



ACTES

Afrique et Europe : néocolonialisme ou partenariat ?

Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri

**24 - 26
janvier
2008**

Afrique et Europe :
néocolonialisme
ou partenariat ?

*À la mémoire d'Ibni Oumar Mahamat Saleh
et d'Atsutsè Kokouvi Agbobli, participants au colloque
et décédés depuis dans des circonstances non élucidées.*



ACTES

Afrique et Europe : néocolonialisme ou partenariat ?

Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri

24 - 26
janvier
2008

En 2005, lors de la première édition du colloque de Dakar consacrée à la réinvention des relations entre la France et l'Afrique, nous avions pris l'engagement de poursuivre la réflexion sous la forme d'un séminaire mensuel à Paris et d'organiser une nouvelle conférence deux ans plus tard avec un panel de participants plus large rassemblant davantage de nationalités africaines, hors Afrique de l'Ouest notamment. L'ambition était également de faire intervenir davantage d'Européens afin de mieux comprendre l'évolution des relations entre nos deux continents.

La Fondation Gabriel Péri (FGP) et le Parti de l'indépendance et du travail (PIT) du Sénégal sont parvenus à rassembler pendant trois jours, du 24 au 26 janvier 2008, quelques cent quarante participants, dont plus d'une soixantaine provenait de l'extérieur du Sénégal. Je tiens à remercier les députés européens, Francis Wurtz, président de la Gauche unitaire européenne – Gauche verte nordique (GUE-NGL), et Helmut Markov (GUE-NGL), président de la Commission du commerce international, ainsi que nos amis de la Fondation Rosa Luxemburg, avec qui nous avons pu croiser les visions française et allemande d'une meilleure coopération entre l'Europe et l'Afrique.

Les travaux ont été particulièrement enrichis grâce à la présence d'acteurs politiques, d'universitaires et de journalistes venant de dix-huit pays différents d'Afrique. Pour certains d'entre eux participants au mouvement majoritaire de leur nation. D'autres, menacés, contraints à l'exil, emprisonnés, enlevés, payent souvent leur engagement de leur liberté. Leur courage politique constitue l'ultime rempart contre les dérives autocratiques du pouvoir. Je salue ici le combat d'Ibni Oumar Mahmat Saleh, président du Parti pour les libertés et le développement du Tchad, dont nous sommes sans nouvelles – à l'heure où j'écris ces lignes en août 2008 –, depuis son retour au pays après notre colloque de Dakar, le 3 février 2008.

L'Afrique anglophone était cette fois dûment représentée, ce qui a permis de sortir de l'aire d'influence française traditionnelle et de mieux appréhender les situations politiques et socio-économiques de l'Afrique du Sud, de la Gambie, du Ghana, et du Nigeria.

Côté sénégalais, le PIT a mené un réel travail de rassemblement. D'éminents responsables politiques investis dans le combat des idées ont participé aux discussions, au moment où les forces progressistes du Sénégal font preuve de créativité et de pugnacité pour faire vivre la démocratie malgré les nombreux obstacles auxquels ils sont confrontés.

L'Afrique et l'Europe sont à la croisée des chemins. Les défis mondiaux posés par la rarefaction des énergies fossiles avec pour corollaire l'augmentation de leur coût, la croissance démographique, l'alimentation des populations, le réchauffement climatique et la nécessaire protection de notre environnement, exigent de renouveler toutes les coopérations. Mais les projets divergent. Certains défendent la rentabilité économique, telles que les nouvelles orientations de la politique africaine de la France tendent à le montrer ; d'autres portent une vision plus ambitieuse en termes de développement humain, d'accès aux droits fondamentaux comme l'alimentation, la santé, l'éducation, l'eau potable, et de garantie d'un revenu décent pour vivre.

Mais entre les effets d'annonce et la concrétisation des engagements, l'écart est grand. Les promesses du G8 à Gleneagles (2005) envers l'Afrique n'ont pas été tenues. La France en particulier ne dédie que 0,32 % de son budget à l'aide publique au développement (APD), ce qui est inférieur à l'objectif de 0,7 % des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

La détermination en matière de politique commerciale est en revanche bien plus soutenue. L'Union européenne (UE) a en effet multiplié les pressions pour que les États africains signent des accords de partenariat économique avec l'Europe visant à libéraliser les échanges entre les deux continents, en affirmant un lien entre commerce et développement très discutable au regard des conséquences négatives que les Accords de partenariat économique (APE) auraient sur les économies fragiles des pays africains. Les gouvernements africains, poussés par les acteurs sociaux dont le rôle a été déterminant, ont pour la plupart refusé ces accords, marquant un tournant dans les rapports de force Nord-Sud. Ceux-ci, avec l'influence grandissante des puissances émergentes – Chine, Inde, Brésil –, sont bouleversés.

Au sein de ce contexte inédit, l'Afrique cherche les voies de son unité pour devenir plus forte sur la scène internationale et dans son partenariat avec l'Europe. Le dialogue entre nos deux continents, soutenu par une diversité d'acteurs, des collectivités locales aux associations en passant par les parlements et les services diplomatiques, offre des perspectives prometteuses. Son potentiel est unique à l'échelle du monde, mais réclame de s'entendre sur les priorités.

Ce sont toutes ces questions qui ont été débattues à Dakar selon trois axes.

Le premier était consacré à l'examen de la nouvelle géopolitique mondiale selon plusieurs entrées : ses conséquences sur l'Afrique, les relations avec l'Europe, les États-Unis et la Chine ; le rôle des acteurs sociaux face aux enjeux géopolitiques ; les visions stratégiques possibles pour le continent.

Le second axe, qui portait sur les enjeux agricoles et ruraux pour l'avenir du continent, a révélé l'urgence d'investir les territoires pour juguler la profonde crise agraire et alimentaire que l'Afrique subit avec violence, surtout depuis l'augmentation incontrôlée du prix des denrées alimentaires et de l'ensemble des produits de première nécessité depuis 2006.

Enfin, la dernière journée a été dédiée à l'état de la démocratisation en Afrique, et plus précisément à la crédibilité du processus électoral quand les avancées démocratiques, de la justice, et du droit sont sans cesse remises en cause par les pratiques clientélistes et les dérives du pouvoir. Une séance indispensable pour mieux comprendre les ressorts du fonctionnement des États sur le continent.

La Fondation Gabriel Péri et le PIT espèrent, avec cet ouvrage, donner l'occasion au lecteur d'avancer sur les chemins d'une meilleure compréhension mutuelle, afin de dégager les priorités d'un partenariat d'avenir qui ouvre des portes aux nouvelles générations.

Robert Hue

Président de la Fondation Gabriel Péri

L'Afrique dans la nouvelle géopolitique mondiale

Quels dialogues avec l'Afrique ?

Synthèse

Amath Dansokho, secrétaire général du PIT-Sénégal, donne le sens de ces échanges : privilégier une approche transversale pour mieux mettre en évidence la complémentarité des questions au cœur des débats.

Robert Hue, président de la Fondation Gabriel Péri, assure de sa volonté de la mettre à disposition pour étudier les rapports entre la France, l'Europe et l'Afrique et définir des objectifs de partenariat et de choix stratégiques. Il regrette que la France de Nicolas Sarkozy tourne le dos au développement humain. L'avenir est aux coopérations déclinant développement, échange, et solidarité. L'Afrique, dans le contexte mondial actuel, doit se protéger à l'aide de marchés communs régionaux et prendre réellement en compte les questions énergétiques, sanitaires, éducatives, environnementales, démographiques, et industrielles.

Sophie Bessis, directrice de recherches à l'Institut de recherches internationales et stratégiques, examine les mutations du monde contemporain. Elle démontre que, depuis 1989, l'unilatéralisme américain mène une offensive idéologique et militaire sur deux fronts. D'abord au plan économique, ce qui lui procure de nouveaux marchés et la sécurisation de son approvisionnement en énergie, et ensuite dans la lutte contre le terrorisme, qui justifie interventions et surarmement. En ce qui concerne les relations Nord-Sud, la coopération n'a pas remplacé l'aide. Enfin, il faudra un jour poser la question de la décroissance, au regard d'un système économique en crise.

Lamine Diallo, ancien directeur de cabinet du président Konaré, revient sur la distinction entre globalisation et mondialisation qu'il juge idéologique. La globalisation est un phénomène économique lié à une poussée de la mobilité internationale, une nouvelle phase du développement des forces productives et un décloisonnement des systèmes financiers. Il s'appuie sur *Le Capital* de Karl Marx pour conclure qu'il n'y a pas de loi économique au sens de la physique. Il n'existe que des régulations résultant de dynamiques économiques dans des territoires, et les États peuvent infléchir les tendances.

Francis Wurtz, eurodéputé, restitue l'histoire des APE depuis les années quatre-vingt-dix. La Commission européenne s'est montrée inflexible mais, à la surprise générale, Lisbonne a reçu un avertissement majoritaire des pays africains qui entendent ne pas se laisser spolier ; cette résistance déterminée gêne considérablement l'UE.

Michel Rogalski, directeur de la revue *Recherches internationales*, intervient sur les rapports entre Afrique et États-Unis fondés sur une absence de passé commun, même si ces derniers sont peuplés d'une minorité afro-américaine qu'opprime une politique

raciale. Ils ne sont cependant pas responsables du sous-développement africain et se sont montrés favorables aux indépendances. Ils font maintenant montre d'un intérêt certain pour l'Afrique en y implantant des bases militaires, l'Africom... Elle est devenue pour eux un enjeu militaire et économique. Cette stratégie de guerre silencieuse est susceptible de tuer plus de gens que des interventions militaires ouvertes.

Adama Gaye, journaliste, dresse, lui, le tableau de la nouvelle donne chinoise en Afrique. La puissance de la Chine lui permet d'exporter son modèle, c'est-à-dire sa réussite économique. La communauté chinoise est aujourd'hui forte d'un million de personnes environ dans les grands chantiers, le commerce, la finance... L'Afrique peut tirer profit de cette montée en puissance à condition qu'elle s'en donne les moyens conceptuels et programmatiques.

Lu Shaye, ambassadeur de Chine en Afrique, recense et réfute les critiques portant sur les aspects économiques, industriels, sociaux, culturels, quotidiens de l'implantation de la Chine en Afrique et défend son pays.

Sémou Pathé Gueye, philosophe, traite pour sa part de la conception sarkozienne de l'Afrique, ressentie sur le continent comme un racisme larvé. M. Gueye démonte l'approche politicienne qui flatte les électeurs du président, en particulier ceux d'extrême-droite.

Allocution d'ouverture

Amath Dansokho

*Secrétaire général du Parti de l'indépendance et du travail du Sénégal,
membre du Conseil d'administration de la Fondation Gabriel Péri*

Ce colloque réunit d'éminents hommes et femmes de sciences, des acteurs de premier ordre de la vie politique et sociale de nombreux pays d'Afrique et d'Europe. Tous sont engagés dans une réflexion active destinée à éclairer les grands problèmes géopolitiques du monde.

L'ensemble des régions d'Afrique sont ici représentées, à un moment où le débat sur les relations commerciales Afrique-Europe occupe tous les esprits. Je souhaite que notre souci d'un partenariat de type nouveau permette de formuler des hypothèses à même de fonder des solidarités militantes et rassembleuses entre l'Afrique et l'Europe.

Je suis convaincu que nos travaux démontreront que non seulement l'Afrique est insérée dans l'histoire, mais qu'elle est déterminée à imprimer sa marque à tous les niveaux.

Le Comité scientifique du colloque a tenu à privilégier une approche transversale afin de mettre en évidence la complémentarité des questions qui vont être au cœur de nos débats. Cela est vrai, par exemple, des nouveaux rapports qu'il est urgent de construire entre l'Afrique et l'Europe, et entre ces deux continents et le reste du monde. Car aux iniquités et exploitations nées des rapports de domination coloniaux s'ajoutent aujourd'hui les conséquences désastreuses de la mondialisation libérale promue par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce, (OMC) dont les diktats sont élaborés par la minorité de puissances regroupées au sein du G8.

Sur ces questions majeures et d'une brûlante actualité, il nous faut travailler sans tabou, guidé par un esprit d'ouverture et d'écoute réciproque. Sous bien des rapports, nous nous trouvons face à un tournant historique. Sur tous les continents se développent en effet de prodigieuses et foisonnantes réflexions pour un monde plus juste, plus démocratique, et plus équilibré. Elles rassemblent, dans l'action, des centaines de millions d'hommes en faveur d'une démocratie mondiale et du développement durable.

Les travaux menés par la Fondation Gabriel Péri vont en ce sens, axés autour de débats libres et critiques. Ses publications régulières sont là pour en témoigner.

Pour ce qui est du PIT, je m'interdis de porter un jugement sur la qualité de sa démarche, puisque chez nous la sagesse dit que « *saabu du foot boppam* », c'est-à-dire que le savon ne peut pas se laver lui-même.

Une dernière observation. Il ne s'agit pas ici seulement de faire l'état des lieux, mais surtout d'analyser les rapports qui sont en gestation dans la nouvelle géopolitique mondiale et de prendre en compte l'existence de nouvelles puissances émergentes, financières et/ou industrielles, dont certaines ont atteint un niveau de haute compétitivité. Elles se sont désormais lancées à l'assaut des matières premières de notre continent et de ses marchés, et proposent une vaste gamme d'articles de consommation appréciés des Africains parce qu'à la portée de leurs revenus.

Dans ce contexte, il me semble que nos États, pour la plupart engoncés dans des économies de survie, se doivent de faire front, au nom du présent et de l'avenir des

peuples pour, dans le cadre des instances multilatérales de l'ONU, empêcher que la logique productiviste qui met en péril la planète ne se traduise par une catastrophe encore plus grave que la traite négrière. Les mécanismes d'épuisement des matières premières, la dégradation générale des écosystèmes africains et le développement des tensions sociales et politiques générés par les compétitions entre puissances nouvelles et anciennes et par des conflits inter impérialistes classiques, sont déjà une réalité.

Pour conclure, nous accorderons un moment important de notre réflexion à la promotion des valeurs de la démocratie en Afrique. Sans sous estimer les percées auxquelles nos peuples sont parvenus sur ce plan, force est de constater qu'elles demeurent fragiles, comme en témoignent les événements tragiques en cours au Kenya. Beaucoup de pouvoirs sur le continent ont mis au point des parades contre l'expression du suffrage universel et ne se maintiennent que par des coups d'état électoraux. Nos sociétés ne sauraient pourtant se développer et assurer la stabilité et la paix civile que par la démocratie.

Afrique-Europe : les lignes de force d'un avenir commun

Robert Hue

*Président de la Fondation Gabriel Péri, sénateur du Parti communiste français,
vice-président de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense*

Depuis la première édition du colloque de Dakar, en décembre 2005, consacré aux nécessaires « *nouvelles relations entre la France et l'Afrique* », la fondation Gabriel Péri a fait une priorité de ses activités de recherche, de confrontation et d'analyse sur l'Afrique. Nous avions pris l'engagement en 2005, ici même, d'inscrire les travaux du premier colloque dans une continuité, ce qui s'est traduit par la publication de ses actes, diffusés largement en Europe et en Afrique. Puis nous avons installé un séminaire portant sur le thème, fondamental, des enjeux ruraux et agraires en Afrique. Cela nous a permis de mieux connaître les idées développées par les chercheurs, les syndicalistes paysans, les cadres politiques africains sur le sujet. Et aussi de mettre en valeur les contradictions actuelles du développement agricole dans le monde et les enjeux spécifiques – dans leur dimension politique – qui concernent le continent.

Par ces activités, suivies de publications elles aussi largement diffusées¹, la fondation a élargi son champ d'investigation mais aussi ses réseaux, en prenant contact avec des centres de recherche, des universitaires, des responsables syndicaux à travers l'Afrique du Nord, de l'ouest et centrale.

Elle a, notamment, pu nouer des relations de travail riches en perspective avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique basée à Addis Abeba. La Fondation Gabriel Péri a d'ailleurs été invitée à un colloque que la Commission organisait à Rabat, en octobre dernier, sur les impacts des politiques néolibérales.

Cet enrichissement des perspectives donne à la fondation du crédit pour traiter avec audace et créativité du rapport entre la France, l'Europe et l'Afrique en prenant à contre-courant certaines des tendances « *lourdes* », ou plus « *contemporaines* », des relations entre nos pays. Depuis 2005, notre ambition a grandi : il s'agit de proposer une vision de la mondialisation au plan stratégique et d'évaluer la pertinence, aujourd'hui d'un pôle réunissant l'Afrique et l'Europe.

L'Europe métissée est fondamentalement liée à l'Afrique : par l'histoire ; par les flux des personnes ; par l'avenir.

Il ne s'agit pas, ici, de se laisser aller à de grandes envolées sur un avenir « *eurafricain* » fragile, abstrait, même illusoire, comme si l'Afrique, dans la mondialisation, ne pouvait exister qu'en s'arrimant à l'Europe.

L'Afrique est indépendante, elle choisit ses partenaires. Le temps où ceux-ci imposaient des accords selon leur seule volonté, leurs seuls intérêts est révolu. L'émancipation africaine fait d'ailleurs peur à ses partenaires traditionnels : la France, l'Union européenne, les Etats-Unis. En effet, les pays africains contractualisent désormais avec la Chine, l'Inde, les pays du Golfe.

¹ Voir les actes du séminaire « *Les Enjeux ruraux et agraires* » publiés dans le numéro de décembre 2007 de la revue *Recherches internationales* ; et la note de Marc Dufumier, *Agricultures africaines et marché mondial*, Fondation Gabriel Péri, novembre 2007.

Pour que le partenariat avec l'Europe apparaisse à l'Afrique comme une nécessité, il faut d'abord clarifier la compréhension que ces deux entités ont de leur histoire commune, donner à voir la vision que l'Afrique a d'elle-même dans la mondialisation – c'est en cela, principalement, que notre colloque espère être utile – et s'entendre sur les fondements d'une telle alliance.

Il est ensuite indispensable de définir les objectifs de ce partenariat et les choix stratégiques auxquelles souscriraient les deux parties prenantes.

En fait, il ne s'agirait pas d'un partenariat exclusif, imposé avec autorité par l'Europe, auquel cas le projet serait voué à l'échec, mais d'un contrat humaniste, progressiste qui aurait l'ambition réelle et les moyens de relever les défis de l'Afrique qui sont aussi ceux du monde : Défis démographiques, écologiques, sociaux, économiques ; défi, également, de la paix.

Ce n'est pas une affaire symbolique : les fondements d'un éventuel projet commun de ce type sont marqués du sceau de l'idéologie. Or il est à craindre – la France pesant d'un poids encore essentiel dans l'Union européenne – que les orientations idéologiques prises par Nicolas Sarkozy à l'égard de l'Afrique (et qu'il a exprimées avec clarté à l'université Cheick Anta Diop le 26 juillet dernier) fragilisent d'emblée toute perspective de partenariat avec le continent.

Alors que la France s'apprête à prendre la présidence de l'UE, il faut veiller à ce que la stratégie de Lisbonne adoptée en décembre dernier lors du sommet Europe-Afrique ne véhicule pas les mêmes présupposés idéologiques et les mêmes idées reçues.

Sémou Pathé Gueye, philosophe, ici présent, se livrera en séance à une explication de texte du discours du président français, qui a suscité de nombreuses réactions virulentes d'historiens africains comme Achille Mbembe, Ibrahima Thioub, Mamadou Diouf. Car on ne peut éprouver que colère et indignation quand le président Sarkozy prétend, je cite, que « *l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire* » ; quand il ajoute que dans l'imaginaire naturaliste africain, il n'y a, je cite, « *pas de place pour l'idée de progrès* ». Et quand il assène que le malheur de l'Afrique fut longtemps de ne pas participer au grand métissage de l'esprit humain.

Ce discours témoigne d'une terrible ignorance de l'histoire, de sa complexité et de la diversité des sociétés, de la géographie et des pratiques africaines. Je ne citerai, en exemple, que l'ingéniosité des paysans africains qui ont su, par leur inventivité et leur connaissance, issues de leurs terroirs, s'adapter aux milieux les plus hostiles.

Ce discours nourrit une tendance régressive et réactionnaire en France, plus importante qu'on ne le croit, et qui s'était déjà manifestée avec la volonté de députés de l'UMP de reconnaître par la loi « *les aspects positifs de la colonisation* ».

Rejeter consciemment l'Afrique dans l'immobilisme, ignorer l'histoire, privilégier une vision folklorique et entretenir « l'afro-pessimisme » pour condamner le continent au fatalisme et au traditionalisme structurel : tout cela permet aux pays occidentaux de justifier la domination qu'ils subissent. Le pôle unissant l'Afrique et l'Europe doit au contraire se fonder sur le respect et l'égalité.

Je le dis clairement : l'Europe doit contribuer loyalement à la valorisation de cette histoire africaine si mal connue, et à la compréhension de sa complexité. Toutes choses indispensables pour permettre à l'Afrique de prendre toute la place qu'elle mérite dans la mondialisation.

L'un des rôles d'un organisme comme le nôtre doit être, par conséquent, de valoriser le travail scientifique visant à contredire ces idées reçues, ces présupposés idéologiques. Il est temps de faire savoir aux responsables politiques et aux décideurs, qui continuent visiblement de l'ignorer, que l'Afrique contribue à la civilisation depuis l'apparition de l'homme ; qu'avant la colonisation, les échanges étaient, de la côte swahilie à Dakar, d'une forte intensité ; que les villes connaissent un métissage bien plus ancien que d'autres villes d'Europe et de France.

Car ces préjugés, tout comme les lectures ethnicistes des conflits africains – le Darfour et le Kenya plus récemment en fournissent des exemples - ne servent qu'à éluder les problèmes fondamentaux qui ont trait à la responsabilité politique des gouvernants et des acteurs extérieurs, que ce soit des États ou des entreprises.

Le pôle que je conçois doit soutenir les visions progressistes visant le développement humain, la réduction des inégalités, et l'avènement de la justice sociale.

Comment pourrait-on alors souscrire à ce que nous propose encore une fois l'équipe française au pouvoir, qui crée un ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du co-développement ? L'UE met au premier plan de ses relations avec l'Afrique la gestion des flux migratoires par la constitution d'une Europe « forteresse », tout en organisant avec la carte bleue instaurée depuis octobre 2007, un « échanges de compétences », ce qui peut bien entendu favoriser la fuite des cerveaux. La France, en tête de pont, organise son immigration choisie, et expulse les sans-papiers par milliers pour atteindre les chiffres fixés par la présidence. Des femmes, des hommes et des enfants sont entassés dans des centres de rétention gardés par des bataillons de CRS. Tout cela sans consultation, sans contrôle parlementaire. L'approche régressive des migrations s'est encore consolidée avec la question de l'instauration des tests ADN.

À l'évidence, on ne peut traiter ainsi de telles questions. Dans les conditions actuelles du développement, les migrations du Sud vers le Nord ne s'inverseront pas, bien au contraire.

Le projet de co-développement qui nous est proposé comme solution se révèle, d'une part, en déconnexion totale avec les réalités et les besoins ; d'autre part, il sert de prétexte pour réduire l'aide publique au développement de la France, et a fortiori de l'Europe, et à l'aide au retour des migrants dans leur pays d'origine. La France se dédouanerait ainsi de toutes les coopérations d'envergure qu'elle a la responsabilité de mener envers l'Afrique.

Nous abordons ici un autre thème fondamental pour le partenariat qui unirait l'Europe et l'Afrique : l'aide publique au développement². Force est de constater que, là encore, les conditions d'un contrat « gagnant-gagnant » entre l'Europe et l'Afrique sont loin d'être réunies. La France, par exemple, n'a versé en 2007 que 0,42 % de son PIB à l'APD alors qu'elle avait pris l'engagement d'y consacrer 0,5 % de ses ressources. Elle est « à la traîne », derrière l'Espagne, l'Allemagne, les pays scandinaves. Pour autant, les efforts européens doivent être relativisés. En effet, en 2006, les annulations de dette,

² Voir la carte « Aide publique au développement (pays bénéficiaires) », Atelier de cartographie de Sciences Po, p. 146.

comptabilisées dans l'APD, ont représenté jusqu'au quart du total de l'aide européenne en 2006³.

Nous ne pouvons également passer sous silence que la France profite de sa coopération pour assurer des marchés à ses entreprises, dont une partie des investissements se retrouvent alors comptabilisée dans l'aide publique. L'aide perdure ainsi sous des formes nouvelles, et ces pratiques n'encouragent évidemment pas un développement endogène du continent et des pays africains.

Artificiellement calculée, l'aide publique au développement est en outre de plus en plus utilisée comme une aide compensatoire servant à panser les conséquences de politiques commerciales destructrices. L'augmentation du FED (Fonds européen de développement), par exemple, doit en partie financer le volet développement des accords de partenariat économique, c'est-à-dire les coûts d'ajustement des réformes libérales imposées aux pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) dans le cadre de la renégociation des accords de Cotonou !

Au contraire de cette logique, il faut revoir fondamentalement les relations économiques et commerciales que l'Europe entretient avec l'Afrique. Les pays ACP n'ont pas tiré pleinement profit des accords de Cotonou, certains ont même été freinés dans leur développement. Mais les accords de partenariat économique proposés par l'UE pour remplacer le système de préférences commerciales initiales, non conforme aux règles de l'OMC, auraient des conséquences terribles pour les pays ACP : chute des recettes douanières, impossibilité de protéger leurs marchés, destruction des activités productives, principalement agricoles. Les APE incluent également la déréglementation des échanges dans les services, l'investissement, le crédit, l'assurance. Autant dire que cela ouvre des marchés prometteurs aux entreprises européennes, mais réduit à néant la constitution d'entreprises, de banques, d'assurances, dynamiques en Afrique et susceptibles de soutenir les activités génératrices de revenus.

En majorité, et à tous les niveaux de la société, les Africains ont rejeté la méthode même de négociation de ces accords, particulièrement déséquilibrée. Notre colloque sera d'ailleurs l'occasion de faire le point sur la politique commerciale à instaurer entre l'Afrique et l'Europe.

Car la question n'est pas seulement d'augmenter les échanges entre deux continents qui ont des niveaux de compétitivité si éloignés. Elle est d'abord de donner le droit aux pays africains de faire ce que les Européens ont fait eux-mêmes avec succès : protéger leur marché dans le cadre de marchés communs régionaux par le biais de droits de douanes conséquents. L'Europe doit apporter la garantie aux pays africains de pouvoir choisir leur propre mode de développement. Elle peut lui proposer plusieurs choix stratégiques qui servent le développement de l'Afrique.

Dans la hiérarchie des priorités stratégiques, la valorisation du capital humain occupe la première place. Le premier objectif du millénaire pour le développement est d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde. En Afrique subsaharienne, 50 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour. Comment combattre la pauvreté autrement qu'en permettant aux populations de vivre dignement d'un travail décent ? Il s'agit donc de leur assurer une activité qui génère des revenus.

³ Voir la carte « Allègement de la dette des PPTE », Atelier de cartographie de Sciences Po, p. 145.

Soyons clairs : pour les Africains, qui vivent encore en majorité dans les campagnes, l'agriculture doit devenir une priorité stratégique de toutes les coopérations, principalement l'agriculture vivrière visant à la souveraineté alimentaire.

Cette valorisation du capital humain passe en outre par l'éducation primaire pour tous, la formation et l'emploi. L'Europe doit en conséquence développer le transfert de compétences en même temps qu'elle doit favoriser le transfert des technologies. Celui-ci ne devant toutefois pas se faire au détriment des initiatives africaines et au prix d'un endettement sans limite, comme ce fut le cas dans les années 70 et 80.

L'Europe peut davantage soutenir ses efforts en direction de l'Afrique, car aucun territoire ne saurait relever les défis actuels de la mondialisation sans avoir une population éduquée, formée, dont toutes les capacités sont valorisées.

Evidemment, il est également primordial d'améliorer la santé en Afrique, de lutter contre les pandémies. Voilà une orientation stratégique d'avenir pour le pôle entre l'Afrique et l'Europe. Les engagements pris au sommet du G8, à Gleneagles, en 2005, n'ont pourtant pas été respectés. M. Sarkozy voulait même réduire de 20 millions d'euros sa contribution au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Rappelé à l'ordre par un chanteur, il est finalement revenu sur sa décision !

Dans le même ordre d'idée, les entreprises pharmaceutiques européennes doivent être contraintes d'opérer des stratégies cohérentes pour améliorer la santé des pays en développement et de l'Afrique, notamment en prenant en compte les capacités de paiement des populations pauvres. Les firmes doivent orienter leur investissement vers la recherche sur les maladies tropicales. Elles doivent devenir des partenaires de santé, se soumettre aux réalités sanitaires et proposer des solutions aux Etats dont les politiques sont souvent défectueuses en la matière. Rappelons qu'aujourd'hui encore 15 % de la population mondiale consomment 90 % des médicaments produits dans le monde.

Quant au défi énergétique il apparaît, à l'aube du XXI^e siècle, comme un véritable enjeu de civilisation. Si un tel pôle doit émerger, alors il se concrétisera aussi par un partenariat stratégique en matière d'énergie. Bien sûr l'UE, et la France en premier lieu, a besoin des matières premières de l'Afrique pour assurer leur développement, principalement de son uranium, pilier de l'indépendance énergétique française, et de son pétrole pour diversifier les sources d'approvisionnement européennes. L'Afrique, dont l'expansion démographique est forte, a elle aussi besoin de l'UE pour résorber son déficit en électricité, sur des bases sécurisées et durables.

Le sommet de Lisbonne a retenu ce choix stratégique. Mais des garanties supplémentaires sont nécessaires. L'UE ne doit pas répéter la politique de pillage des décennies passées. Elle peut, elle doit créer les conditions d'un partenariat pour le développement dans le secteur énergétique en obligeant les compagnies extractives (pétrole, gaz et ressources minières) à publier, de façon systématique et transparente, le montant des taxes et redevances de toute nature qu'elles versent aux États des pays dans lesquels elles sont présentes.

De cette façon, les parlements et les citoyens de ces pays disposeront d'informations, sur la base desquelles ils pourront suivre l'usage fait de ces revenus, et veiller à ce que ceux-ci participent au développement et à la réduction de la pauvreté. Cette plus grande transparence permettra de lutter contre les détournements de fonds, la corruption et l'appropriation illicite des ressources.

La Grande-Bretagne a tenté de mettre en œuvre de nouveaux contrats énergétiques fondés sur la transparence. L'UE doit poursuivre dans ce sens.

Enfin, l'enjeu du développement et l'enjeu énergétique sont fondamentalement liés à l'environnement. Depuis Kyoto, les travaux du Groupe international sur le climat (GIEC) et la conférence de Bali, nous savons tous que l'avenir environnemental de l'Afrique aura des conséquences sur la planète entière, et qu'il est donc aussi de la responsabilité de l'UE et de l'Afrique de développer de nouvelles formes de solidarités économiques et écologiques pour mieux gérer les richesses et les conséquences environnementales des activités humaines. Face aux risques qui pèsent sur le continent, les moyens de l'Afrique sont faibles. L'UE peut contribuer à renforcer et élargir les pouvoirs des organisations régionales et sous-régionales environnementales africaines, telles que celle du Bassin du Congo, bloc forestier constituant le second poumon de la planète et qui regroupe aujourd'hui 15 pays. L'Afrique et l'Europe peuvent ensemble impulser la mise en place d'un « gouvernement écologique mondial », une ONU environnementale qui serait pourvoyeuse d'investissements productifs et d'emplois utiles et durables pour les populations dans l'agriculture et la gestion de l'eau – les grands fleuves s'assèchent, alors que l'Afrique n'utilise qu'à peine 5 % de son potentiel hydraulique –, dans l'industrie, les services, le tourisme...

Les perspectives stratégiques communes de l'Afrique et de l'Europe sont donc nombreuses, et peuvent contribuer à une sensible amélioration des conditions de vie des populations. Mais la réalité des rapports de force est complexe. L'objectif de profit rapide, la captation des richesses sont des logiques tenaces qui révèlent le poids du pouvoir de l'argent dans le monde actuel, tandis que les bonnes intentions, les codes éthiques, les visions humanistes servent trop souvent de couverture. Dans ces conditions, l'ampleur des enjeux mondiaux, l'imminence des risques humains, naturels, économiques et de conflit, nous oblige à en revenir aux responsabilités et à mener le combat des idées quand nos adversaires – traditionalistes, conservateurs ou faussement modernistes – n'ont jamais été aussi puissants.

Dire les choses ainsi ce n'est pas faire le constat accablé des difficultés, et renoncer par avance à les surmonter. C'est en appeler, au contraire, à la mobilisation des volontés, des intelligences. Puisse notre colloque être utile au service de cette ambition !

Une dernière chose, et non la moindre : l'instauration d'un nouveau type de partenariat exige de mettre fin à l'hypocrisie qui caractérise encore nos relations. Les observateurs européens et internationaux des élections en Afrique ne peuvent continuer de vanter des avancées soi-disant démocratiques et garder le silence sur de multiples fraudes, quand la commission européenne et la direction générale du développement posent comme condition première à toute aide financière la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la promotion de la démocratie. L'UE pratique également le « deux poids, deux mesures », lorsqu'elle refuse au Président du Zimbabwe de participer au sommet de Lisbonne, tandis qu'elle accueille sans sourciller les présidents togolais, gabonais, camerounais.

Elle ne peut également imposer de telles conditions à l'Afrique lorsqu'elle accueille dans ses banques et sur son territoire les capitaux des fortunes détournées d'Afrique.

Il faut donc, de part et d'autre, rendre transparentes les pratiques, et soumettre au contrôle parlementaire européen les choix politiques et économiques effectués à destination de l'Afrique.

De telles ambitions pourraient faire l'objet d'un contrat social et humain « gagnant-gagnant », selon l'expression que j'avais employée en décembre 2005 ici même. Si l'Europe fait l'économie d'un tel contrat, alors l'Afrique lui tournera le dos. Lorsque le président Kabila décline l'invitation à se rendre au sommet de Lisbonne et déclare qu'il comptera sur l'aide de la Chine plutôt que sur celle de l'Europe pour la reconstruction de la République démocratique du Congo (RDC), on constate que les relations traditionnelles sont considérablement modifiées. Les pays européens ne sont plus les seuls partenaires. Les pays en croissance rapide, – la Chine, l'Inde, les pays du Golfe, le Brésil – qui engagent des projets originaux avec l'Afrique, trouvent les moyens d'apporter une réponse immédiate aux demandes exprimées et formulent un discours soucieux de la souveraineté politique des partenaires.

Ainsi, grâce à ses ressources et dans le contexte actuel d'exacerbation des tensions géopolitiques, l'Afrique s'est fait une place de choix dans la mondialisation. Et entre ses mains réside une part de l'avenir du monde.

L'UE peut aider à la promotion d'un nouveau type de contrat, mutuellement avantageux sur le long terme, reposant sur une vision stratégique commune du monde, et permettant de relever les défis mondiaux : ceux de la démographie, de l'environnement, de l'énergie, de la paix...

Le moment est d'autant plus opportun que l'Afrique chemine sur la voie de son unité. Les discussions sur les avancées de l'Union africaine (UA), la vision stratégique de sa place dans le monde, ses limites, ses interrogations – autant de sujets dont nous débattons pendant ces trois jours – démontrent que les relations bilatérales entre pays européens et africains sont sur le point d'être dépassées afin de mettre en œuvre un partenariat intercontinental. Un pôle géostratégique sur la scène internationale qui évoluerait parmi les autres pôles et les autres partenariats stratégiques, car l'avènement du monde multipolaire et la complexification des échanges dans la mondialisation ne peuvent plus donner lieu à des partenariats exclusifs.

C'est l'esprit qui doit présider à des rapports fondamentalement nouveaux avec l'espace africain. En nous gardant, nous européens, d'imposer quelque directive, que ce soit. Ce serait un comble, quand nous éprouvons de grandes difficultés à poursuivre le processus de la construction européenne sur des bases politiques, démocratiques et sociales !

La bataille contre les APE en Afrique marque, de ce point de vue, un tournant. Les efforts de concertation entre les gouvernements, au sein des organisations régionales, avec les organisations populaires et syndicales et, finalement, le refus de signer les accords, sont significatifs d'une nouvelle démarche de l'Afrique. Le moment du contrat « gagnant-gagnant » – j'y insiste – conçu sur les bases d'une concertation réelle prenant en compte les revendications populaires et parlementaires est bel et bien venu.

Désormais, il s'agit de construire et de renforcer les bases démocratiques de l'Union européenne et de l'Union africaine.

Nous avons conclu les travaux de la première conférence de Dakar, en 2005, sur l'idée d'un dépassement de la relation traditionnelle entre les pays africains et la France

au profit de la création d'un axe majeur Europe-Afrique, susceptible de lancer une dynamique porteuse d'espoirs et d'ouvrir de nouvelles perspectives politiques.

D'autant plus que les échanges que nous avons eus tout au long de l'année, à la FGP, sur l'agriculture en Afrique notamment, ont permis d'élaborer un certain nombre de recommandations utiles pour un partenariat renouvelé entre l'Afrique et l'Europe. Mais le champ des problèmes à traiter est encore important. Il s'étend peut-être même à l'infini. Notre fil conducteur peut être le suivant et fait écho à un besoin essentiel et partagé : celui de donner un sens progressiste à la mondialisation.

Ces trois jours de colloque nous permettront de mieux connaître les réalités et les visions africaines de la mondialisation. Dès lors, nous pourrions mieux appréhender le rôle de l'Europe et de l'Afrique sur la scène mondiale, dans un contexte où les enjeux géopolitiques et géostratégiques gagnent en intensité.

Les ambitions sont élevées, sans doute, mais il me semble que la Fondation Gabriel Péri, dont une des missions est de favoriser le brassage des idées, peut contribuer à relever un tel défi d'élaboration intellectuelle, à partir de notre héritage commun de luttes émancipatrices, et avec pour horizon l'avènement d'une mondialisation à visage humain, au service des peuples et de leur environnement.

Mutations, enjeux et défis politiques dans le monde d'aujourd'hui

Sophie Bessis

Directrice de recherches à l'Institut de recherches internationales et stratégiques

C'est une lapalissade que de dire que le monde a plus changé en un demi-siècle que pendant le siècle précédent. Depuis le début des années quatre-vingt, la conjonction des mutations démographiques, géopolitiques, économiques, technologiques, et environnementales, s'apparente à une révolution. Il s'agit ni plus ni moins d'un changement de la relation de l'humanité à son habitus.

Ce serait donc de l'inconscience de n'analyser les bouleversements contemporains qu'à l'aune de la dimension politique *stricto sensu*.

Connaissions-nous une nouvelle phase ascendante de l'impérialisme occidental, un demi-siècle après le grand mouvement de décolonisation ? La réponse est oui, au vu de la stratégie étatsunienne développée après la Guerre froide.

La décolonisation a entériné le reflux des vieilles puissances européennes, laissant les États-Unis occuper seuls le rang d'hyperpuissance occidentale. Mais il a fallu deux autres événements pour qu'ils reprennent directement à leur compte l'entreprise impérialiste, en fonction cette fois-ci de leurs seuls intérêts, et non plus de ceux de l'Occident dans son entier :

- la défaite de l'URSS et du « camp socialiste » dans la guerre froide, en grande partie du fait de l'échec intérieur des différentes versions du totalitarisme communiste. Ce revers a laissé le champ libre aux appétits planétaires américains.
- la large déconfiture, pour une série de causes externes et internes, des constructions nationales postcoloniales : faillites économiques, politiques, et idéologiques dans de nombreux pays, qui ont préparé le terrain à d'autres offres portées par des acteurs différents.

Ce nouvel impérialisme est sous-tendu par des intérêts et l'existence d'un ennemi à la fois réel et construit.

Les intérêts. L'économie et le mode de vie américains – et plus largement occidentaux – ont actuellement besoin, pour durer, de deux assurances : celle d'une totale ouverture des marchés mondiaux aux exportations, et celle d'un approvisionnement sûr, abondant, et régulier en énergie. Les exportations sont en effet indispensables à l'économie américaine qui vit à crédit et entretient un énorme déficit commercial avec le reste du monde. Quant à l'approvisionnement en énergie, il est d'autant plus vital que les États-Unis refusent de procéder à tout ajustement énergétique (4 % de la population mondiale et 25 % de la consommation pétrolière mondiale). En somme, les exportations et l'approvisionnement énergétique sont les deux obsessions d'un Occident pour qui le cauchemar serait de voir son niveau de vie stagner, diminuer ou changer de contenu.

L'ennemi. C'est évidemment le terrorisme, menace à la fois réelle et construite. Essentiellement arabo-musulman aujourd'hui, il est né sur un terreau interne aux États de la région où, pour diverses raisons, l'islam politique et ses versions les plus extrémistes se sont substitué à partir des années soixante-dix à un nationalisme laïcisant en déroute.

Mais ce terrorisme, qui puise ses racines dans la dérive extrémiste d'une partie de l'islam politique, a également des causes externes. Même si l'équation est loin d'être automatique, contrairement à la façon dont on la présente parfois, plus de terrorisme égale plus de guerre préventive égale plus de terrorisme. La guerre actuelle menée par les États-Unis en Irak illustre cet engrenage. Enfin, les enjeux stratégiques et la puissance du complexe militaro-industriel américain commandent de survaloriser le terrorisme, dans la mesure où l'existence de cet ennemi justifie la logique de conquête et le surarmement.

Cet unilatéralisme est devenu le propre de la puissance hégémonique unique. Que ce soit en matière économique, commerciale, politique ou stratégique, les États-Unis décident seuls, en fonction de ce que leur administration actuelle juge être les intérêts du moment. La prochaine administration évoluera-t-elle dans ce domaine ? Probablement, mais à la marge, et elle ne modifiera pas la stratégie de conquête et de présence physique de plus en plus lourde dans leurs zones stratégiques : Afghanistan, Irak.

Mais l'émergence de nouvelles puissances menace cette unipolarité : la Chine avant tout, aujourd'hui deuxième puissance mondiale, mais aussi l'Inde et, dans une moindre mesure, le Brésil.

Les analyses de cette mutation sont souvent embryonnaires. Il s'agit en fait d'un retour au libéralisme d'avant les années cinquante couplé à un nouvel épisode de la mondialisation qui s'effectue en partie grâce à la révolution technologique de la communication. Libéralisme et mondialisation ne recouvrent pas les mêmes réalités mais se renforcent l'un l'autre.

Il ne s'agit pas de revenir sur cette mutation. Elle est inscrite dans l'histoire, et l'Occident en a fait un des principaux outils de sa domination planétaire. Ses conquêtes coloniales signent des phases fondamentales de la mondialisation. Le problème est de savoir comment donner un autre contenu au moment contemporain de cette mondialisation.

C'est un enjeu géopolitique mondial, mais également une question de société, et même de civilisation. Cette émergence s'effectue dans le contexte d'une croissance démographique telle que n'en a jamais connu l'humanité au cours de son histoire : la population mondiale a plus que triplé au ^{xx}e siècle. Se pose désormais la question de l'adéquation de la population aux ressources disponibles et à la capacité de renouvellement des écosystèmes.

Cette question doit être abordée sous deux angles, celui des migrations internes et du processus d'urbanisation, et celui des migrations internationales. Le premier demande la mise au point de stratégies à long terme capables d'accompagner l'émergence d'une humanité urbaine. Les migrations internationales, elles, doivent faire l'objet de réflexions sortant des clichés actuels.

Jeux d'intérêt, conflits, rapports de force, continuent de suivre des logiques géopolitiques et économiques traditionnelles au lieu de s'adapter aux nouveaux défis.

Les rapports Nord-Sud n'ont pas fondamentalement changé de nature. Or l'émergence des uns et la marginalisation des autres redessinent une nouvelle carte des Suds. Il n'est pas sûr que l'émergence des nouvelles puissances modifie les logiques de domination et d'exploitation des plus pauvres. La politique chinoise en Afrique en est un cas d'école.

En ce qui concerne les pays occidentaux, la logique de coopération n'a pas remplacé la logique de l'aide toujours géopolitiquement et/ou économiquement intéressée.

L'Union européenne n'arrive pas à réaliser son unité politique alors qu'elle représente la deuxième zone économique mondiale. Sa fragmentation politique l'affaiblit par rapport aux puissances comme les États-Unis et la Chine.

Cette situation n'est hélas pas près d'évoluer alors que seule une Europe politique serait actuellement capable de réduire l'unipolarité géopolitique américaine. Mais les alliances divergentes et les frilosités nationalistes interdisent pour l'instant tout consensus sur la construction politique européenne.

Dans tous ces domaines où se joue l'avenir du monde, il faut avoir le courage de changer de paradigme.

Il y a urgence à adopter de nouvelles régulations internationales qui relativiseraient la primauté donnée aujourd'hui aux logiques économiques et commerciales. Ces nouvelles régulations doivent instaurer des règles du jeu là où il n'y en a pas. Ou plutôt lever le paradoxe qui fait que, depuis le début des années quatre-vingt, les règles du jeu élaborées au niveau international ont renforcé les processus de dérégulation.

L'Europe et les États-Unis ne doivent plus, dans ce cadre, imposer des contrats léonins aux États du Sud, comme ils le font depuis des années. Ils ne peuvent être tantôt libéraux, tantôt protectionnistes quand cela leur convient.

Pour l'instant ils imposent aux États du Sud une ouverture commerciale souvent dangereuse pour ces derniers alors qu'ils multiplient les obstacles à l'accès à leurs marchés. Pire, leurs politiques de subventions aux exportations ont des effets pervers sur les marchés mondiaux qui conduisent à la ruine certains secteurs stratégiques des économies du Sud. Le monde d'aujourd'hui n'est pas tout à fait libéral, contrairement à ce que l'on dit. Les politiques commerciales de protection des marchés et des exportations de l'Occident sont aux antipodes du libéralisme qu'il a érigé en dogme... pour les autres.

Or, dans la plupart des États du Nord, il existe un large consensus social et politique sur la poursuite de cette injustice planétaire. Il n'y a pas de véritable clivage droite-gauche sur cette question.

De nouvelles régulations sont d'autant plus indispensables que les puissances émergentes du Sud accentuent par leurs politiques et leurs pratiques commerciales les dérives de la mondialisation contemporaine.

C'est là qu'un changement total du paradigme de la croissance s'avère indispensable. Or, dans ce domaine, on ne constate pratiquement aucune réelle prise de conscience et le « politiquement correct » des discours actuels ne se traduit dans aucune réalité.

Aucune force politique ne réfléchit à la nécessité de changer les contenus de la croissance. En Occident, tout le monde (sauf les écologistes) est obnubilé par la croissance dans son sens le plus classique. Or il ne peut plus y avoir accroissement indéfini de la production et de la consommation de biens matériels dans un monde fini. On sait, là aussi, que les vieux pays industriels doivent freiner leur soif de croissance afin que les marges de manœuvre de croissance ne soient pas bloquées au Sud. Sur ce sujet, le consensus du Sommet de la Terre de Rio en 1992 qui faisait état de « *responsabilités communes mais différenciées* » dans la dégradation des écosystèmes planétaires n'a pas été respecté.

Aucun changement concret des comportements ne se profile. Le Protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique n'a pas été respecté, même par les États signataires. Ils ont tous, y compris ceux qui donnent des leçons, augmenté leurs émissions de gaz à effet de serre.

Là encore, le Nord fait preuve de cynisme. On sait en effet que ce sont les régions les plus pauvres du globe qui souffriront le plus des conséquences des changements climatiques. En outre, seule une modification radicale des logiques actuelles de croissance permettra aux États et aux populations du Sud de se développer réellement. On sait en effet que les pays du Nord consomment environ 60 % des ressources mondiales pour 20 % de la population. Jusqu'à quand ?

L'égoïsme du Nord est général : aucune formation sociale ne veut envisager quelque changement que ce soit de son mode de vie. On a beau jeu de critiquer les États-Unis : ils ont souvent le mérite de dire tout haut ce que tout le monde en Occident fait tout bas.

Compte tenu des constats dressés dans tous les domaines évoqués, il y a peu de chances pour que le monde actuel agisse vraiment pour relever ces défis cruciaux. Car le temps du politique est le temps du très court terme dans lequel aucun problème de fond ne peut être abordé ni *a fortiori* résolu. Mais encore, il existe une profonde contradiction entre les échéances à court terme auxquelles est confrontée l'humanité – ce qu'on pourrait appeler le temps court du danger – et le temps long de la prise de conscience et de la réaction. Alors que faire, et avec qui ? La question reste ouverte. Qui gagnera cette nouvelle course contre la montre, et pour arriver où ?

Atouts et faiblesses de l'Afrique dans la mondialisation

Mamadou Lamine Diallo

*Ingénieur polytechnicien et ingénieur civil des Mines de Paris, docteur en économie,
président du Tekki, Sénégal*

Avant d'en venir à l'analyse des atouts et des faiblesses de l'Afrique, il convient d'abord de dessiner les contours de la nouvelle géopolitique mondiale. C'est au regard de ces caractéristiques qu'atouts et faiblesses d'une Afrique à définir prennent sens. Ainsi, dans un premier temps, nous parlerons de l'évolution politique du monde, puis de celle de l'Afrique, et enfin de sa place et de ses alliances stratégiques potentielles.

DE LA GÉOPOLITIQUE MONDIALE

Derrière la géopolitique mondiale, il y a la globalisation. Elle se distingue de la mondialisation, idéologie des classes épargnantes des puissances occidentales pour lesquelles la paix perpétuelle et la prospérité de la planète ne sont possibles que dans un monde où les États sont acquis à l'économie de marché et à la démocratie parlementaire.

La globalisation est une intensification des échanges entre territoires. D'après Pierre Noël Giraud, un territoire est un ensemble géographique où la mobilité des marchandises, de la monnaie et des hommes est maximale, sans entrave étatique. C'est un espace d'unité de monnaie et de règles juridiques placées sous l'autorité d'un État. Inversement, un État peut avoir sous son autorité plusieurs territoires entre lesquels il y a des entraves à la circulation des biens et services ou des hommes. C'est le cas des empires coloniaux, par exemple.

La globalisation est un phénomène économique lié à une poussée de la mobilité internationale des biens et services, de l'information et du capital. Elle correspond à une nouvelle phase de développement des forces productives des économies de marché après le choc technologique induit par la révolution numérique. Elle se traduit par une internationalisation des flux de capitaux, une croissance rapide du commerce des biens et services, et une tendance à l'uniformisation du comportement des consommateurs dans le monde grâce à la force de l'information.

Des phénomènes d'accumulation locale de richesses, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, sont observables, mais il existe aussi des trappes de pauvreté, au Nord comme au Sud. La globalisation favorise incontestablement le rattrapage d'un grand nombre de pays émergents, particulièrement d'Asie.

Elle se réfère aussi à l'entreprise globale, soit une entreprise capable de travailler en réseau à tous les niveaux d'activités et à une échelle mondiale. Les entreprises globales échangent matières premières, technologies, savoir-faire et capitaux entre leurs différentes filiales. Leurs activités sont coordonnées dans des centres. Ces entreprises cherchent à élaborer des produits standardisés vendables partout, à quelques adaptations près. Aussi ont-elles souvent besoin d'équipes de gestion multiculturelles.

Ce ne sont donc plus seulement des multinationales au sens où elles sont présentes dans plusieurs pays, mais un véritable réseau d'entreprises autonomes qui crée des flux réguliers afin de conquérir le marché mondial avec, comme objectif, des économies d'échelle dans le traitement de l'information et de la recherche-développement.

La globalisation est aussi financière. Elle met fin au cloisonnement des systèmes financiers nationaux dominés par des banques organisées en monopoles. Désormais, une concurrence mondiale se met en place, qui concerne à la fois les États, les institutions financières et les entreprises qui peuvent intervenir directement sur les marchés financiers. Le transfert de risques est pris en charge grâce au développement des marchés dérivés où s'échangent des instruments financiers de plus en plus sophistiqués, notamment à travers la titrisation, en fait des risques de prix. La libre circulation des capitaux ouvre la possibilité qu'une épargne constituée dans une monnaie donnée puisse être placée en achats de titres dans une autre monnaie. Ainsi s'organise un marché des changes dominé par les banques.

Autrement dit, nous avons cherché à mettre en évidence deux phénomènes dialectiquement liés. D'une part, la globalisation qui s'appuie sur la baisse des coûts de transport des marchandises et la tendance au développement du commerce international depuis la Seconde Guerre mondiale et, à partir des années 1990, sur la révolution numérique qui baisse les coûts de transmission de l'information. D'autre part, les gouvernements des pays riches (surtout celui des États-Unis) et les classes qui les soutiennent ont pris conscience que l'internationalisation de l'économie représentait la seule issue à la crise économique ouverte dans les années 1970 par l'épuisement des gains de productivité de la dynamique fordiste, le rattrapage des États-Unis par l'Europe et le Japon, et l'ouverture croissante des économies sur l'extérieur. D'où des politiques économiques spécifiques qui ont lancé la globalisation financière (en favorisant l'épargne et son placement) en levant les restrictions aux échanges de capitaux, de devises, aux stratégies et aux comportements des entreprises, des banques et des institutionnels. J'appelle cette prise de conscience « mondialisation ». Elle a renforcé la globalisation commerciale par la mise en place de l'OMC et la globalisation financière à travers le développement des marchés dérivés. La constitution de zones de libre-échange, et plus particulièrement de l'Europe monétaire, participe de cette prise de conscience.

La globalisation résulte de la poussée de la compétition à l'échelle mondiale. C'est le phénomène que Karl Marx avait déduit de son analyse du mode de production capitaliste et que Lénine identifiait comme le stade suprême du capitalisme.

Dans le *Manifeste du Parti communiste*, Marx écrit que « la bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de production : ce qui veut dire aussi les conditions de production, c'est-à-dire aussi tous les rapports sociaux. Ce constant ébranlement de tout le système social, cette agitation et cette insécurité perpétuelle distinguent l'époque bourgeoise de toutes les précédentes. Tous les rapports sociaux, traditionnels et figés, avec leur cortège de conceptions et d'idées antiques et vénérables, se dissolvent ; ceux qui les remplaçaient vieillissent avant d'avoir pu s'ossifier. Tout ce qui avait solidité et permanence s'en va en fumée. Et la libre concurrence abat toutes les frontières. Le bon marché de ses produits est la grosse artillerie qui bat en brèche toutes les murailles de Chine et fait capituler les barbares les plus opiniâtrement hostiles aux étrangers. Elle entraîne la migration rurale vers les villes, ce qui constitue un formidable progrès, car, par là, elle a préservé une grande partie de la population de l'idiotisme de la vie des champs. [...] Par l'exploitation du marché mondial, la bourgeoisie a donné un caractère cosmopolite à la production et à la consommation de tous les pays. À la place des anciens besoins satisfaits par les produits nationaux naissent de nouveaux besoins réclamant pour leur satisfaction les produits des pays et des climats

les plus lointains. Et ce qui est vrai de la production matérielle ne l'est pas moins de la production de l'esprit. Les idées de liberté de conscience, de liberté religieuse ne firent que proclamer le règne de la libre concurrence dans le domaine du savoir. Par le rapide fonctionnement des instruments de production et l'amélioration infinie des moyens de communication, la bourgeoisie entraîne dans le courant de la civilisation jusqu'aux nations les plus barbares. »

De la même manière, Lénine dans *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, parlant du retard de l'agriculture et de la possibilité pour le capitalisme d'élever le niveau de vie des masses populaires, écrit qu'il ne saurait être question d'excédent de capitaux. Car le capitalisme ne serait alors plus le capitalisme. L'inégalité de son développement et la sous-alimentation des masses sont les conditions et les prémisses fondamentales, inévitables, de ce mode de production.

Pour Marx, la logique de l'accumulation du capital conduit à une paupérisation de fractions croissantes de la population, sous l'effet d'une concurrence acharnée à laquelle aucun capitaliste ne peut se soustraire sous peine de disparaître en tant que tel. La réalisation de la plus-value croissante extraite de l'exploitation des forces de travail n'a en effet d'autre limite, et encore doit-elle être collectivement prise en charge, que la survie physiologique du prolétariat. La suraccumulation du capital conduit à des crises récurrentes qui se traduisent par le fait que ce qui est produit en quantité croissante grâce à de l'accumulation de capital productif ne trouve pas de demande solvable en raison du chômage, véritable armée de réserve des travailleurs.

L'État, représentant de la classe des capitalistes, est incapable de s'opposer à la dynamique de l'accumulation du capital ni même d'en tempérer les conséquences. Quand bien même il le voudrait au niveau de son territoire, prenant ainsi en charge certains des intérêts objectifs bien compris de l'ensemble de sa classe capitaliste, la compétition internationale l'en empêcherait. L'État n'intervient pas sur l'infamale dynamique de l'accumulation du capital, parce que c'est un État de classe.

Le mode de production capitaliste est une abstraction du capitalisme pour lequel des lois tendancielles auraient été trouvées. S'il en est ainsi, c'est parce que pour Karl Marx et Lénine, l'État, superstructure de la classe des capitalistes, n'avait pas de rôle économique et ne pouvait donc pas s'opposer à la suraccumulation du capital et à la paupérisation des masses.

L'existence de lois tendancielles (baisse tendancielle du taux de profit, paupérisation absolue, aggravation tendancielle de crises de surproduction récurrentes, conséquences inéluctables des contradictions internes du mode production capitaliste) résulte dans la pensée marxiste du caractère « classiste » de l'État et de son incapacité fondamentale à intervenir sur les dynamiques économiques.

Or, depuis la Seconde Guerre mondiale, un compromis social-démocrate a pu mettre en œuvre des politiques économiques d'inspiration fordiste – les fameux cinq dollars par jour de l'industriel Ford aux États-Unis – qui ont élevé le niveau de vie des ouvriers. L'État s'est révélé capable de généraliser le compromis fordiste social-démocrate et d'élever le niveau de vie des ouvriers et des paysans pour créer des classes moyennes épargnantes qui ont ensuite imposé à leurs États une intensification au plan mondial de la mobilité des biens et services, des capitaux, des savoirs codifiés, mais pas des hommes.

Cette élévation du niveau de vie des ouvriers a été parfois imputée aux transferts de valeur provenant de l'exploitation des peuples du tiers-monde. Des lois tendanciennes de l'accumulation du capital à l'échelle mondiale résultant d'une inégale rémunération des gains de productivité de travail ont été mises en évidence par Samir Amin. Mais l'irruption de puissances économiques du tiers-monde montre que ces régularités ont pu être infléchies lorsque de nouvelles élites ont décidé de mener des politiques économiques spécifiques et de construire une capacité scientifique et technologique. Au demeurant, la Suède a mis en œuvre le compromis social-démocrate sans avoir de colonies.

Il n'existe pas de lois économiques au sens des lois de la physique. Cette illusion puise sans doute ses racines dans le positivisme du XIX^e siècle. Il y a bien des régularités économiques décrites par Marx et Lénine qui leur ont permis d'établir des prévisions, mais elles n'ont pas valeur de lois. Elles résultent de dynamiques économiques dans des territoires, et les États peuvent infléchir ces tendances, raison pour laquelle la prospective peut avoir un sens. Même dans les dynamiques économiques, le futur n'est pas écrit d'avance comme dans un univers laplacien où les trajectoires des sociétés sont connues. Ou s'il l'est, c'est pour être changé, pour reprendre la formule de Paulo Coelho.

TROIS SCÉNARIOS POUR LE MONDE DE DEMAIN ET QUATRE POUR L'AFRIQUE

Le monde de demain. Dans un tel contexte, la prospective est même plus que jamais nécessaire. En effet, lorsque l'on roule à grande vitesse sur une route peu connue, on a besoin, pour éviter les embûches et tenir le cap, de disposer de puissants phares, selon Gaston Berger. La prospective fournit ces phares. Non qu'elle apporte des réponses définitives sur ce que sera demain, mais elle explore, en réduisant certaines incertitudes et en anticipant des changements.

Je ne me livrerai pas à un exercice de prospective mondiale. Je me contenterai d'emprunter à ses techniques la notion de scénario, qui décrit des futurs possibles à partir de l'évolution à long terme de facteurs clés, pour en exposer trois.

Le scénario Fukuyama, ou le monde tel qu'il est. Pour ce penseur, l'histoire a atteint sa fin, et il n'y a plus rien à inventer. La perspective de paix perpétuelle kantienne est à portée de main, pourvu que les États-Unis prennent la responsabilité de contraindre tous les peuples à mettre en place la démocratie parlementaire et l'économie de marché. C'est l'Empire, avec les États-Unis, l'OMC, le FMI et les Nations unies pour centre du monde. Ce scénario postule la perpétuation du monde unipolaire. L'économie américaine continue de tirer l'économie mondiale, et les États-Unis assurent le rôle de gendarmes du monde.

Le scénario léniniste. L'une des conséquences de la globalisation a été d'étendre la division internationale du travail et le salariat à de nouvelles sphères de production, mais aussi de creuser les inégalités à l'intérieur des pays riches entre ceux dont le travail est nécessaire à la compétitivité des entreprises et les autres. Dans le tiers-monde, une différenciation entre pays émergents ou en voie d'émergence et les autres se met en place. Les premiers sont les États qui ont su profiter de la dynamique de rattrapage de l'Europe et du Japon pour construire des économies compétitives sur des segments dynamiques de la demande mondiale avec des produits à élasticités-revenu mondial su-

périures à l'unité. S'y ajoutent des économies à capacité technologique comme l'Inde, la Chine ou le Brésil.

Dans ce scénario, la compétition accrue pour la conquête des marchés mondiaux et l'approvisionnement en matières premières énergétiques et minérales, y compris l'eau, entre les États-Unis, l'Europe et les puissances émergentes que sont la Russie, la Chine, l'Inde, et le Brésil, conduit selon les prévisions de Lénine à une conflagration mondiale. Il suffit de voir que la consommation d'énergie par tête d'habitant de la Chine est de 0,8 tep (tonne équivalent pétrole) et augmente de 4 % par an. Or, celle des États-Unis est stable à plus de 8 tep par an, tandis que l'Europe est à 4, avec une hausse de 1 % par an. Le rattrapage de la Chine va accroître la compétition pour les sources d'approvisionnement. C'est le scénario catastrophe dans un monde où existe l'arme nucléaire.

Le scénario multipolaire. Il postule que les puissances émergentes à capacité scientifique et technologique rattrapent les États-Unis dans un équilibre des forces et des économies. Le monde est alors dominé par six grandes puissances : les États-Unis (plus le Canada et le Mexique), l'Europe constituée en territoire politique peu ou prou, la Russie, la Chine, l'Inde, et le Brésil allié au Marché commun du Sud (Mercosur).

La conflagration est évitée, et une forme de gouvernance mondiale est mise en place pour gérer les problèmes énergétiques, d'approvisionnement en eau, et environnementaux en particulier.

Les scénarios de l'Afrique. L'Afrique se trouve à la croisée des chemins en ce début de III^e millénaire et se demande quelle voie il lui faut emprunter.

Répondre à cette question n'a jamais été aussi urgent qu'aujourd'hui où l'histoire, loin d'être arrivée à sa fin, s'accélère, où le temps perdu en raison de mauvais choix ne se rattrape pas. Mais jamais répondre à ces questions n'aura été aussi difficile. La multiplicité des acteurs et décideurs africains, l'inégale connaissance – et donc maîtrise – des dynamiques du changement, ont atteint aujourd'hui un point inégalé.

Sa faiblesse a malheureusement contraint l'Afrique à adopter des stratégies réactives. Deux décennies de mise en œuvre de ces stratégies dites d'ajustement ont sérieusement érodé les capacités de réflexion sur le long terme dans le secteur public ; il faut reconstruire ces capacités pour fonder ce que j'appelle l'« afro-responsabilité ». L'exercice Afrique 2025 piloté par Alioune Sali de Futurs africains a formulé quatre scénarios pour l'Afrique.

Les lions en cage. C'est l'Afrique telle qu'elle est, piégée par les élites rentières qui ne croient pas en son développement et pensent que c'est l'Europe ou la communauté internationale qui a en charge l'élévation du niveau de vie des populations pour avoir colonisé l'Afrique ou organisé la traite négrière. C'est une Afrique dont les élites sont insérées dans le monde, qui produit du capital humain (footballeurs, artistes, médecins et ingénieurs) qu'elle exporte vers les centres de l'économie mondiale. La moitié de la population vit dans la pauvreté et doit affronter une urbanisation sauvage. C'est l'Afrique des conflits larvés.

Les lions faméliques. Les États africains s'effondrent, à l'image de la Somalie, parce que la course à l'accaparement des rentes devient violente et ruine l'État. C'est une Afrique où les populations survivent dans des trappes de pauvreté et sont dominées par des seigneurs de guerre.

Les lions sortent de leurs tanières. Quelques États africains arrivent à s'insérer dans la dynamique de la globalisation et deviennent émergents. Les élites au pouvoir interviennent sur les dynamiques économiques et organisent un consensus politique qui permet une croissance rapide, de qualité, et juste. C'est une Afrique où les cas tunisiens ou mauriciens fortifiés se sont généralisés à plusieurs États qui entraînent le reste dans une dynamique progressiste et sociale.

Les lions marquent leurs territoires. L'Afrique invente un nouveau mode de développement respectueux de la nature et des cultures ancestrales. C'est donc une Afrique qui fait échec à la globalisation et à sa compétition féroce en organisant son indépendance et la production des biens et services nécessaires à ses populations.

ATOUTS ET FAIBLESSES DE L'AFRIQUE DANS LE CADRE D'UN MONDE MULTIPOLAIRE

Dans le scénario Fukuyama, l'Afrique sera ce que le Centre voudra en faire. Les six régions APE de l'Afrique se débattront dans la pauvreté et les conflits internes, à la merci des extrémismes de toute nature. C'est l'Afrique des lions en cage ou faméliques. Des puissances locales pourraient émerger dans chaque région pour représenter localement le Centre : Nigeria, Afrique du Sud, Éthiopie, République démocratique du Congo, Égypte sont des candidats probables. Ils peuvent devenir des lions qui sortent de leurs tanières. Mais l'Afrique prise globalement ne sera pas une force politique. Des conflits internes subsisteront, bien que contenus grâce aux actions décisives du Centre du monde. C'est une Afrique où les conflits du type de celui du Darfour se multiplieront à cause de la compétition féroce autour des ressources naturelles.

Dans le scénario léniniste, c'est la guerre. Si notre monde ne disparaît pas, les vainqueurs organiseront le monde. De quel côté sera l'Afrique ? Ou de quel côté seront les Afriques ? Les États africains risquent d'être partagés entre les puissances en conflit. Dans tous les cas, l'Afrique sera ce que les puissances gagnantes décideront : les partisans des perdants deviendront faméliques, et ceux des gagnants resteront en cage.

Le scénario multipolaire, davantage favorable à l'Afrique, offre plus de possibilités à un projet politique africain.

Les faiblesses. L'Afrique en tant qu'entité politique. Même si Cheikh Anta Diop s'est évertué à démontrer l'unité culturelle de l'Afrique, force est de reconnaître que la constitution d'un État fédéral africain ne saurait reposer uniquement sur des bases culturelles. Cette unité des cultures entretient une relation dialectique avec leur diversité. Elle peut porter un projet d'unité politique, comme elle peut être à la base d'une désintégration de l'Afrique tant la conscience ethnique y est forte et aggravée par la gestion rentière du pouvoir et des ressources.

Nkrumah l'avait compris en proposant dès 1963 la création des États-Unis d'Afrique. Nyérére l'a combattue, lui préférant un projet politique par étapes. Ironie de l'histoire, l'Union européenne s'appuie sur ces entités pour proposer des APE. Il n'y a rien d'inéluctable à un projet politique africain ; le repli identitaire s'y oppose. Or le futur est bien celui des États-continentaux. Voilà le sens du projet européen, débuté avec le renforcement du couple franco-allemand, prolongé par la mise en circulation de l'euro et enfin par l'élargissement de l'Union européenne. L'Europe s'est constituée en

territoire économique ; elle réussira à se constituer en territoire politique. Les élites africaines devraient porter le projet de l'unité politique africaine, mais rien n'est moins probable. J'ai proposé aux élites dirigeantes du Mali et du Sénégal de reconstituer la Fédération du Mali, maintenant que les divergences à l'origine de son éclatement ont disparu. C'est resté lettre morte.

Les élites africaines et le pouvoir. L'actualité kenyane est bouleversante, mais faut-il pour autant magnifier l'expérience de la Mauritanie ? La pratique du suffrage universel se révèle désastreuse et trahit une préférence pour les monarchies républicaines, pour reprendre l'expression du journaliste Babacar Touré, dans le dessein de créer des oligarchies rentières familiales ou ethniques incapables de développer les forces productives et qui organisent des trappes systématiques de pauvreté pour l'écrasante majorité des populations. Cela aussi contribue à accentuer la conscience ethnique.

La construction d'une capacité scientifique et technique. Ces élites ignorent les principes de la rationalité critique. Les Africains qui veulent s'en imprégner pour développer la science et les techniques ou qui veulent utiliser les résultats de la science pour développer la production sont encouragés à émigrer dans les cieux où le temps est limité. Ici, le temps est infiniment élastique, la mesure d'une quelconque productivité est absurde et relève des fantaisies colonialistes.

Les atouts. Jeunesse de la population. En 2025, il y aura 1,4 milliard d'Africains, plus de la moitié sera jeune et vivra dans les villes. Environ 50 % devraient être à peu près éduqués et 10 % très bien éduqués.

Plasticité de la culture. La plasticité de la culture africaine permet la coexistence de plusieurs communautés avec des valeurs différentes. Une croyance forte à l'existence de l'au-delà atténue de fait la compétition. Castoriadis aurait dit quelque part que les Grecs ne croyaient pas à l'au-delà et que cette croyance aurait marqué la civilisation judéo-chrétienne. L'Afrique peut être une terre de tolérance, surtout au point de vue religieux. 80 % des Arabes vivent en Afrique. Le dialogue des cultures s'y fait au quotidien, lorsque la ruée vers les matières premières se fait moins pressante.

Sous-exploration. En effet, l'Afrique est encore sous-explorée. Avec un peu d'efforts, elle pourrait peut-être mettre au jour les réserves minérales et énergétiques additionnelles dont le monde a besoin. Cette position stratégique bien gérée peut être un atout pour réguler la compétition internationale et lancer le monde sur une trajectoire multipolaire.

Pour aller vers un monde multipolaire, il faut une réponse politique à la globalisation. Celle-ci est nécessairement globale. Dans ce cadre, l'Afrique-projet politique doit en toute indépendance définir ses alliances stratégiques. Celles-ci sont au nombre de quatre possibles :

- avec l'Europe, qui a façonné ses élites et dessiné ses territoires. La question de la mobilité des hommes doit être négociée ;
- avec l'Inde, qui est en train de prendre le contrôle du secteur minier au Sénégal, par exemple ;
- avec la Chine, qui est prête à construire les infrastructures en Afrique et même à se lancer dans la lutte traditionnelle, sport national sénégalais ;

- avec le monde arabo-persé pour imposer un monde multipolaire à sept.

Ces stratégies doivent être discutées dans le cadre d'assises citoyennes qui constituent la démarche centrale de la doctrine de l'Émergence citoyenne que j'ai proposée en tant que candidat de la présidentielle de février 2007 pour le mouvement citoyen Tekki.

Celle-ci se fonde sur la responsabilité et sur le partage. La responsabilité recoupe trois dimensions. La première est de préserver la Terre et de protéger l'environnement. La deuxième est de découvrir les lois de la nature : il importe de s'approprier la science, ses méthodes, la rationalité, et de lutter contre l'obscurantisme. La troisième est d'utiliser les lois de la science pour améliorer les conditions de vie des populations. Le partage, c'est celui du savoir, de l'avoir et du pouvoir. Partager le savoir, c'est valoriser et moderniser toutes les formes de transmission du savoir : l'école, la culture...

Partager l'avoir, c'est lutter contre les inégalités qui découlent de la croissance économique.

Partager le pouvoir, c'est reconnaître que le pouvoir absolu appartient à Dieu, mais que tout pouvoir doit être partagé. C'est privilégier la consultation, la concertation, les assises citoyennes... C'est assurer l'indépendance de la justice, promouvoir la transparence et le fait que les dirigeants doivent rendre compte aux populations.

Ces *idées citoyennes* peuvent devenir une force matérielle si elles pénètrent les masses. Elles permettent d'approfondir la démocratie. Autour d'elles pourront s'organiser des mouvements sociaux globaux, à la façon des firmes, et qui pourront imposer au monde le scénario multipolaire.

Le futur n'est pas écrit, mais doit se décider dans la cohérence. La globalisation étant en marche, la politique globale doit suivre.

La stratégie européenne en Afrique : le cas des Accords de partenariat économique (APE)

Francis Wurtz

Eurodéputé, président du groupe Gauche unitaire européenne - Gauche verte nordique

Je ne résiste pas au plaisir de saluer, chez lui, mon vieil ami Amath Dansokho, qui m'a souvent servi d'éclaireur au cours du quart de siècle écoulé depuis ma découverte du continent.

Rassurez-vous : je ne vais pas basculer dans la nostalgie ! Bien que... C'est un fait que la période durant laquelle je me suis intéressé aux relations Europe-ACP, que les nouvelles contraintes liées à la présidence du GUE-NGL du Parlement européen ne m'ont pas permis de poursuivre avec la même intensité après 1999, a été jalonnée d'expériences particulièrement marquantes et formatrices.

Je n'étais pas peu fier de me voir affublé par l'un des hérauts de la droite coloniale des années quatre-vingt-dix, le Français Guereur, du sobriquet d'« *ACP d'honneur* » parce que je votais par trop souvent à ses yeux contre mon « *camp* ». Il ne pouvait pas comprendre, le pauvre, que celui-ci n'était pas a priori celui de l'Europe, mais celui de la justice, de la solidarité, de la coopération, de la dignité humaine, un « *camp* » qui n'est ni blanc, ni noir, ni jaune, mais un peu de tout cela à la fois.

Je vais évoquer l'un des épisodes de cette période, parce qu'il est en rapport direct avec les enjeux qui nous occupent aujourd'hui. Il me permet, en effet, de resituer, dans l'histoire des rapports ACP-Union européenne, le tournant que représentent les APE.

En 1989-1990, j'avais été chargé, au sein de l'Assemblée paritaire CEE-ACP, d'un rapport assez explosif sur « les effets de l'achèvement du marché unique sur les relations CEE-ACP ». Politiquement, c'était le temps du capitalisme triomphant et de la « *fin de l'histoire* ». De hauts fonctionnaires de la Commission n'hésitaient même plus à dire aux représentants des pays ACP que, la donne géopolitique ayant changé, la Communauté européenne serait amenée à revoir sa stratégie vis-à-vis de ses partenaires du Sud. Économiquement, c'était la période des négociations de l'Uruguay Round qui allait déboucher en 1994 sur les Accords de Marrakech et la création de l'OMC.

C'est dans ce contexte que fut signée la quatrième et dernière Convention de Lomé, pour une durée de 10 ans : 1990-2000. Déjà était amorcé le tournant qui conduira au projet d'APE. La Commission européenne introduisit dans Lomé une clause d'appui aux programmes d'ajustements structurels du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Elle organisa l'érosion des marges préférentielles des produits ACP sur le marché européen, édicta des normes de plus en plus sévères, appliqua de façon stricte les règles d'origine. Par ailleurs, les protocoles « banane » et « sucre » étaient déjà sur la sellette en raison des règles préférentielles qui les régissaient.

Dès les premières années de mise en œuvre de Lomé IV, la Commission a pris appui sur les faibles résultats de sa politique antérieure en matière de développement pour mettre en cause le principe même du régime préférentiel CEE-ACP.

Ainsi fut préparé graduellement le passage de « l'esprit de Lomé » à la logique de Cotonou. On brisa le tabou de la non-réciprocité entre partenaires inégaux. On loua les vertus du libre-échange au service du développement. Après la création de l'OMC, devant la montée des inquiétudes du côté ACP, la Commission s'efforça d'ancrer dans les esprits de nos partenaires l'idée de l'avènement inéluctable de la logique libérale, les nouveaux slogans s'appellent alors « *non discrimination* », « *règle de la nation la plus favorisée* ». Tout au plus les dirigeants de l'Union européenne acceptaient-ils de rassurer ceux qui étaient toujours censés être leurs « *partenaires privilégiés* » sur le fait que les règles de Lomé seraient néanmoins tolérées jusqu'au terme de la Convention, soit le 19 février 2000.

C'est dans ce climat tendu que fut négocié l'Accord de Cotonou et qu'on commença à parler des APE, tout en évoquant une période transitoire agréée par l'OMC. Les contestations furent immédiates et vives de la part de nos partenaires ACP. Ils multiplièrent les interpellations sur les conséquences d'un tel choc sur leurs économies fragiles, et notamment sur le budget, la balance des paiements, les maigres flux commerciaux régionaux, la production agricole et industrielle.

Rien n'y fit. Les négociateurs européens promirent, grâce aux APE, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. À aucun moment, l'Union n'a tenté, à l'OMC, de faire prévaloir une approche prenant en considération les exigences du développement – par exemple en demandant la révision de l'article 24 du GATT régissant les accords régionaux. Elle ne le fera même pas en 2001, à Doha, pourtant pompeusement appelé « cycle du développement ».

Sous la pression des ACP, la Commission commandita pourtant en 1998 de premières études d'impact des APE et de l'application du principe de réciprocité à chacune des 6 régions ACP. Leurs conclusions furent plus que mitigées, soulignant :

- que les effets positifs des investissements attendus n'étaient pas garantis,
- que le régime actuel était plus favorable aux PMA (Pays les moins avancés),
- que les ACP non PMA seraient perdants dans l'affaire, notamment dans leur commerce régional où ils seraient concurrencés par l'Europe,
- qu'une division pouvait en résulter entre pays ACP...

Ces études furent mises sous le boisseau et l'Accord de Cotonou fut signé comme prévu le 23 juin 2000. Son article 34-2 en résume bien l'esprit radicalement nouveau : « *le but ultime de la coopération commerciale et économique est la transition vers l'économie mondiale libéralisée* ». Exit le développement.

L'article 36, précise, quant à lui : « *les parties conviennent de conclure de nouveaux accords compatibles avec les règles de l'OMC en supprimant progressivement les entraves aux échanges entre elles* ».

L'Accord de Cotonou prévoyait ainsi la mise en place dès le 1^{er} janvier 2008 des APE, entraînant :

- non seulement la fin de la non réciprocité
- mais le conditionnement d'une partie de l'aide aux performances économiques
- tout le processus étant assorti de réexamens réguliers de la « *capacité (des pays ACP) à ajuster leurs économies au processus de libéralisation* ».

Comme le remarque le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement PNUD de 2005 : « *dans l'ensemble, le mandat (des négociateurs européens pour les APE) a le potentiel nécessaire pour produire des résultats déséquilibrés et défavorables au progrès humain* ».

On est loin des Objectifs du millénaire, comme l'a souligné notre amie Luisa Morgantini, députée européenne, présidente de la commission pour le développement, dans son rapport de mars 2006 du Parlement européen sur l'impact des APE sur le développement.

La Commission a, à nouveau, elle aussi, en 2005, chargé un consortium d'organismes spécialisés – notamment Pricewaterhouse Coopers – de mener une telle évaluation. Je vous livre sans commentaire un passage des conclusions de ces travaux :

« Dans l'ensemble, l'impact social d'une libération totale sera négatif pour les paysans mais positive pour les consommateurs. Aujourd'hui, la population rurale est plus pauvre que la population urbaine et, par conséquent, la libéralisation totale entraînera probablement un accroissement de la pauvreté dans ces zones rurales et des inégalités. Cependant, les tendances démographiques indiquent que la population urbaine croît plus vite que la population rurale et que la pauvreté augmente dans les zones urbaines. Si les pauvres des villes deviennent plus nombreux que les pauvres des campagnes, la libéralisation totale améliorera la sécurité alimentaire, en approvisionnant en produits alimentaires moins chers, les consommateurs des villes. »

Dans son discours scandaleux de Dakar, Nicolas Sarkozy fustigea ce qu'il appelle le besoin des Africains « *de croire plutôt que de comprendre, de ressentir plutôt que de raisonner, d'être en harmonie plutôt qu'en conquête* »...

En conquête, justement, les Africains le furent lors du sommet UE-Afrique, à Lisbonne, en décembre de l'année passée ! Ce qui ne devait être, vu de Bruxelles, qu'une formalité – le ralliement *in fine*, fut-il résigné, des Africains aux APE – s'y est traduit par une confrontation historique dont ni la Commission, ni le Conseil européen ne sont encore revenus.

Alpha Konaré y a trouvé les mots justes pour appeler ses interlocuteurs « *à enterrer définitivement le pacte colonial* », pour rappeler à qui de droit que « *l'Afrique n'a besoin ni de charité ni de paternalisme* » ; pour souligner qu'elle « *entend aujourd'hui élaborer elle-même son agenda* », avant de mettre le doigt là où cela fait mal en lançant : « *l'Afrique ne saurait être ni une chasse gardée, ni un nouveau territoire à conquérir* ».

C'est malheureux à dire, mais dans le monde actuel – et l'Union européenne ne fait pas exception, même si on ne peut l'assimiler, à cet égard, aux États-Unis –, seule la résistance impose le respect. Depuis ce grand jour de décembre, l'Afrique est davantage respectée par les dirigeants européens.

Certes rien n'est réglé, loin de là ! Le très libéral commissaire au commerce, Peter Mandelson, ne veut pas entendre parler de concessions aux ACP qui compliqueraient sa tâche dans le cadre du donnant-donnant planétaire du cycle de Doha. Le commissaire au développement, Louis Michel, défend lui aussi mordicus la réciprocité commerciale au nom du principe de « *l'égalité entre partenaires* », ce qui est pour le moins spécieux sinon pervers, s'agissant d'économies aussi asymétriques ! Ils veulent inclure dans les accords des aspects non requis par les règles adoptées jusqu'ici, comme la libéralisation des

services des mouvements de capitaux ou des marchés publics ! Certains semblent prêts à un bras de fer, quitte à diviser durablement les ACP entre les PMA et les autres.

Cela dit, les discussions se poursuivent, alors que les APE étaient censés s'appliquer au 1^{er} janvier. Ces discussions doivent aller, selon mon groupe GUE/NGL, vers une vraie renégociation des accords. Il est possible d'avancer concrètement sur des points majeurs : l'évaluation des effets des APE sur les ACP, la protection des industries naissantes, notamment de transformation, la sécurité alimentaire, les règles d'origine, les clauses de sauvegarde, et plus généralement, une authentique coopération au développement.

Mon collègue, Helmut Markov, qui, comme président de la commission du commerce extérieur du Parlement européen est très engagé dans cette bataille, nous en dira davantage¹. Une chose est sûre, d'ores et déjà : les peuples, les forces de progrès, les syndicats, les ONG, les élus, les médias..., d'Afrique comme de l'Europe, doivent se mêler le plus possible de cette confrontation. Ils constituent un levier essentiel pour faire bouger les rapports de force.

C'est d'ailleurs le sens de notre présence à ce colloque : nous ne venons pas pour discourir, mais pour nous entraider et agir en faveur de changements.

1 Voir « La stratégie commerciale de l'Union européenne et ses impacts sur l'Afrique », p. 174.

Les conséquences de l'échec des APE

Moustapha Niasse

Ancien premier ministre du Sénégal, secrétaire général de l'Alliance des forces de progrès (AFP), président du Centre d'études et de recherches sur l'Afrique moderne (CERAM)

La problématique des relations entre l'Afrique et l'Europe, au début de ce XXI^e siècle, se pose dans le contexte d'un double défi, celui de la globalisation et de la mondialisation, deux phénomènes liés l'un et l'autre, à l'avènement d'un nouveau monde, qui, tout au long de plusieurs décennies, voire des siècles, de mutations de l'histoire et de la géographie des espaces territoriaux et des peuples, apparaît aujourd'hui sous un éclairage et un jour nouveaux.

L'approche de ces enjeux nécessite autonomie et indépendance dans la liberté d'expression. Si nous acceptons de faire face aux défis que nous posent les affaires du monde moderne, dans un esprit de solidarité, alors nous avons le devoir commun de mobiliser la réflexion et l'intelligence pour analyser les mutations actuelles.

Parmi les grands problèmes qui nous occupent, je souhaite évoquer le dossier des APE et l'état dans lequel se trouve l'axe Union européenne – pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Ce projet d'accords est au centre de divers débats et controverses, à des niveaux différents de compréhension, d'approche et même de perception. L'Afrique et l'UE ont leur part de responsabilité dans les retards actuellement déplorés, relativement au non-respect des engagements souscrits en 2000, à la signature, dans la capitale du Bénin, des Accords de Cotonou.

À cet égard, il convient de rappeler que selon les régions de l'espace ACP et même celles du continent africain, la situation n'est pas la même, s'agissant du niveau d'avancement des négociations devant conduire à la signature des APE avec l'Union européenne. L'Afrique centrale et les Caraïbes, de même que le Pacifique sont plus avancés que l'Afrique de l'Ouest dans le processus.

L'Afrique de l'Ouest est composée de seize États dont quinze, exception faite de la Mauritanie, sont regroupés dans la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont le siège est à Abuja, capitale de la République fédérale du Nigeria. La CEDEAO est dirigée par un secrétaire exécutif de nationalité ghanéenne, le docteur Mohamed Ibn Chambas. Du 5 au 6 octobre 2007, à Abidjan (Côte d'Ivoire), a eu lieu la réunion du Comité ministériel de suivi des APE, entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest, pour faire le point sur l'état du dossier.

Une telle procédure a été rendue possible, en vertu du principe posé et préalablement accepté par les partenaires en négociation sur les APE de prévoir une signature des Accords avec les organisations et institutions d'intégration économique sous-régionales. C'est le cas de la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEAC) et de la Southern african development community (SADEC) pour l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour l'Afrique des Grands Lacs et de l'Est, de même pour les Caraïbes et les pays du Pacifique Sud.

Après les Accords de Lomé – et il est important de le rappeler – les rapports commerciaux traditionnels avec l'Union européenne permettaient aux produits en provenance des ACP un accès préférentiel aux marchés européens, sans contrepartie.

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, signé en 2000, et sur la base d'une dérogation spéciale obtenue de l'OMC créée par le Traité de Marrakech (Maroc) le 15 avril 1995, les préférences ont été, de manière exceptionnelle, prorogées jusqu'au 31 décembre 2007, délai de rigueur.

En vertu de cette dérogation exceptionnelle et selon les engagements pris, la période 2000-2007 devait être mise à profit par l'Union Européenne et les 75 pays ACP pour conduire les APE, dont l'objectif était d'être plus compatible avec les règles de l'OMC auxquelles ont adhéré l'Union Européenne et les États ACP, ses partenaires dans ce dossier des APE.

En janvier 2003, les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique de l'Ouest réunis en sommet, ont pris la décision unanime de confier un mandat de négociation à la Commission de la CEDEAO, à Abuja, en lui assignant cinq objectifs principaux assortis du souhait d'une facilitation d'accès au marché européen des produits de l'Afrique de l'Ouest.

Ces cinq objectifs étaient et sont encore aujourd'hui :

1. la création progressive, conformément aux règles de l'OMC, d'une zone de libre-échange entre la CEDEAO et l'Union Européenne, à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
2. la nécessité de donner la priorité au développement, objectif premier de l'Accord de Cotonou, de 2000 ;
3. l'institution d'une forme de coopération mieux pensée et plus poussée entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, à la lumière des expériences vécues et des évaluations opérées, concernant toutes les questions touchant au commerce, essentiellement depuis la mise en œuvre de l'OMC ;
4. l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest, dans l'esprit de la complémentarité des projets de développement, de la similitude des données objectives concernant les statistiques sur l'évolution des économies nationales et, enfin, en tenant compte sans cesse du niveau de pauvreté accrue des populations de la sous-région ;
5. l'amélioration de la compétitivité des pays de l'Afrique de l'Ouest avec l'objectif principal de renforcer les capacités et de mettre à niveau l'outil de production.

Le souhait exprimé par les chefs d'État, qui était en fait le sixième objectif fixé, visait et vise encore aujourd'hui l'amélioration des conditions d'accès aux marchés européens des exportations en provenance de l'Afrique de l'Ouest, comme évoqué plus haut.

Ainsi, l'Afrique de l'Ouest n'a pas été en mesure de clôturer les négociations prévues, en ce qui la concerne, sur la période 2000-2007. Une telle situation n'a rien de dramatique. Il faut considérer qu'une négociation est la rencontre d'au moins deux volontés, avec pour objectif un compromis ou une issue heureuse. Les délais peuvent, dès lors, être eux-mêmes négociés. L'essentiel étant de parvenir à un résultat au profit des partenaires, pour changer une situation ou pour réaliser un but.

Faute d'une autre alternative, cette non-signature des APE a été assortie d'une demande formelle de report prise en charge par le Nigeria et le Ghana avec le soutien de

la Côte-d'Ivoire et du Cap Vert, sur un espace de temps de douze à dix huit mois à compter du 1^{er} janvier 2008.

Dans certains de ces États de l'Afrique de l'Ouest, plus particulièrement au Sénégal, cette situation a été mise en avant, avec des accents de populisme bruyant. Un dossier de cette complexité ne peut être utilisé longtemps comme fonds de commerce politique, parce que la réalité et les urgences sont autres. Il s'agit de l'avenir de toute une région, de tout un continent.

Et là il est nécessaire d'évoquer les conséquences de la non-signature des APE sur quatre États de l'Ouest africain qui ne sont pas dans la catégorie des PMA : le Cap-Vert, la Côte-d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria. Pour des raisons fondamentalement liées à leurs économies, ces États ne sont pas, au même niveau que les autres, touchés par cette situation. En effet, selon les études disponibles ainsi que les statistiques établies, l'application aux pays non-signataires du Système de préférence généralisée (SPG), est nettement moins favorable que le Régime préférentiel (RP) des Accords précédents – dont le dernier aura été l'Accord de Cotonou en 2000 – au regard desquels les soixante-quinze pays ACP bénéficiaient pour leurs exportations sur le marché européen de vraies préférences de réciprocité. Cette disposition touche plus frontalement et plus directement les pays non-PMA.

En 2008, plus précisément, c'est ce régime tarifaire qui sera en place et la conséquence en sera que les exportations sur les marchés de l'Union Européenne des quatre pays non-PMA d'Afrique de l'Ouest cités plus haut se trouveront fortement affectées si des mesures intérimaires ne sont pas prises.

Plus d'un milliard d'euros d'exportations, soit 9,5 % de l'ensemble des exportations en direction de l'Europe de tous les pays non-PMA ou 8 % des exportations totales de l'Afrique de l'Ouest vers l'Union Européenne – ce qui n'est pas négligeable – seront soumis à des tarifs plus élevés en Europe et entreront immédiatement en concurrence directe avec les exportations d'autres pays en développement. Ce qui n'était pas le cas, jusqu'ici, en vertu de l'application des préférences de Cotonou. Ainsi, à titre d'exemple, 36 % des exportations de la Côte-d'Ivoire seraient affectées, 25 % pour le Ghana, 69 % pour le Cap-Vert et 16 % pour le Nigeria, dont 15 % liés à l'économie du pétrole.

Pour la Côte-d'Ivoire, les produits concernés sont les conserves de thon, les ananas, le beurre et la pâte de cacao, les bananes, les légumes, l'or, l'aluminium. Autant de produits dont les recettes d'exportation sont vitales pour ce pays, qui sort d'une crise qui a eu des conséquences directes sur son économie, actuellement en cours de redressement progressif.

Par ailleurs, les règles d'origine attachées au SPG sont moins favorables que celles de Cotonou. Le SPG, à l'inverse des APE en cours de négociation, n'a pas la dimension de développement et tend à privilégier l'aspect purement commercial dans les relations entre partenaires, quelles que soient, par ailleurs, les asymétries qui peuvent exister entre les niveaux de leurs économies respectives, comme c'est le cas entre les pays industrialisés du Nord et ceux du Sud, notamment les ACP.

Par suite d'un refus de souscrire à la démarche devant conduire aux APE ou une attente trop longue pour protéger ses exportations, la Côte-d'Ivoire subirait une perte en volume de recettes d'exportations d'au moins 700 millions d'euros, sur la base des données du commerce extérieur en 2006.

Ce montant doit être revu à la hausse pour prendre en compte les effets induits non encore évalués et l'impact négatif des règles d'origine du SPG qui sont beaucoup plus contraignantes, dans ce secteur, que celles de l'Accord de Cotonou. En conclusion de ce qui précède, plutôt que de se livrer à des marches populaires, y compris à Bruxelles, et autres manifestations d'opposition systématique aux APE, les États de l'Afrique de l'Ouest ont l'obligation de soutenir la Commission de la CEDEAO, et de l'aider à définir, au nom et pour le compte des quinze États concernés, une stratégie permettant que cette dernière phase des négociations aille à l'essentiel. C'est-à-dire faire comprendre et accepter les priorités et les urgences du développement dans les pays du Sud, pour renforcer les capacités de ceux-ci en particulier en Afrique, rendre plus rentables l'extraction, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des ressources et matières premières du continent africain. Sans oublier que, de son côté, l'Europe a aussi des intérêts et des priorités, indispensables à la poursuite de la construction de son union et de la consolidation de son économie.

Il s'agit de rechercher et de trouver des compromis successifs, se prolongeant les uns les autres, en excluant toute volonté d'impérialisme à imposer à un quelconque partenaire et en épousant, Européens comme Africains, une démarche et une dynamique de solidarité, dans la compréhension, l'acceptation, la protection et le respect mutuel. L'infantilisme enrobé de démagogie retardataire doit être banni. Proclamer un refus, même verbal, en contestation des APE est un non-sens qui ne fait pas respecter l'Afrique. Il faut se parler.

L'Afrique n'a pas le droit de se résigner en acceptant la fatalité. Ce serait une démission devant les défis de l'histoire et une insulte grave vis-à-vis de l'avenir, c'est-à-dire des générations futures. Ce continent dispose de nombreuses ressources qui ont nourri bien des espoirs lors de l'accès à l'indépendance. Par rapport aux quantités de cacao, de café, de palmistes, de bananes et de bois précieux enregistrées dans le circuit du commerce mondial, l'Afrique en produit respectivement 70 %, 30 %, 50 %, 40 % et 30 %. Dans le même ordre d'idées, les réserves du continent sont estimées, toujours par rapport à celles du marché mondial, à 25 % pour l'uranium, 13 % pour le pétrole, en termes de gisements identifiés, 64 % pour l'or, 60 % pour le diamant, 40 % pour le manganèse, 97 % pour le chrome, 85 % pour le platine, 80 % pour la bauxite, 65 % pour le cobalt, en quantités significatives pour l'uranium, pour le Colombo Tantalite appelé Coltan et d'autres minerais. Sans compter les ressources hydrauliques et l'eau douce charriée en milliards de mètres cubes chaque année et qui sont perdues en arrivant sur les rives des océans.

L'Europe ne peut pas se passer de l'Afrique, en raison du potentiel de ressources naturelles que possède ce continent, en raison d'une histoire commune qui n'a pas toujours été au diapason de leurs intérêts communs.

L'Afrique ne peut, ni aujourd'hui ni demain, se passer de la coopération avec l'Europe et avec d'autres nations industrialisées. Alors, il faut continuer de se parler. Les épreuves partagées construisent des solidarités indestructibles. À cet égard, les deux guerres mondiales ont été le théâtre d'épreuves partagées que la mémoire collective garde vivaces, qui sont ineffaçables pour ceux qui les ont vécues comme pour les générations qui ont suivi.

L'Afrique ne doit jamais perdre de vue que l'Europe ne pourra pas la développer elle-même et à la place des Africains. La coopération est un rendez-vous du donner et du recevoir. À ce rendez-vous, l'Afrique doit prendre en charge ses propres priorités d'épanouissement, par le travail, l'intelligence, le génie africain, la force de nos cultures et les valeurs de nos civilisations, en ouvrant le continent et ses populations vers la société du savoir. Si l'Afrique s'obstine à rester devant la porte de ce monde du savoir, elle continuera de dépendre des nations qui détiennent l'outil technologique indispensable à la modernité et au développement.

Dans un tel élan entrepris de part et d'autre, dans une osmose de créativité et de réalisme en mouvement, Europe et Afrique doivent comprendre les réalités nouvelles de la géopolitique mondiale. Sans exclure de leur commune réflexion les autres continents, porteurs de cultures et de civilisations autres mais fécondantes elles aussi au contact des nôtres, pour assurer avec nous un destin, celui de l'humanité.

Alors comme disait le sage, « *restons ensemble car il se fait tard* ». *Mane nobiscum...*

L'Afrique de Sarkozy : du mépris culturel à la méprise géopolitique

Sémou Pathé Gueye

*Professeur de philosophie à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar,
directeur du Laboratoire d'études et de recherches philosophiques et sociales
contemporaines sur l'Afrique et le monde (LERPSCAM),
membre du Conseil scientifique de la Fondation Gabriel Péri*

L'une des préoccupations qui sous-tend l'organisation de la présente rencontre, pour les chercheurs du moins, c'est l'accumulation d'éléments qui puissent être exploités pour jeter les bases d'une prospective africaine, c'est-à-dire d'une science du futur africain qui renverse la perspective en pensant désormais le monde à partir de l'Afrique et non l'inverse. Cela signifierait pour la pensée politique et sociale africaine une révolution copernicienne, pour ne pas dire une révolution épistémologique.

C'est dans cette perspective que je me suis proposé d'analyser le discours prononcé il y a quelques mois à Dakar par le président de la République française Nicolas Sarkozy. Ce discours, on le sait, avait en son temps suscité – et continue à susciter – beaucoup de débats empreints d'indignation. Des intellectuels africains lui ont, par exemple, reproché d'avoir été inspiré par le mépris culturel, par un certain racisme dont il croit pouvoir trouver l'inspiration dans les *Leçons sur la philosophie de l'histoire* de Hegel.

L'interprétation de ces lignes du philosophe allemand qui fait de ce dernier un raciste ne résiste pas à une confrontation sérieuse avec l'ensemble de son projet philosophique. Ce n'est pas le lieu d'en débattre. Je voudrais plutôt dire pourquoi il faudrait aller au-delà de cette lecture, somme toute primaire, du discours du président Sarkozy pour pouvoir en saisir la véritable signification historique car, derrière celui-ci, se profile en filigrane l'esquisse d'un nouveau contexte géopolitique qui influence beaucoup la manière dont la France se situe désormais dans le monde et conçoit ses rapports avec lui. Pour aller vite, c'est le discours d'un pays dont l'apparente richesse actuelle masque la réalité d'une puissance en voie de décadence, obligée pour cette raison de renoncer à ses antiques prétentions impériales pour se comporter de plus en plus en relais et en appendice de l'hégémonie mondiale des États-Unis.

Vue sous cet angle, la politique africaine de la France telle qu'elle s'exprime à travers ce discours qui s'est voulu de rupture, reflète les mutations historiques suivantes :

- l'épuisement de la rente de situation politique et surtout économique que son passé colonial valait à l'Afrique ;
- les effets des politiques néocoloniales pratiquées après l'indépendance qui ont non seulement démobilisé les peuples africains en gaspillant leur potentiel de développement, mais aussi découragé les couches sociales européennes qui étaient les plus favorables au continent ;
- l'accession au pouvoir en France et en Europe d'une nouvelle génération d'hommes politiques qui n'a pas connu la colonisation et ne se sent donc pas concernée par les crimes et les fautes qui donnaient mauvaise conscience à leurs parents, ni le sentiment que l'Afrique était victime d'elle-même, des facéties de ses dirigeants comme Bokassa et Idi Amine Dada qui gaspillaient l'aide en la

« planquant » dans des banques européennes. Pendant ce temps, le chômage prenait des proportions de plus en plus importantes qui rendaient la jeunesse européenne impuissante et servait de terreau au développement de la xénophobie et au renforcement du poids politique des forces de droite et d'extrême-droite.

Il était dès lors plus avantageux politiquement pour ces gouvernants de satisfaire cette jeunesse que de respecter la promesse minimale faite en matière d'aide publique au développement.

- la remontée en puissance d'une droite résolument atlantiste, tournant de plus en plus le dos à la politique gaullienne d'indépendance ;
- une fausse lecture de la situation de l'Afrique elle-même.

Le président Sarkozy s'est adressé à une Afrique symbolisée, entre autres, par le scandale, il est vrai désolant, d'une jeunesse qui ne rêve que d'Europe et qui, au prix de sa vie, fait tout pour gagner les côtes européennes, synonymes pour elle sinon d'Eldorado, du moins de planche de salut. En d'autres termes, une Afrique qui après de longs siècles de domination et d'exploitation serait terrassée, désabusée, sans espoir, une Afrique soumise.

Mais si l'Afrique, c'est une jeunesse qui souffre, c'est aussi un continent qui lutte conjointement aux efforts que les peuples déploient quotidiennement pour leur développement. Cette Afrique n'a pas attendu le nouveau président français pour comprendre la nécessité de se prendre en charge pour bâtir son propre avenir. En d'autres termes, le président Sarkozy a été aveuglé sur la réalité de la seconde Afrique par celle, il est vrai plus manifeste, de la première.

Il s'est également trompé d'Afrique pour la raison suivante : l'Afrique a certes toujours besoin de l'Europe dans le contexte d'un monde qui est déjà et qui sera de plus en plus interdépendant. Elle continue d'en avoir besoin en matière d'investissements, de marchés pour exporter ses produits et de l'acquisition de réalisations scientifiques et technologiques qu'elle n'est pas encore capable de produire elle-même. Mais c'est aussi désormais un nouvel enjeu géostratégique, objet de convoitise entre autres à cause de l'immense marché qu'elle est censée devenir. L'Afrique a une marge de manœuvre, une capacité de souveraineté accrue dans ses rapports avec l'Europe. On peut moins facilement la faire chanter et lui imposer des diktats.

Autrement dit, l'Afrique a et aura de moins en moins besoin de l'Europe ; la réciproque n'est pas vraie pour quatre raisons.

Le vieillissement démographique de l'Europe fait que celle-ci a déjà besoin de main-d'œuvre africaine pour faire tourner son économie.

Les énormes ressources naturelles, le pétrole et demain l'eau, dont elle dispose font de l'Afrique un continent d'importance stratégique pour le monde de demain.

L'Europe ne peut gagner sa concurrence avec les États-Unis et les autres puissances émergentes, notamment la Chine, qu'en construisant avec l'Afrique un partenariat gagnant-gagnant. L'Afrique, à tout le moins ses forces porteuses d'avenir, se tourne de moins en moins vers l'Europe, et ce n'est pas en Asie ou en Amérique latine que l'Europe pourrait trouver une solution.

De ce point de vue, la nouvelle politique d'accueil d'étudiants adoptée par la France est absurde, puisque les universités européennes, et françaises en particulier, sont net-

tement moins bien classées que leurs homologues américaines et asiatiques. En matière de savoir, l'Europe est de moins en moins attractive, surtout pour les continents comme l'Asie où émergent déjà des pôles de développement universitaire et scientifique en Chine et au Japon.

L'absurdité qui consiste à serrer la vis aux étudiants africains en espérant pouvoir gagner plus d'étudiants asiatiques par une immigration sélective, est donc une illusion qui procède justement de cette méprise dont j'ai parlé tout à l'heure. Aujourd'hui, les forces vives africaines se tournent de plus en plus vers les États-Unis et l'Afrique plutôt que vers l'Europe. Ce sont les commerçants, les hommes d'affaires qui cherchent des opportunités et c'est faute de mieux que, les forces les plus dynamiques dans notre continent se tournent vers l'Europe et plus particulièrement vers la France.

Trois conclusions peuvent être tirées de ce qui précède.

La première est qu'il n'y a d'alternative pour l'Europe, ambitionnant de garder sa place dans le nouveau contexte géopolitique mondial, qu'en sachant construire un nouveau partenariat avec l'Afrique, un partenariat fondé sur une politique de coopération inspirée par le principe de respect mutuel, d'avantages réciproques et de solidarité. Cela passe par la modification du schéma actuel des relations internationales, enjeu important de lutte qui ne se fera pas de soi-même.

La deuxième est que le futur de l'Afrique est moins sombre, tant en matière de renforcement de son coefficient d'indépendance que de développement économique et social, que ne le laisse croire sa situation actuelle.

Enfin, la possibilité d'un futur meilleur pour l'Afrique passe par la mise en œuvre de modes de gouvernance des sociétés africaines qui soient en mesure de libérer les énergies créatrices des peuples du continent. C'est tout l'enjeu de la lutte actuelle pour la démocratie. Une démocratie qui non seulement soit capable de permettre aux peuples africains de prendre leur destin en mains mais également d'être de véritables ferments d'un développement économique et social orienté vers la satisfaction des besoins fondamentaux de ses peuples.

Afrique/États-Unis : une relation singulière

Michel Rogalski

Économiste (CNRS-EHESS), directeur de la revue Recherches internationales

A priori les États-Unis disposent vis-à-vis de l'Afrique d'une posture singulière qui les distingue des métropoles européennes dont l'image reste toujours celle de l'ancien colonisateur. Rien de tel avec les États-Unis. Pas d'occupation militaire, pas de mémoire d'empire britannique ou français, pas de commerce des esclaves – même s'ils en furent en partie bénéficiaires –, pas de crimes colonialistes, pas de pillages ou d'extorsion de surplus, pas de croissance et de développement nourris par l'exploitation du continent africain. Bref, pas de passé commun entremêlé qui aurait pu laisser de mauvais souvenirs.

Rien de tel parce que les États-Unis se sont formés tardivement et qu'après avoir détruit leurs indigènes – les populations indiennes – ils se sont tournés vers ce qui deviendra leur arrière-cour, l'Amérique latine, où ils ne s'imposeront qu'après la seconde guerre mondiale. Quant à leurs expéditions impériales et guerrières, c'est plutôt du côté de l'Asie et du Moyen-Orient qu'elles se sont dirigées. Le sous-développement de l'Afrique ne leur doit rien.

À cet atout s'en ajoutent deux autres. Leur attitude de principe favorable aux luttes en faveur des indépendances, même si le souci, déjà, d'évincer des concurrents ne pouvait être écarté, ni celui de s'ingérer et de diviser les mouvements de libération nationale pour y appuyer toujours les fractions les plus modérées qui, dans le contexte de la guerre froide, ne pouvaient qu'être conciliantes avec l'Occident. Enfin, les États-Unis se présentent comme une nation possédant une forte minorité afro-américaine, donc ayant des « *racines africaines* ». Ils exploitent habilement cette image notamment à travers la nomination de diplomates afro-américains en Afrique.

Ces trois atouts expliquent pourquoi leurs rapports avec l'Afrique ne sont pas pollués de repentances, de susceptibilités, de réparations ou de ressentiments, et leur procurent un avantage sur les anciennes puissances coloniales européennes.

Il ne faudrait pas croire pour autant que dès leur indépendance les pays africains vont se tourner vers les États-Unis qui présentent à leurs yeux le défaut de faire partie du monde occidental, celui d'où viennent leurs anciens colonisateurs. Par ailleurs les États-Unis sont encore loin d'avoir mis fin à leur politique raciale sur le plan intérieur, ce qui altère encore leur image sur le continent africain.

Au moment des indépendances, l'évolution du Congo (devenu plus tard Zaïre) sera emblématique de la capacité d'engagement des États-Unis et surtout de la dissymétrie des influences. Un caractère marginal des intérêts américains en Afrique n'est pas incompatible avec l'impact décisif qu'il peut avoir sur le continent. Si le Congo ne présentait pas un intérêt central pour les États-Unis, le simple fait que ceux-ci s'y intéressent et aient fait le choix de peser sur son évolution a été décisif pour celui-ci.

Les traces de la Guerre froide

Pendant la Guerre froide, le continent africain a été happé par le conflit entre les deux Grands qui s'affrontèrent à coups de stratégie oblique dans le Tiers-monde, l'affrontement central nucléarisé étant devenu impossible¹. Ce fut pour l'Afrique le temps des politiques de déstabilisation, de conflits de basse intensité. Deux zones concentrèrent l'intérêt des États-Unis : l'Afrique australe et la corne de l'Afrique. Le soutien à la politique africaine du Portugal – pays de l'OTAN – fut constant et se prolongea par une longue ingérence dans le conflit civil angolais. Le soutien à l'Afrique du Sud de l'apartheid et la bienveillante indulgence vis-à-vis de la sécession rhodésienne sont bien connus. Ils seront justifiés par la présence de métaux précieux stratégiques – chrome, manganèse, platine – auxquels s'ajoutent l'or et les diamants, et le côté stratégique de la zone bordant les routes maritimes des tankers pétroliers traversant les océans. L'intérêt pour la Corne de l'Afrique sera justifié également pour des raisons stratégiques : routes maritimes et proximité du Moyen-Orient. Durant cette période, aux motifs stratégiques et économiques il conviendra d'ajouter un impératif idéologique majeur pour les États-Unis. L'impérieuse nécessité à leurs yeux de refouler l'avancée communiste, de réduire l'influence des partis se réclamant du marxisme et de contribuer à leur répression. Pendant toute cette période, l'Europe, tout en veillant à la pérennité de ses intérêts propres, ne s'est pas démarquée fondamentalement de la ligne américaine, qui fut au demeurant celle de l'OTAN et du « monde libre ». Les forces progressistes africaines connurent les répercussions sur leur continent de la confrontation idéologique sino-soviétique qui se traduisit par nombre de scissions qui les affaiblirent.

L'effondrement de l'Union soviétique, la fin de la guerre froide, la poussée sévère de la mondialisation, le rôle accru des États-Unis, l'irruption de l'OMC et son corollaire la disparition progressive des Accords de Lomé/Cotonou, rebattront les cartes et modifieront les grilles de lecture. Une donnée nouvelle s'est imposée. Alors que tous les pays doivent composer avec la mondialisation et ses contraintes, les États-Unis apparaissent comme le seul pays croyant qu'il leur est possible de refaçonner le monde en fonction de leurs besoins. Privilège de l'hyper puissance, maîtriser la mondialisation et ne pas la subir ! Les États-Unis sont effectivement devenus une puissance globale dominante toutes les sources du pouvoir - la finance, l'économie, le commerce, la recherche, la communication, la culture dominante - et concentrant à eux seuls près de la moitié des dépenses militaires mondiales. Ils peuvent projeter sur n'importe quel point du monde des moyens militaires considérables, ce qu'aucun autre pays n'est capable de faire sans leur aide. Ils entretiennent de nombreuses bases militaires à l'étranger et ont organisé le monde à travers une architecture de grands commandements régionaux leur permettant de contrôler les points de passages et les routes de transit pouvant ainsi sécuriser leurs voies d'approvisionnement en matières premières et les flux commerciaux. Ils ont maillé le monde à travers des systèmes d'alliances dont certaines comme l'OTAN se sont même élargies et se sont arrogé le droit d'intervenir hors de leur zone. Le parapluie américain s'est mué en *pax americana* couvrant aujourd'hui les Balkans et le Grand Moyen-Orient.

¹ Cf. Zaki Laïdi, *Les Contraintes d'une rivalité - Les superpuissances et l'Afrique (1960-1985)*, La Découverte, 1986.

Le débat est en cours sur l'évolution possible de la puissance américaine et ses rapports avec le reste du monde. Il faut noter que ses dépenses militaires atteindront leur apogée en 1987 lors du deuxième mandat de Reagan et connaîtront une très forte décroissance (- 33 %) dans les dix années suivantes. La baisse fut si sévère qu'aujourd'hui, malgré la reprise de la hausse de ces dépenses depuis 2000 et l'engagement en Irak, son niveau a à peine dépassé en dollars constants celui de... 1987, vingt ans plus tard. Entre-temps la production nationale américaine a doublé, ce qui ramène l'effort militaire américain sur la période 1987-2007 de 8 % à 4 % de son PIB. C'est dire si son appareil militaire a dû être totalement réorganisé et ses priorités réévaluées. Cette évolution, qui a touché la plupart des autres pays, a entraîné des réductions drastiques dans le format de ses armées au point qu'il faudra puiser dans la Garde nationale pour satisfaire les besoins en Irak. Près de 500 000 soldats stationnés à l'étranger seront rapatriés, dont une bonne partie démobilisée. Le système des bases étrangères sera complètement revu. Certaines seront fermées car n'ajoutant pas aux services d'observation et d'écoute rendus par les satellites militaires dont la qualité de résolution est descendue à moins d'un mètre. Aujourd'hui plusieurs perspectives s'offrent aux États-Unis dans leur rapport au monde :

- Incarner le rôle d'empire global assumant le rôle de gendarme mondial. L'embourbement irakien fait douter qu'une telle visée soit réaliste. Aujourd'hui les États-Unis sont incapables de faire face en même temps à ce qu'ils avaient eux-mêmes définis comme souhaitable, à savoir faire face à deux « équivalents Irak ». Ils peuvent encore – mais pour combien de temps ? – espérer contrarier la montée en puissance d'une nation qui s'imposerait comme rivale à l'échelle du monde. Cet objectif semble avoir perdu toute perspective de réalité au tournant du siècle². De surcroît ce passage de la République à l'empire supposerait l'adhésion d'une population qui reste très tournée vers des préoccupations domestiques.
- S'engager dans une posture isolationniste qui supposerait le démantèlement du maillage militaire de la planète méticuleusement mis en place depuis plusieurs décennies. Ce désengagement des différentes parties du monde où la présence américaine est active est peu probable car il serait perçu comme l'abandon de tout projet de peser sur la scène mondiale. Or les États-Unis sont une puissance globale qui dépend du reste du monde pour fonctionner et ne peuvent devenir isolationnistes.
- Faute de pouvoir être partout ou nulle part, les États-Unis devront choisir les zones qui seront considérées par eux comme essentielles et tenteront d'y jouer un rôle décisif.

L'Afrique, un enjeu qui devient majeur

Sans être central à ses yeux, l'Afrique représente pour Washington un intérêt non négligeable. Depuis la fin de la Guerre froide deux axes principaux se sont affirmés, l'un stratégique découlant du 11 Septembre qui met l'accent sur l'impératif de lutter contre l'islamisme radical qui gagne du terrain en Afrique, l'autre vise à conquérir les

² Cf. Jacques Sapir, *Le Nouveau XXI^e siècle - Du siècle américain au retour des nations*, Seuil, 2008.

marchés africains et à sécuriser ses approvisionnements énergétiques qui sont appelés à prendre plus d'importance dès lors que l'instabilité gagne le Moyen-Orient. Dans 10 ans, 25 % du pétrole importé par les États-Unis viendra d'Afrique³, part qui se situe aujourd'hui à 18 %, dépassant déjà les 17 % en provenance du Moyen-Orient. Les puissances déjà installées (Europe) ou en train de prendre pieds (Chine, Brésil, et bientôt l'Inde) seront nécessairement perçues comme rivales, et pas seulement dans le domaine énergétique.

Le volet militaire de la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique est le plus dynamique. Il prend des contours variés et combine différent moyens, des programmes de formation de militaires pour les soldats aux déploiements de bases militaires, en passant par l'intervention directe ou la « sous-traitance » des manœuvres communes et l'appui sur des pays pivots. L'ensemble est maintenant coordonné par le 6^e Commandement régional, l'AFRICOM. L'ancien ministre de la Défense, Donald Rumsfeld, a justifié de la mise sur pieds de ce Commandement début 2007 en expliquant que la seule région du monde qui ne disposait pas d'un tel Commandement américain était l'Afrique⁴. Ses axes principaux sont la guerre contre le terrorisme et la sécurisation des approvisionnements énergétiques. Différent des autres Commandements militaires qui maillent la planète, l'AFRICOM sera cogéré avec des civils du Département d'État et des agences d'aide économique. Pour l'instant, il reste subordonné au Commandement de l'Europe. Il est censé être dans une posture de prévention et d'anticipation et non pas de réaction. La moitié de ses personnels pourraient être civils et se consacrer à des tâches de reconstruction et de stabilisation en situation de post-conflits. Un grand vague entoure ses effectifs et ses missions même s'il est présenté comme une innovation institutionnelle civilo-militaire. Il aidera à coordonner les contributions du gouvernement américain sur le continent et deviendra le point de passage obligé de la relation entre l'Afrique et les États-Unis avec une compétence extra-militaire affirmée. Un gros budget de fonctionnement a été prévu pour 2007, année du démarrage. Après avoir longtemps cherché un pays d'accueil pour son siège, et essuyé plusieurs refus dont ceux de l'Algérie, du Nigeria et de l'Afrique du sud. Les pays sollicités se sont récusés, craignant probablement une trop forte hostilité de leur population. Aujourd'hui son siège reste encore établi à... Stuttgart en Allemagne en attendant sa nouvelle installation, probablement en fin d'année 2008. Il semble d'ailleurs qu'à défaut d'un siège unique en Afrique, l'AFRICOM s'orienterait vers l'installation de plusieurs agences fonctionnant en réseau. Le Maroc pourrait donner l'exemple mais ne voudrait pas être seul à accueillir le Commandement africain des États-Unis. Le Maroc confirme ainsi sa relation privilégiée avec les États-Unis, déjà fortement inscrite dans l'accord de libre commerce bilatéral signé entre les deux pays. Le royaume alaouite avait déjà autorisé en 1983 les

³ Cf. Laurent Ploch, *"Africa Command : U.S. Strategic Interests and the Role of the U.S. Military in Africa"*, Congressional Research Service, Report for Congress, May 16, 2007.

⁴ On trouvera également un argumentaire sur la nécessité de la mise sur pieds de cet organisme dans : Sean McFate, *"US Africa Command : a New Strategic Paradigm ?"*, Military Review, January-February 2008.

États-Unis à édifier plusieurs installations de ce genre, dont la plus célèbre est la base aérienne de Ben Jarir, située à une soixantaine de kilomètres de Marrakech. Succédant à des visites de parlementaires, la tournée africaine du président américain en février dernier a systématiquement abordé la question de l'installation de l'AFRICOM sur le continent. Ce projet, ainsi que l'atteste la spécification des profils de recrutement proposés sur son site internet qui prévoient tous « *l'acceptation d'un séjour d'au moins trois années en Afrique dans un pays non encore déterminé* »⁵ reste donc encore à l'agenda politique de l'institution.

À l'évidence, la décision prise par les États-Unis de créer l'AFRICOM témoigne de l'importance que ce continent est appelé à prendre dans un avenir proche et manifeste de l'extension du périmètre de sécurité américain. Les États-Unis sont bien une hyperpuissance et l'Afrique est devenue pour eux un enjeu qui comptera de plus en plus. Les dossiers bilatéraux seront de plus en plus nombreux et rien ne leur échappera. Il est déjà admis que 30 à 40 % de la drogue qui entre sur le territoire américain provient de l'Afrique, qu'elle y ait été fabriquée ou qu'elle y ait seulement transité. Les cartels de trafic sont déjà sous surveillance et on peut déjà imaginer de futurs Plans Colombie pour l'Afrique. La réponse militaire et sécuritaire semble donc prendre le pas comme réponse aux immenses problèmes auxquels l'Afrique doit faire face.

La coopération militaire – de l'entraînement de soldats à la fourniture d'armements, en passant par les conseillers qui officient dans les États majors – est en bonne marche. Elle complète la présence de l'ancienne grosse base militaire anglo-américaine de Diego Garcia qui, au cœur de l'Océan indien, surveille tout ce qui s'y passe et est capable d'accueillir une armada de navires de surface – y compris des portes avions – ainsi que des sous-marins nucléaires⁶. À cette base s'ajoute depuis 2002 celle de Djibouti coexistant avec la base française et accueillant déjà plus de 1 800 hommes. La première sécurise les intérêts de l'Occident dans une zone carrefour essentielle et la seconde s'inscrit dans « *l'axe antiterroriste* » et vise l'influence de l'islam radical dans la région. Ses commandos sont certainement présents dans les conflits de la Corne de l'Afrique. À cela il faudrait ajouter le recours non-officiel mais de plus en plus connu, aux sociétés militaires privées (SMP, véritables sociétés mercenaires) dont le développement est spectaculaire.

Quatre zones sensibles

Aujourd'hui pour les États-Unis l'Afrique présente quatre zones sensibles qui requièrent toute leur attention :

- La Corne de l'Afrique où l'objectif est de contrer le rayonnement de l'islam radical qui prospère sur des zones déshéritées. Adossé à la base de Djibouti, il s'agit de mobiliser une coalition d'États (Éthiopie, Érythrée, Rwanda, Ouganda, Kenya) pour isoler deux cibles, le Soudan et la Somalie. Les engagements y sont déjà violents et les États-Unis s'y impliquent localement à travers une mission d'assistance et la mise en œuvre d'autres forces.

⁵ Cf. le site internet de l'AFRICOM.

⁶ Cf. André Oraison, « Diego Garcia : enjeux de la présence américaine dans l'Océan Indien », *Afrique contemporaine*, n°207, automne 2003.

- L'Afrique australe qui représente un potentiel de richesses indispensables aux États-Unis (notamment des métaux rares et précieux comme le platine, le chrome, le manganèse, l'or) et qui constitue une zone de passage essentielle pour l'économie occidentale (flux de marchandises et de pétrole).
- Le Golfe de Guinée pour ses pays pétroliers importants : Nigeria, Angola.
- Le Sahel qui est apparu comme une zone d'expansion des groupes salafistes se réclamant d'El Qaïda. Les États-Unis suscitent une coordination des pays riverains concernés (Algérie, Mali, Niger, Tchad) pour sécuriser cette région de contrôle difficile et de surcroît traversée de populations migrantes. Longtemps considéré comme une barrière entre différentes régions africaines, le Sahara est aujourd'hui perçu comme un carrefour d'échanges de plus en plus actif⁷.

Produits stratégiques plus que relation commerciale

La dimension économique et commerciale de l'Afrique intéresse également les États-Unis. Le niveau des échanges atteint en 2007 en témoigne : 50 milliards de dollars, soit 17 % de plus que l'année précédente. Mais ce volume se réduit à une peau de chagrin si l'on enlève du total les produits pétroliers et cela malgré les accords et facilités commerciales que les États-Unis ont voulu mettre en place spécifiquement pour l'Afrique.

Dans la foulée des conceptions du président Clinton, qui entendait lier développement et démocratie, la loi dite AGOA (Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) est adoptée en 2000. En plus de favoriser l'investissement direct étranger, elle se propose de permettre l'accès au territoire américain à six mille quatre cent produits libres de droits de douane et autres taxes en provenance de trente sept pays africains concernés. En réalité l'essentiel des produits qui en bénéficieront sera d'origine textile (laine, coton, vêtements). Ce mécanisme a souvent été analysé comme un moyen de contrecarrer la menace que représentent les pays asiatiques pour l'industrie textile américaine. L'AGOA se veut également un outil commercial d'incitation aux réformes économiques en Afrique. La contribution de l'Afrique au commerce mondial de marchandises se situant à moins de 2 %, l'évolution d'un tel mécanisme ne peut être que de faible ampleur. Mais les États-Unis apparaissent comme le premier partenaire bilatéral pour l'Afrique (à hauteur de 27 % de ses exportations) devant la Grande-Bretagne (9,5 %) et la France (7,3 %), le poids de cette dernière diminuant régulièrement. L'ensemble de l'Union européenne absorbe 45 % des exportations africaines, mais en ordre dispersé, ce qui au-delà d'une construction statistique ne peut pas dire grand-chose. Pour les États-Unis l'essentiel du commerce se concentre sur petit nombre de partenaires, le Nigeria, l'Afrique du sud, l'Angola et le Gabon. On y devine le poids des produits pétroliers. L'asymétrie commerciale apparaît fortement dès lors que seulement 2 % des importations américaines proviennent de l'Afrique. Pour l'Union européenne le niveau atteint 3 %, ce qui reste dérisoire.

Les États-Unis influencent également l'Afrique à travers l'aide publique au développement. Très faible en proportion par rapport à son PNB, elle n'en est pas moins signi-

⁷ Cf. Ali Bensaâd, « Le Sahara, nouveau carrefour migratoire international », *Recherches internationales*, n°74, 4-2004.

ficative par sa masse puisqu'elle se place en premier en valeur absolue. En 2002, les États-Unis décidèrent de créer un « Fonds du Millénaire » (*Millenium Challenge Account*) en vue d'augmenter substantiellement l'aide publique. L'objectif affiché sera de réduire la pauvreté en favorisant la croissance économique. Les pays bénéficiaires seront sélectionnés dès lors qu'ils manifesteront une disposition sérieuse à la « bonne gouvernance », c'est-à-dire l'application d'un ensemble de mesures allant du respect du pluralisme politique à celui des droits de l'homme, sans omettre celui de la propriété privée, de la libre économie (l'abstention de l'État dans la vie économique). La création de cet organisme vise à se dégager des lourdeurs bureaucratiques et des lenteurs qui étaient reprochées à l'aide publique traditionnelle, notamment celle passant par le canal de l'USAID, agence créée sous Kennedy et accusée de manquer de souplesse et d'efficacité. L'objectif est ambitieux puisqu'il s'agit de gérer un budget annuel de 5 milliards de dollars, à comparer aux 13 milliards de l'USAID. Par rapport aux divers organismes d'aide, la particularité du *Millenium* réside dans son bilatéralisme et dans sa forte insistance à miser sur le secteur privé. Il faut noter que seulement quelques pays africains (Ghana, Sénégal, Swaziland, Lesotho, Mali, Bénin) ont été éligibles à son mécanisme⁸.

Le renouveau de l'intérêt porté par les États-Unis à l'égard de l'Afrique s'explique par le fait que ce continent, sans être essentiel à leurs yeux, est devenu néanmoins stratégique sur deux aspects dont l'ampleur est grandissante.

Tout d'abord, dans la vision de l'axe contre le terrorisme, l'Afrique est devenue un enjeu. L'islamisme radical y progresse dans deux zones, le Sahel et la Corne de l'Afrique et peut contaminer nombre de pays dont certains producteurs de pétrole ou jouxtant des routes maritimes essentielles pour l'acheminement des flux énergétiques mondiaux. Ce qui se joue dans ces pays est donc d'une grande importance et conduira à une présence américaine de plus en plus marquée sur le continent. Compte tenu des causes qui nourrissent la progression de cet islam radical, la présence américaine risque d'être durable.

L'Afrique a accédé au statut de région pétrolière d'intérêt mondial, à la fois par sa production et par ses réserves. Les États-Unis sont le pays le plus vulnérable à la dépendance énergétique. Leur capacité à s'en extraire est faible. Leur inertie dans l'adoption de mesures face au risque du réchauffement climatique en atteste. Il est dès lors fatal que l'Afrique devienne pour eux un enjeu énergétique stratégique. Plusieurs raisons doivent renforcer cette conviction. D'abord la zone du Moyen-Orient est de plus en plus instable et ses réserves de plus en plus discutées. Le pétrole africain provient en large partie de forages profonds *off-shore*, évitant le contact avec des populations locales, à l'abri des troubles sociaux ou de guerres civiles. Le risque y est réduit et les exploitations plus faciles à sécuriser. Ceci n'a pas échappé aux autres pays et la concurrence y est fort vive tant avec la France qu'avec un nouvel acteur, la Chine qui signe de nombreux contrats. De 15 % aujourd'hui, la part du pétrole importé par les États-Unis en provenance de l'Afrique devrait passer à 25 % dans les dix prochaines années. Il faut noter également que le quart du pétrole importé par la Chine provient d'Afrique et que la moitié du pétrole exporté par l'Afrique est destiné aux États-Unis.

⁸ Cf. René Boissenin, « Le Millenium Challenge Account, évolution ou révolution dans l'aide publique au développement des États-Unis ? », *Afrique contemporaine*, n°207, automne 2003.

Les États-Unis ont commencé à réévaluer leur politique africaine. L'accord tacite qui a longtemps prévalu du respect des zones d'influence traditionnelles entre alliés occidentaux appartient déjà au passé. Le pétrole africain oppose déjà Washington, Paris et Pékin. Des pays pivots, choisis pour leur importance stratégique seront sollicités pour jouer une influence régionale et verront se concentrer sur eux une aide multiforme, car pour peser sur un continent de la taille de l'Afrique, il faudra y disposer d'alliés solides et stables. Ajoutons que les États-Unis agissent également sur l'Afrique quand ils subventionnent leurs agriculteurs et quand ils favorisent partout le libre commerce ou participent à la spéculation sur les prix alimentaires mondiaux. Il s'agit là de guerres silencieuses qui peuvent tuer plus de gens que des interventions militaires ouvertes.

La nouvelle donne chinoise en Afrique

Adama Gaye

Journaliste

La Chine demeure une nation énigmatique. Portée par une civilisation de plus de cinq mille ans, elle constitue de ce fait l'État-nation le plus ancien au monde. Aujourd'hui, elle s'impose comme l'une des puissances respectées, voire craintes, en raison tant de son poids démographique que de ses atouts économiques susceptibles de la propulser, d'ici à 2040, au premier rang mondial de la compétition économique, comme le prédit la banque d'affaires américaine Goldman Sachs, que l'on ne saurait suspecter de complaisance à son égard.

Martin Wolf, l'un des plus brillants analystes de l'économie mondiale, n'hésite pas à écrire dans le *Financial Times* que « *la Chine change le monde entier* ».

L'historien Niall Ferguson, lui, ne craint pas de placer l'émergence de la Chine dans une perspective globale qui voit l'Occident chuter après un sanglant ^{XX}e siècle et une réorientation du monde vers l'Est.

Le réveil de la Chine est un phénomène unique dans l'histoire mondiale par son ampleur. Le seul exemple qui s'y apparente, de loin, est la montée en puissance de l'Amérique après sa guerre civile.

L'Afrique, bien sûr, est concernée par ce tsunami des temps modernes. Or le débat sur la problématique chinoise en Afrique fait encore défaut, bien qu'elle constitue un extraordinaire retournement de tendance sur le continent. Voici quelques années, en effet, à la fin du ^{XX}e siècle, la Chine n'était plus considérée comme un acteur important sur la scène africaine, au point que beaucoup l'en avaient hâtivement rayée. Pourtant, outre sa rapidité, la montée en puissance de la Chine sur le continent engendre des conséquences, négatives ou positives, sur la configuration actuelle de l'Afrique et sur ses perspectives, immédiates et à long terme.

L'irruption du dragon asiatique s'accompagne ainsi d'une offre alternative de développement, que certains nomment « consensus de Pékin ». Auréolée des succès enregistrés du fait de ses réformes économiques internes, elle a le vent en poupe au moment où s'essoufflent les modèles et recettes occidentaux qui régnaient naguère sur le continent. En somme, la Chine a mis fin à la pensée unique imposée par le monde occidental à l'Afrique à partir des années 1980 et, surtout, au lendemain de la fin abrupte de la guerre froide.

Le temps est révolu où le développement de l'Afrique n'était analysé qu'à travers le seul prisme des politiques néolibérales centrées sur la réduction du rôle de l'État promues par les pays occidentaux et leurs relais technocratiques, à savoir les institutions de Bretton-Woods. Rassemblées dans un corpus de prescriptions économiques que l'économiste Jon Williamson désigna, en 1989, comme le Consensus de Washington, elles étaient prolongées par l'exigence d'un ajustement politique : la démocratisation.

Avec l'entrée de la Chine, le continent africain peut compter sur ce que, faute de mieux, il est convenu d'appeler modèle chinois, tant il est composé d'ingrédients répudiés par la vulgate néolibérale. L'Afrique manquait d'un tel levier depuis l'obsolescence de la principale alternative dont elle disposait à travers le modèle soviétique. Elle n'est plus orpheline de la Guerre froide.

Cela signifie-t-il la réactualisation imminente du vieux jeu de balancier géopolitique qui avait naguère permis à l'Afrique de profiter du duel entre le monde occidental et le défunt bloc communiste ? Même si, entre l'Occident et la Chine, la compétition est moins idéologique en raison des motivations principalement économiques et diplomatiques de l'actuelle ambition chinoise en Afrique, le résultat est déjà le même que celui issu de la guerre froide.

À nouveau courtisée par des soupirants décidés à accéder à ses ressources naturelles, à son marché intérieur et à ses promesses géopolitiques, l'Afrique n'est plus cette fille es-soulée, pour ainsi dire délaissée par ceux qui l'avaient désertée à la fin de la guerre froide.

Le « *fait chinois* », pour parler comme l'ancien ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, Jack Straw, a créé le déclic.

Qu'il suscite des réactions contrastées, entre sinophobie et sinomania, n'est pas essentiel pour l'Afrique. Ce qui l'est, en revanche, c'est l'urgente nécessité de dégager une perspective africaine pour éviter que la relation sino-africaine ne continue d'être, comme cela a été le cas jusqu'à présent, une relation unilatéralement dirigée par Pékin.

L'Afrique peut tirer profit de la montée en puissance de la Chine, mais à la condition qu'elle s'en donne les moyens conceptuels et programmatiques. Il faut aussi que la discussion soit franche, que les Chinois se départissent de leur discours trop policé.

Après l'avoir laissé entrer largement à son insu, l'Afrique doit garder un œil sur le dragon asiatique.

UNE PRÉSENCE MASSIVE ET DIVERSIFIÉE

La présence chinoise frappe tout visiteur qui parcourt ce continent. Un exemple, dans la ville de Dakar, suffit pour le confirmer. Se promener sur ce qui s'appelle encore officiellement boulevard Général-de-Gaulle permet de mesurer facilement la prégnance de la Chine au Sénégal. Envahie par les commerçants chinois, l'avenue mériterait de changer de nom pour celui de Mao Zedong. Il faudrait, en vérité, songer à créer plusieurs boulevards Mao tant les Chinois ont essaimé à travers le continent ces dix dernières années. Ils sont partout, et dans tous les métiers.

Entre 800 000 et 1 million d'entre eux vivent en Afrique. On les retrouve dans les raffineries du Soudan, dans les projets routiers ou urbains de l'Angola, dans les quartiers populaires du Togo au Bénin, dans les chantiers portuaires, aéroportuaires ou ferroviaires au Nigeria, ou au bas des buildings administratifs qu'ils construisent dans maints pays du continent.

Ils produisent des disques, rivalisent, à l'occasion, avec les vedettes de la musique africaine, font des beignets au Cameroun, sont dans l'industrie du pagne africain où les *mama-benz* du Togo sont laissées au bord de la route... Ils se lancent dans la lutte traditionnelle au Sénégal et fixent même les normes de l'industrie de la prostitution en important des prostituées chinoises qui, par exemple, dominent désormais les nuits de plusieurs villes comme Douala.

Cette présence humaine importante, ou dois-je dire ce péril jaune, n'est pas la seule caractéristique qui différencie la projection du pouvoir chinois sur le continent de celles de précédents intervenants extérieurs, notamment les forces coloniales européennes qui ont mis la main sur l'Afrique par des ports, des forts, et en y envoyant des soldats, des missionnaires et des fonctionnaires.

La Chine, elle, a préféré user de l'un de ses avantages comparatifs, à savoir sa main-d'œuvre bon marché. Depuis le lancement de sa réforme économique en 1978, qui s'est soldée par la perte de dizaines de milliers d'emplois dans les secteurs étatiques, la Chine n'avait d'autre choix que de laisser partir des vagues de citoyens vers le continent africain, quitte à se trouver sous le feu des critiques de ceux qui affirment qu'elle prive ainsi l'Afrique de son avantage dans ce même domaine.

La donne chinoise n'est pas seulement humaine. Elle est aussi, de plus en plus, l'expression d'un pays qui veut satisfaire sa soif énergétique et ses besoins en minerais pour maintenir son taux de croissance autour des 10 % qu'elle aligne depuis presque un quart de siècle.

C'est en particulier depuis 1993, quand sa production locale en énergie pétrolière ne suffit plus à absorber ses besoins, que la Chine a entrepris de chercher de l'énergie partout à travers le monde. L'Afrique, du coup, s'est trouvée hissée à un rang géostratégique inédit.

La quête de l'énergie est menée au pas de course par ses multinationales, dont l'une, Petrochina, totalise la plus grande capitalisation boursière au monde, avec plus de 1 000 milliards de dollars. Désormais, on connaît aussi sur le continent l'importance de sociétés comme Sinopec ou CNOOC, à l'avant-garde de la bataille pour gagner les contrats pétroliers africains.

À coup de milliards de dollars, en Angola, au Soudan, au Nigeria, au Kenya ou au Tchad, la Chine est soudain devenue l'un des principaux acteurs d'une industrie pétrolière africaine revigorée par la persistance des incertitudes au Moyen-Orient.

Mais ce n'est pas seulement sur ce terrain que s'exprime l'ambition économique de la Chine en Afrique. Près de huit cents entreprises chinoises, de taille plus ou moins grande, sont désormais installées sur le continent où elles concurrencent d'autres acteurs étrangers et locaux, non seulement pour accéder aux ressources du sol et du sous-sol africains, mais pour contourner les quotas imposés aux entreprises basées en Chine par les pays industrialisés, ou encore pour bénéficier des avantages commerciaux concédés à l'Afrique dans le cadre de l'African Growth and Opportunity (AGO) ou des accords commerciaux avec les États-Unis et l'Europe.

Par leur présence massive, leur capacité à soumissionner avantageusement sur certains marchés de travaux publics, ou en important des produits manufacturés à des prix défiant toute concurrence, les entreprises chinoises ont bouleversé la donne économique en Afrique. Elles sont si compétitives qu'elles contraignent maintenant les acteurs traditionnels africains, libanais, français ou américains, à battre en retraite. Leur unique alternative est désormais de devenir des sous-traitants des Chinois ou de quitter l'Afrique tout simplement.

La percée chinoise est aussi perceptible dans le secteur financier. Par l'entremise de certaines de ses institutions financières, pour la plupart nées en 1994 dans la foulée de la réforme du système bancaire, la Chine s'est imposée comme le plus sérieux prétendant au financement des importants besoins africains. C'est ainsi qu'en 2005 la banque d'import-export Exim a financé pour 15 milliards de dollars de projets, soit plus de trente fois ce que ses rivales françaises, américaine ou britannique ont pu offrir. D'ici à l'an 2010, la même institution s'est engagée à investir 20 milliards de dollars dans des infrastructures africaines. La Banque de développement de Chine, elle aussi née il y a

moins de quinze ans, dispose, avec 440 milliards de dollars, de plus d'actifs que la Banque mondiale et la Banque asiatique réunies.

On relèvera aussi les 5 ou 6 milliards de dollars investis par la Banque industrielle et commerciale de Chine (ICBC) pour acquérir 20 % des actions de la banque sud africaine Standard Chartered, soit le plus gros investissement extérieur jamais réalisé en Afrique du Sud.

En 2007, avec 9 milliards de dollars injectés, la Chine a détrôné la Banque mondiale comme principale source d'investissement en Afrique, et c'est à peine si elle prête attention aux sollicitations de partenariat de son président Robert Zoellick.

Mentionnons aussi les effets induits de l'appétit de la Chine pour les matières premières africaines, ce qui tire leurs prix vers le haut. La Chine se pose de surcroît en prêteur de premier ressort pour leur exploitation, notamment au Gabon où elle a misé entre 4 et 8 milliards de dollars pour le gisement de fer de Belinga, en République démocratique du Congo où elle a investi plus de 5 milliards de dollars dans le domaine minier.

DIALOGUE POLITIQUE

Magnanime ou vicieuse, la Chine ? Les deux, assurément. Lorsqu'elle se déclare disponible pour un partenariat avec l'Europe sur l'Afrique, elle joue sur du velours. D'une part, elle flatte l'ego flétri des pays européens et, de l'autre, elle maintient son propre cap. Si cette alliance devait voir le jour, ce serait selon les termes de Pékin. Car c'est elle qui tient désormais les cordons de la bourse, face à un vieux continent désargenté.

Ce même volontarisme s'applique à l'Afrique. Ce que la Chine y veut, c'est d'abord ce que veut son État. Or, tout en ayant embrassé plusieurs des normes libérales, voire capitalistes, l'État chinois n'en demeure pas moins interventionniste. C'est la raison pour laquelle, en plus de sa dimension populaire et entrepreneuriale, la nouvelle offensive chinoise présente une dimension politique stratégique.

Quelques exemples soulignent cette orientation. Depuis 1992, le ministre des Affaires étrangères de Chine débute systématiquement ses activités diplomatiques par une visite en Afrique, au mois de janvier.

La portée politique de la relation sino-africaine a conduit les deux derniers présidents de la Chine et secrétaire général du Parti communiste chinois, Jiang Zemin et Hu Jintao, à faire des visites hautement médiatisées, à plusieurs reprises, en Afrique.

En janvier 2006, pour la première fois, la Chine a publié un Livre blanc sur ses relations avec l'Afrique, qui rappelle sa volonté, au moins théorique, de maintenir une coopération fondée sur les avantages mutuels, la non-ingérence, le respect de la souveraineté, le soutien au développement du continent et le combat pour la promotion d'un monde multipolaire. Il est impossible d'évoquer ce nouveau dialogue stratégique sino-africain, qui tourne parfois au monologue en mandarin, sans parler du Sommet de novembre 2006 et de la mise en place d'un mécanisme de coopération à travers le Forum de coopération économique sino-africain (FOCAC).

À cette occasion, en présence de quarante-trois chefs d'État et de gouvernement, les dirigeants chinois ont dévoilé une batterie de mesures destinées à renforcer leurs engagements vis-à-vis de l'Afrique : doublement de l'aide d'ici à l'an 2009, augmentation du volume des échanges commerciaux pour les porter à 100 milliards de dollars, alors

qu'ils s'élevaient à peine à 10 milliards de dollars il y a moins de dix ans, mise en place d'un financement de 5 milliards de dollars pour aider les entreprises chinoises en Afrique et accorder des prêts avantageux aux pays africains, création de zones de développement économiques, de centres de traitement du paludisme, formation de quinze mille techniciens africains, etc.

En saluant un à un ses hôtes africains, alignés, pour se présenter à lui, le président Hu Jintao réactivait-il sciemment l'une des traditions de la diplomatie chinoise, à savoir l'acte d'allégeance des alliés moins forts, le fameux *Kowtowing*? Quoi qu'il en soit, même s'il a gagné en ampleur, ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'intérêt de la Chine envers l'Afrique.

Dès le II^e siècle av. J.-C., du temps de la dynastie des Tang, un Chinois du nom de Du Huang, avait déjà visité le continent africain, dans sa partie septentrionale. Puis, en 1405, à la tête d'une flotte de trois cents navires, le célèbre navigateur chinois Zheng He a laissé comme témoignage de son passage en Afrique orientale des pièces de porcelaine en échange d'animaux, notamment des girafes. Déjà, dans ces premières interactions fugaces, les Chinois ont voulu laisser le souvenir d'un peuple pacifique qui ne venait pas en Afrique pour prendre les terres ou s'imposer par la force.

Cette stratégie du pouvoir de séduction, que l'universitaire Joseph Nye appellera plus tard le *soft power*, sera également employée par Pékin quand la Chine commencera à développer des relations inter États avec le continent après la proclamation de la République populaire de Chine en 1949. C'est à la conférence de Bandoeng, en avril 1955, que la Chine, voulant briser l'isolement diplomatique que les États-Unis puis plus tard l'ex-URSS lui imposèrent, résolut de se rapprocher des pays en développement en s'appuyant sur la théorie des trois mondes formulée par la suite par Mao Zedong.

En 1963, Zhou Enlai, le mythique premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Chine, effectua une visite en Afrique pour y jeter les bases d'une coopération fondée sur l'idéologie et nourrie au sein de l'internationalisme prolétarien. La plupart des dogmes définis par Zhou Enlai sont toujours en vigueur même si, au sortir de la révolution culturelle, un autre Premier ministre chinois, Zhao Ziyang, se rendit sur le continent en 1982 pour mettre en relief les nouvelles préoccupations commerciales et d'efficacité économique dans la relation avec l'Afrique.

Outre une continuité remise en question uniquement entre 1966 et 1976 au cours de la révolution culturelle pendant laquelle la Chine s'était largement coupée de l'ensemble du monde, ne maintenant qu'une ambassade en Égypte, la relation sino-africaine prend une dimension toute particulière dans le contexte international actuel.

Les initiatives de Pékin suscitent maintenant chez les acteurs extérieurs traditionnels des réactions épidermiques, ce qui ne les empêche pas de la marquer à la culotte :

- Le respect de la souveraineté nationale par Pékin fait désormais école auprès des nations occidentales qui, il y a quelques années, se refusaient de parler à ceux qu'elles qualifiaient d'États voyous. Il n'est qu'à voir leur empressement auprès de Kadhafi. Dans les États riches en ressources naturelles, l'Occident ne veut plus laisser le champ libre à la Chine, quitte à bafouer les thèses droits-de-l'hommes qui semblaient tant lui tenir à cœur.
- Les nations occidentales copient la Chine dans sa volonté d'accorder des prêts non commercialement viables pour favoriser leurs intérêts commerciaux, écono-

miques ou diplomatiques à long terme. Naguère critiquée, cette façon chinoise de faire du business en Afrique est discrètement reprise par les pays occidentaux.

- Le financement des infrastructures est revenu au goût du jour grâce à la Chine : la Banque mondiale et plusieurs bailleurs bilatéraux lui trouvent dorénavant certaines vertus.
- Les pays occidentaux, qui, par l'action des institutions financières internationales, avaient largement rogné les prérogatives des États, semblent prêts à les réhabiliter au nom de leur centralité dans les relations internationales, ce que la Chine a toujours défendu.

C'est en cela que, malgré leurs dénégations, les pays européens ont eu vite fait d'organiser un sommet Europe-Afrique en décembre dernier pour ne pas laisser l'Afrique à la Chine, selon le mot de la chancelière allemande Angela Merkel. Ils ont même ravalé leur opposition à la présence de Robert Mugabé. De la même manière, tout en poursuivant sa rhétorique antiterroriste, George Bush s'est mis à l'école de la conquête des cœurs et des esprits africains en finançant d'importants projets pour la promotion de la bonne gouvernance et pour la lutte contre le sida. Sa récente visite sur le continent participe d'une volonté de *containment*, d'endiguement de la Chine et de remise en question de ce qui se profile comme une *pax china* en Afrique.

Les critiques prétendent que la Chine n'a pas encore beaucoup investi en Afrique, que le volume de ses interventions financières ne dépasse pas 5 % des investissements jusqu'ici dus aux pays occidentaux et qu'elle attise les conflits en étant l'un des plus grands exportateurs d'armes vers l'Afrique (plus de 1,3 milliard de dollars en 2003). Les plus féroces affirment qu'elle n'est en Afrique qu'en tant que nouvelle puissance colonisatrice.

De telles accusations ne peuvent pas être balayées d'un revers de main, car :

- la Chine est encore en troisième position sur le plan des échanges commerciaux, derrière les États-Unis et la France ;
- les dettes qu'elle a annulées sont en deçà de celles supprimées, notamment à Glee-neagles, par le G8 au profit du continent ;
- ses investissements ne sont pas encore aussi massifs que les effets d'annonce peuvent le laisser penser ;
- sa soudaine entreprise de séduction ne manque pas de dérouter ceux qui avaient observé le brutal retrait, dans la foulée de la révolution culturelle, de ses docteurs et de ses ouvriers aux pieds nus qui parcouraient les villes et les villages du continent pour dispenser une aide alors fortement appréciée par les populations.

Sa recherche effrénée de ressources naturelles, y compris en les captant à travers le contrôle d'actifs énergétiques et miniers pour ne pas trop dépendre des cours fluctuants du marché, n'est pas sans exprimer une nouvelle forme de colonisation virtuelle, ou, à tout le moins, d'une ambition hégémonique.

Si on ajoute à cela le fait que les hommes d'affaires, les diplomates et les hommes politiques chinois se distinguent souvent par une arrogance, un cynisme et surtout une froide ignorance des forces civiles dans leur relation avec le continent et ses populations, on ne peut qu'avoir des réserves sur l'influence grandissante de la Chine en Afrique.

LEÇONS CHINOISES

Mais, au final, sa présence accrue en Afrique traduit sa formidable renaissance, un exemple rare de réussite dans le monde en développement. À ce titre, la nouvelle donne chinoise est une source d'inspiration pour le continent.

Elle lui permet de reprendre à son compte la manière dont la Chine a su utiliser son nationalisme comme un levier de libération nationale, puis de construction de l'une des économies les plus dynamiques du monde.

Tour à tour, le Dr Sun Yat-Sen en 1911, puis Mao à partir de 1935, Deng, entre 1977 et 1997, et enfin les dirigeants actuels ont décliné diverses variantes du nationalisme chinois. La dernière version, celle de Hu Jintao et de ses collègues du bureau politique chinois où ne siègent désormais que de hauts cadres, est technocratique.

La revitalisation de son nationalisme est directement liée à l'impératif de fermer la page de l'humiliation vécue par la Chine et qui s'était traduite, entre 1842 et 1945, par les traités inégaux qui lui furent imposés par les puissances étrangères.

En s'extirpant de ce joug, en se stabilisant au prix d'un autoritarisme politique, en définissant les étapes de sa modernisation économique, à commencer par la décollectivisation de l'agriculture, l'adoption de mesures destinées à libéraliser les prix, et, enfin, en intégrant l'OMC, la Chine a avancé à son propre rythme. Elle prouve que le développement reste un phénomène endogène.

La Chine actuelle a aussi réussi parce qu'elle a su mettre en place un mécanisme de sélection de dirigeants aptes et dotés d'une expérience de gestion concrète dans de grandes villes et provinces.

Parmi les dirigeants chinois à qui attribuer ces succès, celui qui vient à l'esprit immédiatement est incontestablement Deng Xiaoping. Probablement le plus grand dirigeant de l'histoire contemporaine, n'eût été la tache laissée sur son parcours par la tragédie de Tiananmen, Deng est l'architecte des réformes en Chine. Bâtisseur hors pair, il a surtout été un homme capable de sacerdoce : au soir de sa vie en 1997, il n'était plus que le simple président de l'Association des joueurs de bridge. Le mécanisme de sélection des dirigeants qu'il a instauré permet, comme dans les grandes entreprises, de choisir des hommes et des femmes ayant fait leurs preuves dans la gestion de provinces ou de villes aussi peuplées que des pays, et de s'assurer par une limitation des mandats, avant que ce concept ne devienne populaire ailleurs, de ce que les dirigeants respectifs jouent leur part du théâtre, pour reprendre la formule de Shakespeare, et s'effacent au profit d'autres. Le temps des *deus ex machina* est révolu en Chine, mais les hommes et les femmes qui composent le bureau politique et les instances dirigeantes de l'État sont de première qualité. Les neuf membres du dernier bureau politique partiellement renouvelé en octobre dernier étaient tous ingénieurs, à commencer par Hu Jintao.

La donne chinoise prend un relief encore plus net, rapportée au modèle démocratique occidental désormais en crise sur le continent, où il ne fait plus rêver en raison des manipulations constitutionnelles successives et des fraudes électorales à n'en plus finir qui émaillent sa mise en œuvre.

Ses succès économiques restent cependant la plus forte source de légitimité du modèle chinois. Voici en effet un pays qui a refusé de suivre les prescriptions libérales des gourous du monde occidental, qui n'avait pas plus de deux personnes dans le bureau

du FMI à Pékin, et qui a rejeté les appels à l'ouverture de son compte capital, à la différence de la Corée du Sud, qui s'est retrouvée plongée dans la plus grande crise financière asiatique en 1997.

Le modèle chinois peut se vanter d'avoir tiré de la pauvreté, en un quart de siècle de réformes économiques, plus de 400 millions de personnes. Il a fait de la Chine le plus grand pays exportateur de capitaux, avec 1 500 milliards de dollars de réserves extérieures, sans compter le Fonds d'investissement chinois créé en septembre dernier et doté de 200 milliards de dollars, ni les actifs des grandes entreprises chinoises à l'étranger. N'ayant intégré l'Organisation mondiale du commerce qu'en 2001, elle en est pourtant devenue la championne, avec des surplus commerciaux de plus de 270 milliards de dollars.

CONCLUSION

Le fait massif chinois est, pour conclure, une réalité que l'on ne peut plus ignorer et qui conditionnera l'avenir de l'Afrique.

Seulement, pour que son impact soit positif sur le destin du continent, il importe, au-delà du dialogue franc et large à engager, de définir un agenda africain envers la Chine. D'autant plus qu'après avoir bâti son succès sur son commerce extérieur et sur la recherche d'investissements directs étrangers, la Chine a maintenant choisi d'orienter ses priorités vers la résolution des déséquilibres internes entre villes côtières de l'Est et de l'Ouest, entre urbains et ruraux, en même temps qu'elle a décidé de s'attaquer aux défis environnementaux nés de la production industrielle. À ce titre, la stratégie de développement scientifique pour l'émergence d'une société harmonieuse du président Hu Jintao pourrait se traduire par un accent plus marqué sur les objectifs intérieurs.

Mais l'Afrique restera primordiale pour la Chine. La récente visite de son ministre des Affaires étrangères, Yang Jiechi, confirme la continuité de la romance.

Pour en tirer profit, l'Afrique doit vite devenir le meilleur étudiant de la Chine, ce qui suppose une introduction de la langue chinoise dans les écoles du continent, une meilleure connaissance des normes commerciales de la Chine, les fameux réseaux sociaux, ou encore les déterminants psychologiques de ses populations dans leur rapport au reste du monde.

La mise en place de centres de réflexion, sur le modèle des *think-tanks* américains, la formation d'ouvriers africains dans la langue et les méthodes de travail chinoises, l'utilisation de cadres africains formés en Chine depuis des décennies apparaissent comme des urgences à réaliser.

En outre, les pays africains ont le devoir de poser des conditions, comme celles que la Chine n'avait pas hésité à créer envers ses partenaires étrangers au début de ses réformes économiques, pour s'assurer d'un véritable transfert de technologie, de la mise en place de joint-ventures et du respect de certaines normes environnementales, de travail, ainsi que le paiement de taxes par les entreprises et populations chinoises.

À ce jour, le continent africain ne s'est pas doté d'un mécanisme adéquat pour faire face au défi chinois. Or le temps presse.

C'est une période exaltante. Au moment où l'Occident est en proie au doute, pris dans la tourmente financière et le discrédit de ses institutions technocratiques (Banque mondiale et FMI), dû à la faillite de leurs recettes économiques, et où l'ONU, façon-

née pour un monde post-Seconde Guerre mondiale qui ne correspond plus aux réalités du XXI^e siècle, attend d'être réformée en profondeur, seuls les pays asiatiques et ceux émergents du Sud donnent l'impression d'avoir bien pris la mesure de ce nouveau siècle où l'économie et le leadership sont les principales normes de progrès...

L'un des plus grands adversaires de l'Occident en Afrique a trouvé la formule qui résume la pertinence de la donne asiatique, dans son ensemble, et chinoise, en particulier, en Afrique.

« *Le soleil se couche à l'ouest et se lève à l'est* », assure-t-il. Le hic, c'est que, si le message est bon, le messenger, Robert Mugabe, est, lui, controversé. Il n'empêche que la relation sino-africaine annonce l'aube d'un jour nouveau en Afrique.

La Chine, une opportunité et non une menace pour l'Afrique

Lu Shaye

Ambassadeur de la République populaire de Chine en République du Sénégal.

Au cours des dernières années, la coopération sino-africaine a connu un essor vertigineux, et la scène internationale a concomitamment vu naître la théorie de la Chine comme menace pour l'Afrique. Cette théorie, à mon sens, se résume aux quelques points suivants.

Premièrement, les produits chinois submergent le marché africain et freinent le développement des industries locales ; deuxièmement, la Chine, sous couvert d'exploiter les ressources pétrolières et minières africaines, les pille en réalité ; troisièmement, cette exploitation dégrade l'environnement ; quatrièmement, la Chine ne respecte pas les critères internationaux du travail, exporte en Afrique une main-d'œuvre nombreuse et impose un salaire trop bas aux travailleurs locaux ; cinquièmement, la Chine a accordé d'importants prêts aux États africains, allant à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale pour l'allègement de leur dette ; sixièmement, la coopération intéressée que la Chine mène avec des régimes dictatoriaux enfreint les principes de la démocratie et des droits de l'homme, et trahit son cynisme.

Ces points de vue négatifs proviennent pour l'essentiel des pays occidentaux. Ils sont populaires dans les médias, les milieux intellectuels, les parlements, ainsi que chez certains représentants officiels de leurs gouvernements. Ils sont également partagés par des ONG prétendument indépendantes, et en fait subventionnées par différents groupes d'intérêt. Rien d'étonnant à cela : à leurs yeux, l'Afrique, leur ancienne colonie, doit demeurer leur pré carré. Toute l'Afrique, y compris son marché et ses ressources, leur appartient. Lorsqu'à leur grande surprise, les Africains ont fait respecter leurs possessions et revendiqué la liberté de choisir leurs partenaires, dont la Chine, ils se sont estimés lésés de leur propriété et en ont rendu cette dernière responsable. Elle est ainsi devenue leur bête noire et fait depuis l'objet de toutes sortes de diffamations et de diabolisations.

Ce qui est incompréhensible, c'est que l'on entend aussi parler de cette « menace chinoise » en Afrique. J'ai personnellement lu et entendu, au Sénégal, certaines personnalités proférer de telles allégations qui correspondent presque en tout point à celles répandues dans les pays occidentaux. Les raisons pour lesquelles elles existent en Afrique relèvent soit de l'ignorance, soit de préjugés.

Les relations sino-africaines, en effet, couvrent une histoire d'un demi-siècle. L'époque où la Chine offrait, malgré sa pauvreté, une aide désintéressée à l'Afrique, la soutenait dans sa lutte pour l'indépendance, lui prêtait son concours pour l'établissement d'industries nationales, et où la Chine et l'Afrique défendaient solidairement les droits et les intérêts des pays en développement sur la scène internationale, est inconnue à de nombreux jeunes Africains, dont des dirigeants de la nouvelle génération. Ils ne l'ont pas vécue et ne peuvent donc pas comprendre les motifs et les principes de la coopération chinoise avec l'Afrique. Ils prêtent à la Chine les objectifs et quasiment les pratiques des anciens pays colonisateurs occidentaux.

Trop influencés par les propagandes idéologiques de l'Occident, certains Africains se sont formés un jugement moral fondé sur ses valeurs et sur ses critères. Ils considèrent que la Chine ne respecte ni la démocratie ni les droits de l'homme, et que son essor constitue une menace idéologique pour l'Afrique. Un rapprochement avec elle leur fait vraiment peur.

Toutefois, les jugements portés sur les relations sino-africaines, tant par la communauté occidentale que par des pays africains, ne sont pas tous négatifs. Ainsi, un récent article d'Alain Faujas¹ montre que le développement rapide de la Chine profite deux fois à l'Afrique, d'abord parce qu'elle lui achète une grande quantité de matières premières pour les besoins de son industrie. Ensuite, parce qu'elle les lui revend sous forme de produits de grande consommation à un prix à la portée des pouvoirs d'achat locaux. Le journaliste relève également que la Chine s'est engagée à offrir à l'Afrique 5 milliards de dollars US sur la période 2007-2009, au moment où les 25 milliards de dollars supplémentaires par an promis par le G8 n'ont pas été versés. Il est des opinions occidentales impartiales qui reconnaissent que les aides chinoises ont amélioré les infrastructures de l'Afrique et changé sa physionomie. Les jugements positifs provenant de pays africains sont encore plus nombreux. L'ancien président tanzanien Mkapa a déclaré que la coopération chinoise est meilleure que celle de l'Occident. Il tient les relations sino-africaines pour un partenariat stratégique d'amitié, de solidarité et de coopération mutuellement avantageuse. La Chine, qui participe de plus en plus au développement économique de l'Afrique, ne lui impose pas ses propres critères, ses aides ne sont pas assorties de conditions politiques. D'après le président Wade, pour ce qui est de la coopération avec les pays africains, l'Europe parle plus qu'elle n'agit, et elle a perdu son duel avec la Chine. C'est pourquoi les entreprises chinoises présentes en Afrique y travaillent assidûment et y sont très favorablement accueillies.

Malgré tout, puisque l'affirmation de la menace chinoise pour l'Afrique existe, interrogeons sa véracité. Les produits chinois se vendent en grande quantité en Afrique, certes, mais c'est parce qu'ils présentent un bon rapport qualité/prix, adapté au marché africain. Ils permettent à de nombreuses populations africaines à faibles revenus de satisfaire leurs besoins élémentaires. Dans beaucoup de familles pauvres, les enfants ne pouvaient avoir de chaussures avant l'âge de sept ou huit ans, car elles étaient hors de portée des finances familiales. Désormais, dès qu'ils apprennent à marcher, ces mêmes enfants ont la possibilité de s'équiper d'une paire de chaussures, car celle-ci, fabriquée en Chine, ne coûte que 500 francs CFA. Au Sénégal, à partir du mois de septembre, les parents commencent à se préoccuper des dépenses liées à la rentrée scolaire et à la Tabaski. S'ils achètent des produits chinois, ils économiseront deux tiers de leur budget initial. Grâce aux produits chinois bon marché, les enfants des familles modestes sont également en mesure de recevoir un cartable et des fournitures scolaires neufs à la rentrée.

Cette importation de produits chinois n'a pas d'impact négatif sur les industries nationales. Tout d'abord parce que beaucoup d'entre eux ne sont pas fabriqués en Afrique. Ils seraient de toute façon importés de pays européens ou américains, et leur

¹ *Jeune Afrique*, n° 2448, 9-15 décembre 2007.

prix en serait multiplié plusieurs fois. Deuxièmement, les industries qui en fabriquent certains, au lieu d'être maîtrisées par les Africains, sont en général aux mains des Occidentaux. Durant leurs premières années d'indépendance, pourtant, les pays africains ont édifié des industries nationales. La Chine en a aidé certains à construire des cimenteries, des usines textiles, des sucreries, des brasseries, des usines d'allumettes, des manufactures de cigarettes, etc. Mais, par la suite, en raison d'une mauvaise gestion et des exigences de privatisation des institutions financières internationales, ces usines ont été soit fermées, soit vendues au secteur privé, et pour la plupart, à des capitaux européens. En fin de compte, ce sont les multinationales occidentales, et non pas les industries nationales africaines, qui sont effectivement confrontées à la concurrence des produits importés en provenance de la Chine. Les pays émergents tels que la Chine, l'Inde et le Brésil, cassent le monopole exercé par ces multinationales occidentales sur le marché africain. Voilà pourquoi, afin d'exclure ces nouveaux rivaux, elles créent délibérément la confusion en faisant des concurrences auxquelles elles font face des menaces pour les pays africains.

Examinons ensuite l'accusation selon laquelle la Chine pille les ressources et détruit l'environnement de l'Afrique. Cela relève, là encore, de la pure invention. La Chine n'est pas la première à exploiter ces ressources en Afrique. Avant son arrivée, elles étaient accaparées par des colonisateurs occidentaux. Au lieu de recourir à la force et à la duperie, familières à ces derniers, la Chine a choisi la voie de la négociation commerciale normale, de l'achat à un prix raisonnable et de la coopération mutuellement bénéfique. Selon une enquête statistique de 2006, le pétrole acheté par la Chine représente 8,7 % de l'exportation pétrolière africaine, alors que les importations des États-Unis et de l'Union européenne en constituent respectivement 33 et 36 %. Si les 8,7 % sont un « *pillage* », de quoi seront qualifiés les 33 et 36 % ? Le gouvernement chinois prête une grande attention, sur son territoire, à la protection de l'environnement et a mis en place une série de politiques et de lois pour régulariser les activités polluantes. Dans le même esprit, il demande à ses entreprises de veiller à la protection environnementale lors de leurs activités à l'étranger et de respecter les lois et règlements locaux qui s'y rapportent. Les propos prétendant que la Chine dégrade l'environnement africain sont des rumeurs pures et simples fabriquées par les opinions occidentales pour évincer la Chine de la concurrence. Les pays occidentaux, beaucoup plus impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles en Afrique, n'ont jamais exprimé l'once d'un remords pour leur destruction de l'environnement. Pour un même projet d'exploitation, il s'agira d'une activité commerciale normale s'il est engagé par une entreprise occidentale, tandis qu'il deviendra un « *pillage des ressources* » et une « *destruction de l'environnement* » s'il l'est par une entreprise chinoise. Où est la justice de cette logique ? Elle est insensée, hypocrite et hégémonique.

Intéressons-nous maintenant à la question des conditions de travail. La Chine a exporté, dans le cadre de projets d'assistance ou de coopération avec les pays africains, une partie de ses techniciens. Cela est nécessaire pour assurer le fonctionnement normal d'une entreprise, la qualité et l'avancement de ses projets. Mais les entreprises chinoises établies en Afrique comptent beaucoup plus d'employés locaux. Par exemple, l'entreprise sino-sénégalaise Sénégal Pêche emploie plus de mille deux cents autoch-

tones. Henan Chine, entreprise de bâtiment, emploie des centaines d'ouvriers sénégalais. Plus de 50 % des effectifs de la société de haute technologie Huawei Sénégal sont locaux. Et si les entreprises chinoises recrutent un grand nombre d'Africains, elles leur assurent de surcroît des formations. À titre d'exemple, certains employés sénégalais formés par Huawei Sénégal sont tous devenus, après leur entrée dans d'autres entreprises du même secteur, des éléments techniques majeurs. Lors du recrutement, les entreprises chinoises respectent strictement les dispositions du Code du travail prévalant, signent un contrat de travail, offrent la sécurité sociale, l'assurance du travail, et paient même un salaire supérieur au minimum fixé par la loi. Il ne faut pas se déconnecter de la réalité locale et mesurer les conditions de travail dans les pays en voie de développement à l'aune des critères des pays développés. Ainsi, dans les entreprises européennes présentes en Chine, les employés chinois ont un salaire bien moins élevé que leurs collègues d'Europe. De nombreuses entreprises européennes et américaines y ont refusé à leurs employés chinois l'autorisation de former un syndicat. Personne ne les a entendus se reprocher de ne pas respecter les normes internationales du travail. À franchement parler, le bien-être et le salaire dont bénéficient les ouvriers recrutés par les entreprises chinoises au Sénégal sont parfois plus importants que ceux des ouvriers en Chine.

Une autre accusation que les pays occidentaux formulent à l'encontre de la Chine est d'accroître la dette des États africains en leur accordant des prêts importants. Une fois de plus, « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». Ces dernières années, le continent africain a recouvré petit à petit la paix et la stabilité. Les différents États s'efforcent de développer leurs économies, d'accélérer la construction d'infrastructures et d'élever le niveau de vie de la population. Ils ont besoin d'importantes aides financières. Les pays occidentaux soit ne veulent pas en déboursier, soit ils le font sous des conditions draconiennes de démocratie, de droits de l'homme et de bonne gouvernance. Il est aisé de constater combien d'aides occidentales ont été décidées ces dernières années, et combien d'entre elles ont effectivement été réalisées pour le développement économique et social de l'Afrique. L'Occident et les institutions financières internationales ont certes établi un projet d'allègement de la dette africaine, mais ce que le monde ignore peut-être, c'est que la Chine est le premier pays à procéder à la réduction effective. À l'occasion de la première conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine en 2000, la Chine a déclaré qu'elle allégerait les dettes des PMA et des Pays pauvres très endettés (PPTE) africains et a honoré cet engagement en deux ans, en annulant 1,3 milliard de dollars US de dettes de trente-deux PMA et PPTE africains. Lors du Forum de Pékin en 2006, la Chine a rendu public un deuxième projet qui porte sur l'annulation de toutes les dettes gouvernementales des PMA et PPTE africains ayant des relations diplomatiques avec la Chine liée aux prêts sans intérêt arrivant à échéance à la fin de 2005. La plupart de ces dettes sont maintenant annulées. Les actions de la Chine en faveur de la réduction de la dette sont les plus rapides et les plus complètes. Et, au cours de ce processus, la Chine n'a posé aucune condition politique. Si n'était son action, jusqu'à quelle date le projet d'annulation de la dette par l'Occident se serait-il tiré ?

Désormais, les nouveaux prêts accordés par la Chine à l'Afrique sont presque tous des prêts préférentiels conformes aux critères internationaux. Dans la foulée, les aides

gouvernementales chinoises aux pays africains, toujours sans contrepartie, seront doublées dans la période 2007-2009. Les affirmations selon lesquelles les prêts accordés par la Chine à l'Afrique ont alourdi la dette des pays africains sont donc totalement infondées. Les pays africains ont besoin d'argent pour développer leur économie, et les Occidentaux, bien qu'ils trouvent systématiquement un prétexte pour ne pas leur en prêter, certifient vouloir les aider. Il ne faut pas agir avec une telle hypocrisie.

Dernier point : les pays occidentaux accusent la Chine de coopérer cyniquement avec des régimes dictatoriaux, au mépris des principes démocratiques et des droits de l'homme. Ils visent implicitement le Soudan et le Zimbabwe, qu'ils considèrent comme des intouchables, mais certainement pas à cause de leur mauvaise situation démocratique. C'est parce qu'ils n'obéissent pas à leurs ordres. J'en veux pour preuve qu'ils continuent, pour en exploiter sans vergogne les ressources, de soutenir des pays où la situation est bien pire qu'au Soudan ou au Zimbabwe.

Qui dit Soudan pense naturellement à la crise du Darfour. Dans cette affaire, la Chine se trouve dans l'œil du cyclone. Des médias, des ONG, des parlementaires et même certains officiels gouvernementaux d'Occident accusent la Chine d'y soutenir le gouvernement soudanais dans son massacre. Leur argumentation tient à ce que le gouvernement soudanais, à travers sa coopération pétrolière avec la Chine, a obtenu des dollars qui lui permettent d'acheter des armes. Donc la Chine soutient le massacre. Lors d'un séminaire auquel j'ai récemment participé, j'ai entendu, à ma grande surprise, un général retraité et un ancien ambassadeur sénégalais reprendre cette rhétorique. Cela ne fait que montrer l'étendue et la profondeur de ses effets négatifs.

En fait, l'exploitation pétrolière de la Chine au Soudan passe par une société dénommée GNPOC (Greater Nile Petroleum Operating Company). Or la Chine ne détient que 40 % des actions de cette société. À qui appartiennent les 60 % restants ? Une société malaisienne en possède 30 %, une indienne 25 %, et le gouvernement soudanais 5 %. La société française Total et une autre société pétrolière britannique ont aussi obtenu des permis d'exploitation pétrolière de la part du gouvernement soudanais. De nombreux pays exploitent du pétrole au Soudan, pourquoi seule la Chine fait-elle l'objet de polémiques ?

Parmi ceux qui cherchent à médiatiser la question du Darfour, beaucoup ne connaissent ni l'origine ni la vérité de cette crise, et ne crient avec les loups que par goût de l'agitation. Dans leur écrasante majorité, ils n'ont jamais visité le Darfour, mais parlent de la situation comme s'ils l'avaient vue et entendue en personne. Le représentant spécial du gouvernement chinois aux Affaires africaines, M. Liu Guijin, s'occupe exclusivement de cette question du Darfour depuis sa nomination en mai 2007. Il a déjà visité la région deux ou trois fois. Selon lui, l'origine du conflit est imputable aux calamités naturelles et aux catastrophes humaines. Cette analyse me semble objective et convaincante. Depuis les années 1970, l'environnement écologique du Darfour s'est dégradé là où la terre s'est désertifiée. L'eau faisait défaut, et les ressources locales pour la survie sont devenues de moins en moins abordables. Pour y pallier, les tribus nomades du Nord ont emmené paître leurs troupeaux au sud, ce qui a engendré des litiges avec les habitants semi-nomades. La coutume locale consistant à emporter des armes en sortant de la maison, ces litiges se sont vite transformés en conflits sanglants. Le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, a lui-même reconnu le rôle du changement cli-

matique dans l'origine des conflits au Darfour. S'agissant de la catastrophe humaine, depuis février 2003, la situation au Darfour s'est beaucoup dégradée. Deux groupes de milices non arabes se sont rebellés et ont attaqué l'armée gouvernementale. Cette dernière a riposté, provoquant une grande perte de civils. Par ailleurs, l'assassinat des sages arabes par ces rebelles non arabes a engendré des représailles, ce qui a amplifié le conflit.

Une autre cause de l'extension du conflit au Darfour réside dans l'ingérence des puissances extérieures. La région ne comptait au début que deux groupes armés anti-gouvernementaux, combien sont-ils désormais ? Personne n'en connaît le nombre exact, mais il y en a au moins une vingtaine. Pourquoi cette multiplication exponentielle ? Une des raisons indéniables est que l'ingérence injustifiée dans les affaires intérieures du Soudan et la pression exercée sur le gouvernement soudanais par les pays occidentaux ont encouragé les forces rebelles du Darfour à se soulever les uns après les autres. Aujourd'hui, ce sont justement ces groupes de toutes sortes (appelés « mouvements politiques ») qui ont refusé de participer aux pourparlers de paix multipartites et sont devenus l'obstacle majeur au processus de paix. Beaucoup de leurs dirigeants habitent les capitales occidentales. Si ces dernières ont réellement l'intention d'apporter une solution à la question du Darfour, elles seront capables d'exercer leurs influences sur ces mouvements.

Les relations entre la Chine et le gouvernement soudanais sont amicales, c'est vrai. En plus d'une coopération économique étroite entre les deux pays, la Chine respecte les principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures du Soudan. Au lieu de recourir à la pression, elle s'est entretenue avec le gouvernement soudanais sur un pied d'égalité. Elle l'a aidé à analyser la situation, lui a présenté des propositions et des conseils, et l'a enfin persuadé d'accepter le déploiement de la force hybride UA-ONU. Cette méthode de travail vaut beaucoup mieux que la simple pression ou une sanction décrétée par les pays occidentaux. Dans les relations internationales, il faut observer les principes de justice, d'équité, d'égalité et de respect mutuel, et ne plus opprimer les faibles en profitant de sa puissance. Il en va de même pour nos comportements sociaux.

Les analyses présentées ci-dessus montrent que les arguments opposés à la présence économique chinoise en Afrique sont totalement sans fondement. Loin d'être une menace, la Chine constitue une opportunité pour l'Afrique, au moins dans les domaines suivants.

Premièrement, le renforcement de la coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique permet à cette dernière d'établir pour la première fois un réel partenariat d'égal à égal avec d'autres pays. Quand la Chine développe des échanges avec les pays africains, elle n'impose jamais son idéologie ni son mode de développement à ces pays. La réduction de la dette et les aides accordées par la Chine aux pays africains ne sont assorties d'aucune condition politique. Que les pays africains aient un régime de parti unique ou multipartite, elle les traite sans discrimination et de la même façon. Elle est disposée à partager ses expériences de développement économique, de réforme, d'ouverture sur l'extérieur et de lutte contre la pauvreté, mais recommande également de ne pas les copier telles quelles. C'est aux États africains de juger si ces moyens sont bons et convenables pour eux, et de décider en conformité avec leurs réalités nationales

respectives s'ils vont les mettre en application. Je ne pense pas que les pays occidentaux se comporteraient comme le fait la Chine sur ce point.

Deuxièmement, l'intensification de la coopération avec la Chine raccroche les pays africains au TGV du développement économique chinois. Pendant les années 1960 à 1980, la Chine a eu l'intention de renforcer la coopération économique et commerciale avec les pays africains. Mais elle était pauvre à ce moment-là et n'avait pas cette capacité. La situation a changé, la Chine connaît une forte demande en matières premières, ce qui a entraîné une augmentation du prix des ressources naturelles sur le marché international, au profit de l'Afrique. Les capitaux domestiques chinois se précipitent vers l'étranger, à la recherche de marchés, et apportent aux pays africains des moyens financiers dont ils ont fortement besoin. Cet investissement se fait dans son propre intérêt, mais l'Afrique en tire aussi profit, et c'est donc une coopération gagnant-gagnant. Qui plus est, le renforcement de la coopération chinoise avec l'Afrique a encouragé d'autres partenaires à prêter une plus grande attention aux pays africains et à multiplier leurs investissements sur le continent. Les bailleurs de fonds occidentaux ont dû renoncer à l'arrogance qu'ils manifestaient auparavant et commencent à prendre en considération les préoccupations et les demandes de l'Afrique.

Troisièmement, l'aide et la coopération chinoises pour l'Afrique sont pratiques et efficaces. Les Chinois tiennent toujours leurs engagements, sinon ils ne les prennent pas. Depuis la création en 2000 du Forum sur la coopération sino-africaine, trois réunions ont eu lieu, et la Chine a proposé au cours de chaque réunion des mesures. Elles sont toutes concrètes et tangibles, et les résultats de leur mise en œuvre peuvent être évalués de façon quantitative. Les mesures adoptées dans les deux premières réunions ont été strictement appliquées, tandis que celles avancées dans la troisième réunion tenue en 2006 ont connu des progrès substantiels dans leur mise en exécution.

L'aide et la coopération chinoises pour l'Afrique sont plus efficaces que celles des pays occidentaux. Le coût de gestion administrative des projets financés par les bailleurs de fonds occidentaux est très élevé, alors que celui des projets chinois est beaucoup plus bas. Des données de la Banque mondiale montrent que quelque 70 % des fonds accordés par les pays occidentaux sont utilisés en leur faveur ou celle de leurs institutions, alors que seulement 30 % sont réellement destinés à l'Afrique. Une comparaison entre les sociétés occidentale et chinoise dans le secteur du bâtiment révèle la différence. Les experts et techniciens des pays occidentaux s'installent souvent dans des hôtels trois ou quatre étoiles, et il leur faut parcourir en véhicule 40 ou 50 kilomètres, voire plus, pour visiter les chantiers. Tous ces frais sont inclus dans le financement de l'assistance. Les techniciens des sociétés chinoises, eux, vivent dans les camps de fortune qu'ils ont construits sur les chantiers. Actuellement, une société chinoise est en train de restaurer deux stades régionaux pour le Sénégal. Les ouvriers chinois habitent des baraques de chantier au pied des tribunes du stade. La Chine cherche à dépenser chaque centime au profit des pays bénéficiaires, et non pas pour son propre compte.

Le dernier point, mais pas le moins important, c'est que la coopération sino-africaine contribue à la réelle indépendance économique des pays africains, après qu'ils ont obtenu l'indépendance politique il y a des dizaines d'années. Pourtant, les secteurs clés de leur économie nationale sont toujours restés entre les mains des anciens colons. Ils

n'avaient en fait pas d'autre choix que de coopérer avec leurs anciens colonisateurs. Un individu ou un pays, s'il ne peut choisir librement, n'est ni indépendant ni souverain. Aujourd'hui, l'arrivée des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil ouvre de nouvelles possibilités aux pays africains. Ils peuvent négocier le prix de ce qu'ils veulent acheter ou vendre, et refuser des conditions ou des exigences injustes. En un mot, ils peuvent se comporter la tête levée. Récemment, les pays africains se sont dressés contre les APE proposés par l'UE. Voilà une manifestation de la prise de conscience de l'autonomie économique africaine.

Bien que je critique certaines démarches des pays occidentaux en Afrique et réfute la « théorie de la menace chinoise » qu'ils colportent en Afrique, je n'ai pas d'animosité contre les pays développés, ni la volonté de nier leurs contributions positives pour le développement de l'Afrique, et encore moins l'intention de faire des relations entre la Chine et les pays occidentaux dans le continent africain un jeu à somme nulle. Je pense, au contraire, qu'une coopération entre la Chine et les pays occidentaux en Afrique est nécessaire et pleine de potentialités. Les seconds, qui ont des relations plusieurs fois séculaires avec l'Afrique, connaissent plus profondément ses aspects historiques, culturels et humains que la première. La Chine, en revanche, en tant que pays en voie de développement, est davantage consciente de la volonté pressante des pays africains d'un développement rapide, de leurs demandes et de leur amour-propre. Si les deux parties pouvaient s'associer au lieu de s'affronter afin de contribuer ensemble au développement de l'Afrique et à sa voie vers la prospérité, ce serait profitable au bien-être et au bonheur de toute l'humanité.

Les coopérations décentralisées pour de nouvelles relations Europe/Afrique

Jean-Claude Mairal

Vice-président du Conseil régional d'Auvergne, secrétaire de la Fondation Gabriel Péri

La planète et l'humanité sont face à des enjeux et des défis considérables pour leur survie. La question sociale et les écarts de revenus croissants entre riches et pauvres sur tous les continents génèrent des situations de tensions et de violences (intégrisme, nationalisme, racisme, populisme, guerre ethnique etc.). Le réchauffement climatique et le casse-tête énergétique, les inégalités croissantes entre pays du Sud et les pays occidentaux, dans tous les domaines (santé, éducation, revenus, habitat, etc.), mais aussi à l'intérieur même des pays du Nord, l'émergence de la Chine et de l'Inde sur la scène économique mondiale et l'aspiration de centaines de millions d'individus de ces pays à vivre aussi bien que les populations occidentales en constituent les principaux. A quoi s'ajoutent les enjeux majeurs soulevés par l'exode rural qui concerne cinquante à soixante millions d'individus chaque année dans le monde et les migrations vers les villes et les pays du Nord, l'explosion démographique urbaine, véritable bombe à retardement, qui, si rien n'est fait pour freiner les migrations rurales, fera que plus de cent cinquante pays deviendront invivables, mais aussi la question de l'eau, aussi importante que la question énergétique. En effet, deux milliards d'individus n'ont pas accès à l'eau potable et avec le réchauffement climatique, l'accès à l'eau potable de qualité va devenir un enjeu de survie pour de nombreux pays risquant de générer de nombreuses guerres notamment autour des fleuves. Enfin, la faim et la question de la souveraineté alimentaire, ainsi que la biodiversité qui est en péril, et la démographie (augmentation de la population et les déséquilibres générationnels) constituent d'autres défis fondamentaux pour l'avenir.

Et il n'y a pas un de ces enjeux et défis qui n'ait pas de conséquences sur les territoires locaux, même les plus petits en Afrique, en France et dans le monde entier et sur les hommes et les femmes qui les habitent. Seule une avancée dans le règlement de ces grands enjeux et défis pourra permettre l'émergence d'un monde pacifique. Cela pose quatre grandes questions qui sont à mes yeux indissociables :

- la conception du développement et donc de l'économie : Le ^{xx}e siècle a vu l'échec du modèle étatiste du communisme soviétique en Europe, en Asie, mais aussi en Afrique. Le début du ^{xxi}e siècle met à mal le modèle libéral de la concurrence des hommes et des territoires, de l'internationalisation du capital des entreprises, de la mondialisation libérale des échanges, etc. N'est-il pas temps de penser à un nouveau modèle de développement et économique basé sur la coopération, la solidarité, l'équité dans les échanges et la durabilité ?
- le rapport entre nations, dont on ne peut pas faire l'économie, et ces problématiques mondiales. L'évolution du monde, le développement des échanges, la révolution informationnelle etc., font que se pose avec force la question de la mise en place d'instances de régulation interrégionales et planétaires, et d'une nouvelle « gouvernance » mondiale. De ce fait quels nouveaux rôles et moyens peuvent être attribués aux instances des Nations unies ? Quelles articulations entre souveraineté nationale et ins-

- tance supranationales peuvent être développées à l'échelle continentale et mondiale ?
- le rapport des territoires locaux confrontés à ces enjeux et défis mondiaux à l'État et aux espaces et instances supranationaux. C'est en rapport à la réalité du vécu des populations sur les territoires locaux que l'on peut mesurer l'impact réel de l'APD menée en direction des pays du Sud, de façon bilatérale ou multilatérale. Force est de constater l'échec de l'APD menée depuis les indépendances dans de nombreux pays, notamment en Afrique. Tant celle de la France, que celle d'autres pays, de l'Europe ou des agences des Nations unies. Il est donc nécessaire de repenser celle-ci en prise plus forte sur les territoires locaux eux-mêmes.
 - le rapport et de l'implication du citoyen dans l'ensemble de ces problématiques et dans la mise en place d'une nouvelle « gouvernance mondiale ». Enjeux planétaires, territoires locaux, autorités locales, autorités nationales, instances supranationales, avec au cœur les citoyens ayant un droit imprescriptible au respect et à la dignité, sont autant d'éléments qui doivent être mis en synergie et en cohérence si l'on veut aller vers de véritables politiques de développement.

L'incontournable interaction entre mondial et local que l'on a pourtant tendance à sous estimer se renforce avec le poids de plus en plus grandissant des collectivités dans la gestion des territoires. Il s'agit d'une donnée fondamentale de toute politique publique de développement des territoires. En effet petit à petit la décentralisation, avec des collectivités élues au suffrage universel, gagne du terrain dans de nombreux pays. Même en Chine où l'État central à un poids considérable, les villes et les provinces, dont les Assemblées ne sont pas élues au suffrage universel, ont une action extrêmement importante sur leur territoire. Le dynamisme de l'économie chinoise est lié en grande partie au rôle joué par ces collectivités.

Elles constituent l'interface entre les citoyens de leurs territoires et les autorités nationales et supranationales et leur activité à l'international se développe sensiblement, notamment parmi les plus grandes. On parle même de « la diplomatie des villes ».

De très nombreuses coopérations dans des domaines variés (économie, agriculture, social, formation, eau, appui institutionnel, tourisme, culture, etc.) se sont développées (Nord-Sud, Sud-Sud-Nord, Nord-Est).

Des réseaux d'autorités locales se sont mis en place : au sein de l'Union Européenne, avec le comité des régions ; au niveau du continent européen avec le Conseil de l'Europe et l'Assemblée des régions d'Europe ; au plan mondial avec le Forum des autorités locales (FAL) au sein du Forum social mondial, ainsi que Cités et gouvernements locaux unis, créée en 2004 avec des sections par continent dont une en Afrique, dans le but est de devenir une grande assemblée mondiale de collectivités reconnue par les Nations unies. Ce sont également des réseaux comme la conférence des régions périphériques maritimes, la Conférence des régions pour le développement durable, l'Association des régions du monde en voie de constitution, Métropolis, le Partenariat pour le développement municipal (PDM) en Afrique, etc. Au niveau de la francophonie, il existe en outre l'Association internationale des maires francophones et l'Association internationale des régions francophones.

Sur des thématiques comme l'eau, de nombreuses collectivités locales se sont engagées en faveur de l'appel de Rome « L'eau, droit humain universel » et ont participé à des grandes manifestations européennes et/ou mondiales comme le Forum mondial de Mexico en 2006. Mais c'est également vrai sur d'autres thématiques.

Les grands organismes des Nations unies comme le PNUE, le PNUD, la FAO ou la CNUCED se tournent désormais vers les collectivités locales en développant des partenariats avec celles-ci dans des programmes de coopération décentralisée. C'est notamment le cas du Conseil régional en Auvergne.

Quant à la France, si pendant longtemps, le ministère des Affaires étrangères et le corps diplomatique ne se sont pas intéressés à la coopération décentralisée, il n'en est plus de même depuis à peine une dizaine d'années. L'action extérieure des collectivités françaises qui est soutenue par l'État (co-financement, mise à disposition de services des ambassades, etc.), est devenue un volet non négligeable de l'action extérieure de la France. Comme membre de la CNCD (Commission nationale de la coopération décentralisée), je peux en témoigner. L'Agence française de développement s'est aussi récemment tournée vers les collectivités locales pour en faire des partenaires à part entière de ses interventions internationales.

Le Comité des régions de l'UE dans un rapport récent reconnaît l'intérêt des coopérations décentralisées. La Commission européenne vient de décider d'affecter des financements significatifs en faveur des coopérations des collectivités locales avec les collectivités du Sud.

Dans de nombreux pays européens, en particulier en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Suisse, dans les pays nordiques, en Grande-Bretagne, les grandes collectivités et les régions ont-elles aussi une intense activité internationale. Elles deviennent ainsi de plus en plus des acteurs à part entière de la coopération internationale et reconnues comme tels par les États et les organisations multilatérales.

De la Chine au Brésil, en passant par le Mali, le Sénégal, Madagascar, le Maroc, le Chili, le Vietnam, la Russie, etc., nombreux sont les pays du Sud et/ou émergents qui sollicitent des coopérations avec des collectivités françaises et européennes dans de nombreux domaines. Des coopérations Sud/Sud se développent également entre collectivités. Les États encouragent de tels partenariats.

La coopération décentralisée prend donc de plus en plus de place dans les relations internationales. En effet, fort de sa légitimité institutionnelle, de son enracinement au plus près des territoires et des populations, elle demeure maîtrisable et mesurable dans les actions. Elle permet le rapprochement des citoyens de différents pays. De plus, outre l'impact indéniable sur le territoire partenaire, elle participe, par la mobilisation des acteurs locaux autour de projets de coopération internationale, à la construction d'une autre mondialisation : celle de l'humain, celle du citoyen, celle de la paix. Elle permet en liaison avec les territoires et les populations d'ici et de là-bas de prendre à bras-le-corps les grandes problématiques mondiales dont nous parlons dans ce colloque.

Elle peut permettre la prise de conscience par les populations du Nord de la réalité de l'Afrique, de ses difficultés, de ses atouts, de la richesse de son histoire et de ses cultures, loin des clichés de l'idéologie dominante néo coloniale véhiculée en Europe, et donc de la nécessité de nouveaux rapports entre les deux continents pour plus de respect et d'équité dans les échanges.

En ce sens les coopérations décentralisées entre collectivités africaines et européennes pensées comme de véritables coopérations dans de nombreux domaines y compris économiques sont de nature à aider à de nouvelles relations entre l'Europe et l'Afrique.

Discussion

Falilou Kane (Sénégal)¹ : « *L'opinion sénégalaise est très préoccupée en ce moment par les APE. J'aimerais demander à Francis Wurtz, avec qui j'ai beaucoup travaillé la question à Bruxelles comment le Parlement européen et l'assemblée paritaire ACP-UE peuvent nous aider, eux qui contrôlent l'exécution des accords de Cotonou révisés en 2005 à Luxembourg. Il faut aussi noter que la réception de ces APE varie, puisque le Pacifique est sur le point de signer, et que le processus avec les Caraïbes est bien engagé. Tout le monde doit se mobiliser pour qu'à la fin, les accords conclus bénéficient à l'Afrique, et surtout, accroissent les échanges intercontinentaux qui ne représentent que 10 % des échanges de la CEDEAO, alors qu'ils s'élèvent à 60 % au sein de l'UE.* »

Issa Ndiaye (Mali) : « *Il me semble que plusieurs intervenants ont tourné autour de la question centrale sans oser l'aborder. Car il existe en effet un véritable terrorisme intellectuel qui interdit de penser hors des champs habituels. Cette frilosité théorique se manifeste par la dictature de certains concepts, comme le réalisme. Aujourd'hui, la mondialisation semble incontournable, tout comme les relations commerciales Afrique-Europe. Or, quels que soient les politiques projetées, les actions menées, le monde, et l'Afrique en particulier, ne trouveront pas de remède à leurs maux s'ils demeurent dans le système actuel. Ne conviendrait-il pas de développer des stratégies de rupture pour qu'elle occupe une nouvelle place dans le monde ? L'autarcie, y compris interne, au niveau local, doit être envisagée, car les menaces qui pèsent sur nous ne sont pas seulement internationales. Nos États font bien souvent courir de grands risques à leurs populations. Nous devons explorer de nouvelles voies. "Soyons réalistes, demandons l'impossible."* »

Francis Wurtz (France) : « *Pour répondre à M. Kane, je dirai que le pouvoir de l'assemblée paritaire dans la négociation des APE est limité. Il n'est que consultatif, pas décisionnaire. Les forces progressistes et le groupe de la Gauche unitaire européenne ne peuvent que relayer au sein des institutions les rapports de force du débat public. En 2006, Louisa Morgantini, de notre groupe, a présidé la Commission du développement. Nous avons de la sorte pu obtenir qu'elle rédige un rapport sur l'impact potentiel des APE sur les ACP, contribuant ainsi à clarifier les enjeux de ces accords. En septembre dernier, la GUE a organisé une audition sur la question, ouverte à tous les parlementaires, aux ONG, et à des acteurs publics. Ce fut un succès. Nous avons aussi pu arracher la capitale Commission du commerce extérieur, que préside Helmut Markov ici présent, pour la deuxième moitié de la législature. L'une de nos motivations principales était précisément de pouvoir peser dans ce débat sur les APE. Car cette commission est la plus imbibée d'idéologie capitaliste, et pour ne rien arranger, son interlocuteur à la Commission européenne est le commissaire Mendelson, plus féroce partisan de la conception libérale des APE. Nous nous efforçons donc d'être présents dans tous les lieux où la question est abordée pour relayer l'opinion des acteurs publics des ACP et des pays européens, et c'est pourquoi j'ai appelé tout à l'heure à ce que tous se mêlent de cette confrontation.*

¹ Voir en annexe la liste indicative des participants au colloque.

L'UA a remporté une grande victoire en empêchant que cette affaire ne soit déjà réglée. À la Commission et au Conseil, personne ne s'y attendait. J'avais assisté à une discussion entre des présidents de groupes, des représentants de la Commission, et la présidence portugaise avant la conférence de décembre dernier. Ils étaient très sereins ; aujourd'hui, ils sont déstabilisés. Mais les intérêts et les contraintes des règles de l'OMC négociées par les dirigeants européens en 1994 sont tels que ce bras de fer est très dur. Il nous faut parvenir à convaincre nos opinions publiques respectives de notre intérêt commun à ne pas signer un chèque en blanc à la logique libérale. Il nous faut renégocier, et obtenir des modifications sensibles sur des points où c'est possible, en particulier sur cette prétention à aller au-delà des accords de l'OMC en matière de libéralisation des échanges, des marchés publics, et de dérégulation des mouvements de capitaux. C'est dans le cadre du débat public que résident les espoirs de changement. »

Mamadou Lamine Diallo (Sénégal) : « Il est certain qu'il ne fallait pas signer, mais pas simplement pour gagner du temps. Nous savions depuis 2000 que la période transitoire allait durer huit ans. Force est de reconnaître que nous n'avons pas fait grand-chose pendant cette période. Cette question ne doit pas non plus masquer la mauvaise gestion des finances publiques au Sénégal. Car **ce qui est en jeu, c'est l'aide européenne donnée chaque année à l'Afrique** en fonction de certaines réformes économiques proposées. Que renégocier ? Il nous faut à mon avis repenser prioritairement de **la question migratoire, de la mobilité** des hommes. Je ne crois pas à la délocalisation des entreprises européennes en Afrique, car elle aurait déjà été effective depuis longtemps. L'UE ne fera pas pour l'Afrique ce qu'elle a fait pour l'Espagne ou l'Irlande.

De ce point de vue, je suis d'accord avec M. Ndiaye : il nous faut penser en dehors des cadres logiques pré-tracés, mais pas pour nous diriger vers l'autarcie, je n'y crois pas non plus. Le constat global montre la prédominance d'États-continent dans le monde. Que pèsent le Sénégal ou la Gambie, face à la Chine ou l'Inde ? Les élites africaines doivent comprendre qu'il nous faut aller vers un État-continent. Nous devons nous extirper de nos égoïsmes pour poser objectivement et concrètement la question de **l'intégration politique**. Il n'y aura pas de salut pour nous en dehors de cela. »

Sophie Bessis (France) : « L'autarcie n'est pas un gage d'indépendance. Référons-nous aux expériences du ^{XX}e siècle en la matière : le Cambodge des Khmers rouges et la Corée du Nord aujourd'hui. Je ne pense pas qu'il faille les reproduire, mais plutôt s'efforcer d'augmenter les marges de manœuvre africaines par rapport aux grandes et moyennes puissances. Effectivement, la Gambie ou le Sénégal ne pèsent rigoureusement rien au niveau mondial. Il convient donc **d'opérer des regroupements régionaux et de dépasser les égoïsmes nationaux**, ce qui est assez paradoxal dans le cas d'États qui ne sont pas encore des États-nations. Comment modifier les rapports de force ? Avec quels outils ? La question reste ouverte, mais la négociation des APE est intéressante en ce qu'elle prouve qu'il est possible de modifier les rapports de force. »

Michel Rogalski (France) : « On peut comprendre les raisons qui militent en faveur de l'autarcie. La plupart des freins au développement de l'Afrique et du tiers-monde proviennent de leurs relations avec l'économie mondiale. Leur intégration au système dominant a

même été décisive pour leur malheur. On pourrait en déduire que, la cause identifiée, il suffirait de rompre le lien avec elle pour que tout s'arrange. C'est à mon avis plus compliqué. Ce n'est pas parce que ce lien a bloqué le développement qu'il ne peut être transformé ; c'est sur lui qu'il faut travailler, sur l'articulation d'espaces de développement à des niveaux différents pour faire en sorte que surgissent de nouvelles relations entre eux.

Je préfère de beaucoup **la maîtrise de la souveraineté**. Elle n'exclut pas le lien avec l'autre, tout en veillant à conserver le contrôle de marges de liberté. Prenons par exemple **la dette**. De nombreux pays du tiers-monde ont, à un moment de leur vie économique, besoin d'un apport financier pour boucler leur budget. L'endettement est souvent présenté comme la meilleure solution. Mais il induit un cercle vicieux, car l'emprunt est libellé en dollars et doit être remboursé dans cette devise. Le tiers-monde n'en émettant pas, il se voit contraint de convertir ses appareils productifs en direction des marchés extérieurs. L'endettement international est la façon la plus insidieuse d'amener le tiers-monde à satisfaire les besoins erratiques de l'économie mondiale en lui faisant favoriser les secteurs exportateurs. C'est ainsi qu'il exporte ses « avantages naturels » : les matières premières, pillées, et le travail, surtout celui des enfants. C'est toute la structure de l'économie qui est modifiée pour rembourser l'emprunt.

Lorsque des pays du sud décident de commercer les uns avec les autres en utilisant une autre monnaie, c'est un pas vers l'autonomisation, que Sophie Bessis a raison de préférer à l'autarcie. Car il existe des pays partis de très peu et qui ont su modeler leurs relations avec l'environnement international, y compris en adoptant des mesures protectionnistes courageuses, pour s'insérer à leur avantage dans l'économie mondiale. La Corée du Sud a tout fait sauf jouer le jeu libéral. Plus mauvais élève du FMI, elle a réussi à se développer à un niveau remarquable par rapport à celui qui était le sien voilà cinquante ans. Il ne faut pas se figer dans une posture, mais, à chaque instant, voir quelle opportunité peut se présenter dans une relation pour en tirer le meilleur profit possible. »

Mansour Sy (Sénégal) : « Je voudrais soulever une autre question que celle des APE et de l'autarcie : celle de l'État africain. Hérité de la colonisation, il se trouve aujourd'hui passablement secoué. Ses rapports avec la Chine, l'Inde, l'Europe et les États-Unis ne passent aujourd'hui que par les dimensions sécuritaire et commerciale. La globalisation est incontournable ; les rapports avec d'autres régions du monde sont inévitables, mais il faut **les refonder sur la base de la coopération**. Les APE ne doivent pas masquer les problèmes intérieurs de l'Afrique. »

Penda Cissé (Sénégal) : « Nos gouvernements devraient tirer profit de la querelle sino-européenne en Afrique pour développer notre économie. Comment disposer d'industries performantes ? Il faut approfondir les programmes de mise à niveau avec l'Union européenne, mais ce n'est pas une raison pour oublier l'agriculture et l'artisanat. J'aurais aimé que M. Lu Shaye fût encore présent pour entendre ma réponse à son panégyrique de la présence chinoise en Afrique. Certes, les produits chinois sont à la portée des bourses africaines. Mais les fameuses chaussures dont il parle sont de très mauvaise qualité. J'en ai moi-même achetée une paire à ma fille : la semelle s'est décollée dès le lendemain en allant rendre visite à ma mère ! À 2 500 FCFA la paire, cela revient cher à l'année s'il faut en acheter tous les jours ! **Ne nous tournons pas vers l'extérieur pour produire ce genre de biens**. Encourageons plutôt les cordonniers locaux, au savoir-faire extraordinaire. Donnons-leur les moyens d'accéder au

*matériel et aux matériaux dont ils ont besoin. Développons pour commencer les partenariats entre États africains. Si nous parvenions à obtenir une certaine compétitivité, peut-être même pourrions-nous exporter ces chaussures-là. Le Maroc a par exemple aidé ses propres corbonniers, et maintenant ses chaussures sont achetées jusqu'aux États-Unis. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire de même ? En ce qui concerne le BTP, à l'inverse de M. l'ambassadeur de Chine qui vantait l'importation de main-d'œuvre de son pays, je pense que nous devrions **former davantage nos ouvriers**. Les élèves qui ne trouvent pas de travail après leurs études devraient pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle pour occuper ces emplois. Mais c'est l'État qui doit l'assurer ; il ne doit pas offrir cela au privé. Il est de son devoir d'assumer cette responsabilité.*

M. Shaye a également évoqué l'aide dont nous bénéficions. Elle est de deux formes : la subvention et le prêt. Cette dernière est depuis toujours encouragée par le FMI, et maintenant par la Chine, qui ne se préoccupe certes pas de la façon dont ces crédits sont utilisés. Mais ce faisant, ils encouragent aussi nos gouvernants à nous endetter davantage, et ce sont les générations futures qui devront rembourser. Nous hypothéquons leur avenir avec cette charge. Je serais en fait assez tentée de comparer l'Afrique à une femme qui a été épousée à un âge très jeune, 13 ans, comme cela se pratique chez nous, par l'Europe. Au bout d'un moment, celle-ci s'en détourne pour des femmes plus attrayantes, et la laisse tomber. Elle finit cependant par revenir au moment de sa maturité, considérant qu'il lui reste de beaux atouts. Sauf que celle-ci, désormais, est courtisée par d'autres hommes : la Chine, l'Inde... Maintenant, elle a le choix. »

Philippe Ouédraogo (Burkina Faso) : « Je voudrais soulever un point important. Nous avons beaucoup parlé des politiques des entités comme l'Europe, les États-Unis ou la Chine vis-à-vis de l'Afrique, mais très peu de **la stratégie de l'Afrique** envers elles. Est-ce à dire qu'elle ne réagit pas ? Ou que ses réactions sont trop diverses pour être thématiques ? Ou encore qu'elle n'est pas en mesure de réagir en dehors du cadre unitaire que nous poursuivons depuis des années ? Quand remédierons-nous à cet état de fait ? ».

L'Afrique dans la nouvelle géopolitique mondiale

L'État et les acteurs sociaux africains face aux défis mondiaux

Synthèse

Atsutsè Agboblì, historien, définit l'État africain postcolonial comme l'incarnation des intérêts des maîtres du monde et pose la question suivante : est-il possible de démocratiser et développer les sociétés dominées de l'extérieur comme le sont les sociétés africaines aujourd'hui ? Première réponse : les Africains doivent se battre pour se réaliser. S'impose en conséquence un État fort à orientation démocratique avérée, car l'État africain ne saurait se conformer à l'État démocratique libéral. Des alliances stratégiques doivent se nouer, notamment avec l'Europe, l'Afrique ne pouvant affronter seule les enjeux géopolitiques contemporains.

Papa Nalla Fall, représentant du patronat du Sénégal, fait part des attentes de l'entreprise africaine dans la construction de nouveaux rapports Afrique/Europe. Pour lui, l'entreprise africaine est à un tournant : soit elle poursuit les relations anciennes, soit elle recherche des alternatives viables, qui nécessitent de définir une stratégie de croissance et de développement, donc d'existence réelle et de positionnement au plan international. Les inquiétudes semblent dominer dans le domaine de la transparence.

Evelyne Benjamin Sampson, coordinatrice de l'Unité syndicale africaine, resitue le rôle du mouvement syndical dans l'histoire africaine, mettant en avant son engagement durant la colonisation, les décolonisations, les indépendances, et son rôle de force de rassemblement des travailleurs et des populations. Aujourd'hui, il doit faire face aux nouveaux enjeux mondiaux et cherche à rassembler autour des revendications suivantes : pouvoir d'achat, développement industriel, amélioration des conditions de travail. Les émergences de la Chine, de l'Inde, et d'autres en Afrique imposent de peser avec force pour le respect des droits des salariés dans les entreprises.

Aminata Diaw Cissé, professeur de lettres, livre une analyse de la place des femmes dans la société africaine. Elle montre que la démocratie, la citoyenneté, et la convivialité passent par les luttes émancipatrices au quotidien des femmes. Malgré des environnements hostiles, elles osent investir petit à petit les mondes associatifs, syndicaux, politiques, et jusqu'aux représentations institutionnelles.

Quel État en Afrique face aux nouveaux enjeux géopolitiques ?

Atsutsè Kokouvi Agbobli

*Historien, politologue, directeur d'Afric'Hebdo,
président du Mouvement pour le développement national (Togo)*

En tant que science qui étudie l'incidence des conditions géographiques sur la politique d'une nation, la géopolitique fut toujours au cœur de l'action publique, voire de toute action humaine, bien longtemps avant que le conquérant français Napoléon Bonaparte n'eût déclaré : « *La politique de toute nation est inscrite dans sa géographie* ».

En effet, l'occupation et le peuplement de l'espace, les modes de vie sont soumis aux conditions biogéographiques.

C'est la raison pour laquelle, condition de l'existence de l'être humain, la Terre ne devrait être appropriée ni par les individus, ni par les peuples et nations, mais demeurer, en tant que bien commun de l'humanité, un seul pays.

Toutefois, comprise comme affirmation du destin des peuples et des nations, l'histoire, fondée principalement sur l'instinct de domination, la soif des honneurs et l'appétit de richesses de quelques individus, en a décidé autrement au point que la civilisation, appelée à utiliser les progrès du genre humain pour son bien-être, se trouve ballottée par les enjeux mondiaux.

Aujourd'hui, sous l'action conjuguée des êtres humains, la géographie, en voie de changement, détermine de nouveaux enjeux géopolitiques qui imposent aux États et aux nations une orientation politique générale loin de promouvoir la sécurité internationale, la paix universelle et la prospérité générale, conditions d'un monde meilleur pour l'humanité tout entière.

LA PERMANENCE DE TERRIBLES ENJEUX MONDIAUX

Au vu de l'histoire, et notamment de l'histoire des relations internationales, cinq types d'enjeux mondiaux déterminent l'action publique des nations au double plan de la politique intérieure et de la politique étrangère.

L'enjeu démographique mondial, marqué par la croissance diverse des différentes populations, se caractérise par des zones de hautes et basses pressions démographiques. Les mouvements migratoires imposent aux États des politiques objet de toutes sortes de considérations inavouées et d'intentions souvent malveillantes ; il suffit de se référer aux projections statistiques concernant l'évolution de la population mondiale jusqu'en l'an 2050 pour se rendre compte des bouleversements démographiques prévisibles.

L'enjeu économique, caractérisé par les rivalités entre nations soucieuses de développement industriel, détermine des politiques de concurrence acharnée en vue de conquérir l'accès aux sources d'énergie et aux matières premières. Les vives rivalités en Afrique entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, la Chine et l'Inde, voire la Corée du Sud et la Malaisie, témoignent de la férocité de la compétition.

Basée sur le capitalisme et le libre-échange généralisé, la mondialisation est le cadre géo-économique conçu et construit pour faire de la Terre entière le champ d'expansion des forces productives des vieilles nations industrielles au détriment des ambitions d'industrialisation des contrées sous-développées du monde.

Plus que tout, ces grandes puissances veulent conserver la suprématie au plan militaire en empêchant par tous les moyens, y compris par la force et l'agression, d'autres peuples et nations de se doter de moyens militaires qui permettraient une redistribution des cartes à l'échelle régionale, voire planétaire.

Le monopole de l'armement nucléaire, conféré et confiné à quelques puissances jugées seules sages, est là pour témoigner de l'importance de l'enjeu stratégique planétaire.

L'enjeu juridico-institutionnel se présente sous la forme de la lutte pour le système juridique et institutionnel susceptible de créer les meilleures conditions pour l'exercice du pouvoir dans un pays.

Si l'on accepte que toute action publique doive viser le développement et la réduction des inégalités dans un pays en y promouvant la liberté, la justice et l'état de droit, il est évident que la démocratie, au plan politique, économique, sociale et culturelle, est la solution tout indiquée.

Mais au regard de l'expérience des vieilles nations occidentales marquée par des efforts et sacrifices de longue durée exigés des populations pour la construction de sociétés démocratiques, il importe de concevoir un processus progressif de construction parallèle du progrès politique et du développement économique.

Ainsi, imposer à des sociétés sous-développées et dominées de l'extérieur l'adoption du système démocratique sans préalables sociopolitiques novateurs, relève d'une volonté hégémonique de déstabilisation.

De fait, l'enjeu hégémonique mondial s'identifie au désir d'un groupe de peuples et nations dirigé par une hyperpuissance de s'adjuger le commandement politique mondial et l'histoire universelle, et d'en profiter pour s'emparer de toutes les sources de richesses de la Terre.

Cet enjeu hégémonique planétaire trouve son origine dans le dévoiement de l'idéal démocratique : en lieu et place de la société que devait construire l'État démocratique successeur de l'État libéral, les partisans de l'ultra-individualisme ont choisi de construire une société ploutocratique dans laquelle l'argent, gagné par tous les moyens, est désormais roi.

Cette société est marquée par la « *montée de l'insignifiance* », titre d'un ouvrage du philosophe Cornélius Castoriadis : y règnent en effet les nouveaux dieux que sont les stars du spectacle, de la musique, de la mode, de la télévision, de la musique, de la danse et du sport. Chargés d'amuser les peuples, ils réalisent les préceptes de Jules César : « *Au peuple, les jeux et le pain* », ou les regrets de Robert Félicité de Lamennais pour qui : « *Les dominateurs disent : il faut que le peuple soit abruti pour être gouvernable* ».

DE NOUVEAUX ENJEUX GEOPOLITIQUES MONDIAUX

Effectivement terrifiants, les enjeux écologiques proviennent des changements climatiques provoqués par le réchauffement de la Terre sous l'effet de l'émission des gaz à effet de serre. Principalement issus des rejets industriels, ces gaz enserrant la Terre dans une véritable chaudière.

Celle-ci provoque une perturbation fort dangereuse du système climatique en générant la fonte des glaces de montagne et des banquises, d'où une élévation du niveau des océans et le déferlement des calamités naturelles.

Ces changements climatiques redoutables et redoutés retiennent l'attention de la communauté internationale depuis 1972 et firent l'objet de trois Sommets de la Terre (Nairobi en 1982, Rio de Janeiro en 1992, et Johannesburg en 2002), de la Conférence de Bali en 2007. La Convention – cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992, le Protocole de Kyoto en 1997, et la Charte des Verts mondiaux d'Australie ont prescrit des instructions pour la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

La montée des eaux entraînera une progression des eaux maritimes sur les terres fermes, changera la configuration des côtes, emportera les deltas, les ports et les villes côtières, et de vastes déplacements de populations.

Outre les enjeux écologique et géographique, les enjeux démographique et économique verront leur importance s'accroître considérablement.

L'évolution de la population mondiale, avec la réduction de la part des populations des pays industriels avancés estimée aujourd'hui à 18 %, annonce de vastes migrations internationales de population, notamment en faveur des sociétés industrielles frappées par le déclin démographique dû à la chute de la fécondité et de la natalité. Il faut s'attendre à des politiques nationales de population usant de l'immigration en fonction des besoins économiques des pays.

L'enjeu économique se concentrera principalement sur la recherche effrénée des sources d'énergie et de matières premières minérales et agro-sylvicoles. Le dégel de l'océan Arctique est appelé à faciliter l'exploitation de ses immenses ressources en hydrocarbures, estimées à 200 milliards de barils de pétrole et 80 000 milliards de m³ de gaz, alors que l'Antarctique libéré des glaces est suffisamment riche en potentialités minérales pour attiser les convoitises des nations industrielles avancées.

Dès à présent, les grandes puissances industrielles concurrentes s'organisent sur un échiquier économique mondialisé pour user de tous les moyens, la guerre y compris, afin de maintenir leur rang dans le commandement de la politique mondiale. En témoignent la lutte résolue contre la croissance démographique dans les pays en développement, la guerre ouverte contre le prosélytisme réduit par convenance au terrorisme islamique international, la peur de la montée de certains pays asiatiques et, enfin, le retour à la loi du plus fort dans les relations internationales.

Il va sans dire que face à ces nouveaux enjeux géopolitiques, la voie de l'Afrique et des Africains passe par la construction de sociétés modernes sous l'égide d'un État fort à orientation démocratique avérée.

DU NOUVEL ÉTAT AFRICAIN

Excroissance manifeste des forces et puissances étrangères, créé à dessein pour gérer des pays restés intégrés dans les espaces nationaux des anciennes métropoles coloniales, l'État africain post-colonial est loin d'être l'expression des ambitions collectives. En ne s'efforçant pas à être une entreprise d'intérêt général, appelée à assurer la défense extérieure et la paix civile, à maintenir l'ordre intérieur et garantir la sécurité publique pour permettre le développement de son pays, cet État est apparu par ses pratiques comme l'incarnation des intérêts des maîtres du monde.

Généralement bâti au triple plan conceptuel, organisationnel et institutionnel sur des schémas directeurs conçus à l'étranger, ce pseudo-État, – c'en était bien un – est

animé et géré par une direction politique triée sur le volet est constituée de gens formés au rôle de fidéicommissaires rémunérés par une infime partie des revenus générés par l'exploitation des sources de richesses des pays concernés.

Choisie principalement pour ne pas assurer le développement endogène et auto-entretenu de leur pays, mais plutôt pour préserver et promouvoir les intérêts étrangers, cette direction politique peu clairvoyante et peu efficace reçoit tout, idées et produits, de l'étranger. L'organisation des pouvoirs publics et de l'administration générale, l'action gouvernementale et législative sont des pâles imitations de ce qui s'y fait et de ce qu'il veut.

Plus grave, cet État postcolonial institué au profit des forces et puissances étrangères et sans la prise en considération des enjeux géopolitiques mondiaux et des défis de la modernisation industrielle, est soutenu contre vents et marées de l'extérieur dans le but de maintenir les populations dans l'ignorance, voire de les abrutir pour qu'elles soient taillables et corvéables à merci.

Cette situation se caractérise par l'appauvrissement généralisé des pays africains et le déclin de leurs sociétés dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Devant la faillite de l'État post-colonial qui laisse les pays africains, espace et populations, sans défense et à la merci de vastes forces et puissances ploutocratiques, la problématique de la politique en Afrique soulève une terrible interrogation : est-il possible de démocratiser et développer des sociétés dominées de l'extérieur comme le sont les sociétés africaines d'aujourd'hui ?

Néanmoins, du moment que les Africains sont condamnés à se battre pour se réaliser, s'imposent la conception et la construction d'un véritable État africain fort, et à orientation démocratique avérée. Il servira comme instrument de sauvegarde des Africains, de la protection de leurs indépendance et souveraineté, et surtout de moteur pour leur mutation en sociétés industrielles modernes et prospères.

Il s'agit d'abord d'inculquer aux élites dirigeantes africaines le noble et véritable objet de l'action publique ou de la politique, à savoir assurer le développement et réduire les inégalités.

Ces élites, à l'heure actuelle, sont rares, extrêmement rares, à nourrir un dessein collectif pour leurs peuples, préférant généralement se hisser au pouvoir uniquement dans le but de jouir de ses délices en matière d'honneurs et de richesses.

À ce titre, elles se retrouvent intellectuellement incapables de penser l'État susceptible de conduire le développement des sociétés africaines face aux nouveaux enjeux géopolitiques mondiaux.

Le nouvel État africain ne saurait s'identifier entièrement à l'État de la démocratie libérale tel qu'il existe aujourd'hui.

En effet, bien que fruit d'une longue évolution historique et d'après luttes des couches populaires, l'État libéral s'attache à construire une société ploutocratique et inégalitaire.

À l'inverse, comme instrument de modernisation et de développement des sociétés africaines à l'ère de la mondialisation, l'État fort à orientation démocratique avérée devra se donner comme fondements les dogmes et principes fondateurs de la république et de la démocratie : la séparation des pouvoirs, la soumission des forces armées

et de sécurité au gouvernement civil librement choisi par le peuple souverain, des élections libres, équitables et transparentes, le principe majoritaire de gouvernement, le respect de la minorité ou des minorités, incarnée(s) par l'opposition, le respect de la Constitution, et la promotion et le respect de l'état de droit caractérisé par l'égalité de tous devant la loi.

Comme tout État républicain, l'État fort à orientation démocratique avérée aura la mission d'assumer l'indépendance et la souveraineté du pays, d'assurer sa défense extérieure, d'y promouvoir la paix civile, d'y maintenir l'ordre et d'y garantir la sécurité publique. Il devra conduire la politique de modernisation industrielle du pays, tout en œuvrant vigoureusement pour la réduction des inégalités entre les populations.

Il se veut à orientation démocratique avérée pour la simple raison que, compte tenu des efforts et des sacrifices qu'exige tout projet de progrès politique doublé de développement économique, la promotion des dogmes, principes et valeurs, doit se faire progressivement et habilement pour surmonter les intentions malveillantes et déjouer les agissements des ennemis de la liberté et de l'indépendance des peuples.

Au vu de l'ampleur des enjeux géopolitiques mondiaux des temps présents et du proche avenir, l'Afrique seule ne peut les affronter avec succès.

Comme bien d'autres régions du monde, elle a besoin, sur le plan de la politique étrangère, de faire une alliance stratégique avec l'un des grands ensembles géopolitiques susceptibles de l'aider à assurer chez elle la sécurité et la paix pour se lancer dans une vigoureuse politique de modernisation industrielle.

C'est dire qu'elle a grand besoin d'un environnement extérieur stable et de partenaires fiables et coopératifs, prêts à l'aider à combler son retard en matière technique et technologique pour se doter de forces productives modernes et efficaces, indispensables pour son développement.

L'Europe a grand besoin de sources d'énergie, de matières premières minérales et agricoles, et de bras pour maintenir sa croissance économique. Elle peut, au regard de l'histoire, constituer avec l'Afrique cette alliance stratégique qui ne peut qu'être profitable, aussi bien aux Africains qu'aux Européens.

Du reste, les deux continents sont, au plan économique, étroitement liés avec 46,5 % des importations africaines provenant de l'Europe contre 22, 5 % de l'Asie et 7,5 % d'Amérique du Nord. Les exportations africaines, elles, se répartissent ainsi : 45 % pour l'Europe, 18 % pour l'Amérique du Nord, et 18 % pour l'Asie.

Toutefois, des préalables psychologiques et moraux s'imposent de part et d'autre.

Tout d'abord, les Européens doivent cesser de considérer les Africains avec une condescendance qui tire sur le mépris. Certes, ils les ont jadis conquis et coloniser, mais leurs gouvernants ne doivent plus considérer l'Afrique comme leur hinterland ou le champ naturel de leur expansion.

Aux Africains, et surtout à leurs élites dirigeantes, de comprendre qu'il leur revient de construire eux-mêmes des sociétés industrielles prospères par des efforts et des sacrifices soutenus en s'inspirant des leçons de l'histoire des vieilles nations industrielles, et de celle de nouveaux pays industrialisés émergent.

Aux Africains et aux Européens de comprendre que cette alliance stratégique doit se traduire par des plans d'action et des projets concrets de coopération mutuellement profitables qui répondent aux ambitions de croissance et de développement des deux partenaires.

Ces partenaires doivent se sentir tenus de lutter pour l'émergence d'un ordre mondial fait d'égalité entre les peuples et les nations, de coopération véritable pour le développement de toute la Terre et, enfin, de paix, de sécurité et de prospérité pour l'humanité tout entière.

Le regard de l'entreprise africaine

Papa Nalla Fall

Président d'Afric Gestion et de la Commission de la formation et de la valorisation des compétences professionnelles du Conseil national du patronat du Sénégal

Le thème du colloque et ses différentes déclinaisons soulèvent des questions qui agitent l'opinion des pays africains dont la plupart sont liés à l'Europe à travers l'Accord de Cotonou dont un des piliers (le pilier commercial à travers les accords de partenariats économiques) a défrayé la chronique nationale et internationale, ces derniers temps.

Opportun, ce colloque fait suite à la rencontre de Lisbonne de décembre 2007 où des positions de l'Afrique et celles de l'Europe par ailleurs, ont été exprimées de façon tranchée, remettant en question les types de relations entre l'Afrique et l'Europe. À cette rencontre de Lisbonne l'entreprise africaine a fait entendre sa voix par la représentation de la Confédération panafricaine des employeurs.

Le Conseil national du patronat du Sénégal a effectivement quelques convictions qui gouvernent sa participation à la construction de nouveaux types de rapports Afrique-Europe.

Des défis doivent être relevés, des actions prioritaires sont à engager, une stratégie doit être adoptée et l'entreprise est partie prenante dans ces nouvelles dynamiques.

LES ENJEUX ET LES DEFIS

Le continent constitue un théâtre d'opération important dans les nouveaux positionnements géostratégiques des multinationales que supportent les grandes puissances d'où elles sont originaires. La concurrence de ces multinationales en tant que nouveaux pouvoirs est de plus en plus féroce amenant les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil, les pays des Émirats arabes à rechercher sur le continent, des positionnements stratégiques de conquête de marchés. Ceci pose à l'Europe de nouvelles exigences, et de nouvelles priorités sur le contenu et les modalités de son partenariat avec l'Afrique.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'entreprise africaine est son développement, et la construction d'alliance stratégique, soit sous la forme de poursuite des relations anciennes avec les multinationales européennes, soit par la recherche d'alternatives viables. Il ne s'agit pas de savoir à quelle sauce elle va être mangée (chinoise, américaine, indienne, brésilienne, etc.), mais de définir une stratégie de croissance et de développement, donc d'existence réelle, et de positionnement au plan international. Pour cela, l'entreprise africaine aura à relever les défis suivants, et en premier lieu celui de contribuer à la réalisation d'un taux élevé de croissance du produit intérieur brut du continent afin d'atteindre les deux chiffres dans les vingt prochaines années. La Chine se permet à l'heure actuelle de réaliser des taux de croissance de l'ordre de 11 à 12 % en 2007. Cela est du domaine du possible à travers la mobilisation de ressources financières importantes, de 90 à 100 milliards de dollars d'investissement.

Un tel exploit repose ensuite sur des conditions de mobilisation de ressources internes, du maintien de la paix et de la sécurité dans nos pays, de l'émergence d'une

plus grande intégration de notre continent pour constituer un marché unique de 900 millions d'habitants et enfin. Il est également essentiel de favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat des populations en vue d'augmenter la demande intérieure, et la mise en place de politique de production et d'industrialisation, de formation et d'éducation et de renforcement des capacités productives et de transformation.

Si la politique des États-Unis aboutit à la mise en place en Afrique d'un commandement militaire unique dont les objectifs sont l'endigement de la menace terroriste et la sécurisation des importations pétrolières, ceci peut apporter la sécurité sur le continent, et l'entreprise africaine peut y trouver son compte.

La Chine qui a défini en 2006 les ressorts de sa politique africaine, fondée sur un partenariat réciproque au service de la paix et du développement, indique de façon claire ses motivations. Cette nouvelle politique soulève quelques inquiétudes pour l'entreprise africaine du fait des réalisations dans le domaine des infrastructures à des coûts souvent invisibles du fait de certains paramètres relatifs aux normes de travail et de formulation des coûts. L'ouvrage de Adama Gaye, *La nouvelle Donne chinoise en Afrique : le dragon et l'autruche*, nous fournit une bonne illustration de ces inquiétudes. À n'en pas douter, cette présence cependant a modifié le partenariat qui existait entre l'entreprise africaine et l'entreprise européenne.

LES ATTENTES DE L'ENTREPRISE AFRICAINE DANS LES NOUVEAUX RAPPORTS AFRIQUE-EUROPE

Dans les relations Afrique-Europe, au regard du nouveau contexte de développement des relations internationales politique, économique et sociale, l'entreprise africaine attend que les pouvoirs publics mettent l'accent sur la mise en œuvre de politiques et programmes structurants, notamment pour l'intégration des régions du continent, au niveau de la bonne gouvernance, de la restauration et du maintien de la paix, du développement de la santé des populations et des travailleurs, de la formation des ressources humaines et de lutte contre l'émigration choisie.

Au plan des infrastructures physiques de base, il s'agit d'accentuer les programmes de construction des moyens et des voies de communication et télécommunications et leurs interrelations, des moyens de production et de distribution d'énergie électrique de qualité et leur interconnexion.

Au plan législatif et réglementaire, il s'agit de poursuivre l'intégration et l'harmonisation du droit des affaires, de la législation sur la concurrence et sur les investissements afin d'éviter des compétitions interafricaines stériles et contre productives.

Au plan financier, le développement d'instruments de financement du développement en général et du développement de l'entreprise africaine se trouve au cœur de la problématique des relations avec l'Europe. Le développement d'un marché financier de taille conséquente et attractif s'impose. Le problème de la monnaie émerge alors en tant qu'instrument de souveraineté notamment pour les pays africains francophones de la zone franc.

En un mot, il s'agit de veiller à développer un marché intérieur de près d'un milliard d'habitants au pouvoir d'achat conséquent, ce qui le rendrait plus attrayant pour les investisseurs africains, tout aussi bien que pour les investisseurs non africains qui pourraient s'associer avec les locaux pour exploiter et transformer sur place les matières

premières de base et apporter une plus grande valeur ajoutée et une plus grande contribution de la production industrielle africaine à la production mondiale.

LA STRATEGIE DE MOBILISATION DE L'ENTREPRISE AFRICAINE DANS LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX RAPPORTS AFRIQUE EUROPE

L'entreprise africaine est hautement intéressée par une réduction de la dette publique intérieure et extérieure, et la réduction des déficits budgétaires. Elle est fortement intéressée par la lutte contre la corruption, la fraude, la contrefaçon, la contrebande, la fuite des capitaux, le rapatriement des avoirs extérieurs et la mobilisation des ressources de la diaspora africaine vivant à l'extérieur par des mesures d'incitation.

L'entreprise africaine avait fondé de grands espoirs sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que cadre de référence pour une politique continentale, et avait émis le vœu de voir se constituer un grand ensemble lors de la réunion d'Accra sur le gouvernement continental.

Les débats qui ont suivi la Conférence de Lisbonne et cette réflexion que vous amorcez laissent présager que des espoirs sont permis pour la construction de nouveaux rapports mutuellement bénéfiques pour deux parties en présence.

L'entreprise africaine est prête à se mobiliser autour de telles actions.

LE ROLE DE L'ENTREPRISE AFRICAINE DANS LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX RAPPORTS AFRIQUE EUROPE

C'est dans cette optique que l'entreprise africaine entend jouer sa partition dans la construction des rapports nouveaux entre l'Afrique et l'Europe.

À Lisbonne, l'entreprise africaine a répondu présente pour rechercher cette convergence d'intérêts entre le pouvoir économique africain et le pouvoir économique européen car le développement économique et social de l'Afrique dépend pour une grande part de l'entreprise.

Car l'Afrique ne peut se construire sans les entrepreneurs, sans ceux qui prennent tous les jours les risques d'investir, de créer des emplois et de produire la richesse.

Pour l'entreprise africaine, l'Europe est le partenaire historique de l'Afrique, cette Europe qui représente plus du quart (1/4) du PIB mondial, cette Europe et cette Afrique qui partagent une histoire commune, cette Europe et cette Afrique qui doivent envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

L'entreprise africaine s'est cependant interrogée sur la dimension économique et sociale des Accords de partenariat économique régionaux avec l'Union européenne et les enjeux de la mondialisation.

Comment allons-nous construire ce futur « Afrique-Europe », sachant qu'au niveau mondial, qu'au niveau de chaque nation, l'heure est à la recherche de solutions originales et pérennes à même de renforcer la compétitivité des entreprises, et de lutter contre le chômage ?

Il nous faut ensemble, Européens et Africains, mieux organiser notre solidarité, renforcer nos avantages comparatifs respectifs par rapport au reste du monde, promouvoir l'investissement privé européen en Afrique, et soutenir la co-entreprise euro-africaine.

Cette vision peut favoriser une meilleure insertion de l'Afrique dans le commerce mondial des biens et de services. Elle peut aussi renforcer la part de l'Europe dans les échanges commerciaux mondiaux.

La contribution de l'Afrique au commerce mondial de l'ordre de 2 % depuis les années soixante, et qui provient pour l'essentiel de l'Afrique du Sud et de huit pays exportateurs de combustibles, n'est plus acceptable.

Cette Afrique n'enregistre que 3 % des flux mondiaux d'Investissement direct étranger (IDE), dont le quart est orienté vers l'Afrique du Sud, et le reste partagé entre les pays d'Afrique du Nord et les pays pétroliers.

Cette Afrique possède un ratio Aide publique au développement par rapport au Produit intérieur brut de l'ordre de 1,7 % en Afrique du Nord, de 4,7 % en Afrique Subsaharienne, et de 10,3 % pour les Pays pauvres très Endettés.

Pour la construction de ce futur « Afrique-Europe », une vision nouvelle s'impose et une autre dynamique doit s'installer.

Le temps est à la rupture, à la responsabilité et à l'engagement :

- afin que les partenaires africains et européens se comprennent mieux ;
- pour que les entreprises africaines et européennes soient présentes sur les marchés d'aujourd'hui et de demain ;
- pour améliorer les conditions de vie des populations africaines et européennes.

L'entreprise africaine et l'entreprise européenne doivent des réponses aux générations actuelles et futures, et ce même si :

- l'ordre économique veut que l'allocation optimale de ressources pour la réalisation d'objectifs de croissance, soit de la responsabilité de nos États, de la Commission européenne, de l'Union africaine et de nos institutions sous-régionales ;
- l'ordre social, l'organisation de la solidarité, ainsi que l'équité par un soutien aux imperfections de la mondialisation, sont aussi de la responsabilité de nos États, de la Commission européenne, de l'Union africaine et de nos institutions sous-régionales.

Les syndicats africains et la géopolitique mondiale

Evelyn Benjamin Sampson

*Coordinatrice des luttes en faveur de la jeunesse et contre la discrimination sexuelle,
Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA, Ghana)*

Le mouvement syndical africain issu des luttes ouvrières, fer de lance de la conquête de l'indépendance d'un certain nombre de pays du continent, poursuit sa lutte. Les syndicats ont réussi à survivre au monopartisme ou aux dictatures militaires, aux fastidieux programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale, et à la démocratie multipartite.

À l'heure actuelle, les tendances majoritairement néolibérales de la mondialisation ont fini par générer de l'insécurité, une dégradation des conditions d'emploi et une escalade de la pauvreté dans la plupart des pays du monde, l'Afrique étant la région la plus touchée. Même dans ce contexte critique, les syndicats africains progressent régulièrement et stratégiquement. Le fait que le mouvement syndical soit parvenu à faire face aux problèmes considérables que ces circonstances lui ont posés au cours de différentes époques, et à y survivre, l'a parfaitement préparé aux défis posés par les nouveaux développements géopolitiques.

Je commencerai par évoquer le passé, notamment l'époque du colonialisme, de l'indépendance et les années qui ont suivi, indispensables pour comprendre les expériences et les prises de position des syndicats africains ; puis j'aborderai les effets des bouleversements géopolitiques sur les travailleurs africains et les mesures adoptées par l'OUSA pour remédier à la situation.

L'ÈRE COLONIALE

Dans les années cinquante, alors que de nombreux pays africains étaient des colonies françaises, anglaises et portugaises, l'orientation farouchement capitaliste ou mercantile des relations de travail a poussé les syndicats à se mobiliser pour défendre les droits des ouvriers, l'amélioration des conditions de travail et la justice sociale. Ces colonialistes ne pouvaient qu'être attirés par l'Afrique, source de près du tiers des ressources mondiales en matières premières, où ils voulaient développer des réseaux ferrés et routiers et d'autres infrastructures et appliquer une politique, non pour améliorer le bien-être de la population, mais pour tirer parti des richesses des pays et les exporter vers leurs métropoles. Le Ghana (qui s'appelait alors la Côte-de-l'Or), par exemple, présentait un intérêt économique et commercial majeur pour les Britanniques. La relative médiocrité des conditions de travail et la discrimination dont souffrait la main-d'œuvre indigène ont déclenché une série de conflits avec l'administration coloniale dans la plupart des pays. La lutte pour l'amélioration des conditions de travail, entamée par les ouvriers, a fini par déboucher sur la revendication de l'indépendance politique. Parmi les leaders syndicaux notoires qui ont œuvré en faveur de cette indépendance, citons Julius Nyerere en Tanzanie, Modibo Keita au Mali, Sékou Touré en Guinée et Kenneth Kaunda en Zambie. D'autres, tels que le Kényan Tom Mboya, malheureusement assassiné par des opposants politiques, sont devenus des ministres qui ont marqué leur époque.

L'INDEPENDANCE

Nombreux sont les travailleurs africains, que ce soit au Nigéria, au Ghana, au Soudan, en Tanzanie, en Guinée, au Mali, en Afrique du Sud, qui ont joué un rôle fondamental dans les luttes pour l'indépendance. C'est le cas au Ghana, où les organisations ouvrières et autres groupes nationalistes, conjointement avec le *Convention People's Party* dirigé par le Dr Kwame Nkrumah, ont joué un rôle prépondérant dans l'obtention de l'indépendance de leur pays en mars 1957. Citons également le Nigéria et M. A. O. Imoudu Président de ce qui s'appelait alors le *Trade Union Congress of Nigeria* (TUCN), membre de la délégation du *National Council of Nigeria and Cameroon* (NCNC) qui s'est rendu à Londres pour manifester contre les articles de la Constitution Richards, et dont les projets de loi ont propulsé les organisations ouvrières à l'avant-garde des luttes indépendantistes. En Zambie, la conquête de l'indépendance a été menée par un vieux routier de la lutte syndicaliste, Kenneth K. Kaunda, qui a dû se battre notamment contre le racisme de la suprématie blanche du gouvernement de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland (actuellement le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe). On pourrait multiplier de tels exemples. La manière tout à fait remarquable dont les syndicats ont dénoncé l'injustice sociale a permis d'améliorer la situation.

LES ANNEES QUI ONT SUIVI L'INDEPENDANCE

Cette époque se caractérise également par des défis importants. Les leaders syndicaux, devenus membres du gouvernement, ont dû se conformer à la situation pour ne pas être mis en difficulté. À cette époque, malgré l'interdiction des partis et autres associations politiques, les syndicats ont survécu.

Après l'indépendance, conformément au dicton selon lequel « le mouvement syndicaliste est le meilleur tremplin pour la fonction publique », les mouvements syndicalistes africains ont perdu plusieurs de leurs leaders syndicaux, propulsés à temps plein dans la politique et qui sont devenus chefs d'état, ministres, ambassadeurs, pour ne mentionner que ces fonctions. Ils avaient fait la preuve, au cours des luttes pour l'indépendance, de leur aptitude à être des dirigeants efficaces, les responsables politiques ne pouvaient donc que se les attacher. La plupart d'entre eux sont devenus des artisans du changement dans leurs secteurs de compétence respectifs.

L'époque postcoloniale en Afrique et dans d'autres pays du tiers-monde a ouvert la voie à une modification fondamentale des relations de travail via la nationalisation des industries et des services. Sur le plan du développement et de l'idéologie politique, plusieurs pays ont estimé que le socialisme offrait plus de perspectives que le capitalisme occidental qui les avait asservis pendant des années. C'est à cette époque que les mouvements syndicalistes africains se sont trouvés confrontés aux idéologies des blocs capitaliste et socialiste, qui formaient des travailleurs dans leurs écoles et leur attribuaient des bourses, ainsi qu'aux membres des syndicats.

À peu près à la même période, plusieurs pays nouvellement indépendants ont adhéré au pacte de non-alignement, sans rallier le bloc capitaliste ou le bloc socialiste, mais en choisissant une troisième voie avec la Yougoslavie pour chef de file, option qui a instauré des relations de travail permettant aux travailleurs d'adopter un modèle d'autogestion à l'origine de la croissance économique des années soixante, source d'inspi-

ration pour de nombreux leaders politiques. Le modèle participatif ultérieur, alternative de développement issue directement de la tradition africaine de démocratie et de coopération, était nécessaire pour mettre en place une économie auto-suffisante tout en restructurant l'ordre politique et social. Ce type émergent de relations sociales dans le secteur de la production a également permis de promouvoir l'éducation, la mobilité sociale, la prise de conscience politique et l'émancipation des travailleurs, des femmes en particulier. Kaunda, alors président de la Zambie et ancien membre d'un syndicat, a introduit la « philosophie humaniste » et transformé une société où un très petit nombre tenait les rênes des entreprises capitalistes en une société fondée sur la dignité humaine et la justice sociale.

Au cours des années soixante et 70, le mouvement syndicaliste a réussi à survivre au monopartisme et aux dictatures militaires. Pendant la période du parti unique, la « participation responsable », notamment dans les pays africains francophones, a fait du mouvement syndicaliste le bras droit du parti dirigeant, réservant aux syndicats des sièges spéciaux au Parlement et un ou deux postes ministériels. La même chose s'est produite pendant la dictature militaire : tous les partis d'opposition ont été interdits, mais le mouvement syndicaliste a été toléré.

Phagocytés par le gouvernement, les syndicats se sont fondus dans le système ; les dirigeants pensaient qu'ils pourraient ainsi mieux préserver les intérêts des travailleurs. Mais, en définitive, les engagements n'ont pas été tenus et les préoccupations réelles des travailleurs ont été ignorées. Pire encore, ceux qui, en de très rares occasions, se sont opposés à certaines politiques gouvernementales, ont été arrêtés, soumis à interrogatoire et pour certains, jetés en prison. Les dirigeants syndicaux, devenus ministres ou membres du Parlement, ont davantage travaillé dans l'intérêt du parti dirigeant que dans celui du mouvement syndicaliste dont ils étaient issus, et se sont très vite retrouvés coupés de leur base, ce qui n'a pas empêché les travailleurs de prendre les choses en main et de lutter pour de meilleures conditions d'emploi, tout en se sentant profondément trahis par ces politiciens qui avaient jadis été à leur tête. De plus, les dirigeants qui n'ont pas abandonné le syndicat ont su faire face pour continuer à préserver les droits et intérêts de leurs adhérents. Dans d'autres pays, tels le Ghana, la junte militaire a court-circuité les syndicats en créant des comités de production et en multipliant les comités consultatifs nationaux chargés d'exécuter les directives du parti sur le lieu de travail.

L'ère des programmes d'ajustement structurel :

En avril 1980, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et la Commission économique africaine (CEA) ont organisé à Lagos un sommet des chefs d'État africains qui ont adopté le Plan d'action de Lagos (LPA) et l'Acte final de Lagos (AFL) visant à intégrer les économies africaines d'ici l'an 2000. La Banque mondiale a chargé le professeur Elliot Bargh d'étudier le LPA et l'AFL. Le rapport (le "Rapport Bargh") qu'il en a tiré battait en brèche toutes les propositions faites dans le LPA. Ses recommandations ont abouti au Programme d'ajustement structurel (PAS) que la Banque mondiale et le FMI ont imposé aux pays africains dès le début des années quatre-vingt jusqu'en 1999. La percée du PAS orthodoxe imposé par la Banque mondiale et le FMI aux pays africains contenait entre autres éléments :

- des taux d'intérêt élevés (30 % à 40 %) ;

- des réductions de coûts massives ;
- la perte de la souveraineté gouvernementale en faveur des institutions issues des accords de Bretton Wood ;
- la suspension des subventions dans les domaines de l'alimentation, des ressources électriques, hydrauliques, de l'éducation et de la santé ;
- la privatisation des industries nationalisées, entraînant une désindustrialisation.

En Afrique, contrairement à d'autres pays émergents du sud-est asiatique, par exemple, la récession économique s'est installée, détruisant toute chance de modernité. Le développement industriel effréné a appauvri la majorité des travailleurs et de la population, entraînant une montée en puissance de la criminalité et de l'instabilité sociale. Entre 1980 et 1989, par exemple, le taux de croissance annuel moyen du PIB brut s'est élevé à 1,3 %, le taux de production moyen à 1,2 % dans le secteur industriel et à 1,3 % dans le secteur agricole (Banque mondiale, 1989).

Les conséquences pour le marché du travail ont également été négatives : jusque dans les années 1970, les résultats économiques avaient ouvert la voie à de nouvelles industries et à la modernisation des services créateurs d'emplois. Au moment de l'introduction du PAS, le secteur public représentait 70 à 75 % de l'économie officielle, contre 10 à 20 % seulement à l'heure actuelle. Selon Vandemoortele, le chômage officiel et déguisé en Afrique a augmenté de 17 % entre 1980 et 1988 – soit quatre fois plus rapidement qu'au cours des années soixante-dix (Vandemoortele, 1991, 84). En moyenne, on a constaté une diminution des salaires effectifs de 25 % entre 1980 et 1985 (Mihyo et Sschphorst 1995), une baisse des salaires encore plus nette dans des pays tels que le Ghana, le Sierra Leone et la Zambie ; dans de nombreux pays, les forces armées ont pris prétexte de la persistance des déséquilibres et des crises politiques pour justifier des coups d'état dont les répercussions ont été désastreuses pour les mouvements syndicaux et les populations d'Afrique.

Le très controversé PAS a multiplié les difficultés, accru les dettes, maintenu les privilèges de quelques nantis, plongé la majorité de la population dans la précarité et abouti pratiquement à la disparition de la classe moyenne. La situation n'a cessé d'empirer, toute contestation ouverte est devenue impossible, et le sentiment d'injustice a gagné en puissance.

Les épreuves subies par le mouvement syndicaliste africain ont été aggravées par la mondialisation et ses conséquences. Ce système économique génère chômage et précarité, et détériore notamment les conditions de vie des Africains. Selon Robert Cox, la mondialisation a réparti le monde selon une structure pyramidale : à l'étage supérieur, ceux qui sont parfaitement intégrés dans ce système économique, y compris les salariés relativement privilégiés qui bénéficient de la stabilité de l'emploi. A l'étage intermédiaire, ceux qui récupèrent les miettes comme les travailleurs à temps partiel, les travailleurs occasionnels et les intérimaires. De toute évidence, l'Afrique se retrouve tout en bas de la pyramide¹.

¹ Cox, R. W. (1971), *Approaches to the Futurology of Industrial Relations*, IILS - Bulletin 8. (cité dans van Stijn 2002).

En Afrique, l'emploi à temps plein représente officiellement 37 % des actifs. Des études récentes estiment ce chiffre à plus de 40 %. Actuellement, moins de cinquante pour cent de la population active occupent des emplois à temps plein (Bramble et Marchiesi, 2003). Une inflation galopante et des dévaluations soudaines et fréquentes maintiennent les salariés au-dessous du seuil de pauvreté. Des conditions de travail inacceptables sont endémiques sur notre continent. En 1960, 20 % des travailleurs vivant dans les pays les plus riches percevaient un revenu 30 fois supérieur à celui des 20 % de travailleurs les plus pauvres du monde. En 1995, cette différence s'élevait à 82 fois (van Stijn 2002, 342) et l'Afrique, en particulier, est l'une des régions les plus touchées. Thomas² estime que nulle part ailleurs dans le monde, les marchés du travail n'offrent aussi peu de perspectives d'avenir aux demandeurs d'emploi désireux de gagner leur vie.

Les défis à relever à l'avenir

Libérés du joug d'un parti ou d'un gouvernement, les syndicats se battent dorénavant dans de nombreux pays pour trouver leur place au sein du nouvel ordre démocratique. Autonomie et démocratie ont ouvert la voie au pluralisme syndical.

À l'heure actuelle, la plupart des mouvements syndicaux se sont certes affranchis de la tutelle d'un parti, mais se trouvent confrontés à un autre problème : la diminution considérable, liée à des réductions de coûts massives, du nombre de travailleurs qui, en tant qu'adhérents, constituaient la base économique des organisations.

Il leur faut également traiter les problèmes immédiats de salaires et de conditions de travail de leurs adhérents affectés par l'instabilité de l'économie. Les contrats de travail ne sont même plus garants de sécurité à une époque où la mondialisation se propage rapidement, envahissant le secteur privé.

Les syndicats représentent en priorité leurs membres, mais également tous les travailleurs. Face à une économie informelle qui fait tache d'huile, les syndicats africains se doivent d'aider les travailleurs non déclarés, sans protection et généralement exploités de cette frange de l'économie pour leur permettre de s'organiser, obtenir de meilleures conditions de travail et faire entendre leur voix.

Malgré les obstacles susmentionnés, l'aggravation du marasme économique des années 1980 a placé les syndicats en position défensive, les forçant à se battre désespérément pour préserver au moins les intérêts les plus fondamentaux de leurs membres : l'emploi, le pouvoir d'achat et la justice sociale. En Guinée, par exemple, les crises ont déclenché les protestations des syndicats qui ont essayé, en vain, de faire pression sur le gouvernement afin qu'il adopte une meilleure politique. Loin d'être rebutés par cet échec, les syndicats ont appelé à une grève nationale qui a obligé en dernier ressort le gouvernement à prendre des mesures dans l'intérêt des masses. Au Ghana dernièrement, le *Ghana Trade Union Congress* (GTUC) s'est opposé notamment à la vente de la *Agricultural Development Bank* (Banque de développement agricole) et à la privati-

² Thomas, H. (1995), *Globalisation and Third World Trade Unions: the Challenge of Rapid economic Change*.

sation de l'eau. En Zambie, le *Zambia Congress of Trade Union* (ZCTU) a demandé au gouvernement d'interdire l'exportation du cuivre et du cobalt et d'en privilégier le traitement sur place, créant ainsi des emplois et de la valeur ajoutée aux matières premières.

Mesures adoptées par l'OUSA

L'Organisation de l'unité syndicale africaine, fondée en 1973 pour promouvoir les intérêts des travailleurs sur le continent africain et les représenter auprès des institutions africaines, a toujours insisté sur le fait qu'il valait mieux prévenir que guérir. C'est la raison pour laquelle, selon l'Organisation, les travailleurs africains doivent en priorité œuvrer solidairement en faveur du plan d'amélioration des conditions de travail et d'adoption des normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui lui paraît indispensable pour pouvoir relever efficacement les défis géopolitiques. À titre d'exemple, l'OUSA s'est déclaré contre le PAS dès les premiers temps de sa mise en œuvre du PAS, et nous constatons tous aujourd'hui la déstabilisation qu'il a entraînée. L'organisation et ses syndicats affiliés ont demandé un moratoire de la dette africaine, qui a déjà été remboursée plus de cinq fois.

L'OUSA a pris le risque de mener une campagne d'éducation afin de sensibiliser ses syndicats affiliés à la nécessité de soutenir activement la participation politique et économique des pays africains au développement socio-économique plutôt que de dépendre en grande partie d'initiatives étrangères comme le PAS. L'Organisation et ses syndicats affiliés en Afrique militent en faveur de la suspension des Accords de partenariat économique tant au niveau national que régional. Mieux vaut pour l'Afrique négocier en tant que continent et accélérer son intégration économique.

L'Organisation collabore avec l'OIT pour enseigner aux leaders syndicaux africains les connaissances et les compétences en matière de négociation qui leur permettront de mieux relever les défis posés par la mondialisation et la néo-libéralisation.

L'OUSA croit que seuls les peuples africains peuvent résoudre leurs problèmes. Les tendances sociopolitiques actuelles ont incité l'OUSA, en collaboration avec l'OIT et la Commission de l'Union africaine, à organiser des ateliers de formation à l'intention des dirigeants syndicalistes africains au niveau du pays, de la région et du continent. Parmi les thèmes traités, citons : les accords commerciaux internationaux et leur impact sur l'emploi, la précarité et le développement ; le gouvernement de l'Union africaine, les normes internationales du travail, l'emploi des Jeunes et l'Emigration. Ces ateliers, qui se poursuivent actuellement, ont pour objet d'apprendre aux délégués syndicaux à faire pression et à militer en faveur de l'amélioration des politiques économiques et des conditions de vie et de travail.

Les grandes puissances existantes et les nations qui aspirent à le devenir s'efforçant de prendre le contrôle des ressources africaines, la question de la recolonisation menace l'intégration normale de l'économie africaine. L'OUSA et d'autres partenaires tels que le CODESRIA et Third World Network luttent activement afin de juguler cette menace pesant sur le développement et la prospérité africaine.

L'OUSA a conseillé au mouvement syndicaliste africain de collaborer avec les gouvernements en s'abstenant de toute politique partisane, afin de pouvoir continuer à

s'exprimer lorsque le besoin de contester des politiques gouvernementales se fait sentir. Il est en effet impossible de dissocier une préoccupation sincère concernant les conditions de travail de l'élaboration des politiques, notamment en matière sociale. Conjointement avec d'autres organisations de la société civile, le mouvement syndicaliste africain est très actif lorsqu'il s'agit de dénoncer des positions et des politiques défavorables adoptées par les gouvernements sous la pression ou l'influence des multinationales.

La priorité des syndicats est de défendre les droits et les intérêts des travailleurs. Ils examinent avec impartialité toutes les questions affectant le peuple africain en général, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales. Leur engagement en faveur de la libération et du développement africains n'a jamais faibli et la mondialisation ne les empêchera pas de continuer à lutter pour obtenir des conditions de travail décentes et la justice sociale.

Bibliographie :

Fincham, R. et Zulu, G (1980), *Works Councils in Zambia : the implementation of Industrial Participatory Democracy, Labour and society*.

Pierre Baracyetse, « L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en république démocratique du Congo », *SOS Rwanda-Burundi*, 1999.

Cox R. W. (1971), *Approaches to the Futurology of Industrial Relations*, Bulletin IILS 8. (Cité dans van Stijn 2002).

Thomas, H. (1995), *Globalisation and Third World Trade Unions : the Challenge of Rapid economic Change*.

Le rôle des femmes dans la lutte pour la démocratie et le développement durable en Afrique

D^r Aminata Diaw Cissé

*Professeur à la faculté des lettres et sciences humaines
de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar*

Je veux d'abord expliquer l'angle par lequel je vais traiter mon sujet, à savoir le rôle des femmes dans la lutte pour la démocratie et le développement durable. J'ai eu le privilège de voir un court-métrage de Ousmane Sembène intitulé *Héroïsme au quotidien*, inspiré de son dernier film. On y voit des femmes en conflit avec leurs hommes et qui, sous la conduite de l'une d'entre elle, vice-présidente du Conseil rural, mènent une double lutte.

Une lutte, d'abord, pour la survie, avec la question de l'eau et de l'autosuffisance alimentaire. Et une autre lutte pour recouvrer leur voix, recouvrer leurs droits, leur dignité et, surtout, gagner leur place dans l'espace public. Ces femmes luttent parce que leur horizon s'est ouvert grâce à un poste de radio qui est en train de changer les rapports de pouvoir entre hommes et femmes au sein du village. Et les hommes, dans une tentative vaine et désespérée de stopper ce processus, décident de brûler tous les postes de radio.

Je tire de tout cela un certain nombre de leçons. Et d'abord celle-ci : l'Afrique ne peut peser dans la nouvelle géopolitique mondiale qu'en cherchant des réponses endogènes, ce qui ne signifie pas exclusion de l'autre. Deuxième leçon, et cette précision est importante, il faut à l'Afrique une élite politique et intellectuelle ayant une claire conscience des enjeux qui se dessinent et des défis qui s'imposent à elle.

Car pour son développement l'Afrique devra compter sur une ressource qu'elle a ignorée jusqu'à présent, qu'elle n'a pratiquement jamais pris en charge. Cette ressource c'est la citoyenneté et Mamadou N'Diallo en a déjà parlé. Je ne vais pas essayer de faire de la prospective. Je vais plutôt essayer de m'inscrire « dans le terrain », dans le quotidien et dans le présent, dans ce que j'appelle le « temps court ».

Il ne s'agira pas ici de refaire l'histoire mais plutôt de reprendre de manière critique l'interaction qui doit lier de manière efficiente, genre, citoyenneté et développement. En effet, si le développement africain est dans l'impasse aujourd'hui et exige des alternatives, comme l'indique par exemple le thème de la 11^e Assemblée générale du CO-DESRIA tenue à Maputo en 2005, n'est-ce pas parce qu'il n'a pas su prendre en charge de manière inclusive la question de la citoyenneté et du genre ?

La fameuse formule souvent entendue, « Silence, développement en cours », n'est-elle pas révélatrice d'un mode de gouvernance qui a peu fait cas du rôle important qu'auraient dû jouer la citoyenneté et le genre dans le développement ? Cette conception, cette pratique du développement n'ont-elles pas provoqué, tout à la fois, une crise du développement et une crise de la citoyenneté ? On voit dans les années quatre-vingt-dix par l'entremise des conférences nationales, et surtout dans les pays francophones, une nouvelle géographie politique se mettre en place, faite de libéralisation politique et de décompression autoritaire, avec un nouveau jargon. Ce dernier se décline avec les

concepts de démocratie, de société civile, d'élections multipartites, d'État de droit, de bonne gouvernance, etc.

Si ces concepts sont, d'une façon ou d'une autre, en rapport direct avec l'idée de citoyenneté, en quoi traduisent-ils une nouvelle appréhension de la relation de l'individu à la communauté en termes de droits et de devoirs, vus à travers le prisme de l'égalité ? Cette citoyenneté émergente interpelle-t-elle les relations de pouvoir au sein de la société ? En passant sous silence la dimension sexo-spécifique de la citoyenneté, procède-t-on à une remise en cause de l'exclusion dont les femmes ont été principalement les victimes ? Bien entendu, les approches théoriques et cadres d'analyse de la place de la femme dans le développement, de son intégration mettant en exergue la question de l'inégalité et de l'exclusion montrent que la relation de la citoyenneté au genre ne peut pas ne pas prendre quelques distances critiques par rapport à l'individualisme abstrait de l'idéologie des Lumières.

Alors comment prendre en charge le contexte social et le vécu des femmes dans les relations sociales par rapport à une telle problématique ? Il s'agit d'éviter le piège d'une « technocratisation » du genre en étant attentif à la culture, à l'articulation du privé et du public. Et si le développement donne naissance et légitimité aux discours du politique, on peut dire que ce dernier cherche aujourd'hui ses repères dans son aptitude à mettre en place une stratégie de réduction de la pauvreté. On dira que c'est une bien mince ambition, surtout dans un contexte de mondialisation caractérisé par une volonté hégémonique du néo-libéralisme ou plus exactement, d'un libéralisme à « géométrie variable ». Cette nouvelle séquence historique est celle de la démocratie, de la féminisation de la pauvreté mais aussi, paradoxalement, et c'est intéressant, celle de l'implication très dynamique des femmes dans la revendication citoyenne de leurs droits, dans leur accès aux instances de décision pour remettre en cause les relations qui les assujettissent.

Cette généralisation ne doit pas passer sous silence la situation de conflit que certaines zones de notre région connaissent. Il s'agira donc pour nous de voir que l'échec du contrat social post-colonial, qui a cherché à faire valoir un développement sans prise en compte de la citoyenneté et du genre, conduit aujourd'hui à la recherche d'une citoyenneté se déclinant au masculin mais aussi au féminin pour une participation plus équitable, au niveau politique comme au niveau économique. Et ici nous voudrions juste rappeler le fait que le développement qu'on a voulu obtenir par la modernisation n'a pas produit de la modernité en raison de l'exclusion dont il est porteur. Cette modernité sera-t-elle le fait d'une inclusion par la citoyenneté et le genre dans le développement ? Le nouveau contexte dans lequel nous nous trouvons nous y aide-t-il ? C'est pourquoi je veux aborder maintenant un premier point : en quoi l'écroulement du contrat social postcolonial a été exclusif de la citoyenneté et du genre.

Nombre d'analystes de la réalité africaine ont souvent affirmé que la crise de l'Afrique est aussi une crise de la pensée sur l'Afrique. Ce constat a en effet pu être étayé par la question du développement qui n'a pas donné lieu, de la part des nationalistes, à un paradigme de rupture, producteur d'une pensée endogène. En entérinant simplement le paradigme euro-centrique de développement, basé sur la croissance économique, l'attention de l'effort politique comme économique a plutôt été marquée par un défi de mimétisme, faisant abstraction des conditions particulières des populations afri-

caines et du contexte socio-économique dans lequel elles évoluaient. Et l'action politique et économique s'est trouvée encadrée par une vision simpliste, entre tradition et modernité, dont rend compte toute une production littéraire et romanesque, en particulier africaine.

Il s'est donc agi, pour l'élite politique et intellectuelle, de river la question du développement à un objectif de modernisation dont l'acteur principal devait être l'État, soutenu par tout un arsenal d'institutions, de ressources financières et humaines, de techniques de gouvernance importées du dehors et nourries à la sève de ce que l'on a appelé « les paradigmes dominants ». En érigeant la nation – ou sa fiction – comme principal destinataire, ce développement portait en creux les germes de son échec dès lors qu'il se privait, dans son principe même, de la formulation d'un certain nombre de questions politiques, parmi lesquelles développement par qui, pour qui, comment, en vue de quoi ? Et ces questions ne sont pas sans en rappeler un certain nombre d'autres : où va notre Afrique ? Où allons-nous ? Où devons-nous et où pouvons-nous aller ? Qui sommes-nous dans le monde d'aujourd'hui ? Pour moi ces questions sont encore d'actualité.

Je voudrais aussi signaler, puisque j'ai parlé de crise de la pensée, que l'absence de ce questionnement principal explique sans doute le silence de chercheurs africains en sciences sociales sur la différence entre théorie de la modernisation et idéologie de la mission civilisatrice, justificatrice du colonialisme.

En tout état de cause, l'entreprise de modernisation s'est finalement muée en une procédure d'extension de la sphère d'influence de l'État avec, comme mode opératoire, un système d'allégeance politique des populations à l'État qui, en retour, se devait de satisfaire les besoins de ces dernières. Ainsi donc, la garantie des droits économiques et sociaux se faisait en contrepartie de la soumission politique. Ce pacte social n'est pas fondé sur les principes de l'égalité politique et de la représentation caractéristique de la modernité dont, pourtant, se réclament les États postcoloniaux. Ce pacte, en effet, a dépossédé les populations africaines de leur citoyenneté si l'on accepte de définir celle-ci comme l'appartenance à une communauté à laquelle des droits et des devoirs sont attachés.

Il n'est pas besoin, en effet, de revenir sur la substitution des partis uniques et de l'autoritarisme politique à l'État mis en place dans nombre de pays de la sous-région (et même de la région), dans les premières années d'indépendance. Il faut croire que le double impératif de stabilisation des jeunes nations à l'intérieur de frontières artificielles héritées de la colonisation, et de réussite du développement économique a légitimé l'hypothèque sur certains droits liés à la citoyenneté politique, j'entends la liberté d'expression, de manifester, etc., etc. Il en est résulté une étatisation de l'espace public, avec un contrôle très strict des populations. L'État s'est désigné comme seul acteur politique et seul promoteur économique pour formuler les besoins des populations et déclinier les moyens de leur satisfaction. Je ne reviendrai pas, pour étayer cet argument, sur des analyses très intéressantes sur la fonction du salaire, qui permettent de comprendre que si l'homme a été exclu comme citoyen, la femme l'a été doublement du fait d'un soubassement culturel qui a été entériné.

On peut dire, en effet, que malgré l'implication massive des femmes dans la politique, malgré la création de ministères de la femme ou de secrétariats d'État à la femme, il n'y a pas eu de véritable remise en cause du rôle et de la position de la femme dans la

société. À cet égard, l'étude prospective « Sénégal 2015 » est pleine d'enseignements quand elle dit que les femmes ont été au service de projets politiques, de projets et d'investissements collectifs qui n'ont pas pris en compte leurs propres préoccupations. Ce processus de modernisation, en s'accommodant du clientélisme politique, a placé les femmes au cœur des transactions politiques, certes, mais toujours au service d'entrepreneurs politiques. Et le fort taux d'analphabétisme et la non-autonomie financière ont beaucoup contribué à un état de fait laissant la République sans citoyennes.

C'est pourquoi il en est découlé, pour aller très vite, une « modernisation sans modernité ». L'Etat postcolonial en Afrique a simplement entériné le processus sexué mis en place par la colonisation, avec une intégration dans l'économie monétaire par la culture de rente, et une intégration dans l'administration et la bureaucratie par l'éducation occidentale. Les représentations des rôles des femmes et des hommes sont restées quasi-identiques. Les relations de pouvoir à l'intérieur des ménages, en restant inchangées, ont tracé les contours de la citoyenneté et de ses manquements, avec l'homme comme chef de famille et acteur de droit de la sphère publique, et la femme sous tutelle et confinée à l'espace privé. Là aussi on voit que l'accès à la terre, à l'éducation, aux ressources économiques est lié intrinsèquement à ce statut.

J'aurais pu prendre comme exemple le Code de la famille du Sénégal qui a voulu moderniser, mais sans les remettre en cause, les relations de pouvoir dans la société, dans la famille. C'est une analyse qu'on peut étendre à beaucoup de systèmes juridiques africains, en tout cas de la sous-région.

D'une manière générale, il est évident que dans notre sous-région les femmes et les hommes, du fait de facteurs socioculturels, religieux et politiques, n'ont pas un égal accès à ces aptitudes déclinées comme étant l'aptitude à être en bonne santé, bien nourri, bien logé, intégré dans la communauté, à participer à la vie publique et à bénéficier de l'estime de soi. J'ai envie de dire : peut-on produire du développement et surtout du développement humain durable en faisant fi de l'égalité et de l'équité ? Peut-on parler d'efficience du développement quand ce dernier produit de l'inégalité et de l'exclusion ? Peut-on parler de développement quand la pauvreté exclut y compris de la citoyenneté ? Et comment réarticuler le développement par la citoyenneté et donc par une reconfiguration des relations de genre à l'intérieur de la société ? Il est évident que ces questions se posent aussi à la lumière de tout ce qui a été dit ici à propos de nouvelle géopolitique mondiale.

Voilà pourquoi je parle d'une inclusion par la citoyenneté et le genre dans le développement. J'ajoute que la séquence démocratique a élargi des espaces de liberté mais sans subvertir cependant le paradigme de l'exclusion qui confine les femmes aux périphéries de l'espace politique. On me dira que les choses changent. Oui, mais peut-être pas assez vite. En effet, les représentations du politique sont encore fortement structurées par un imaginaire politique masculin, et restent donc tributaires de la mise à l'épreuve des frontières qui dessinent les limites du privé et du public, lesquelles se font de moins en moins rigides. Les assauts répétés de la crise économique expulsent les femmes de la sphère domestique. On se trouve devant un phénomène apparemment contradictoire exprimant à la fois une féminisation de la pauvreté sur le plan économique, et une plus grande affirmation des femmes sur le plan social et politique.

Si elles ont été les plus durement frappées par la crise socio-économique, elles sont de plus en plus nombreuses, en milieu urbain, à se retrouver, par exemple, chef de ménage. Cette expérience de l'autonomie qui, paradoxalement, met en évidence la déconnexion de leur rôle et de leur statut va aider à l'émergence d'un discours citoyen et d'actions politiques qui ont eu pour cadre moins les partis politiques (que les secrétaires généraux de partis m'excusent) que les associations et organisations de femmes. De ce point de vue, la contemporanéité de la crise économique et de la libéralisation politique, l'impact des différentes conférences des Nations unies relatives à la femme, bien qu'impulsant de nouvelles stratégies de promotion pour cette dernière, n'ont pas pu réellement initier la clôture du processus de marginalisation.

Cela dit, et c'est important, les conditions d'un discours articulé par les femmes et pour leurs propres objectifs sont rendues plus favorables. Cette combinaison de facteurs endogènes et exogènes va, profitant de la libéralisation politique avec l'ouverture démocratique, rendre plus visible la femme africaine. On inaugure une phase où la femme cherche à se penser, en dehors de tout lien d'assujettissement, à s'ériger en citoyenne, surtout à user de sa capacité citoyenne. La femme africaine continue certes, et tant mieux, d'évoluer dans des cadres classiques, comme les partis, les syndicats, mais elle initie aussi, et c'est peut-être une nouvelle donne, espaces propres et autonomes qui permettent la formulation de ses exigences tant par rapport à l'État, aux partis politiques que par rapport à la société.

Ainsi, l'inclusion dans le développement par la citoyenneté et le genre va, de manière fondamentale, s'articuler d'une part autour de la question de la représentation politique, en convoquant les principes de justice et d'équité et, d'autre part, autour de celle du droit. La problématique de la modernité nous intéresse parce qu'elle pose de manière impérative la déconstruction du paradigme politique fondé sur l'exclusion, notamment par le genre. Pour les femmes, il s'est agi, convoquant la démocratie, de montrer que cette dernière repose à la fois sur la liberté et l'égalité.

Très souvent, en raison d'enjeux de pouvoir, la revendication a plus porté sur les différentes modalités de la liberté – liberté d'expression, de manifester, d'organisation, d'accès aux médias publics – en laissant de côté celles liées à l'égalité – devant la fiscalité, dans les responsabilités par rapport aux enfants, dans l'espace public, dans l'accès aux charges publiques, aux opportunités économiques, etc. Le silence par rapport à ces questions d'égalité n'est pas fortuit. Elles interpellent, en effet, les fondements de la société et, à travers eux, les rapports de genre qu'on a vite fait de rapporter à la tradition ou à la culture, occultant leur soubassement économique-politique. Et le discours des femmes a consisté essentiellement à démontrer qu'il ne pouvait y avoir de démocratie et, partant, de développement durable, si on n'opérait pas une rupture avec ce qu'on a bien voulu confondre avec de la tradition.

Stratégiquement, pour les femmes, la solution, ou en tout cas une partie de la solution, ne pouvait se trouver que dans une présence dans les instances de décision, autrement dit là où se formulent des politiques qui peuvent permettre un plein accès à la citoyenneté. L'inclusion par le genre à ce niveau est loin d'être satisfaisante dans notre sous-région si on observe simplement le nombre des femmes présentes dans les parle-

ments ou au niveau du pouvoir exécutif. Sans doute est-ce la raison pour laquelle, sur l'agenda de nombreuses associations de femmes de la société civile, est inscrite la question de la représentation mais, surtout, la question de la parité. Rappelons-nous le slogan de la campagne du Conseil sénégalais des femmes aux élections présidentielles de 2007 : « *Avec la parité, consolidons la démocratie* ».

La question de la représentation et du droit n'a pas simplement été réduite à l'espace politique mais a aussi interpellé la sphère privée. On peut convoquer le concept de circulation entre privé et public utilisé par Geneviève Fraisse pour voir comment la femme articule un discours qui déconstruit la modernité conçue par l'État afin de construire une autonomie citoyenne. Si la démocratie est une figure de la modernité, et si la citoyenneté est appartenance à cette modernité alors la question que nous nous posons aujourd'hui, à savoir « comment déconstruire la civilité ? », signifie comment déconstruire l'ordre convenu de la police de la cité, qui est exclusif pour produire, par les aspects positifs de la mondialisation, un nouvel ordre politique inclusif, trouvant son sens dans ce que j'appelle la convivialité.

Je dirais en conclusion, que dans un contexte nouveau où, cependant, beaucoup de choses sont installées depuis très longtemps, c'est pour ne pas être privées de leurs droits et pour les faire respecter que les associations de femmes ont fait de leur accès aux instances de décisions un véritable cheval de bataille. Tout ne se règle pas là, mais les femmes adoptent des démarches de plus en plus stratégiques comme, par exemple, des actions concrètes pour l'inscription sur les listes électorales. Et si elles ont aujourd'hui compris l'interaction entre genre, citoyenneté et développement, c'est qu'il ne peut pas y avoir de développement là où il n'y a pas de citoyenneté effective, ce qui impose de prendre en charge la question du genre. Je termine en disant ceci : pour les femmes c'est vraiment le début de l'histoire. Quand on recouvre sa voix, quand on commence à parler, on est au début de son histoire. Les femmes se débattent en Afrique, et du fait du contexte géopolitique, avec le quotidien, avec le présent, avec le « temps court ». Pour beaucoup d'entre elles il n'est pas question aujourd'hui de vie : il est question de survie sur un continent qui est devenu un enjeu pour tout le monde, sauf peut-être pour ses propres élites.

L'Afrique dans la nouvelle géopolitique mondiale

Stratégies et perspectives pour l'Afrique

Synthèse

Au cours de cette session, le professeur **Anver Saloojee**, conseiller spécial à la présidence de l'Afrique du Sud, insiste sur la nécessité d'une politique de transformation sociale globale afin de « *résoudre pacifiquement les conflits, de mettre un terme à toutes les formes de discrimination et d'oppression, de faire respecter les libertés fondamentales et les droits de l'homme et d'en finir avec la pauvreté, les inégalités et le chômage* » sur le continent. La Commission pour l'Afrique a établi un lien de causalité entre la mondialisation et la pauvreté des pays en voie de développement. Les institutions issues de Bretton Woods y sont pour beaucoup, en ayant imposé à ces États d'ouvrir leurs marchés intérieurs à la concurrence mondiale sans réciprocité réelle avec le Nord. Pour M. Saloojee, il importe de réformer ces organismes afin qu'ils autorisent le renforcement du rôle des États et la participation de la population aux prises de décision politique.

Jean-Christophe Boungou Bazika, économiste, fait ainsi valoir que la population congolaise se trouve à 50,7 % au-dessous du seuil de pauvreté alors que 70 % des recettes publiques nationales sont consacrées au remboursement de la dette. Le programme de lutte contre la pauvreté élaboré sous la férule de ces mêmes institutions et de l'Union européenne ne dispose d'une part que de peu de moyens, et d'autre part, exige des coupes sombres dans les budgets de l'éducation et de la santé. Ajouté à la décentralisation partielle, uniquement administrative et pas économique, et à la corruption généralisée des élites, il n'enregistre aucun résultat notable. Il faudrait pour cela une véritable stratégie globale de développement du pays.

Mais le développement est justement indissociable de l'éducation, pour le professeur **Mary Teuw Niane** : « *c'est de la science devenue culture !* » Il reste donc un saut qualitatif gigantesque à accomplir pour l'Afrique, qui doit d'après lui investir d'urgence dans la science et la technologie, à l'image des dragons d'Asie du sud-est dans les années soixante. Ils ont depuis longtemps dépassé le Sénégal, alors que leur PIB était inférieur au sien avant qu'ils n'amorcent ce virage. L'extrême jeunesse de la population africaine n'est donc pas un handicap, mais un atout à condition de la former. C'est peut-être à cette condition qu'elle dépassera sa réticence à accepter la concurrence, elle qui se comporte toujours comme si le monde était régi par ses propres règles.

Le philosophe et écrivain **Hamidou Dia** le rejoint sur le constat : « *L'Afrique n'est pas pauvre, mais appauvrie* » ; elle n'est pas non plus démunie, mais désunie. C'est pourquoi il importe à ses yeux de renouer avec le panafricanisme qui prévalait jusque dans les années soixante. La vision de Nkrumah était alors la bonne : il faut au plus vite créer un État fédéral africain, compte tenu du quasi-immobilisme de la stratégie d'intégration progressive. L'erreur est de copier la construction européenne ; il semble plus pertinent de se référer à la propre histoire de l'Afrique, soit à la Charte du Mandé du

XIII^e siècle qui avait unifié les treize peuples composant l'empire du Mali et dont les effets bénéfiques sont encore perceptibles. Le continent n'a de toute façon pas le choix et doit s'unir sous peine de périr. Pour contrer la mondialisation des banquiers, il lui faut bâtir un nouvel universel.

Bienvenu Okiémy, professeur de droit, ne partage pas cet avis. L'Union européenne a toujours inspiré l'Union africaine, et pour le meilleur. Reste à savoir si elles visent une même direction. Dans un cas, la construction a d'abord été économique, et dans l'autre, politique. Mais dans les deux, le manque de solidarités est flagrant, et on ne peut qu'observer que chaque État membre demeure très jaloux de son indépendance. L'unification économique africaine s'est ainsi soldée par un échec, de même que la stratégie maximaliste d'intégration politique. Les deux unions se trouvent donc au final confrontées au même défi, celui de créer une véritable citoyenneté pour emporter l'adhésion populaire, seule en mesure de garantir la pérennité de ces institutions.

L'approche sud-africaine d'une politique de transformation sociale globale

Pr Anver Saloojee

Conseiller spécial à la Présidence (Afrique du Sud)

Je me dois de remercier M. le ministre Pahad d'être aussi occupé, puisque cela m'a permis de prendre sa place et d'être présent parmi vous dans cette magnifique ville de Dakar, où se déroulèrent il y a plus de vingt ans des réunions d'une grande richesse entre notre mouvement, le Congrès national africain, et des représentants de ce qui était alors le régime de l'apartheid. Notre approche de la politique de transformation globale est très semblable à ce qu'elle était alors. Elle se caractérise par la volonté affirmée de résoudre pacifiquement des conflits, de mettre un terme à toutes les formes de discrimination et d'oppression, de faire respecter les libertés fondamentales et les droits de l'homme et d'en finir avec la pauvreté, les inégalités et le chômage, le développement inéquitable et le sous-développement.

Dans la conjoncture actuelle où tensions et défis socio-économiques sont omniprésents, il est primordial de tracer une voie fondée sur l'égalité, le commerce équitable, le respect mutuel, le dialogue et la convergence des intérêts. Le continent africain et sa mosaïque de pays ne sont plus des cousins pauvres que l'on peut facilement ignorer et dont on peut tranquillement piller les ressources, sans se sentir responsable ni tenu de réinvestir dans la croissance socio-économique et le développement du continent dans son ensemble.

La mise en œuvre d'une feuille de route progressiste, tant pour l'Afrique qu'au niveau mondial, doit impérativement englober les domaines socio-économiques et politiques. Un tel calendrier doit traiter de manière exhaustive les défis posés tant aux sociétés du Sud qu'à celles du Nord. Il doit se fonder sur les cinq axiomes suivants. Premièrement, la conclusion d'un contrat entre l'État et les citoyens ; deuxièmement, le réengagement à long terme de l'État dans des programmes sociaux et des réformes foncières ayant un impact socio-économique positif et favorisant le bien-être de la population ; troisièmement, une réciprocité économique fondée sur le commerce équitable et des accords commerciaux entre les nations du Sud et du Nord qui compensent le lourd passif de sous-développement des nations du Sud.

Quatrièmement, les partis politiques et les gouvernements des nations du Sud et du Nord doivent œuvrer activement en faveur de la paix et de la réconciliation dans les pays et les régions déchirés par la guerre. Ils doivent résolument s'opposer aux guerres et aux conflits injustes, combattre avec la plus extrême vigueur l'implication des enfants dans les hostilités et se consacrer à l'éradication des affrontements où qu'ils se trouvent dans le monde. Cinquièmement, en ce qui concerne le Sud, les partis politiques et les gouvernements doivent soutenir concrètement les initiatives continentales et parvenir à un consensus sur les problèmes liés à la mutation socio-économique et politique.

Pour résoudre la question complexe de la création d'une politique globale plus progressiste et socialement plus juste, il faut impérativement comprendre la conjoncture mondiale actuelle et la manière dont elle s'imbrique et interagit avec les objectifs de dé-

veloppement régional et national. Dans cette période de transition, tel Janus, nous devons regarder simultanément le passé et l'avenir avant de définir et de poursuivre avec détermination la réalisation d'une politique mondiale progressiste.

La reconnaissance du passé colonialiste et néo-colonialiste est la première étape incontournable d'un agenda de mondialisation progressiste de l'Afrique qui doit tout embrasser, puiser son inspiration dans la richesse et la diversité de l'histoire et des cultures africaines et reconnaître l'Afrique comme berceau de l'humanité, tout en fournissant un cadre qui permette à l'Afrique moderne de se positionner en partenaire majeur dans un monde où le conflit, la cupidité, l'unilatéralisme, la dictature, l'inégalité, la violation des droits et des libertés et la discrimination laissent la place à la coopération, au partage, au multilatéralisme, à la démocratie et à la bonne gouvernance, à l'égalité et à la justice sociale, au respect des droits fondamentaux et à la création de sociétés prospères, exemptes de discrimination sexuelle ou raciale. Car une politique africaine et mondiale touche tous les domaines de l'activité humaine : politique, économique, sociale, technologique, environnementale et culturelle.

La concrétisation de cet agenda dépend en premier lieu et en grande partie de notre capacité à réagir de manière décisive aux importants défis qu'affrontent notre continent et le Sud en général :

- la pauvreté et le sous-développement ;
- la consolidation de la démocratie, des principes de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence ;
- l'exclusion, l'injustice et les inégalités sociales ;
- le non-respect des droits fondamentaux, notamment la non-reconnaissance des droits des femmes et des enfants ;
- la prévention et la résolution des conflits ;
- la reconquête de nos ressources naturelles ;
- le développement socio-économique et l'intégration régionale et continentale ;
- la poursuite de la marginalisation de grands pans de l'économie et de la société africaine ; les effets négatifs de la mondialisation.

C'est dans cette optique que ce projet de redéfinition d'une politique progressiste fera date dans l'histoire. Mais sa réalisation exige une volonté et un engagement politiques de tous les secteurs de la société africaine : femmes, jeunes, handicapés, intellectuels, ouvriers, agriculteurs, la communauté commerciale et les ONG. Cette approche doit aussi se focaliser sur la question de l'identité et de la citoyenneté africaines et l'identité et la citoyenneté mondiales.

Un agenda progressiste global requiert :

- 1 la compréhension de la nécessité d'éradiquer la pauvreté, y compris la précarité liée au sexe ; la prise en compte de l'écart qui se creuse de plus en plus entre les pauvres et les riches et l'éradication des formes multiples d'inégalité ;
- 2 la lutte contre le sous-développement et les inégalités de développement d'une nation ou d'une région à l'autre ;

- 3 la compréhension des effets de la mondialisation pour déterminer de quelle manière les pays les plus favorisés peuvent se positionner par rapport à cette mondialisation ;
- 4 la résolution des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent ;
- 5 la progression de la démocratie, la consolidation des institutions démocratiques et des principes de bonne gouvernance ;
- 6 l'instauration d'une éthique sérieuse de la responsabilité et de la lutte contre la corruption parmi les autorités et les fonctionnaires ;
- 7 l'identification dans chaque pays des besoins spécifiques de formation et de développement des fonctionnaires responsables de l'élaboration de cadres institutionnels et législatifs ; l'institution et la mise en œuvre des pouvoirs publics ;
- 8 la promotion en faveur des plus démunis d'une croissance et d'un développement durables ;
- 9 la démocratisation de l'ensemble des organes de gouvernement multilatéraux ;
- 10 le renforcement de la coopération Sud-Sud ;
- 11 la consolidation de la culture du respect des droits de l'homme et des droits et libertés fondamentaux et la mise en place des règles de droit assurant l'indépendance de la justice ;
- 12 la promotion de la vision d'une société libre de toute discrimination, capable de respecter et de favoriser la diversité, économiquement prospère et qui répartit équitablement les richesses produites ;
- 13 l'identification des éléments clés d'un discours politique progressiste capable de créer et de favoriser cette politique sur tout le continent ; et
- 14 en corollaire du point 13, le développement d'un langage et d'une pratique de la politique progressiste supprimant les causes de l'exclusion et de la discrimination. L'insertion sociale doit faire partie intégrante de notre langage et de notre discours.

Au fur et à mesure que nous définissons cette politique progressiste globale, nous devons être parfaitement conscients des nombreuses formes d'exclusion que ne cesse de reproduire actuellement un environnement mondial caractérisé par :

- la domination d'un seul pouvoir (et l'absence de tout équilibre des pouvoirs dans le contexte de la mondialisation) ;
- la progression d'un système unilatéral aux dépens du multilatéralisme ;
- l'affaiblissement et le non-respect des traités internationaux ;
- ce que l'on a coutume d'appeler le choc des civilisations, y compris les croisades religieuses ;
- la menace du terrorisme international, que les Nations-Unies n'ont toujours pas réussi à définir ;
- la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique ;
- la constitution de réseaux et d'alliances fondés sur des objectifs spécifiques tels que la Coalition internationale en Irak (« *coalition of the willing* ») ;
- l'influence croissante des organisations régionales ;

- les intérêts nationaux qui s'estiment au-dessus du respect du droit international – Kyoto ;
- le caractère inéquitable des systèmes commerciaux et financiers mondiaux ;
- le « *passage en force* » de la démocratie ;
- la violation du droit international – invasion de l'Irak ; et
- une nouvelle donne, très différente, pour l'Afrique et ses ressources.

Les progressistes doivent apporter une réponse plus nuancée et mieux adaptée à la mondialisation, à la réforme des Nations-unies (et autres institutions multilatérales) ; continuer à se mobiliser activement en faveur de la concrétisation des promesses des négociations commerciales du sommet de Doha, malgré son échec ; œuvrer assidûment pour que tous les pays africains atteignent au moins les Objectifs du millénaire pour le développement et identifier des moyens de restructurer l'exercice mondial du pouvoir.

L'Afrique ne doit pas accepter l'hégémonie de la mondialisation à l'ère du néo-colonialisme. Elle doit énoncer un nouveau paradigme économique qui tienne compte du mode de gouvernement démocratique et d'un marché équitable, un paradigme qui ne s'arrête pas à l'anti-mondialisme, mais relève le défi du sous-développement, de la restructuration de la répartition mondiale du travail, de la répartition de plus en plus inégale de la richesse et de la pauvreté mondiales, du pouvoir grandissant des multinationales et des implications d'un gouvernement et d'une gestion progressistes.

Si nous voulons sérieusement redéfinir une politique progressiste, nous devons commencer par combattre les inégalités, la pauvreté et le sous-développement. Nous devons reconnaître, comme l'a dit le président Thabo Mbeki que « *la pauvreté mondiale constitue le défaut structurel le plus grave et le plus dangereux de la mondialisation de la société économique contemporaine, et le défi le plus important. Logiquement, ceci signifie que la correction de ce défaut doit être au cœur de la politique, de la philosophie et des programmes de la pensée progressiste.* »

La Commission pour l'Afrique a établi un lien de causalité direct entre la mondialisation et la pauvreté : « *pour des milliards d'hommes et de femmes, la croissance et la mondialisation sont synonymes de normes plus élevées, mais il ne s'agit pas d'une prospérité partagée par tout le monde. En Afrique, des millions d'êtres humains vivent quotidiennement dans des conditions de pauvreté et de misère abjectes... À l'avenir, les générations futures regarderont en arrière et se demanderont comment notre monde a pu être au courant de cette situation et ne rien faire.* »

Notre souci d'éradiquer la pauvreté nous inspire le postulat simple suivant : la suppression des inégalités est bénéfique pour toutes les sociétés. Nous proposons une politique de progrès et de justice sociale qui s'engage formellement à réduire les inégalités – un processus délibéré de retour à des situations de justice sociale et d'égalité. Postulat et proposition qui prennent en compte la réalité des inégalités du monde et la reconnaissance de la nécessité du changement et prévoient la redistribution des ressources pour remédier aux inégalités induites par le marché, et le fait que l'évolution vers une plus grande égalité exige l'engagement et les ressources des institutions et des organisations.

L'engagement à mener une politique progressiste implique que l'État promeuve l'égalité des chances pour tous, et offre à la population la possibilité d'agir par et pour elle-même en supprimant les barrières qui l'empêchent de participer au marché du travail et aux décisions qui affectent son existence.

La géopolitique africaine de ce siècle doit à la fois englober intégralement la mondialisation et énoncer une alternative viable et crédible. Dans son livre *A Better Globalisation*, Kermal Dervis avance une opinion similaire en suggérant qu'il n'y a rien d'automatique dans l'inclusion dans l'économie mondiale de « *pays qui ont été marginalisés par l'histoire, la géographie, la guerre civile, les erreurs de gouvernance et/ou les luttes des puissances étrangères sur leur sol. Pour ces pays, la mondialisation ne fonctionne pas.* »

Dans la nouvelle économie mondiale, le pouvoir des multinationales a augmenté alors que celui des gouvernements nationaux semble décliner, et c'est là que résident les défis essentiels posés à la politique progressiste de ce siècle : définir et mettre en place un autre paradigme économique qui reformule les questions concernant les rapports entre la mondialisation dirigée par le marché et les problèmes du bien commun, de la démocratie, et de la possibilité de préserver l'environnement mondial. Il doit fournir une alternative claire à la mondialisation dominée par les marchés.

En les encourageant à ouvrir leurs marchés au commerce international, les programmes actuels de développement des institutions issues des accords de Bretton Woods n'ont fait aucun bien aux pays émergents. Au contraire, l'ouverture de leurs marchés expose ces économies aux forces corruptrices et impitoyables du système économique mondial. Dans une perspective progressiste, cette ouverture doit se faire sur la base d'une réciprocité économique. C'est-à-dire que les pays progressistes doivent proposer un programme économique commun qui prévoit l'ouverture simultanée des marchés du Nord et du Sud, surveille les pratiques de dumping et les méthodes de fixation des prix, et soit vigilant sur les subventions directes et indirectes accordées par les pays développés. Des pratiques commerciales loyales et équitables doivent être le fer de lance d'une politique économique progressiste.

Notre approche du développement économique doit permettre aux États de participer à la réalisation des objectifs de développement économique et de justice sociale. Ce qui signifie que l'État doit jouer un rôle plus central dans l'investissement social, le renforcement de l'infrastructure sociale de la société, y compris en matière de santé et d'éducation. L'État doit s'impliquer activement dans les secteurs de la réforme agraire et de la transformation socio-économique.

Les États ne doivent pas hésiter à utiliser les fonds publics pour financer l'investissement et les autres ressources nécessaires à l'économie pour atteindre les niveaux de développement requis. Les modèles de développement économique ne doivent pas considérer une croissance économique rapide comme une fin en soi, mais plutôt se fixer comme objectif l'éradication de la pauvreté et le développement humain et social.

L'Afrique doit adopter une vision unifiée de la réforme des institutions de gouvernance mondiales multilatérales car toutes ces institutions ont grand besoin de se démocratiser. Il est du plus grand intérêt pour les pays d'Afrique et les régions du Sud de travailler à démocratiser, renforcer et transformer ces institutions multilatérales. Elles nous sont nécessaires pour atteindre l'objectif plus large de créer un monde de justice sociale.

Ce combat entre le statu quo et la mise en place de quelque chose de totalement nouveau n'exige pas seulement la participation pleine et entière des gouvernements progressistes, mais également la mobilisation des peuples du monde dans le cadre de leurs mouvements sociaux, pour la mise en œuvre d'un programme mondial arrêté d'un commun accord et constituant l'agent mondial du changement.

On ne peut exporter la démocratie du monde industrialisé vers le Sud. Les démocraties occidentales ont, elles aussi, besoin de se démocratiser. L'existence d'un « *déficit démocratique* » au sein de nombreuses démocraties établies est désormais largement reconnue. Les citoyens sont de plus en plus déçus par les politiciens et les institutions politiques. Pour y remédier, l'État doit faire participer la population à la prise des décisions ; entreprendre des consultations réellement prises en compte et impliquer ses membres les plus marginalisés et les plus vulnérables, non comme objets de recherches et d'études, mais comme acteurs de leur propre destin.

L'Afrique du Sud, elle aussi, adopte une approche très consciente de la paix, de la stabilité et de la sécurité sur notre continent et au-delà. La sécurité de l'État ne peut pas être envisagée uniquement comme une fin en soi sans reconstruction socio-économique ni programme de développement après les conflits. L'objectif à long terme qu'est l'établissement d'une paix générale implique de placer le pays concerné sur la voie du développement socio-économique durable. Toutefois, l'objectif immédiat de tout plan de reconstruction après-guerre est d'accélérer la reprise socio-économique à court terme, qui crée les conditions propices à la reconstruction et permettra de récolter les fruits de la paix.

Aucun développement socio-économique ne peut avoir lieu sans la paix et la stabilité. Inversement, le développement socio-économique est nécessaire si l'on veut éliminer à la racine les causes de conflits et d'instabilité.

Nous reconnaissons l'erreur de l'approche traditionnelle adoptée pendant la Guerre froide, qui imposait la paix et les cessez-le-feu par la force militaire et préférerait la sécurité de l'État à celle de la personne humaine.

L'échec de cette conception a clairement démontré la nécessité, pour régler les conflits, d'une méthode holistique tenant compte à la fois des droits de l'homme, de la mise en place des institutions, de l'instauration de la société civile et du développement socio-économique, propres à instaurer une paix et un développement durables et satisfaisants. Nous nous sommes consacrés à l'édification de la paix dans le contexte du *Multidimensional and Integrated Peace Operations Process* (Processus de paix multidimensionnel intégré), qui implique la coopération entre l'État et la société civile, afin de permettre aux collectivités des peuples concernés de mettre en œuvre des opérations durables de soutien à la paix.

La vision d'ensemble que nous élaborons exige, par conséquent, une coopération des Africains pour assurer :

- une alternative progressiste au Consensus de Washington et au paradigme néolibéral ;
- l'éradication de la pauvreté et du chômage, avec l'objectif immédiat d'atteindre les cibles fixées par les OMD ;

- le programme africain relatif au développement durable centré sur la population et le soutien concret au NEPAD ;
- l'annulation de la dette des pays pauvres ;
- un ordre économique juste comprenant la cessation des subventions agricoles et des barrières douanières ;
- le soutien à la paix, la démocratie et l'indépendance souveraine de toutes les nations ;
- la sécurité alimentaire ;
- la sécurité de l'énergie durable ;
- la lutte contre le Sida et autres maladies contagieuses, ainsi que la possibilité de disposer des médicaments et des traitements à des prix accessibles ;
- la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique ;
- l'égalité des sexes [une priorité] ;

Ces campagnes, comme d'autres, n'aboutiront que si nous occupons l'espace politique créé par l'échec de la réforme des Nations-unies et d'autres organismes multilatéraux. En notre qualité de précurseur d'un multilatéralisme renouvelé et renforcé, nous devons consolider le mouvement progressiste africain. Pour ce faire, il nous faut devenir plus pertinents et efficaces en établissant un programme progressiste, et faire en sorte que les populations fassent pression sur les gouvernements pour qu'ils réalisent les objectifs que nous nous sommes fixés.

La mise en œuvre d'une politique progressiste est incontournable et globale ; elle doit répondre aux défis identifiés. Visionnaire, elle doit se concentrer sur la justice et l'injustice sociales, l'exclusion et l'insertion, les droits de l'homme et leur violation. Elle doit jouer un rôle déterminant dans le développement, prendre une position décisive contre les inégalités liées directement ou indirectement au marché ; assurer l'égalité des chances, promouvoir l'insertion et la cohésion sociales, ainsi que la paix et la stabilité, tant sur le plan régional que mondial, encourager la croissance et le développement à long terme, défendre l'écologie et l'environnement durables et résoudre l'inégalité criante de la répartition des richesses sur les plans mondial, national et régional.

Les limites des stratégies de lutte contre la pauvreté

Jean-Christophe Bounboua Bazika

Économiste, directeur du Centre d'études et de recherche sur les analyses et politiques économiques (CERAPE), Congo Brazzaville

La pauvreté est un phénomène crucial aujourd'hui. Elle menace la stabilité des pays africains et représente un défi majeur pour le développement durable. Une étude récente effectuée par les autorités officielles montre que 50,7 % de la population au Congo vit en dessous du seuil de pauvreté. Une autre étude antérieure dégageait déjà l'ampleur revêtue par la pauvreté semi-rurale au Congo (Diata et al., 2003). Cela montre que le phénomène de pauvreté a atteint un niveau inquiétant et mérite l'attention des décideurs pour la contenir et la réduire. Ainsi, d'importantes ressources doivent être consacrées à la lutte contre la pauvreté. Or le pays connaît depuis deux décennies un endettement insoutenable. Près de 70 % des recettes publiques sont destinées à rembourser le service de la dette (PNUD, 2000).

Le présent article vise à montrer les caractéristiques de la pauvreté, les contraintes que l'État doit surmonter pour lutter efficacement contre ce phénomène et les perspectives de cette lutte dans le cadre du développement durable.

Les questions et hypothèses sur lesquelles s'articule notre analyse sont les suivantes. Comment se caractérise la pauvreté monétaire et quelles sont les principales contraintes que pose la stratégie de réduction de la pauvreté ? Quelles sont les principales mesures contribuant à inscrire cette stratégie dans le cadre d'un développement durable ?

Deux contraintes majeures peuvent être signalées : garantir la stabilité des institutions et réduire le lourd endettement public. Deux mesures essentielles sont au cœur de la stratégie de réduction de la pauvreté : renforcer le développement local et éliminer les déséquilibres entre les régions sources de conflits et d'instabilité ; améliorer les services de santé et d'éducation pour contribuer au développement du capital humain.

La méthodologie utilisée est basée sur les données d'une vaste enquête de 2005 effectuée par le ministère du Plan portant sur les dépenses de consommation de 5 000 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national, enquête. Cette enquête, unique en son genre de par la quantité, la qualité et la diversité des données, a été coordonnée par le Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE). Elle a permis de déterminer le profil de pauvreté au Congo en se basant sur l'approche calorique (Bourguignon et Atkinson, 2001 ; Greer et Thorbecke, 1986).

L'article se subdivise en deux points. Dans le premier seront examinées les caractéristiques de la pauvreté et la stratégie mise en œuvre pour la combattre. Dans le second seront présentées les contraintes et perspectives d'une telle stratégie.

1. PROFIL DE LA PAUVRETE ET STRATEGIE DE LUTTE DES POUVOIRS PUBLICS

Sur la base des données de l'enquête nationale sur les dépenses de consommation des ménages réalisée en 2005, il a été possible de définir le profil de pauvreté et de me-

surer son incidence, sa profondeur et sa sévérité au niveau national. Avant de présenter les indices de pauvreté, il est pertinent de montrer la structure de l'échantillon retenu pour avoir un aperçu de la robustesse des résultats obtenus dans la détermination des indices.

a) Structure de l'échantillon

Sur les 5 266 ménages prévus, 5 146 ménages ont fait l'objet de l'enquête, soit un taux global de 97,9 %. Dans cet échantillon, 2 164 ménages ont été interrogés dans les plus grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire (42,01 %), 1 069 ménages dans le milieu rural (20,77 %) et 1 913 ménages dans les autres communes et dans le milieu semi-urbain (37,17 %).

Tableau 1. Répartition de l'échantillon selon les strates

Strates sélectionnés	Nombre de ménages enquêtés	Nombre de ménages	Taux de réponses
Brazzaville	1 188	1 165	98,1 %
Pointe-Noire	1 008	999	99,1 %
Autres communes	1 008	995	98,1 %
Milieu semi-urbain	972	918	94,4 %
Milieu rural	1 080	1 069	99,0 %
Ensemble	5 256	5 146	97,9 %

Source : ministère du Plan, 2006.

b) Le seuil de pauvreté

Comme il a été indiqué plus haut, l'approche choisie pour la détermination du seuil de pauvreté est l'approche calorique. Elle consiste à prendre comme base la consommation alimentaire en partant de la théorie d'Engel selon laquelle les ménages pauvres affectent la plus grande part de leur revenu à la consommation alimentaire. Les données de l'enquête ont permis de voir que la plus grande part du revenu des ménages congolais est affectée à la consommation alimentaire.

Tableau 2. Part budgétaire de la consommation alimentaire dans les dépenses de consommation

Brazzaville	Pointe-Noire	Autres communes	Milieu semi-urbain	Milieu rural	Ensemble
42,4	48,8	53,4	55,7	56,2	50,6

Source : ministère du Plan, 2006.

Le seuil de pauvreté a été calculé en se basant sur la fonction de demande alimentaire suivante qui se formule comme suit pour un ménage donné i :

$$S_i = a + \beta \ln(Y_i/Z_a) + u_i$$

Avec S_i correspondant à la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales, Y_i ; a , l'ordonnée à l'origine, représente une estimation de la part de la consommation alimentaire moyenne des ménages pour lesquels la dépense totale Y_i est égale au seuil de pauvreté alimentaire Z_a ; a et β sont des paramètres qui ont été estimés à partir d'un modèle économétrique sur la base des données relatives aux dépenses des ménages.

Sur la base d'un seuil calorique normatif de 2 450 Kcal, le seuil de pauvreté retenu se décompose comme suit.

Tableau 3. Structure du seuil de pauvreté

Période	Montant (FCFA)
Par an	306 400
Par mois	25 530
Par jour	850

Sources : ministère du Plan et calculs de l'auteur.

Le seuil de pauvreté est de 850 F CFA par équivalent adulte. Il importe de préciser que les échelles d'équivalence appliquées pour le calcul du seuil de pauvreté sont celles établies par la FAO et adoptées en 2001 par le Cameroun. Les échelles d'Oxford souvent utilisées comme base de référence n'ont pas été jugées suffisamment représentatives de la réalité des pays africains¹.

Notons que le seuil choisi ici est le seuil inférieur, étant entendu qu'il existe en général trois seuils de pauvreté (inférieur, intermédiaire et supérieur).

b) Les indices de pauvreté

Tableau 4. Indices de pauvreté

	Situation par rapport aux ménages						Situation par rapport à la population totale					
	Indices (%)			Contributions (%)			Indices (%)			Contributions (%)		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Brazzaville	44,9	17,3	8,8	31,1	33,2	33,7	53,4	22,0	11,6	30,8	33,7	34,9
Pointe-Noire	23,5	6,6	2,7	12,1	9,4	7,7	32,2	9,5	4,0	15,0	11,8	9,8
Autres communes	41,5	14,6	7,2	5,5	5,4	5,3	51,2	19,0	9,6	6,0	5,9	5,9
Semi urbain	55,1	25,7	15,2	9,1	11,8	14,0	59,5	28,9	17,7	8,4	10,8	13,0
Milieu rural	49,2	17,0	8,3	42,1	40,3	39,2	57,7	20,6	10,1	39,7	37,7	36,4
Ensemble	42,3	15,3	7,6	100,0	100,0	100,0	50,1	18,9	9,6	100,0	100,0	100,0

Source : ministère du Plan, 2006.

¹ Pour les détails des échelles d'équivalence de la FAO, voir ministère du Plan, « Profil de la pauvreté au Congo en 2005 », Rapport final d'analyse, mars 2006, p.19.

L'incidence de la pauvreté (P0), c'est-à-dire le pourcentage de personnes pauvres dans la population, est nettement plus accentuée dans le milieu semi-urbain et rural, comparativement aux autres strates. Par contre, concernant la profondeur de la pauvreté (P1), c'est-à-dire l'écart de revenu entre les pauvres, l'indice est plus fort dans le milieu semi-urbain (28,9) et à Brazzaville (22,0). S'agissant de la sévérité de la pauvreté (P2) qui traduit le poids de l'extrême pauvreté, le milieu semi-urbain et Brazzaville dominent nettement avec des indices plus élevés (17,7 et 11,6). Le constat majeur que l'on peut faire est que le milieu semi-urbain apparaît comme celui qui est le plus affecté par le phénomène de pauvreté au Congo. La répartition de la pauvreté selon les strates traduit le déséquilibre régional du pays caractérisé par deux grandes métropoles, Brazzaville et Pointe Noire et les nombreuses communes semi-urbaines dépourvues d'infrastructures de communication et de structures économiques et sociales viables.

Quand on applique l'approche genre, il ressort que les femmes chefs de ménage sont relativement plus pauvres que les hommes et vivent dans une situation plus précaire. Les données du tableau suivant illustrent cette différence de pauvreté des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 5. Indices de pauvreté par strate suivant le sexe du chef de ménage

	Brazzaville		Pointe-Noire		Autres communes		Milieu semi-urbain		Milieu rural		Ensemble	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
P0	43,9	41,1	22,9	25,9	41,3	41,9	51,4	63,5	49,1	49,7	41,5	45,2
P1	15,1	19,6	5,4	7,6	13,1	15,2	22,4	30,0	15,6	17,0	13,4	17,4
P2	7,7	11,0	2,2	4,0	6,7	8,3	13,3	19,3	7,9	9,1	6,8	9,8

Source : ministère du Plan, 2006

Dans l'ensemble, on peut observer que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus élevées chez les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes. L'écart le plus élevé (4 points de différence) se situe au niveau de la profondeur et de la sévérité. Dans le milieu semi-urbain, l'écart dépasse largement la moyenne et se situe à plus de 10 points de différence en ce qui concerne l'incidence de la pauvreté.

d) Stratégie de lutte contre la pauvreté

L'État sous l'instigation des institutions de Bretton Woods a entrepris la conception d'une stratégie visant à combattre la pauvreté. Un document provisoire a été élaboré, puis soumis à la discussion pour recueillir l'avis de la société civile.

Dans ce Document stratégique de réduction de pauvreté intérimaire du gouvernement (DSRP, juillet 2003), sont précisés les six axes prioritaires d'intervention suivants : le cadre macro-économique et financier (1) ; la gouvernance (2) ; la croissance durable avec équité (3) ; les services publics de base, la santé et l'éducation (4) ; la dimension

genre (5) ; le VIH/SIDA (6) (p. 13). Les actions à entreprendre, indique le document, doivent répondre à « *la nécessité d'agir sur les causes directes de la pauvreté* » (p. 13).

Le premier axe concerne la consolidation du cadre macro-économique et financier. Deux aspects importants concernent cet axe : il s'agit de l'amélioration de la gestion des finances publiques par la transparence et l'affectation des recettes aux dépenses sociales prioritaires ; de l'amélioration du système statique national.

Le deuxième axe porte sur la promotion de la bonne gouvernance. À cet effet, il est prévu l'élaboration du Plan national de bonne gouvernance, incluant la transparence dans la gestion des recettes pétrolières, le renforcement de l'appareil judiciaire, la consolidation du processus démocratique, la décentralisation, le renforcement des capacités nationales et la lutte contre la corruption.

Le troisième axe concerne la promotion d'une croissance durable fondée sur l'équité. Il est préconisé le développement du secteur rural, forestier et la promotion du secteur privé. L'État doit créer un cadre incitatif au développement des affaires.

Le quatrième axe porte sur l'accès de la population aux services de base, notamment aux services de santé et d'éducation. Un accent particulier devra être mis sur la protection et la promotion des groupes sociaux vulnérables que sont les enfants, les femmes, les sinistrés, les ex-combattants, etc.

Le cinquième axe concerne la dimension genre. Il est prévu d'éliminer les disparités de genre dans l'éducation et l'emploi salarié ainsi que dans les postes politiques. La stratégie préconise de renforcer les actions visant la promotion de la femme dans les activités économiques et les fonctions politiques et l'amélioration de son bien-être social.

Enfin, le sixième axe porte sur le renforcement de la lutte contre le sida. Le taux de prévalence s'élève à 4,2 % à l'échelle nationale avec de fortes disparités selon les localités. À Dolisie par exemple, il atteint 10 % (ministère de la Santé, 2004). Dans ce cadre, il est envisagé d'améliorer la prévention, la prise en charge globale, et la surveillance épidémiologique.

2. LIMITES, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Au-delà de ces aspects positifs qu'il contient, le document de stratégie de lutte contre la pauvreté comporte des insuffisances qu'il importe de souligner en ce qui concerne le genre, les maladies liées à la pauvreté, la santé, l'éducation, et la croissance équitable.

a) Les limites de la stratégie

La dimension **genre** du programme est insuffisante quand on examine les ressources budgétaires affectées au ministère de la Promotion de la femme. En effet, dans le programme d'investissement 2000-2002, le budget alloué à ce ministère s'élève à 0,5 % du budget destiné aux investissements publics. Une proportion si dérisoire montre que la promotion de la femme est loin d'être une priorité dans l'action gouvernementale.

Concernant le **sida**, il est pertinent de mettre en évidence le danger que représente cette maladie. Mais il est aussi important de souligner que d'autres maladies sont autant nuisibles, sinon plus. En effet, l'enquête a révélé qu'un nombre important de ménages

souffrait du paludisme et des maladies pulmonaires, particulièrement de la tuberculose. En 1999, on a identifié 13 000 cas de sida contre 53 000 cas de paludisme (PNUD, 2000). Il serait donc judicieux pour combattre efficacement la pauvreté de combattre non seulement le sida, mais aussi les maladies comme le paludisme et la tuberculose.

Sur les secteurs sociaux de base, **la santé et l'éducation**, les ressources prévues dans le programme 2000-2002 sont respectivement de 8,6 % et 3,8 %. Si on constate une amélioration des ressources dans le domaine de la santé, comparativement à la moyenne de 4 % pour les dernières décennies, en revanche, l'éducation est en chute libre. Le budget est loin des 12 % de la période 1960-1979. De telles prévisions ne feront qu'aggraver la situation déjà catastrophique de ce secteur de base.

S'agissant de la **croissance avec équité**, un axe de grande importance manque, c'est celui de l'équité régionale. Or, si le pays connaît une grande instabilité politique (guerres de 1993, 1997, 1998, 1999), elle est essentiellement engendrée par les inégalités entre les régions et communautés ethniques, poussant les groupes politiques qui représentent les différentes entités régionales à l'accaparement du pouvoir politique comme moyen d'accéder aux ressources nationales, le marché étant considéré comme un instrument qui procure moins de ressources que l'État. La non-participation aux affaires publiques est perçue comme un facteur d'appauvrissement et d'exclusion par les groupes politiques. Si un des objectifs de la stratégie est de renforcer la paix civile, l'absence de politique axée sur le développement local et régional apparaît comme une des lacunes de la stratégie de lutte contre la pauvreté. La pauvreté est accentuée et entretenue par l'instabilité des institutions et les guerres civiles à répétition. La combattre à la racine nécessite de se pencher sur la question des inégalités régionales et ethniques. Cela contribuerait aussi à renforcer la démocratie qui est vitale pour les pays africains, dont la population est caractérisée par sa configuration multiethnique.

En outre, les inégalités de revenus se sont nettement accentuées depuis les dernières mesures prises en 2000 (décrets des 5 juin et 1^{er} juillet 2000) et visant à accroître le salaire nominal moyen de certains cadres de l'État, comme les officiers de l'armée, les magistrats, les administrateurs des mairies. Ainsi, le salaire nominal des hauts fonctionnaires représente actuellement 25 fois celui du petit fonctionnaire alors que cet écart s'élevait à 10 fois avant cette date (Boungou Bazika et al., 2005).

On sait que la distribution équitable des fruits de la croissance est conditionnée par le degré des inégalités sociales et notamment des salaires (Collier, Dollar et Stern, 2001). À Nkayi, par exemple, les inégalités relativement importantes tendent à accentuer la profondeur de la sévérité de la pauvreté. Si ces inégalités ne sont pas réduites, notamment par l'augmentation des bas salaires, il est alors dérisoire de parler de la croissance équitable.

Tous ces aspects sont liés les uns avec les autres : une meilleure prestation des services de santé améliore non seulement la qualité de la vie des pauvres, mais aussi leur niveau d'éducation. Celui-ci favorise le développement local. Kanbur et Squire (2002) ont effectué une étude intéressante à propos des interactions des stratégies de lutte contre la pauvreté, ce qui éclaire mieux la conception des politiques visant à éradiquer ce phénomène. Ils montrent en effet que les actions menées dans un secteur comme l'éducation affectent aussi d'autres secteurs comme la santé, la nutrition, etc.

b) La contrainte majeure de la dette extérieure

La dette extérieure du Congo est estimée à 245 % du PIB et le service de la dette absorbe 70 % des recettes publiques (Banque mondiale, 2002 ; PNUD, 2001). Elle constitue une contrainte majeure. Le remède à apporter à la dette, à savoir sa réduction ou annulation, est un objectif poursuivi depuis 1994 et qui n'a pas encore connu d'aboutissement. Le Congo est dans la phase de négociation avec le FMI pour l'annulation de sa lourde dette extérieure afin de bénéficier de l'initiative PPTE. En Afrique centrale, seul le Cameroun a réussi à obtenir l'accord des institutions de Bretton-Woods pour faire partie de la liste des PPTE.

Le problème de la dette a une incidence importante sur la stratégie de lutte contre la pauvreté car elle contraint le gouvernement à mener une politique restrictive d'affectation des ressources budgétaires aux secteurs sociaux, en particulier à l'éducation et à la santé, impuissante à redresser la situation chaotique de ces secteurs.

La politique budgétaire des pouvoirs publics peut être décomposée en deux étapes : la première est celle qui va de 1960 à 1979 ; la deuxième de 1980 à aujourd'hui. Au cours de la première étape, la politique du gouvernement consiste à mettre l'accent sur les secteurs sociaux, en particulier l'éducation. En effet, la santé et l'enseignement absorbent respectivement en moyenne 8,9 % et 23,2 % des dépenses publiques.

En revanche, au cours de la deuxième étape, la politique sociale marque un net fléchissement avec l'ajustement structurel dans les années 1990. Les dépenses publiques sont réduites systématiquement afin qu'elles s'ajustent aux ressources de l'État. Des coupes sombres sont effectuées lors du programme *stand-by* de 1994-1995, négocié avec le FMI. Cette politique restrictive conduit à d'importantes baisses budgétaires dans tous les domaines, y compris les secteurs de la santé et de l'éducation. Pendant la deuxième étape les dépenses de santé et d'éducation déclinent de moitié et passent respectivement à 4 % et 12 % en moyenne (voir tableau 6)².

Tableau 6. Niveau des indicateurs de stratégie de lutte contre la pauvreté au Congo

Indicateurs (en moyenne)	Période 1960-1979	1980-1999
Taux de scolarisation	64,2 %	70 %
Taux de croissance du PIB/h	2,5 %	0,7 %
Espérance de vie (en années)	45,29	50,72
Solde budgétaire/PIB	-0,9 %*	-7,8 %
Dépenses publiques de santé/dépenses publiques totales	8 %	4 %
Dépenses publiques d'éducation/dépenses publiques totales	23 %	12 %
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	85,9 %	76,7 %
Cas de tuberculose pour 100 000 habitants	67	81
Ménages ayant accès à l'assainissement	45,6 %	36,6 %

Source : Boungou Bazika et al., 2005.

2 Les chiffres ont été calculés par l'auteur à partir des données du PNUD 2000.

Ces réductions budgétaires ont eu des impacts négatifs. Dans les zones rurales et semi-rurales, ils ont été plus forts à cause des difficultés pour les pauvres d'engager des dépenses privées pour compenser les lacunes des services publics. À Nkayi, par exemple, les ménages pauvres ont tendance à détourner l'enfant de l'école trop éloignée et à l'orienter vers le travail des champs, alors que dans les zones urbaines, les pauvres ont quand même dans une certaine mesure cherché à inscrire leur enfant dans une école privée dispensant l'enseignement à des coûts réduits. Ils ont pu bénéficier de la prolifération et de la concurrence des écoles privées dans les villes, du fait de la politique de libéralisation de l'éducation instaurée en 1989 (Boungou Bazika et al., 2005).

Ainsi, en dépit des déclarations et de l'adoption des plans sociaux d'urgence, les secteurs de la santé et de l'éducation n'ont pas connu d'amélioration. La situation a continué à se dégrader.

Par ailleurs, la forte centralisation de l'État dans la capitale politique Brazzaville a comme incidence d'accentuer les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales et semi-rurales. Ainsi, on peut constater que 73,4 % des ménages ont accès à l'eau potable dans les villes contre 10 % seulement dans les zones rurales et semi-rurales (ministère du Plan, 2006). La centralisation de l'État engendre également la centralisation des services publics dans les zones urbaines, au détriment des zones rurales et semi-rurales dont certaines font face à la disparition de l'État. Ce phénomène a contraint les communautés de base de prendre en charge elles-mêmes, dans des conditions précaires, l'éducation de leurs enfants, leurs soins médicaux, les ressources en eau, etc. Ainsi, dans beaucoup de villages congolais, les parents se sont regroupés pour construire des écoles primaires et recruter des enseignants. Enfin, les différences régionales tendent à accentuer les déséquilibres, non seulement entre zones urbaines et zones rurales, mais aussi entre zones du nord et zones du sud. Ce qui est plus préoccupant, c'est que n'apparaît pas clairement une politique publique spécifique visant à combattre ces disparités.

c) La contrainte de préparation de la stratégie

La stratégie de réduction est un exercice long et demande une somme importante d'énergie.

Le processus a commencé en 2000 avec le programme intérimaire post-conflit. De cette période jusqu'en 2008, aucune conclusion d'un programme de réduction de la pauvreté n'a été réalisée. Cela fait donc 8 années que les pauvres attendent l'exécution de cette stratégie.

Lorsque la stratégie avait été préparée au début des années 2000, le FMI et la Banque mondiale ont rejeté le projet pour vice de forme. En effet, le gouvernement n'avait pas associé les autres acteurs de la société (ONG, syndicats, confessions religieuses, etc.). Quand ce fut fait, la stratégie ne pouvait pas être validée parce qu'elle ne s'appuyait pas sur une enquête au niveau national permettant de connaître les dépenses de consommation des ménages et donc de déterminer le profil de pauvreté. L'enquête a été menée en 2005, ses résultats diffusés en 2006 et intégrés dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

Dans les négociations avec les institutions internationales, d'autres préalables devaient être levés qui ont aussi retardé l'exécution de la stratégie. L'un d'entre eux concernait la gestion transparente des ressources pétrolières.

Il faut aussi souligner les multiples pressions des institutions comme l'Union européenne et autres sur le ministère du Plan, pressions tendant à disqualifier la stratégie élaborée au prétexte que les études ayant servi à l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté n'ont pas été menées par des cabinets agréés par ces institutions.

La stratégie de réduction de la pauvreté a été élaborée dans un contexte de limitation importante de la souveraineté de l'État. Une telle situation peut donner des doutes quant à la volonté des pouvoirs publics d'appliquer des mesures qui leur sont plus ou moins dictées de l'extérieur.

3. PERSPECTIVES

Deux perspectives méritent d'être précisées : la décentralisation, comme facteur d'impulsion du développement local ; et l'amélioration des services de santé et d'éducation, comme facteur d'accroissement du capital humain.

En 2002 ont été votées les lois sur la décentralisation. Ces lois indiquent le cadre institutionnel qui permettra d'appliquer la décentralisation administrative et de rendre opérationnelles les prérogatives dévolues aux collectivités locales.

Le problème que pose la décentralisation est la capacité réelle des collectivités locales à exercer leurs attributions. Cette capacité dépend des ressources financières à leur disposition. Or, les lois adoptées ne concernent pas la décentralisation financière. Aucune mesure n'a été prise pour garantir l'autonomie financière des collectivités locales (Dirat, 2003). En clair, cela signifie qu'elles bénéficieront de la décentralisation administrative, tout en continuant de dépendre financièrement du centre. Une telle perspective laisse augurer d'un échec de la décentralisation, car elle risque de demeurer une opération sur le papier sans emprise sur la réalité puisque les acteurs concernés ne disposent d'aucune ressource propre pour financer leur programme d'investissement et répondre aux besoins spécifiques des départements et localités sous leur tutelle. Dans ces conditions, le développement local sera freiné et les déséquilibres régionaux pourront s'accroître. La stratégie de réduction de la pauvreté risque alors d'aboutir à une impasse (Boungou Bazika, 2004).

Par ailleurs, l'échec de la décentralisation peut compromettre le développement durable. En effet, le développement durable nécessite un développement équilibré de l'économie nationale. Les régions en retard doivent le réduire et rattraper progressivement les régions en avance. Dans un pays fortement marqué par la logique régionale et ethnique, les communautés vivant dans les régions retardataires se sentent marginalisées du pouvoir. L'élite politique qui les représente utilise l'appareil de l'État pour impulser un développement local quand cette élite est soucieuse des intérêts des populations qu'elle est censée représenter. C'est pourquoi, sans la constitution de véritables économies régionales, le développement durable est impossible, ainsi que la stabilité institutionnelle.

S'agissant de l'amélioration des services de santé et d'éducation, les contraintes financières sont un handicap important. Le lourd endettement public ne permet pas à l'État de dégager les ressources suffisantes et indispensables pour améliorer le système sanitaire et éducatif bien malade. Or, le système de santé et d'éducation joue un rôle essentiel dans le développement du capital humain, facteur déterminant dans le développement durable. C'est pourquoi l'objectif poursuivi par le DSRP est d'atteindre le point d'achèvement et d'obtenir l'annulation de la dette extérieure. Or, celle-ci exige que le Congo s'accorde sur un programme économique avec le FMI pour être inscrit dans la liste des PPTE et bénéficier de l'annulation de sa dette extérieure.

À ce niveau, les perspectives ne sont pas nettes. La dernière revue du mois de mars 2004 faite par le FMI a abouti à un échec. Par la suite, des réformes ont été appliquées et le Congo a pu accéder au point de décision. L'obtention du point d'achèvement nécessite des efforts supplémentaires dans la gestion budgétaire par les pouvoirs publics et la mise en place d'un Plan de lutte contre la corruption. Le débat sur la décentralisation semble au point mort. Il existe de puissants lobbies au niveau de l'État central qui n'acceptent pas de déléguer une partie de leurs prérogatives financières aux collectivités locales.

La pauvreté est un phénomène de grande ampleur au Congo. 50,7 % des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté. La stratégie de réduction de la pauvreté est axée sur la croissance avec équité, la bonne gouvernance, l'amélioration des services de base, la protection des groupes vulnérables, etc. Cependant, la contrainte de la dette extérieure doit être levée afin de libérer des ressources nécessaires pour promouvoir le capital humain et développer les infrastructures. En outre, la décentralisation doit conduire à l'autonomie financière des départements et collectivités locales afin que ces entités contribuent à asseoir de véritables zones économiques régionales, fondement d'un développement durable. La stratégie de réduction de la pauvreté est un grand défi qui risque de conduire à l'échec si les conditions n'en sont pas remplies : amélioration de la gouvernance, mobilisation des pauvres eux-mêmes à travers leurs organisations pour revendiquer leurs droits, participation effective des représentants des populations dans la gestion des dépenses pro-pauvres. Or ces conditions ne sont pas faciles à remplir. Peut-on alors affirmer que la lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans le processus de développement économique et social ? Peut-on dire que les priorités affichées, si elles sont isolées d'une véritable stratégie de développement de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et du secteur financier dans un contexte de protection des producteurs locaux courent le risque de l'échec ? L'avenir nous apportera sûrement une réponse à cette interrogation.

Bibliographie

Boungou Bazika J.-C., Makosso B., Dzaka-Kikouta T. et Yila J. (2005), « La pauvreté en République du Congo et l'impact des politiques publiques », Rapport de recherche, CREA, Nairobi.

Boungou Bazika J.-C. (2003), « La pauvreté semi-rurale est les disparités régionales au Congo-Brazzaville », Communication aux 6^e journées scientifiques du réseau Analyse économique et développement de l'AUF, 4-5 mars, Marrakech.

Bourguignon F. et Atkinson A. B. (2000), « Pauvreté et inclusion : une perspective mondiale », *Revue de l'économie du développement*, juin.

Dirat J.-R. (2003), « *La décentralisation en tant que remède à la crise de l'État-providence au Congo* », Communication à la conférence régionale du CODESRIA, octobre, Douala.

Greer J. and Thorbecke E. (1986), « *A Methodology for Measuring Food Poverty Applied to Kenya* ».

Kanbur R. et Squire L. (2002), « L'évolution de notre manière d'envisager la pauvreté : analyse des interactions », dans Meir et Stiglitz (eds.), *Aux frontières de l'économie du développement*, Banque mondiale, éditions Eska.

Matamona M. (2000), « Base des données pour l'élaboration du rapport national de développement humain », PNUD, octobre, Brazzaville.

Ministère du Plan (2006), « Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté », (ECOM 2005), avril, Brazzaville.

Ministère de la santé et de la population (2004), « Enquête nationale sur le taux de prévalence du VIH/Sida au Congo », rapport provisoire, Brazzaville.

L'Afrique, la science et la technologie

Mary Teuw Niane

Professeur de mathématiques à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

Les fondements de la construction de l'Afrique sont l'œuvre des Africains convaincus et qui ont choisi de confondre leur projet de développement individuel avec celui du continent. Loin de moi l'idée de minimiser l'apport de la diaspora : elle a joué un rôle de premier plan dans l'éveil des consciences et occupera une place centrale dans les transferts de technologies, le rayonnement intellectuel du continent et la réorientation d'une partie significative des flux financiers vers l'Afrique. Cependant, une évidence s'impose : le champ de construction de l'Afrique, c'est la terre africaine.

Lorsque René Maheu, premier directeur de l'Unesco, affirme fort justement que « *le développement, c'est la science devenue culture* », nous ne pouvons que constater l'énorme retard accusé pendant ces presque cinquante années d'indépendance par l'Afrique. Il nous faut dès lors mesurer le saut gigantesque qui reste à accomplir. Les historiens et les archéologues nous enseignent que l'Afrique est à la base de l'histoire moderne grâce à l'invention de la science et de la technique en Égypte pharaonique. C'est d'ailleurs ce qui fait dire au Pr Cheikh Anta Diop dans son ouvrage, *Civilisation et Barbarie*, que « *c'est en toute liberté que les Africains doivent puiser dans l'héritage intellectuel commun de l'humanité en ne se laissant guider que par les notions d'utilité, d'efficacité* », cet héritage étant aussi l'œuvre de leurs ancêtres.

Le niveau de développement atteint par l'Asie du Sud-Est devrait nous pousser à investir dans la science et la technologie. Car ces pays, dont le PNB était pour la plupart inférieur à celui du Sénégal dans les années 1960, concurrencent aujourd'hui avec succès la France, la Belgique, et même les États-Unis dans la production de biens de très haute technologie. Et ils supplantent de plus en plus l'Afrique dans la production de produits agricoles fortement consommés dans le Nord, comme le café et le cacao. Ils récoltent depuis quelques années les fruits de leur politique à long terme axée sur l'éducation et sur la formation, et privilégiant la science et la technologie.

La détérioration des termes de l'échange hérités de la division coloniale du travail – la matière première aux pays en développement et la transformation aux pays développés – serait minime face au déséquilibre créé par des biens incorporant de grandes quantités de produits du savoir aux matières premières africaines. La science et la technologie représentent la seule voie d'évitement de la perpétuation de la faiblesse de l'Afrique dans le commerce international.

Nous devons prendre en considération l'évolution de l'Occident sur certaines questions sensibles comme l'esclavage, le travail des enfants et l'environnement. Si les idées nouvelles concernant les droits attachés à l'homme, à la femme, à l'enfant et à l'environnement sont autant d'avancées dans la prise de conscience des méfaits que le développement de l'Occident a causés à l'humanité, elles ont cependant été promulguées parce que l'Occident a accompli le saut technologique lui permettant de ranger ses vieilles méthodes parmi les curiosités de l'histoire.

En ce XXI^e siècle de l'économie et de la société du savoir, la jeunesse de notre population est un atout majeur face à la dénatalité et au vieillissement des populations du Nord. Comme Abdoulaye Wade l'affirme dans son livre, *Un Destin pour l'Afrique*, « nous devons, par l'éducation et la formation, préparer les jeunes pour recevoir et faire avancer la science, qui, au terme de sa migration historique, atterrira en Afrique, le dernier continent qui reste à développer ». L'endogénéisation de la science et de la technologie modernes constitue le socle incontournable d'une Afrique ambitieuse et maîtresse de son destin. Si elle a su imposer sa reconnaissance internationale par les arts et par l'archéologie, c'est par la science et la technologie qu'elle obtiendra une place digne, forte et méritée, dans le concert des nations.

Formons, grâce à la science, une nation pensante, humaine et ambitieuse. C'est aussi la condition de l'affirmation, dans un monde inégalitaire où racisme et xénophobie perdurent, de notre part dans l'un des phares de la connaissance humaine.

L'Afrique manque cruellement de la connaissance scientifique et de la pratique technologique comme éléments moteurs dans le fonctionnement et dans l'évolution de ses sociétés. Au moment de la proclamation des indépendances, le personnel politique, administratif, et même l'essentiel des enseignants n'étaient pas des scientifiques. Il était donc difficile de compter sur une administration constituée exclusivement de non-scientifiques pour développer une stratégie systématique en faveur des sciences et de la technologie. Différents penseurs africains qui se sont exprimés sur le rôle de la science en Afrique et dans le monde en restent à une démarche purement scolaire et moralisatrice, prenant à leur compte la pensée de Rabelais : « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme.* » C'est le cas du célèbre historien Joseph Kizerbo dans son ouvrage *À quand l'Afrique ?* Quelqu'un comme Cheikh Hamidou Kane se résout, dans *L'Aventure ambiguë*, à enseigner qu'« *il faut apprendre à vaincre sans avoir raison* ». Même s'il reconnaît que « *lorsque la main est faible, l'esprit court de grands risques, car c'est elle qui le défend* », il n'en soutient pas moins que « *qui veut vivre, qui veut demeurer soi-même doit se compromettre* ». La science et la technologie sont ainsi considérées comme exogènes et ne pouvant que dénaturer et déstructurer nos sociétés. Aujourd'hui, nombre de pays et d'entreprises du Nord sont prêts à nous livrer empaquetés et prêts à porter certains de leurs produits du savoir. Il ne saurait être question ici de chercher à réinventer la roue ; il est cependant certain qu'accepter telles quelles ces « boîtes noires » de la pensée reviendrait à inhiber et à stériliser notre propre intelligence créatrice. La prise en compte de la question de la science et de la technologie dans sa totalité est l'une des clefs de l'émancipation de l'Afrique et surtout de son émergence géopolitique.

Le développement d'une communauté scientifique significative allant des maîtres d'école élémentaire, en passant par les professeurs de lycée, les techniciens, les ingénieurs, les médecins, jusqu'aux enseignants chercheurs des universités est incontournable pour créer au sein de nos sociétés un état d'esprit favorable à la diffusion des idées scientifiques, à l'utilisation des technologies, à l'ouverture et à la confiance envers les hommes de sciences en Afrique. C'est aussi la condition nécessaire pour constituer cette masse critique de techniciens et d'ingénieurs sans lesquels il n'y aura pas de développement, seule voie pour assurer l'intégration harmonieuse et active de nos pays et de nos peuples dans l'évolution du monde moderne.

Après le mépris et le paternalisme des colonisateurs, la dynamique endogène de développement scientifique risque de se rompre si nos États continuent à traiter ce secteur hors des règles universelles de rationalité, de compétence, de vision et de résultat. La science se fait en apprenant à la faire, c'est-à-dire avec des erreurs, des approximations et un peu de mimétisme. Ce n'est pas parce qu'il existe un logiciel performant sur le marché qu'il ne faudra pas essayer d'en concevoir un. Ce n'est pas parce qu'il y a une équipe ou une entreprise mondialement reconnue sur telle ou telle question scientifique qu'il faille, par souci de perfection ou sous l'injonction des bailleurs, lui confier les projets scientifiques au détriment des Africains inexpérimentés, car c'est ce qui les empêche de se faire la main et d'acquérir le savoir-faire indispensable à la maîtrise de questions cruciales pour notre destin.

Le développement de la science et de la technologie rencontre d'énormes difficultés dans les pays africains. L'Afrique au sud du Sahara représente à peine 1 % de la production scientifique mondiale, et l'Afrique du Sud compte pour les deux tiers de cette production. La qualité intrinsèque de nos ressources humaines dans le secteur de la recherche n'est pas en cause. Malgré la faiblesse de leur nombre, l'insuffisance des ressources mises à leur disposition et la déficience de l'environnement de travail, les chercheurs restés au pays obtiennent des résultats de niveau international et sont publiés dans des revues de renom. Certains parmi eux reçoivent des prix et des nominations dans des sociétés savantes réputées. L'Afrique doit se défaire de tout complexe pour s'abreuver à la source vivifiante de la science et de la technologie, entre pangols et djinns, pour domestiquer la créativité dont elles sont porteuses.

Dès lors que les modèles de développement autarciques ont échoué, que c'est dans l'interdépendance que réside notre salut, ne pas accorder à la science et à la technologie la même place que dans les pays du Nord revient à handicaper toute évolution de nos pays et à accepter la marginalisation définitive de l'Afrique. Aussi l'Afrique doit-elle réussir le défi de l'éducation, de la formation et de la jeunesse en ce XXI^e siècle. Il est essentiel pour nos pays de trouver les voies et moyens afin de bâtir une école adaptée, pour tous et tout au long de la vie. L'école doit devenir le catalyseur de toutes les énergies pour les orienter vers la construction d'une Afrique ambitieuse, conquérante, par-dessus tout généreuse et fière de participer à la compétition entre les peuples et les nations. Dans une telle perspective, l'enseignement des mathématiques, des sciences et des techniques occupe une place centrale. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'aux États-Unis la parution en septembre 2000 du rapport du célèbre astronaute John Glenn sur les mathématiques et les sciences dans l'enseignement, intitulé « *Before it's too late* » (« *Avant qu'il ne soit trop tard* ») a suscité un débat national sur lequel chacun des candidats à la présidence de la République avait dû se prononcer. En revanche, la chute vertigineuse en Afrique des filières scientifiques et techniques dans l'enseignement secondaire laisse presque indifférents les décideurs publics et privés, les politiques et la société civile.

Les images des enfants-soldats du Liberia, de la Sierra-Leone, du Ruanda et du Zaïre, les reportages montrant des milliers d'enfants mourant de faim en Éthiopie et au Soudan, ces enfants de plus en plus nombreux à s'agglutiner dans les carrefours des villes à la recherche de la charité, ces mères si nombreuses à mourir en couches, ces jeunes qui assiégent les frontières des pays développés et en particulier ceux de l'Union

européenne, concourent à considérer la jeunesse de la population africaine et son taux de croissance élevé de sa population comme un handicap majeur. Les pays africains sont sous pression, sommés de toutes parts de maîtriser et d'inverser la courbe de leur population. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, la jeunesse de la population africaine est un atout indéniable pour le développement du continent. La jeunesse africaine, instruite, technicienne, assumera son destin en Afrique afin que le continent conquière respect, dignité, fierté et développement.

C'est dans sa langue maternelle que l'on apprend le mieux les matières scientifiques. Il importe donc de développer l'enseignement des différentes disciplines dans nos langues nationales. Cependant, un écueil de taille reste à franchir : les transpositions de raisonnement dans les langues vernaculaires risquent d'être préjudiciables au développement de la science. Si la science est universelle, chaque peuple l'assimile avec son génie propre. La numération dans les langues nationales en est un exemple éloquent.

Notre monde est régi par la compétition. Malheureusement, nous ne sommes pas encore suffisamment forts pour participer à la détermination de ses règles. Il est cependant réconfortant de constater que ce monde est également ouvert. Bien des pays ont atteint un niveau de développement remarquable en quelques décennies malgré leur état de pauvreté initial grâce à leur effort propre, au travail ardu de leurs citoyens et à la contribution de la communauté internationale.

Le problème de l'Afrique, c'est d'abord que la société africaine est peu encline à mettre en avant la concurrence entre les individus, les groupes, les structures économiques, etc., et se comporte comme si le monde fonctionnait selon les règles la régissant. Notre *masla* et notre *mun* deviennent, face à l'âpreté de la compétition internationale, de véritables freins à l'insertion de l'Afrique dans une dynamique où la rapidité de décision, l'efficacité et les résultats sont seuls juges.

Les futurs titulaires de diplômes en science et en technologie n'auront que l'embaras du choix en Afrique et à l'étranger. La pression sur cette ressource humaine ira en s'exacerbant, d'autant plus que le vieillissement des populations et la stagnation, voire le recul démographique dans le Nord, créeront un vide qui va aspirer les jeunes scientifiques de nos pays pour accélérer le progrès dans des sociétés entrées l'ère de l'économie du savoir. Comme l'anophèle a besoin de sang pour se perpétuer, le Nord aura besoin de cerveaux venus du Sud, formés en science, en technologie et en mathématiques pour que sa dénatalité ne soit pas la source de son implosion économique, sociale et culturelle. Il nous appartiendra de tirer profit de cette nouvelle opportunité.

Il est difficile de construire quelque chose de grand sans ambition. L'Afrique et les Africains semblent tétanisés à l'idée d'énoncer des projets, de définir des visions ; ils sont même effrayés lorsque quelqu'un s'aventure à projeter des utopies. Pourtant, si derrière ces sortes de chimères s'abritent toutes sortes de tromperies, il est certain que c'est la seule voie pour galvaniser un peuple et le mobiliser pour réussir le défi de son développement. Qu'est-ce qui a poussé J.-F. Kennedy à lancer le programme Apollo ? Il fallait bien que la fière Amérique relève le défi du succès des Spoutnik soviétiques ! La pauvreté n'est point une excuse pour manquer d'ambition, elle devrait être, au contraire, l'aiguillon d'une volonté débordante pour lever les obstacles au développement et conquérir des espaces de bien-être pour les populations.

Réflexions sur l'idée d'un gouvernement continental

Hamidou Dia

Philosophe et écrivain

L'Afrique est une mosaïque de pays confrontée depuis des siècles à divers traumatismes (esclavage, colonisation, indépendances truquées pour certains) et apparemment vouée à toutes les calamités (naturelles, économiques, politiques etc.). Mais l'Afrique reste debout comme « un cœur de réserve » là où d'autres peuples ont disparu en même temps que le tarissement de leur sueur. Je pense notamment aux Amérindiens. C'est qu'elle a en elle-même des ressources inépuisables encore insuffisamment exploitées. L'Afrique est riche de la qualité de ses enfants, de ses ressources minières, agricoles etc. et sa population dans sa diversité ethnique, culturelle et religieuse et en dépit de tensions irrédentistes somme toute marginales, est entrain de s'édifier comme Peuple et de se construire comme Nation. Et un jour, comme l'écrivait Lumumba, elle se réconciliera avec sa propre histoire, ses propres résistances et « *elle sera du nord au sud du Sahara une histoire de gloire et de dignité* ». Cela relève désormais de l'urgence et l'urgence est un concept du temps, surtout à un moment où des signes avant-coureurs d'une remise en cause de ses équilibres fondateurs – du fait d'un contexte mondialisé – se font jour de ci, de là ; il faut, plus que jamais, rester « *vigiles et alertes* ». Elle peut représenter l'espérance du monde, son nouveau souffle si les Africains le veulent bien, renoncent aux discussions byzantines, aux querelles stériles et refusent la fatalité sous ses diverses formes et les oripeaux et euphémismes dont la recouvre les afro-pessimistes, « en se ceignant les reins comme un vaillant homme ».

« *L'Afrique n'est pas démunie ; elle est désunie* » ; l'Afrique n'est pas pauvre ; elle est appauvrie. C'est pourquoi le débat sur son unité, en plus de son impérieuse nécessité, n'est pas vain et doit mobiliser toutes nos énergies, ressources, imagination et une réflexion critique, prospective, rigoureuse, décomplexée et innovante dans l'esprit du texte fondateur de ce mouvement d'idées qui a pour nom panafricanisme. Un panafricanisme revitalisé, revisité à l'aune de l'actuelle configuration du monde. La pensée doit précéder l'action. Une action doit nécessairement être éclairée. Pour en prévenir les errements et, au besoin, en rectifier les dérives. Une pensée qui tourne sur elle-même est vide ; une action non éclairée est aveugle.

Si tout le monde est d'accord avec l'unité, les voies pour y accéder divergent et deux points de vue s'affrontent : les tenants d'une unité par étapes, par intégrations progressives, reprenant par là même la thèse senghorienne des cercles concentriques ; les tenants de l'unité immédiate par la création d'un état fédéral.

Les arguments des tenants de la première thèse ne sont pas ridicules qui excipent souvent d'ailleurs de l'expérience européenne. Seulement depuis 1963, date de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les cercles concentriques sont dangereusement immobiles et le bilan est bien maigre.

Nous avons trop attendu, tergiversé. Il faut maintenant accoucher l'État fédéral – promis depuis 1963 sur une proposition de Nkrumah – aux forceps de l'orage. Certes, ce ne sera pas facile, mais une fois la barrière placentaire rompue, les vagissements passés, le nouveau-né, lavé et parfumé, sera beau et grandira dru – si nous laissons de côté

les palinodies et arguties, dont on a vu qu'elles n'ont encore rien produit de significatif. Quant aux références sur le processus de la construction européenne, elles ne me paraissent pas pertinentes. L'Afrique n'est pas l'Europe ; elle peut parvenir à sa construction par des voies originales et, ensuite, nous ne voulons pas faire de l'Afrique une nouvelle Europe. Référence pour référence, je préférerais qu'on interrogeât notre propre histoire. Ainsi, il faut rompre avec les mimétismes, se déprendre de l'influence des vestiges de l'anthropologie coloniale qui nous dit qu'il n'y a de vérité qu'occidentale et revisiter, dans un mouvement de réappropriation de notre histoire, qui passe, comme dit Ngugi, par une décolonisation de nos esprits extravertis, marqué par une défaite vociférante de la pensée et l'incapacité, du fait de nos élites, de produire une pensée neuve et de reprendre le droit à l'initiative selon la belle formule de Césaire. Dans ce recours aux sources et dans le cadre du débat sur l'unité de l'Afrique la réflexion sur la charte du mandé peut nous être d'un compagnonnage utile.

La *Magna Carta* ou Grande Charte, fut octroyée le 15 juin 1215, à Runnymede près de Windsor, de par le roi Jean d'Angleterre, dit Jean sans Terre, aux barons anglais qui, dans leur révolte, vont prendre Londres le 17 mai 1215.

Symbole de la lutte contre le pouvoir absolu, la Grande Charte est le premier texte constitutionnel anglais.

Elle codifie en détail les relations entre le roi et les barons ; instaure un contrôle de l'impôt par le Grand Conseil du royaume tout en garantissant les libertés de l'église et des villes contre les abus du pouvoir royal. Son annulation par le même Jean sans Terre en 1216 va déclencher une guerre civile de quatre ans obligeant Henri III, successeur de Jean d'Angleterre, à la confirmer définitivement en 1265.

La *Magna Carta* est à l'origine de l'*habeas corpus ad subjiciendum*, « que tu aies ton corps pour le présenter [devant le juge] », voté 12 ans plus tard en 1679.

L'*habeas corpus* est, comme on le sait, le fondement historique des libertés civiles anglaises. Son article fondamental (l'article 39) dispose que : « *aucun homme libre ne sera pris et emprisonné, ni dépossédé ni exilé ni ruiné de quelque manière que ce soit, ni mis à mort ou exécuté, sauf à la suite d'un jugement loyal de ses pairs et par les lois du pays* ».

Ce n'est qu'en 1297 que la *Magna Carta* aura sa version définitive et sera solennellement adoptée par le Parlement. Si au départ la Grande Charte ne lie que le roi et les barons, sous l'influence de Sir Edward Coke, le Parlement présente à Charles I^{er} une requête, appelée pétition des droits, revendiquant, pour tous les hommes libres, les garanties octroyées par la Charte.

La Grande Charte et son prolongement l'*habeas corpus* constituent aujourd'hui le socle irréductible de la démocratie anglo-saxonne. Elle a fait suite à des guerres (dont celle de Bouvines) et à de longues luttes de la baronnie anglaise excédée par l'absolutisme royal de droit divin. Elle a permis à l'Angleterre de faire l'économie d'une révolution violente aux résultats contrastés comme en connaîtra la France un siècle plus tard.

Au moment même où l'Angleterre se donnait la *Magna Carta* comme facteur de paix et de cohésion sociale, par un de ses clins d'œil dont l'Histoire a le secret, et de manière tout à fait indépendante, le fils du lion et du b@uffle, proposait, dans le même esprit, un pacte semblable : la Charte du Mandé.

La tradition orale explique ainsi la naissance de l'empire du Mali : Soumangourou, le roi du Sosso, parvint à s'emparer du petit royaume du Mali. Pour assurer son pouvoir, il fit mettre à mort tous les princes héritiers, sauf un, Soundiata Keita, enfant paralysique qu'il estimait inoffensif. À peine sorti de l'adolescence, celui-ci réussit pourtant à s'imposer et à rassembler les chefs des différents clans mandingues (Condé, Camara, Konaté, Traoré, Keita) qui l'aiderent à battre le Sosso et les royaumes voisins. Converti à l'islam, Soundiata engagea la lutte contre les animistes et prit le titre de *mansa* (roi) du Mali.

Mais ce qui est important, au-delà de la geste de cet empereur (souvent comparé à Alexandre le Grand, à cause de leur similitude – conquête est-ouest pour l'un et ouest-est pour l'autre), c'est que Soundiata Keita, après l'éclatante victoire de Irina en 1235, a eu une préoccupation constante : comment gagner une paix durable dans un empire unifié et prospère. Gagner la guerre n'a de sens à ses yeux que si on gagne la plus noble et la plus décisive des batailles : celle pour la paix.

« *La paix règne aujourd'hui dans tout le pays, qu'il en soit toujours ainsi... (...) Je vous parle, peuples réunis. À ceux du Manding, je transmets le salut du Maghan Soundjata ; salut à ceux du Do, salut à ceux de Tabon, salut à ceux de Wagadou, salut à ceux de Méma, salut à ceux de la tribu de Fakoli, salut aux guerriers Bobos et à ceux de Sibi et de Kà-ba. À tous les peuples réunis, Soundjata dit "Salut".* Ainsi parla Balla Fasséké, griot de prestigieuse mémoire, à Fougá, clairière au nord de la ville de Kà-ba, où Soundiata Keita scella le pacte qui donna à l'empire du Mali une charte pour une « *paix perpétuelle*¹ ». Pacte qui lie treize peuples (quatre siècles avant l'indépendance américaine) et dont les effets continuent de structurer culturellement l'actuel espace de l'empire du Mali, sept siècles après !

À Kà-ba, l'empereur s'adressa ainsi aux peuples assemblés de son nouvel empire : « *Je scelle aujourd'hui à jamais l'alliance des Kamara de Sibi et des Keita du Manding. Que ces deux peuples soient désormais des frères. La terre des Keita sera désormais la terre des Kamara, le bien des Kamara sera désormais le bien des Keita. Que jamais le mensonge n'existe plus entre un Kamara et un Keita. Dans toute l'étendue de mon empire que partout les Kamara soient comme chez eux.* » Continuant sur sa lancée, l'empereur proclama que désormais les Kondé du pays de Do seront les oncles des Keita de la famille impériale ; les Tounkara et les Cissé seront les cousins à plaisanterie des Keita ; les Cissé, les Béréte, les Touré seront élevés à la dignité de guides spirituels de l'empire.

Soundiata Keita définit ensuite les droits de chaque peuple, ses obligations ; scella l'amitié entre les treize peuples ; consacra la liberté de culte.

Si nous avons rappelé l'origine et les principales dispositions de la charte du Mandé, c'est qu'au-delà des raisons évidentes de savoir et de mémoire, il est d'un grand intérêt politique pour notre continent. En effet, nous avons toujours tenu que nous interrogeons insuffisamment notre histoire – du fait de nos structures mentales fondamentalement extraverties –, dans le cadre du raffermissement et de la construction interne de nos démocraties formelles, ludiques et fragiles, notamment la dévolution du pouvoir,

¹ Tous les éléments relatifs à la Charte du Mandé sont empruntés au livre-référence du professeur Djibril Tamsir Niane : *Soundiata ou l'épopée mandingue*, éditions Présence africaine, Paris, 1960.

l'organisation de la cité et les relations intra-africaines dans la résolution de nos problèmes, conflits et stratégies de développement.

S'il existe, au sein de ceux qui nous gouvernent, une réelle vision prospective, une démarche généreuse, une volonté optimiste et un sens aigu des responsabilités historiques, la Charte du Kurukugan Fuga pourrait être ruminée, revisitée victorieusement, sans préjudice de l'apport extérieur, pour le plus grand bénéfice de nos sociétés offusquées et traumatisées par un long séjour sous « des jours étrangers » et des « ères proconsulaires ».

Le Sénégal, la Guinée ou le Mali ont la légitimité politique et historique pour proposer au Conseil du futur de l'Union africaine, et de conserver avec les États actuels de l'ancien empire du Mali, de méditer la Charte du Kurukugan Fuga pour l'élaboration d'un nouveau pacte de solidarité et de fraternité de nos peuples réconciliés, comme un des fondements possibles de l'Union africaine. Ces pays auraient mérité de l'Afrique, de l'histoire et, sans abusive hyperbole, de l'humanité en construction, s'il venait à faire de ce projet un axe majeur de sa diplomatie africaine.

Certes, il faut faire le bilan de toutes ces expériences ; en tirer tous les enseignements. Ce que nos prédécesseurs ont fait, nous devons et pouvons le faire. Il faut créer l'état fédéral même à quinze ou vingt pays, de préférence dans la même zone géographique si d'autres États sont réticents, selon un double axe : vertical, pour une volonté et une résolution politiques sans vacillement ; horizontal, par la conscientisation de nos peuples pour qu'ils adhèrent sans réserve à cette unité car ont eux seuls peuvent la pérenniser. Et puis l'Europe a commencé à six et le Benelux fait partie de l'Union européenne. La question de l'État fédéral – dont le principe est acquis à Accra, quitte maintenant à l'organiser minutieusement – n'est pas une question rhétorique, mais une nécessité. Nous n'avons rien à perdre en le faisant ; nous prolongerons l'apnée de l'Afrique en ne le faisant pas. L'essentiel est le droit à l'initiative et nous ouvrirons une page nouvelle de notre histoire. Comme le dit Chinua Achebe : « *tant que les lions n'auront pas leur propre historien, les récits de chasse continueront de chanter la gloire des chasseurs* ».

Les choses ont changé : le monde est devenu unipolaire ; nous sommes dans un contexte mondialisé qui fait courir des risques aux identités faibles et aux citoyennetés rétives, qui voit ressurgir paradoxalement les nationalismes, les irrédentismes et ce que A. Maalouf a appelé les identités meurtrières. Il faut en prendre toute la mesure. Méditons le propos que voilà de M^{me} Catherine Lalumière : « *Nous vivons une période de mondialisation, qui tend à uniformiser les idées et les modes de vie, cette uniformisation se faisant surtout sous l'influence du modèle américain. Tous ceux qui sont attachés à leur histoire, à leurs traditions, à leur langue, à leur philosophie ou à leur religion éprouvent angoisse et colère devant la menace qui pèse sur ce à quoi ils sont attachés au plus profond d'eux-mêmes.*

Il y a dans cette crainte une force terrible, que les responsables politiques doivent prendre en compte, car elle peut susciter des manifestations de révolte violente. La mondialisation est aujourd'hui accusée de tout ce qui inquiète et menace la vie des gens. C'est sans doute irrationnel et excessif. Par contre, il est vrai que les humains ne peuvent accepter sans réaction la destruction de leur culture, car ceci constituerait non seulement un appauvrissement, mais la perte de leur identité et finalement de leur raison d'être. Nous ne sommes qu'au début de ce phénomène, dont la plupart des peuples de la planète n'ont pas encore pris

conscience. Mais l'on observe que sont de plus en plus nombreux ceux qui constatent que leur culture est fragile, que leur langue est de moins en moins parlée, que leur histoire s'oublie, que leurs créateurs se découragent... Cette prise de conscience commence à pénétrer non seulement les pays riches, mais aussi les pays émergents et les pays en voie de développement. On parle d'ailleurs de plus en plus souvent non pas d'exception culturelle (l'expression est trop négative et restrictive), mais de diversité culturelle, l'objectif étant d'éviter l'uniformisation du monde en préservant la diversité des cultures comme on le fait en défendant la biodiversité pour conserver la diversité des espèces. La diversité culturelle est donc d'abord un enjeu politique fondamental pour l'avenir des sociétés d'un bout à l'autre de la planète ».

Je pense néanmoins qu'une opportunité sans précédent s'ouvre au monde et à nous singulièrement : la reconstruction de l'unité humaine à travers sa diversité culturelle. Nous sommes à un moment où l'universel a des chances fécondes de se déployer. Cet universel, prémices d'un nouvel humanisme, est bien différent de la mondialisation des banquiers ; mais le formidable développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, bien maîtrisées, peut la servir utilement dans la symbiose des peuples dans l'accord des esprits et des cœurs, comme le dirait Senghor. Raisons supplémentaires de croire et d'espérer en la viabilité du futur État fédéral Africain. À Accra, avant de tomber d'accord sur le principe du gouvernement de l'Union, se sont affrontés les gradualistes et les fédéralistes. Or la Charte de Kurukugan Fuga montre que par la volonté des dirigeants et l'adhésion des peuples, on peut aller à l'union, dût-on l'accoucher aux forceps de l'orage, à nos risques et périls. Aussi cette charte doit faire l'objet d'une vaste publicité, son contenu – la charte elle-même et sa théâtralisation – être porté sans délai à la connaissance de nos peuples et de nos élites.

Mon avis est donc qu'il faut y aller résolument ce qui n'empêche pas la lucidité. De toute façon nous n'avons pas le choix : l'Afrique doit s'unir ou périr.

Approche comparative des constructions européenne et africaine

Bienvenu Okiemy

Maître de conférences, Université de Reims

Depuis leur création, les institutions européennes ont vu leurs compétences et leurs pouvoirs profondément renforcés, au fur et à mesure que l'Europe s'élargissait et que les politiques communautaires se diversifiaient, donnant de la sorte au monde l'image d'un modèle original générateur de puissance économique. Le modèle est devenu désirable, d'autant plus qu'il a réussi à établir un système apte à imposer un arrangement régulier et harmonieux de l'espace qu'il régit. La perspective réelle ainsi tracée en 1957 avec la signature du traité de Rome organisant les relations économiques entre six États autour du charbon et de l'acier ne pouvait pas manquer d'intéresser le continent africain, alors encore pris dans les fers du colonialisme et qui voulait compter dans le système international.

La charte d'Addis-Abeba de 1963 créant l'Organisation de l'unité africaine de même que l'acte constitutif de l'Union africaine du 12 juillet 2000 répondent à cet impératif : permettre au continent africain d'occuper une place plus importante dans les relations internationales. Est-il pour autant possible de soutenir l'argument selon lequel l'UA et l'UE, à l'image de Janus, la divinité italique et romaine aux deux visages tournés en sens contraire, ne seraient rien de moins que les deux faces d'un même corps présentant des organes divergents ou convergents, mais cheminant vers une direction commune ? Pour tenter de répondre à cette question, l'observateur doit emprunter deux voies. La première le conduira à se demander si ces cadres institutionnels, sans cesse en mouvement et appelés à s'approfondir encore et encore, ont une identité propre et s'ils portent en eux des enjeux identiques, face aux revendications d'un plus grand pouvoir démocratique par leurs sujets respectifs. Dans la seconde, il s'interrogera sur les idées, les axes privilégiés, de part et d'autre, pour faire émerger ces ensembles régionaux.

Dans le cadre d'une vision comparée, l'intégration africaine, à l'image de la construction communautaire, donne l'impression de n'être saisie et comprise que par les élites. Les Africains et les Européens, dans leur grande majorité, semblent quelque peu perplexes. Les peuples paraissent bien loin de cette préoccupation qui paraît conditionner leurs places dans le système international.

UNE APPROCHE CONSTITUTIVE DIFFÉRENCIÉE

Au sortir du second conflit mondial, l'Europe est habitée par une double préoccupation : se réconcilier avec elle-même et se remettre sur le sentier de la création de richesses. Le sentiment national étant encore exacerbé, une union politique immédiate n'était pas envisageable. Seule restait l'économie comme axe de construction d'une communauté de destin sur le vieux continent, avec, en arrière-plan, une idée chère à Montesquieu : « *Le commerce guérit des préjugés destructeurs ; et c'est presque une règle générale que partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces*¹. » L'Afrique, elle, lors du lancement du processus

¹ *L'Esprit des lois*, partie IV, livre XX, chap. I.

d'intégration, faisait face à d'autres défis : lutter contre les foyers du colonialisme et consolider les États créés sur le modèle européen. L'intégration économique ne devint un impératif que dans les années 1990.

LES SOLIDARITÉS ÉCONOMIQUES COMME INSTRUMENT MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

La construction communautaire² reste avant tout l'œuvre de quelques optimistes idéalistes qui, à partir d'une démarche pragmatique de projets économiques, ont souhaité édifier un marché créateur de richesses en espérant passer par la suite à une union politique. Jean Monnet est le principal artisan de cette méthode³. Ainsi est né le plan Schuman du 9 mai 1950, qui proposa de « *placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe* ». Un an plus tard naîtra la Communauté européenne du charbon et de l'acier autour de la France, de la RFA, de l'Italie et du Benelux. Le choix du charbon et de l'acier était judicieux. Ce champ d'intervention, à la fois technique et limité, sut préserver les souverainetés nationales tout en créant une solidarité de fait sur une base économique. Lorsque le même Jean Monnet s'aventura sur le terrain des prérogatives régaliennes de l'État en promouvant le plan Pleven d'octobre 1950 portant sur la création d'une Communauté européenne de défense (CED), ce sera un échec.

Les traités de Rome du 25 mars 1957 créant l'Euratom et la Communauté économique européenne (CEE) ont remplacé la construction communautaire dans l'orbite économique. L'économie se vit ainsi élevée au rang d'instrument majeur de la construction communautaire. Le Marché commun, malgré la crise économique des années 1970-1980, reste un modèle attractif qui n'eut de cesse d'intégrer les autres pays européens. En 1986, ce modèle s'approfondit avec l'adoption de l'Acte unique⁴. Il entendait établir, à compter du 1^{er} janvier 1993, un marché unique, l'horizon étant l'abolition de toutes les entraves à la liberté de circulation des marchandises, des services et des personnes. Dans le même élan, le champ d'intervention des institutions communautaires prit de l'ampleur. Le traité de Maastricht du 7 février 1992 mit en place une union économique et monétaire, avec la création d'une monnaie unique approfondissant les solidarités économiques entre États membres de l'Union européenne (UE).

En révélant au grand jour les divergences européennes, la crise du Persil⁵ et la crise irakienne ont souligné les difficultés de l'UE à exister sur la scène internationale, faute

² Bitsch M.T., *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions Complexe, 1999.

³ Cf. Bossuat G., *Les Pères fondateurs de l'Europe*, Paris, Belin, 2001, Zorgbibe C., *Histoire de la construction européenne*, Paris, PUF, 1993, *Les Pères de l'Europe : cinquante ans après. Perspectives sur l'engagement européen*, Actes du colloque des 19 et 20 mai 2000, Bruylant, 2001.

⁴ Ruydt J. de, *Commentaire de l'Acte unique européen*, Institut d'études européennes, coll. « *Études européennes* », ULB, 1987.

⁵ Okiemy B., « *La confrontation Espagne-Maroc sur l'îlot du Persil : des raisons d'une crise et du rôle international de l'UE* », *Revue de la recherche juridique-droit prospectif*, n° 2, 2004, p. 1281-1301.

d'une politique étrangère commune qui permette de gérer ensemble une diplomatie et une défense autonomes. L'UE reste avant tout un marché très bien organisé. Elle risque de le demeurer d'autant plus que les pays issus de l'ex-bloc soviétique sont attachés au maintien du lien transatlantique.

Si l'UE a réussi à valoriser les solidarités économiques afin de proposer un destin commun aux peuples européens, les Africains, en revanche, ont privilégié un autre versant, le politique, pour bâtir une solidarité sans cesse plus étroite entre leurs peuples.

LES SOLIDARITÉS POLITIQUES AU CŒUR DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

À l'occasion de la première Conférence des peuples noirs tenue à Accra en 1958, Kwame Nkrumah, premier ministre du Ghana, prêcha l'unité immédiate du continent africain. Il allait proposer la mise en place d'un gouvernement central africain, avec pour objectif de mettre fin aux frontières héritées de la colonisation. Il affirmait que les différences ethniques, de culture, et de langue n'étaient pas fondamentales⁶. Soutenu par les représentants du Maroc, de la Tunisie, de l'Égypte, de la Libye, du Soudan-Khartoum et de l'Éthiopie, le Ghana entendait engager une politique africaine commune. À Casablanca, du 3 au 7 janvier 1961, ce groupe de pays progressistes et maximalistes dans leur vision du devenir du continent, alimenté par la Guinée-Conakry, le Mali et le gouvernement provisoire de la République algérienne, élabora une charte politique. À Monrovia, du 8 au 12 mai 1961, quelque vingt États modérés ne tardèrent pas à réagir en préférant une simple coopération interétatique à une intégration continentale immédiate.

À ces deux visions de l'intégration continentale le président Barthélemy Boganda de la République centrafricaine et l'abbé Fulbert Youlou du Congo opposèrent leurs propres conceptions : une intégration passant par les regroupements sous-régionaux. Le premier penchait pour la création des États-Unis d'Afrique latine, le second pour les États-Unis d'Afrique centrale.

Jaloux de leurs indépendances et incapables de dégager un dénominateur commun sur les grandes questions, les plus réalistes avancèrent l'argument selon lequel la faiblesse des solidarités africaines augurait mal d'une délégation de compétences à un gouvernement continental. À la lumière de ce jugement, l'Organisation de l'unité africaine fut créée en 1963 afin de lutter contre le colonialisme et de consolider l'espace étatique importé de l'Occident. L'OUA aura été absente du débat portant sur la création de richesses. Le traité d'Abuja, entré en vigueur en 1994 et créant un marché commun africain⁷, fut un échec.

L'incapacité de cette institution à opposer un bouclier aux maux qui minent le continent conduisit à son remplacement par un nouvel ordre juridique, l'Union africaine, entrée en vigueur le 26 mai 2001 avec pour finalité l'intégration politique, sociale et économique. La dimension économique allait dorénavant se conjuguer avec le volet politique, encore fallait-il que l'UA eût une vision concrète de l'avenir du conti-

⁶ Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Payot, coll. Études et documents, 1961.

⁷ Cf. Mahiou A. M., « La Communauté économique africaine », *Annuaire français de droit international*, 1993, p. 798-819.

nent. D'après les auteurs fonctionnalistes anglo-saxons, la Société des Nations avait dû son échec à un manque de projets concrets. L'UA doit éviter ce sombre avenir.

Une nouvelle fois, deux conceptions de l'intégration africaine s'affrontèrent lors du passage de l'OUA à l'UA. Les maximalistes autour de la Libye appelèrent de leurs vœux la création des États unis d'Afrique. Cette position entendait tirer les leçons de l'échec du modèle unitaire de type européen imposé en Afrique. L'État s'est en effet trouvé dans l'impossibilité d'administrer l'ensemble des territoires placés sous son contrôle. Il s'est révélé incapable d'y apporter la sécurité, ce qui a conduit les populations à chercher protection dans le clan ou l'ethnie. Dans cette vision fédéraliste, les réalistes estiment nécessaire de procéder par étapes. Pretoria ne juge-t-elle pas prioritaire le renforcement des groupements sous-régionaux, seuls en mesure de porter les idéaux de l'Union africaine ? Le Nigeria n'est-il pas dans une logique similaire pour souhaiter atteindre les idéaux panafricains à travers la communauté ouest-africaine (CEDEAO) ? L'Algérie, quant à elle, semble vouloir ressusciter l'Union du Maghreb arabe.

Les approches constitutives de l'UA et de l'UE représentent donc deux faces d'un même dessein : bâtir une union sans cesse plus étroite qui puisse faire sens et puissance dans le système international.

LA CONVERGENCE DES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS ET DES ENJEUX QUI LES SOUS-TENDENT

L'UA et l'UE sont des associations volontaires d'États régies par un accord international, dotées d'organes permanents, propres et indépendants chargés de gérer des intérêts collectifs et dotés de la capacité d'exprimer une volonté juridiquement distincte de celle des membres⁸. Aussi, pour rendre compte de la convergence institutionnelle entre l'UA et l'UE, la distinction classique opérée par le droit international entre les organes interétatiques et les organes intégrés⁹ s'applique aisément. À la lumière de cette classification, il apparaît à l'observateur que le cadre institutionnel de l'UA s'est inspiré de celui de l'UE. Par ailleurs, l'UA comme l'UE semblent habitées par la hantise de leur finalité, établir un système apte à faire émerger et vivre une citoyenneté continentale ; la perspective étant de tendre vers une gouvernance démocratique de ces deux grands ensembles régionaux.

LA TRANSPOSITION ORIGINALE DU CADRE ORGANIQUE DE L'UE AU SEIN DE L'UA

L'UA et son modèle l'UE sont constitués d'organes interétatiques ou intergouvernementaux. Ces cadres institutionnels rassemblent eux-mêmes des représentants des États et assurent des fonctions politiques et délibératives, ou sont chargés de tâches techniques et consultatives. Il arrive que certaines matrices institutionnelles soient dotées des deux fonctions précitées. Au titre de ces organes, on trouve la Conférence, son

⁸ Velasco Vallejo Manuel Diez de, *Les Organisations internationales*, Economica, 2002, p. 10 ; cf. par ailleurs sir Gerald Fitzmaurice, in A/CN. 4/101, art. 3, Ann. CDI. 1956-11, p. 106.

⁹ Cf., par exemple, Combacau J., Sur S., *Droit international public*, 2004, 6^e éd., p. 727 sq.

¹⁰ Cf. le règlement intérieur de la conférence adoptée les 9-10 juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud, par la première session de la Conférence de l'UA.

équivalent communautaire étant le Conseil européen. Le Conseil exécutif de l'UA correspond quant à lui au Conseil de l'UE.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA réunit les chefs d'État ou de gouvernement ou leurs représentants dûment accrédités¹⁰. L'UE est dotée d'une structure institutionnelle semblable, le Conseil européen¹¹. À l'aune de ses « *responsabilités croissantes en ce qui concerne les défis auxquels le continent est confronté*¹² » la Conférence se réunit deux fois par an, alors que sa consœur européenne se réunit au moins quatre fois par an. Il est vrai qu'une session extraordinaire de la Conférence peut être convoquée à la demande de son président, sous la réserve d'une approbation par les deux tiers des États membres.

La Conférence, à l'image du Conseil européen, donne à l'UA les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations politiques générales¹³. Mais, contrairement au Conseil européen, elle a le pouvoir de contrôler la mise en œuvre des politiques et l'application des décisions par tous les États membres¹⁴. Au sein de l'UE, le pouvoir de contrôle appartient essentiellement à la Commission. La Conférence est aussi compétente pour déterminer les sanctions à imposer à tout État en cas de « *non-paiement de ses contributions statutaires, de violation des principes consacrés dans l'acte constitutif et dans le présent règlement intérieur, et en cas de non-respect des décisions de l'Union et de Changement anticonstitutionnel de gouvernement*¹⁵ ». Dans la perspective tracée par le Conseil européen, les décisions de la Conférence sont aussi prises par consensus¹⁶. Les deux institutions disposent d'un président, celui de la Conférence est élu pour un an.

Le Conseil exécutif de l'UA, qui remplace le Conseil des ministres de l'OUA, est composé des ministres des Affaires étrangères ou de tous les autres ministres ou autorités désignés par les gouvernements des États membres¹⁷. Son équivalent est le Conseil de l'UE. Cette instance n'est formée que de représentants de chaque État membre au niveau ministériel, habilité à engager le gouvernement de cet État. Le ministre peut se faire représenter par un haut fonctionnaire permanent, lequel cependant n'est pas ha-

¹¹ L'article 4 du traité sur l'UE dispose bien que le Conseil européen réunit les chefs d'État ou de gouvernement des États membres, assistés par les ministres des Affaires étrangères, ainsi que le président de la Commission.

¹² Cf. la décision sur la fréquence des sessions ordinaires de la Conférence, 3^e session de la Conférence de l'UA, 8 juillet 2004, Addis-Abeba.

¹³ Cf. l'article 9 de l'acte constitutif de l'UA et l'article 4.1. C du règlement intérieur de la Conférence. Ce sont, sans conteste, les instances suprêmes de ces deux instances.

¹⁴ Article 9.1.c de l'acte constitutif de l'UA.

¹⁵ Article 4.1-g du règlement intérieur de la Conférence. Pour un prolongement, voir les articles 23 et 30 de l'acte constitutif sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'imposition de sanctions.

¹⁶ L'article 7.1 de l'acte constitutif de l'UA prévoit le recours à la majorité des deux tiers des États membres, à défaut de consensus.

¹⁷ Cf. les articles 10 à 13 de l'acte constitutif de l'UA.

bilité à voter. Le droit de vote ne peut, en effet, être délégué qu'aux autres membres du Conseil. Il s'ensuit que la composition de ces deux instances est identique puisque, au sein du Conseil exécutif, peuvent se retrouver « *tous autres ministres* », et que, au sein de l'UE, les ministres disposent également de la possibilité de s'y faire représenter.

Le Conseil se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an¹⁸, alors que le Conseil de l'UE se réunit en toute hypothèse le premier mardi de chaque mois. Ces sessions ont pour but d'établir la coordination et le choix des politiques d'intérêt commun pour les États membres et de contrôler la mise en œuvre des politiques arrêtées par la Conférence¹⁹. Il statue sur les questions qui lui sont soumises par la Conférence et, à l'inverse, détermine les questions à lui soumettre²⁰.

Le Conseil de l'UE a un même pouvoir de décision et d'exécution pour assurer la réalisation des objectifs fixés par le président et dans les conditions prévues par celui-ci²¹. Autre point commun, et à l'instar de ce qui se passe au sein du Conseil de l'UE, le Conseil exécutif s'appuie sur un Comité des représentants permanents (COREP), responsable de la préparation de ses travaux et qui agit sur ses instructions²². Si les décisions du Conseil exécutif sont prises par consensus, ce n'est pas toujours le cas au sein du Conseil de l'UE où les règles de votation sont très variées²³.

L'UA et l'UE disposent d'organes intégrés. Il s'agit « *d'organes composés d'individus agissant exclusivement en qualité de membres de ces organes et tenus d'exercer leurs fonctions à l'abri de toute influence extérieure à commencer par celle des États individuellement concernés*²⁴ ». Ces organes permettent à l'organisation internationale de se détacher des États membres, d'exprimer la volonté propre de l'organisation et d'agir dans son intérêt exclusif²⁵. L'acte constitutif de l'UA en dénombre cinq : la Commission et son équivalent communautaire, qui retiendront immédiatement notre attention, la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement, sur lesquels nous ne nous attarderons pas, en raison de leur caractère hypothétique²⁶ et enfin la Cour de justice, que nous aborderons dans la sous-partie suivante.

La Commission européenne, comme la Commission de l'UA, sont les dépositaires des actes constitutifs créant leurs deux ensembles. Ce sont elles qui préparent le bud-

¹⁸ L'article 9 du règlement intérieur prévoit, par ailleurs, que le Conseil exécutif se réunit deux fois par an, en février et en juillet, ou exceptionnellement à toute autre date convenue, à l'initiative de la Commission, après consultation avec le président et les États membres.

¹⁹ Cf. article 5.1 du règlement intérieur du Conseil exécutif.

²⁰ Article 5.1 b et g du règlement intérieur du Conseil exécutif.

²¹ Cf. article 7 et 202 CE.

²² Cf. article 21.1 de l'acte constitutif.

²³ Cf. Sean Van Raepenbush, *Droit institutionnel de l'UE*, Larcier (éd.), 2005, 757 p.

²⁴ Virraly *L'Organisation mondiale*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 58.

²⁵ Schwob, J. *Les Organes intégrés de caractère bureaucratique dans les organisations internationales*, Bruylant, 1987, p. 4.

²⁶ Voir l'article 19 de l'acte constitutif. Avec Bourgi A., on peut dire qu'il s'agit d'un projet à long terme, *L'UA entre les textes et la réalité*, AFRI, 2004, p. 333.

²⁷ Cf. Verhoeven J., *Droit de la communauté européenne*, Larcier, 2001, 510 p.

get. Elles ont une fonction exécutive, dans le sens où elles mettent en œuvre les dispositions prises par les autres organes. Elles ont un pouvoir d'initiative. Celui de la Commission européenne est bien établi, quoique contrebalancé par le Comité des représentants permanents²⁷. L'article 3.2.b de l'acte constitutif de l'UA dispose bien, à cet égard, que la commission de l'UA élabore les propositions à soumettre à l'examen des autres organes. Par délégation de la Conférence et du Conseil exécutif, elle prend des mesures dans certains domaines de responsabilité²⁸. En exerçant ce pouvoir, ces commissions expriment l'intérêt général des Unions. Elles apparaissent comme les éléments moteurs de ces ensembles institutionnels.

Les membres de ces deux commissions sont nommés par les chefs d'État. Les commissaires africains peuvent être révoqués par la Conférence, ce qui amoindrit leur obligation d'indépendance posée à l'article 4.3 de leur statut, alors que leurs homologues européens ne peuvent l'être que par le Parlement européen, qui les investit dans leurs fonctions. Ces commissions sont dirigées par un président ; le mandat des commissaires africains est d'une durée de quatre ans, et celui des Européens de cinq ans.

Au vu de ce qui précède, il est manifeste qu'au nom de l'efficacité le cadre institutionnel de l'UA n'aura été qu'une transposition originale de celui de l'UE. Les deux institutions semblent, par ailleurs, partager un défi identique, celui de l'appropriation par les citoyens et de leur participation à ces constructions juridiques visant un vouloir vivre ensemble.

RENFORCER LA PARTICIPATION DES CITOYENS À L'ÉLABORATION ET À LA CONSOLIDATION D'UN CADRE DÉMOCRATIQUE

D'une certaine manière, la mondialisation porte en elle la notion de palabre, procédé de concertation par excellence africain et institutionnalisé dans les organisations internationales. Elle répond à la revendication d'un plus grand droit à la parole et pousse à une régulation conjointe ou à une gouvernance collégiale. Cette préoccupation n'aura pas été absente de l'acte constitutif de l'UA.

L'article 3.g de l'acte constitutif de l'UA dispose bien que l'un de ses objectifs est de « *promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance* ». Si les notions d'institutions démocratiques et de bonne gouvernance ne soulèvent aucune difficulté, force est de reconnaître que la notion de participation populaire reste d'un flou juridique impressionnant. Quoi qu'il en soit, il faut y voir la volonté des pères de l'UA d'associer les peuples à cette construction nouvelle et qu'ils s'approprient ce dessein afin d'en consolider le cadre démocratique pour favoriser, conformément à ce qui s'est passé en Europe²⁹, l'émergence d'une citoyenneté africaine. Si les droits du citoyen européen ne sont pas négligeables, ceux du citoyen africain

²⁸ Lutte contre les pandémies, sécurité alimentaire... cf. l'article 3.2 de l'acte constitutif.

²⁹ Après avoir fait l'objet de longues discussions depuis les années 1980, la citoyenneté de l'Union a été introduite dans les traités par celui de Maastricht. Le traité d'Amsterdam est venu préciser cette notion. La deuxième partie du traité CE est consacré à la citoyenneté. La place ainsi accordée aux dispositions concernant la citoyenneté montre bien l'importance que l'on a voulu leur accorder en tant qu'élément constitutif de l'UE.

souffrent encore de quelques lacunes, il n'est que de penser à la liberté de circulation et de séjour sur le territoire des États membres de l'UA.

Dans un projet de déclaration sur les élections, la démocratie et la gouvernance de mars 2003, la Conférence de l'UA fait référence à la démocratie participative. On peut y lire que les éléments essentiels de ce concept sont « *le respect des droits humains et des libertés fondamentales, l'accès au pouvoir et son exercice sur la base des principes de l'État de droit, la tenue périodique d'élections libres et transparentes à bulletin secret et au suffrage universel, en tant qu'expression de la souveraineté populaire, le pluralisme dans le système des partis et organisations politiques, la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de chacun d'entre eux*³⁰ ». Cette notion de démocratie participative doit se conjuguer avec celle des droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance. Il est vrai que l'Afrique de l'unité est à la recherche d'un droit à la vérité, à la justice, à la réparation, et pas simplement civile. La création d'une Cour de justice de l'UA, pâle imitation de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE)³¹, est néanmoins de ce point de vue à saluer. N'oublions jamais que l'article 3.h donne pour objectif aux États membres de l'UA la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples. Dans le même élan, la mise en place de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, à la fin de janvier 2004, malgré l'absence de saisine directe de la part des justiciables, contrairement à la Cour EDH³², participe du même dessein. Quoi qu'il en soit, il faut aller encore plus loin, dans la mesure où l'exécution des arrêts par les États est certes obligatoire mais volontaire. Le suivi de l'exécution des arrêts de la Cour est confié au Conseil des ministres de l'UA, autant dire que cette introduction du politique dans le champ juridique n'est pas faite pour assurer la force des arrêts de la Cour.

Par ailleurs, dans le dessein « *d'assurer la participation des peuples africains au développement et à l'intégration économique du continent*³³ », de promouvoir le dialogue permanent entre toutes les composantes de la population africaine, le Parlement panafricain et le Conseil économique, social et culturel ont été créés. Avec le Parlement panafricain est visée une plus grande implication des peuples dans le processus de construction communautaire. Il doit à terme devenir la voix des peuples, en étant doté de pouvoirs réels sur le plan législatif et en élisant ses membres au suffrage universel direct³⁴. À l'heure actuelle, il ne dispose que des pouvoirs consultatifs, jusqu'à ce que les États en décident autrement par amendement du protocole³⁵. Contrairement au Par-

³⁰ Cf. www.africa-union.org.

³¹ Cf. Boulouis J., Darmon M., Huglo J. G., *Contentieux communautaire*, Dalloz, 2001 ; Darmon M., « *Cour de justice : structure, organisation, fonction, bilan* », in *Répertoire de droit communautaire*, Encyclopédie, Dalloz.

³² Cf. Petiti L. E., Decaux E., Imbert P. H., *La Convention européenne des droits de l'homme, commentaire article par article*, Economica, 1995, Berger V., *Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*, Sirey, 2004, 818 p.

³³ Article 17. 1. de l'acte constitutif de l'Union.

³⁴ Article 2.3 du protocole relatif au Parlement.

³⁵ Cf. l'article 24.1 du protocole relatif au Parlement.

lement européen, le Parlement panafricain n'a pas de pouvoir législatif, ni de pouvoir de contrôle, et son pouvoir budgétaire ne s'exerce que sous la forme d'une recommandation adressée à la Conférence.

« *On ira chercher à travers le monde la connaissance afin de renforcer les fondements de la règle impériale.* » Ainsi est énoncé le dernier article de la Charte des cinq articles, fondement de l'ère Meiji (1868-1912). Avec ce principe, le Japon a rapidement assimilé les modes de vie et les savoirs occidentaux, tout en ayant l'intelligence de les adapter à sa propre réalité. Cet exemple doit conforter les pères fondateurs de l'UA dans leur choix de s'inspirer d'une architecture institutionnelle qui a fait ses preuves, même si cette dernière n'a que peu réussi à intéresser les peuples à sa construction. Cette critique vaut aussi pour l'UA. Néanmoins, sa jeunesse relativise cette réserve. N'oublions jamais que les institutions ne sont pas des satellites. Elles ne gravitent jamais autour de la même orbite. De sorte que, tirant les leçons de la construction communautaire, il nous est permis, à chaque instant, de corriger le sens de gravitation de l'UA. Le terme « Union » ne dénote-t-il pas une tension vers l'avenir ?

Discussion

Lamine Sidibé (Gambie) : « Certains pensent en Europe que l'interdépendance entre leur continent et le tiers-monde, physiquement limitée par des barrières frontalières, n'aura pas de conséquence sur eux. D'autres estiment qu'elle a déjà des répercussions. L'Union européenne et son économie de marché exploitent l'Afrique, ses minerais, ses autres ressources et son commerce. Les problèmes (politiques, économiques, éducationnels, écologiques) de l'Afrique viennent du système postcolonial, qui handicape son développement et sa gouvernance. Cette structure protectionniste et paternaliste désavantage durablement l'Afrique. Les clients africains payent de plus en plus pour de moins en moins de produits, hier d'Occident, aujourd'hui de Chine ou de Taïwan. Ils n'achètent rien qui provienne de leur continent, c'est du lavage de cerveau. Cela favorise le syndrome de dépendance. Comment leur rendre un peu de dignité ? Nous devons tout d'abord nous adapter aux nouveaux paradigmes européens. Il nous faut nous doter de meilleurs dirigeants, plus engagés et plus efficaces, pour améliorer la situation. Il ne s'agit pas de bien parler anglais, français ou portugais dans des rencontres comme celle-ci ou en campagne électorale, mais de mener une campagne sérieuse d'information et de réflexion qui donne lieu à des dialogues et des actions en Afrique. Trop souvent nos conférences ne débouchent sur rien. Est-ce psychologique, est-ce inhérent aux Africains ? En tout cas, cela doit changer, ou on continuera à se bousculer pour utiliser notre continent comme terrain d'expérimentation ou d'écoulement de marchandises. Malheureusement, l'oppression imposée par les gouvernements coloniaux, parfois avec l'appui de certains d'entre nous, nous marginalise encore. Nos frontières, artificielles, créent plus de conflits que d'harmonie. Concentrons-nous donc sur les intégrations régionales et sous-régionales ; cela nous rendra plus forts pour discuter avec l'Europe ou la Chine. »

Jean-Claude Mairal (France) : « Les défis auxquels se trouve confrontée l'Afrique ont des répercussions en Europe, nos débats le montrent bien. C'est pourquoi les relations entre leurs peuples respectifs doivent s'intensifier. Les questions des instances supranationales, de l'Union africaine, des rapports des instances nationales avec les premières, ont été posées. N'oublions pas un acteur important de la construction de ces nouvelles relations : les territoires locaux. Il n'y aura pas de réalité durable de ces relations sans prise en compte des territoires locaux, des autorités locales, et donc des citoyens. L'avenir passe par l'articulation entre les trois niveaux de gouvernance que sont les instances supranationales, les instances nationales, et les territoires. »

Samuel Mack-Kit (Cameroun) : « Je crois toujours à l'Afrique, c'est pourquoi je voudrais revenir sur la question de son unité. Aucun pays africain ne résoudra ses problèmes seul. Le projet d'Union africaine est déjà vieux de plusieurs siècles, comme le rappelait un professeur ici même. S'il n'a pas encore abouti, c'est certainement parce qu'il a des adversaires. Les peuples doivent se mobiliser en ce sens, sinon nous n'y arriverons jamais. Il est de notre responsabilité à tous ici présents, ONG, partis politiques, de faire en sorte que le peuple se saisisse de cette question. Nous avons également besoin de nos amis étrangers pour cela. Ils ne s'opposent pas tous à l'unité africaine, et la mobilisation de leur opinion publique est aussi nécessaire. »

Amadi Amidien (Sénégal) : « *M. Bazika, de Brazzaville, nous a parlé des limites de la lutte contre la pauvreté. Voilà un thème révélateur du peu d'ambition des organisations qui le portent : elles devraient plutôt lutter pour l'enrichissement des populations. Un économiste classique parlait de la richesse des nations, pas d'appauvrissement, car il s'agit d'un processus, et non pas d'un état. En plus, ceux qui en parlent en sont le plus souvent les responsables. Il en va ainsi de la Banque mondiale et du FMI, qui promeuvent la TVA, taxe énorme et injuste, puisqu'indifféremment payée par riches et pauvres. Ces organisations internationales nous ont fait adopter un système fiscal inique, ce sont de véritables pompiers pyromanes. Pourquoi ne nous intéressons-nous pas à ceux qui s'enrichissent ?*

De même, elles parlent de croissance, mais pas de développement. Or, ce qui importe, c'est que nous puissions exporter. Malheureusement, les Africains sont obnubilés par les ajustements structurels, "pour établir les grands équilibres macroéconomiques". Mais quand vous leur demandez de quoi il s'agit, ils sont incapables de vous répondre ! Le but du FMI et de la Banque mondiale n'est autre que de mettre les pays en situation de rembourser la dette. C'est la raison pour laquelle ils nous ont fait tourner nos économies entièrement vers l'export, pour faire rentrer des devises. Ainsi, le Sénégal privilégie ses activités du bord de l'océan ; il est « maritimisé ». Le continent est devenu inutile.

Pour rebondir sur la suggestion de M. Mack-Kit, je dirai que j'ai moi-même longtemps été panafricain, mais l'unité n'est pas une fin en soi. Je suis toutefois de plus en plus sceptique sur cette question, car la pensée africaine a du mal à dépasser le cadre de la famille et du village. Or même les pays développés n'ont pas réussi à mettre sur pied un gouvernement continental. Le panafricanisme, je le rappelle, est une idéologie de la diaspora ; il n'est pas endogène. C'est de la naïveté de prétendre que sa réalisation ne tient qu'à une volonté politique. Faute de pouvoir agir sur le réel, on ne fait que du volontarisme. Il faut donc tenir compte des groupes sociaux qui y ont intérêt. La population est enfermée dans le quotidien, ce n'est pas son problème. L'organisation unitaire des peuples africains ne veut rien dire pour moi. Si le projet n'est pas porté par des groupes sociaux, on sera généreux, utopique, mais on n'arrivera à rien. Il nous faut trouver des leviers politiques, sociaux et culturels.

Je conclurai en m'inspirant de Cheikh Anta Diop. C'est l'un des rares penseurs culturalistes à évoquer l'industrialisation de l'Afrique, thème aujourd'hui délaissé. Il était convaincu que l'Afrique devait devenir prométhéenne, scientifique, transformer la nature et ne plus y être immergée. En bon colbertien, il avait compris qu'il fallait nous industrialiser pour dominer la nature, et non plus seulement les hommes. Or nous n'avons pas encore de groupes intéressés par cela. Nous devons être critiques envers nous-mêmes, et non plus nous valoriser continuellement en répétant que nous avons été les premiers à faire ceci ou cela. Nous nous voilons nos défauts. Le Japon a reconnu les siens, et c'est ainsi qu'il a pu les corriger. Si on est parfait, on est le bon Dieu, et il n'y a plus rien à faire ; ça ne m'intéresse pas. »

Lamine Diallo (Sénégal) : « *Mon oncle vient de dire des choses qui me paraissent importantes. Les États-Unis d'Afrique ne sont en effet pas une idée populaire, contrairement à ce qu'affirmait tout à l'heure Hamidou Dia ; les Africains n'y croient pas. J'ai pu le mesurer lorsque j'étais directeur du cabinet du président Konaré et que je m'occupais de cette question. Un ambassadeur africain m'a même dit un jour : "Tu nous embêtes avec cette histoire, tu sais bien qu'un pauvre plus un pauvre égalent deux pauvres." Ce point de vue est largement partagé en Afrique. Compte tenu de cela, il faut se poser la question suivante : sont-ce*

les élites ou les peuples qui font l'histoire ? Si nous attendons que les peuples réalisent l'intégration politique, cela prendra mille ans. Les élites doivent prendre leurs responsabilités. En premier lieu pour construire une capacité scientifique et technique, ce que l'Inde, la Chine ou le Brésil ont réussi à mettre en place, mais qui est à mon avis impossible dans l'un de nos États seul. Or sans cette capacité, il n'y a pas d'industrialisation non plus. Deuxièmement, la géopolitique mondiale met aux prises des États-continentaux. Si l'Europe va dans ce sens, si en particulier la France a abandonné sa politique du franc fort d'arrimage au mark pour donner naissance à l'euro, c'est parce qu'elle a compris que c'était la taille adaptée au monde contemporain. Comment se diriger concrètement vers l'unité africaine ? L'UA repose pour le moment sur le principe de subsidiarité. Qu'est-il possible de mettre en œuvre aux niveaux continental, sous-régional, étatique, et local ? Malheureusement, le gouvernement continental qui pourrait prendre en charge les questions où un consensus est possible (lutte contre les pandémies, recherche scientifique), n'emporte pas encore les suffrages des élites africaines. »

Amath Dansokho (Sénégal) : *« L'unité politique africaine peut paraître utopique, mais des avancées en ce sens ont été enregistrées. Le récent forcing en faveur de l'élection d'un président de l'Union africaine ne plaide certes pas en ce sens. Faute de concertation, il a échoué, et ce dans la patrie de son père fondateur et parce que certains chefs d'État ont flatté la vanité de Kadhafi. Ils voulaient présider coûte que coûte le continent. Ceci dit, j'ai le sentiment qu'en Afrique, on cherche toujours à construire sur la tête. Nous avons ainsi commencé par mener une longue réflexion sur les institutions. L'UE, elle, a d'abord travaillé sa base matérielle avec la CECA. Les structures économiques ont progressé dans la foulée, et les peuples ont eu le temps de vérifier que leurs conditions de vie, malgré le caractère classiste de l'ensemble, s'amélioraient. Lorsque j'ai visité le Portugal en 1978, il n'y avait que des pistes pour relier la capitale au centre universitaire, exactement comme en Afrique ! Même chose en Grèce. Ici, on a fait une constitution, des lois, et on a été arrêté net il y a deux ans au Parlement de la CEDEAO car l'exécutif ne voulait pas être contrôlé. On nous a demandé de réfléchir au renforcement du pouvoir de l'assemblée, ce que nous avons fait, et tout a été annulé du jour au lendemain. Le président de l'assemblée, panafricaniste, a même été chassé : il gênait le secrétariat exécutif.*

L'arrêt de la CEDEAO est dû au fait que l'exécutif ne pouvait être contrôlé. Voilà le problème à mon avis : comment, étant donné une telle arriération, une telle misère du peuple, peut-on le convaincre que l'Union est utile ? On a salué les mesures facilitant la circulation des personnes. On a loué le Bénin pour avoir, le premier, instauré le passeport de la CEDEAO. Mais dès le lendemain de l'adoption de ces mesures, les Nigériens étaient chassés de Cotonou. Les petits commerçants, jusqu'aux prostituées, se sentaient concurrencés. La misère complexifie les choses. Sans amélioration rapide des conditions de vie, l'adhésion d'une large base à ce projet est difficile. Or, ce sont bien les marges qui font l'histoire. »

Issa Ndiaye (Mali) : *« Nous naviguons dans des certitudes théoriques qui ont conduit à des impasses pratiques. Un certain mysticisme se développe autour de notions comme l'unité africaine. Je fais partie de ceux qui n'y croient pas, en tout cas pas de la façon dont elle est aujourd'hui pensée. Je reviens sur le concept d'autarcie que j'évoquais hier. Si la Chine se trouve là où elle est aujourd'hui, c'est bien parce qu'elle a pris soin, à un moment de son histoire, de se couper du monde. Elle ne faisait partie ni des Nations unies, ni du FMI, ni de*

la Banque mondiale, ni de l'OMC. Et quelque soit le jugement que l'on porte sur la Corée du Nord, le fait est que si elle dispose d'une capacité de résistance et de négociation face aux États-Unis, c'est parce qu'elle est passée par une phase d'autarcie. On pourrait multiplier les exemples, à l'image de l'Amérique latine et de Cuba. Prolongeons la réflexion en observant ce qui se passe au niveau local, dans nos villages. Cela relève parfois de l'instinct de survie, mais il y a des villages, notamment maliens, qui se protègent du système mondial, et même de leurs États. Il nous faut étudier ces cas ; le passage à l'autarcie semble obligé quand on veut se développer. »

Magatte Thiam (Sénégal) : « L'importance de la science et de la technologie dans le développement humain est aujourd'hui acquise. La question pour nous est maintenant : comment la réaliser ? J'aimerais que le professeur Mary Teuw Niane revienne sur les projets à mettre en œuvre à cette fin. Leur présentation même semble poser problème, puisque les politiques n'ont absolument pas pour ambition de résoudre les problèmes des populations. Que font en ce sens nos syndicats, nos professeurs ? Ils disposent pourtant d'instruments adéquats pour diffuser ces idées ! Aujourd'hui dans nos universités, tous les étudiants veulent faire des masters tournés vers la finance. La communauté doit assumer sa responsabilité dans l'orientation de l'éducation de sa jeunesse et de la recherche. Il existe par exemple des mathématiques appliquées à la communication parlée, elles ne sont pas nécessairement destinées à la finance.

En ce qui concerne l'UA, je ne peux m'empêcher de constater effectivement qu'au-delà du contenu de classe de l'UE d'ailleurs sanctionné par les peuples, elle dispose d'un institut d'histoire de sa construction. Cet aspect n'est pas laissé à la discrétion des gouvernements ou à de grands programmes ; il y a une action intellectuelle et populaire dessus. M. Mairal parlait tout à l'heure des territoires. Il faut souligner la formidable action, particulièrement en France, des populations et des politiques pour articuler toutes les ressources en faveur de leur aménagement, de l'éducation avec les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE), en s'appuyant sur les ressources de l'UE. Cela doit nous inspirer. »

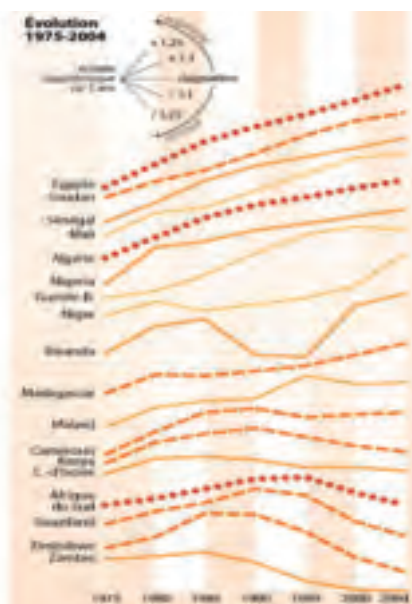
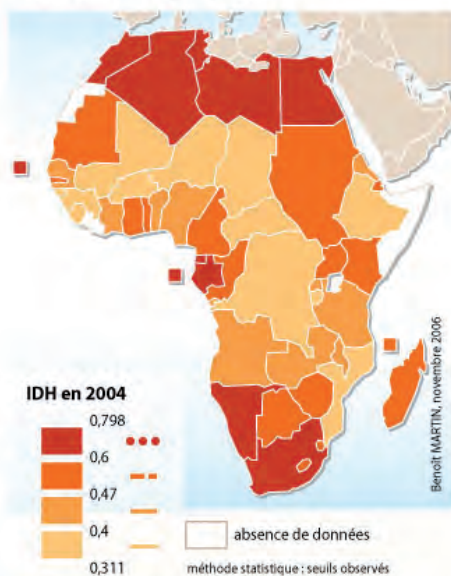
Atebi Williams (Côte d'Ivoire) : « J'aimerais intervenir à propos de la pauvreté. Cessons effectivement de lutter contre elle et battons-nous plutôt pour la croissance et la richesse de nos populations. Les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté forment à mon avis une littérature d'acceptation psychologique, intériorisée, de cette pauvreté. Je demandais tout à l'heure à mon voisin à quelle zone monétaire appartenait le Congo ; il s'agit du franc CFA d'Afrique centrale. La Côte d'Ivoire, mon pays, relève, elle, du CFA d'Afrique de l'ouest. On sait quelle est l'importance de la monnaie dans une économie. Avant-hier, un intellectuel camerounais expliquait le rapport entre le CFA et l'euro. À mon grand étonnement, j'ai appris que trois personnes, le général de Gaulle, son ministre des Finances M. Pleven, et celui des colonies, M. Soustelle, s'étaient réunis pour décider, le 25 décembre 1945 de la création du CFA. Rendez-vous compte ! Le parlement n'a même pas été consulté pour la création d'une monnaie ! C'est également à ce moment qu'a été fixée sa parité. Alors quand aujourd'hui on parle de croissance, de création d'emplois, il faut savoir par exemple que quand un industriel sénégalais contracte un emprunt dans une banque pour développer son affaire, le taux s'élève à 17 % ! En France, il n'est que de 4 %. Le Sénégalais ne peut jamais être compétitif ! Les banques centrales africaines ne font pourtant rien d'autre que d'acheter de la

monnaie en gros pour la revendre aux banques commerciales en faisant un bénéfice ensuite reversé au Trésor public français dans le fameux "compte d'opération". À quel moment voulez-vous que ces États mènent une politique digne qui prenne en compte les intérêts de leurs populations ? Tant qu'on n'aura pas brisé ce cercle vicieux d'une politique monétaire calquée sur celle que le IIIe Reich avait imposée à la France, nous perdrons notre temps. C'est la division internationale du travail, comme la nommait le juge algérien Bedjaoui. Dans le monde, certains doivent produire les richesses, et d'autres, les utiliser. N'avons-nous pas honte que le Congo-Zaïre soit ce qu'il est alors que son uranium a servi à fabriquer les deux bombes atomiques ? Que le Gabon soit si pauvre malgré toutes ses richesses ? Que le Congo soit aussi grand que l'Europe occidentale, 2,4 millions de km², mais qu'il figure parmi les quatre pays les plus pauvres de la planète ? ».

Lamine Tirera (Sénégal) : *« Je voudrais revenir sur la notion d'État fort à orientation démocratique développée par M. Agbobli. Nous assistons en ce moment, en Occident, à une crise de l'État-providence, de l'État stratège. Il faut adopter une position à la fois défensive et offensive, comme celle qui a donné naissance aux pôles de compétitivité et au patriotisme économique. C'est d'ailleurs la même qui a engendré la Silicon Valley et qui prévaut en Israël. Il est indispensable de développer les partenariats public-privé, car l'État-stratège s'appuie certes sur de la prospective, mais il a aussi besoin de prévisions.*

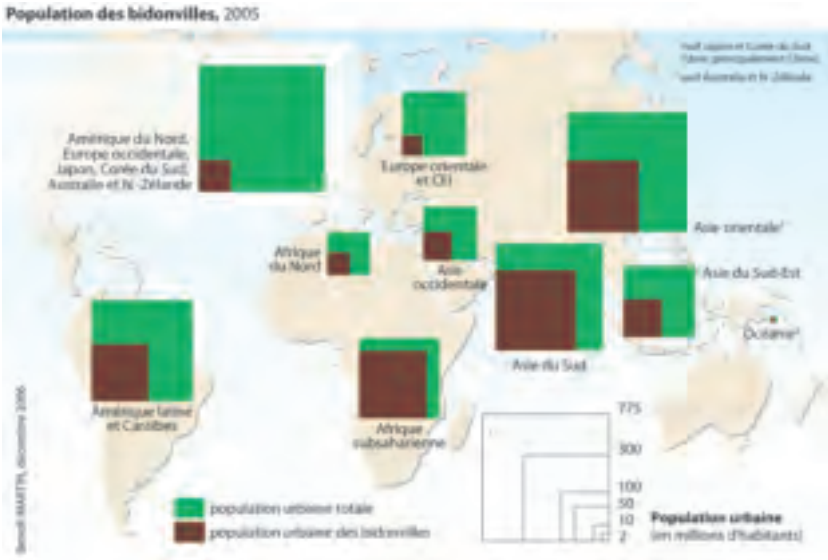
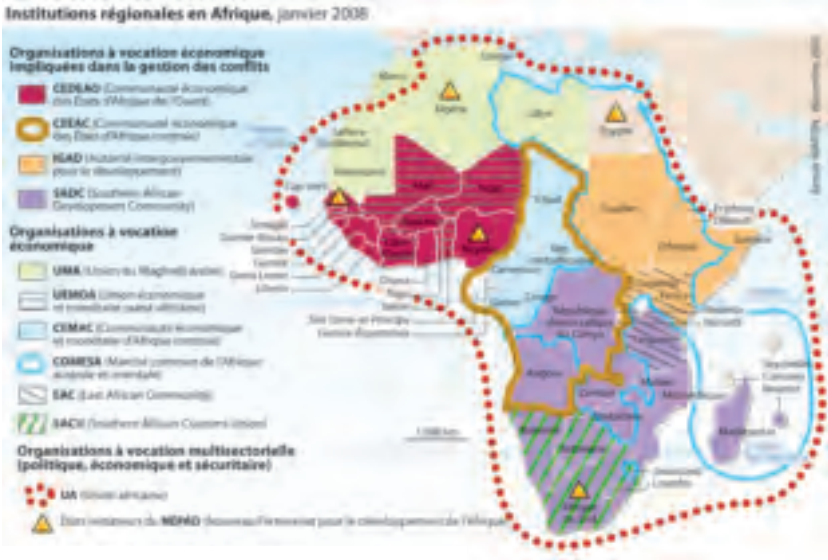
Les stratégies africaines, à l'inverse, sont inquiétantes. Elles ne font pas assez intervenir de prospective et doivent davantage mettre l'accent sur l'anticipation. »

IDH en Afrique, 2004

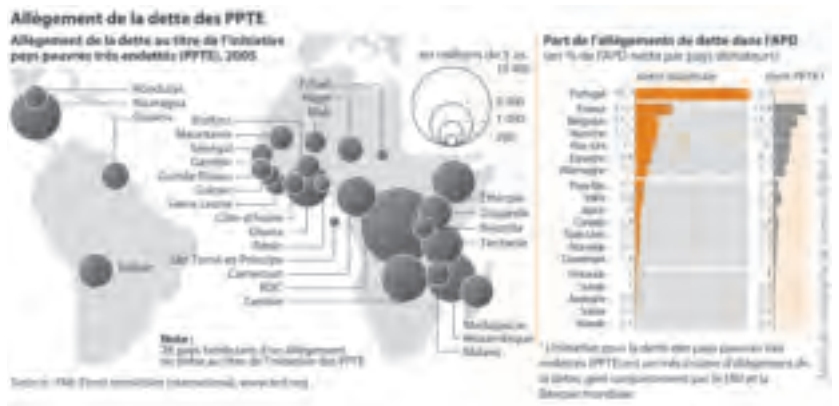


IDH Afrique 1975-2004.

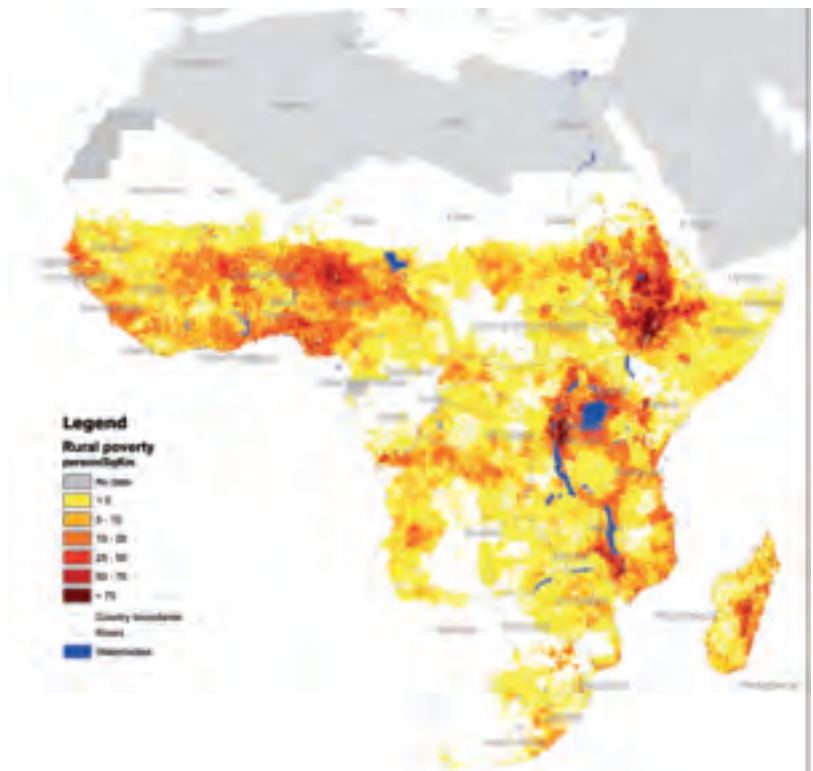
M.-F. Durand, P. Copinschi, B. Martin, D. Placidi, *Atlas de la mondialisation* (c) Presses de Sciences Po, 2008.



M.-F. Durand, P. Copinschi, B. Martin, D. Placidi, *Atlas de la mondialisation* (c) Presses de Sciences Po, 2008.

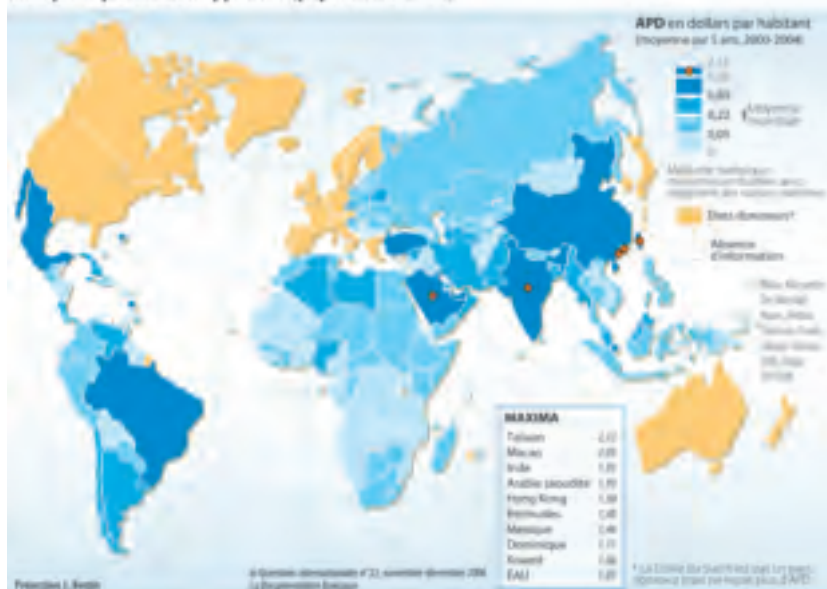


P. Jacquet, L. Tubiana, *Regards sur la terre* (c) Presses de Sciences Po, 2007



«*Water and the Rural Poor*», rapport de la FAO disponible sur :
<http://www.fao.org/nr/water/news/ruralpoor.html>

Aide publique au développement (pays bénéficiaires)



Enjeux ruraux et agraires en Afrique - Les responsabilités de l'Europe

Synthèse

Depuis les années 1960-1970, l'agriculture mondiale a connu des évolutions dont les conséquences socio-économiques, humaines, environnementales, bien qu'analysées, n'ont pas été considérées à leur juste mesure. La population africaine, encore à 70 % rurale, est touchée de plein fouet par une pauvreté endémique (60 à 70 % de la population en moyenne) qui s'explique par l'incapacité de tirer des revenus décents du travail agricole. Par conséquent, le nombre de personnes souffrant de la faim y croît plus rapidement qu'ailleurs. L'issue n'est-elle pas alors pour les Africains d'exporter clandestinement leur force de travail ?

Le développement de l'agriculture intensive dans les pays riches, puis émergents, a creusé les écarts de productivité. Les plans d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le FMI ont démantelé les secteurs agricoles, encouragés le développement, déjà impulsé par la colonisation, des monocultures pour l'exportation. Les mouvements de libéralisation des échanges ont apporté sur les marchés des pays en développement, des produits de première nécessité subventionnés, à bas prix, ne donnant aucune chance au maintien des cultures vivrières. L'aide publique au développement et les bailleurs de fonds ont affronté de nombreux revers (les projets étaient trop directement inspirés des agricultures européennes ou nord-américaines), puis ils se sont désengagés de l'agriculture.

L'agriculture paysanne, ainsi que tout le monde rural et l'environnement sont désormais fragilisés, rendant l'autosuffisance alimentaire hors d'atteinte pour des pays africains devenus des importateurs nets de produits de première nécessité.

La conjonction des crises climatiques, financières, énergétiques – les cours du pétrole continueront leur ascension, qui se répercute sur tous les secteurs économiques –, oblige à repenser fondamentalement l'économie des pays africains et à remettre au cœur des politiques publiques la ruralité et l'exploitation familiale paysanne pour sortir de la crise alimentaire, agraire et rurale. La Banque mondiale a en effet reconnu l'agriculture comme levier pour la réduction de la pauvreté dans son rapport 2007.

Les risques politiques de conflit, de mouvements de population, engendrés par une urbanisation spontanée et l'expansion de l'habitat insalubre sont explosifs. La hausse des prix internationaux des produits agroalimentaires (36 % en 2007, selon la FAO) a provoqué des manifestations à Dakar. Les pays importateurs qui n'ont pas protégé leur agriculture vivrière par des droits de douane vont souffrir de graves pénuries. Il est illusoire de compter sur l'aide alimentaire car les puissances céréalières écouleront leur surplus pour profiter des prix élevés.

Ce renchérissement des denrées a des causes conjoncturelles et structurelles. Par ailleurs, une proportion toujours plus importante des céréales et des oléagineux est destinée à nourrir des animaux et à abreuver des voitures. Ces prix pourraient baisser lorsque les exploitants agricoles du « Nouveau Monde » (Brésil, Argentine, Australie, Etats-Unis) auront élargi leurs surfaces cultivées. L'urgence sera alors de libérer les pay-

sanneries africaines du libre-échange sur le marché mondial. Car développer des cultures qui entreront en compétition avec celles de concurrents asiatiques ou d'Amérique latine n'est pas la solution. La rémunération tirée du café, des bananes, du cacao, finit par s'aligner sur celle issue des cultures vivrières. Cultiver pour exporter ne nourrit pas.

Mais les obstacles à l'intensification agricole sur les petites exploitations sont nombreux. Agro-écologiques, mais relevant surtout des conditions déplorables pour les agriculteurs d'accès à la terre, au crédit, aux intrants et matériels, aux marchés locaux, ils peuvent être surmontés par de nouvelles politiques et pratiques soutenues par une vision plus claire, sans ambiguïté, du rôle de l'agriculture dans le développement.

Les freins sociopolitiques doivent être dépassés. Les ruraux ont toujours été considérés comme des citoyens de seconde zone. Les décideurs politiques transfèrent les terres à leur clientèle alimentant la corruption qui se fait autour du foncier. La mise en valeur des territoires agricoles et pastoraux crée des inégalités régionales, des différenciations sociales et est des enjeux de pouvoir comme au Tchad. Les élites économiques vivent très souvent de l'importation de produits alimentaires, formant un lobby puissant réfractaire au développement des cultures vivrières. Par ailleurs, la population urbaine appauvrie, dont les gouvernants craignent la révolte, souhaite des prix bas.

L'utilisation de la protection des agricultures vivrières par des droits de douane conséquents pour favoriser les marchés communs régionaux est indispensable et exige d'autres normes à l'OMC. Elle doit être accompagnée de la création d'emplois non agricoles issus de la transformation des matières premières agricoles. Des soutiens internes sont nécessaires pour structurer ces activités, reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture et respecter l'environnement.

Une gestion efficace de la ressource en eau diminuée par le réchauffement climatique, et au cœur de tensions et de conflits d'usage, exige de développer cette agriculture paysanne agro-écologique adaptée au milieu.

L'agriculture en tant qu'arme alimentaire est un enjeu stratégique au cœur des négociations mondiales à l'OMC, mises en échec à Doha, et entre l'Union européenne et l'Afrique. L'UE entrave toute perspective de développement de la petite agriculture africaine en continuant l'exportation de ces produits subventionnés, que les APE auraient facilitée. Au contraire, l'UE doit réformer sa Politique agricole commune, pour réorienter son agriculture vers la satisfaction des besoins de son marché intérieur. La politique commerciale que les APE défendent priverait en outre les gouvernements africains d'importantes recettes budgétaires. Ces accords ne doivent surtout pas être signés, d'autant qu'ils incluent (alors qu'ils ne sont pas discutés à l'OMC) les thèmes de Singapour, touchant à la libéralisation des investissements, des services, la passation des marchés publics. L'UE doit au contraire repenser un système de traitement spécial et différencié adapté à chaque espace régional africain qui soutient les productions locales, et œuvrer pour l'intégration régionale sur une base interafricaine plutôt que de rechercher l'accès pour les entreprises européennes aux marchés étrangers.

« Les enjeux ruraux et agraires en Afrique » : présentation du séminaire

Jean-Claude Mairal

*Vice-président du Conseil régional d'Auvergne,
secrétaire de la Fondation Gabriel Péri, animateur du séminaire*

Jeune militant du PCF dans les années soixante-dix, j'ai pu constater combien les questions rurales et agraires occupaient une place importante dans l'action de ce parti avec une section agraire et un journal à forte diffusion dans les campagnes *La Terre*.

Au plan international, il en était de même où ces questions étaient au centre des problématiques de développement dans de nombreux pays et au sein des organisations de coopération multilatérale. Les réformes agraires étaient partie prenante des luttes de libération nationale.

Et puis, au fil des ans, cette question, notamment en Europe, a été reléguée au second plan, même si lors des grandes manifestations agricoles en France contre la Politique agricole commune (PAC) celle-ci revenait sur le devant de la scène. Peu à peu, les problématiques rurales cédaient la place aux problématiques urbaines. Les pays européens s'urbanisaient. La place de la paysannerie reculait fortement dans la démographie européenne, même si en France son poids économique, par une augmentation très forte de la productivité, restait très important, notamment au plan de la balance commerciale.

Mais il faut savoir qu'en trente ans, la France a perdu plus de 1,5 million d'emplois agricoles et para-agricoles. De 7 millions en 1945, la France est passée à 400 000 pay-sans aujourd'hui.

Au plan mondial, les Nations unies et la FAO elles-mêmes, ont peu à peu abandonné toute idée de réforme agraire, même si aujourd'hui ils en reparlent timidement.

S'appuyant sur le modèle occidental (États-Unis/Europe) d'une agriculture intensive à très forte productivité, et fortement exportatrice, la Banque mondiale aux ordres des pays occidentaux, a dans le cadre des politiques d'ajustements structurels, étendu la libéralisation des marchés aux produits agricoles, contraignant ainsi les pays africains et les pays en développement à supprimer leurs barrières douanières, à démanteler l'administration du secteur agricole, à ouvrir toute grande leurs portes aux exportations des surplus agricoles du Nord. Ceci a entraîné la ruine de très nombreux paysans du Sud. Impossible en effet pour eux de résister à une agriculture au Nord productiviste à outrance dont le prix de revient des produits exportés était deux à trois fois inférieurs aux prix de revient de leurs propres productions.

À cela se sont ajoutées les stratégies de certains gouvernements africains, toujours sur recommandation de la Banque mondiale, de développer des monocultures (coton, arachide, etc.) fragilisant encore plus l'agriculture paysanne familiale et donc le monde rural, ainsi que l'environnement.

Par-delà, les enjeux stratégiques de l'agriculture, comme arme alimentaire pour celui qui a la main mise sur ce secteur (tel est le rêve des États-Unis et de certaines multinationales), sont au cœur des négociations de l'OMC et des APE. Selon la pensée dominante au plan occidental, aux États-Unis et en France, notamment, le modèle défendant la concentration des exploitations, et donc la réduction du nombre d'agri-

culteurs, l'augmentation de la productivité, était capable, grâce à ses performances, de régler le problème de la sécurité alimentaire et d'enclencher une dynamique de modernisation des économies et de sociétés vouées à s'urbaniser entièrement.

Je peux témoigner que responsable des questions rurales et agricoles au Comité exécutif national du PCF au début des années 2000, nous nous heurtions au scepticisme de responsables politiques de gauche comme de droite et de populations en France et en Europe majoritairement urbaines, pour qui l'espace rural était devenu, au mieux, un simple espace de loisirs, de vacances et de résidence, et au plus, un espace en voie de marginalisation.

L'avenir appartenait désormais à la ville, espace de modernité. C'est ce que l'on a continué de déclamer sur tous les tons ces vingt dernières années.

Mais si la ville retient beaucoup l'attention, et à juste titre, des décideurs politiques, par les problèmes qui se posent à elle, une timide prise de conscience commence à se faire jour sur la nécessité de se préoccuper de l'agriculture et de la ruralité. Ainsi, après avoir participé au démantèlement des politiques agricoles nationales de très nombreux pays en développement, la Banque mondiale, dans son dernier rapport, souligne la nécessité de se préoccuper de ce secteur d'activité, même si l'on peut contester certaines de ses préconisations.

En effet, 852 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim, ce qui représente 37 millions de plus qu'il y a dix ans. Et c'est sur le continent africain que cette augmentation a eu lieu.

Paradoxalement, 75 % de ces pauvres sous alimentés sont des ruraux, des paysans pauvres et des ouvriers agricoles. Les 25 % restant sont des paysans pauvres condamnés à l'exode par la faim et qui se retrouvent à la périphérie des villes dans des bidonvilles.

Le drame est que cet exode rural représente désormais 50 à 60 millions de personnes par an qui arrivent dans des villes incapables de leur donner un emploi et des conditions de vie décentes et dignes de tout être humain. Les grandes concentrations urbaines se trouvent ainsi aux prises avec d'énormes difficultés : délinquance, criminalité, pénurie d'eau, manque d'hygiène, etc¹.

Si rien n'est fait pour freiner ces migrations rurales vers les villes, auxquelles nous devons ajouter les migrations vers les pays du Nord perçus comme un nouvel Eldorado, tous les équilibres sociaux et économiques mondiaux vont être bouleversés. Les villes deviendront invivables et plus de 150 pays sur la planète seraient ingouvernables.

À cela, s'ajouteront les problèmes d'alimentation et de dégradation de l'environnement puisque de plus en plus serait fait appel, pour nourrir la population mondiale en augmentation, et du fait de la disparition programmée de l'agriculture familiale paysanne, à une agriculture industrielle de plus en plus polluante.

On le voit, l'enjeu est vital pour les villes, pour les pays, pour l'Europe et en premier lieu pour l'Afrique particulièrement concernée. En effet, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie africaine car plus de 70 % de la population est encore rurale. C'est sur ce continent, selon la FAO, que la proportion de personnes sous alimentées est la plus forte, que la production vivrière par habitant a reculée, et que l'écart ne cesse de s'élargir avec les pays développés.

¹ Voir la carte *Population des bidonvilles, 2005*, Atelier de cartographie de Sciences Po, p. 146.

En Afrique, l'agriculture fait face à un double défi : produire plus et mieux pour répondre à la croissance des besoins alimentaires des populations, et en particulier ceux des villes, et assurer des revenus et donc des emplois aux ruraux, notamment aux jeunes afin de réduire les flux migratoires vers les villes.

Comme l'indiquait Jacques Diouf, directeur général de la FAO, devant le Conseil de l'Europe en juin 2007 : « *Sans un effort particulier et durable de la communauté internationale au cours des prochaines années pour réduire la pauvreté et la malnutrition en Afrique, l'ensemble du monde peut craindre des réveils douloureux* ».

En lançant le séminaire « les enjeux ruraux et agraires en Afrique », à l'automne 2006, la Fondation Gabriel Péri a voulu participer à cette prise de conscience en France que l'enjeu agricole et rural est un enjeu planétaire majeur pour l'humanité.

Nous avons souhaité, avec l'apport d'universitaires français et africains, de responsables politiques et d'organisations paysannes de ce continent, de responsables d'organisations internationales, aborder l'ensemble des problématiques agricoles et rurales dans la diversité des situations des pays et des sous régions auxquelles l'Afrique est confrontée.

C'est ainsi que lors de la séance inaugurale du séminaire, nous avons d'abord fait un état des lieux avec M. Marcel Mazoyer, professeur émérite à l'Institut national agronomique Paris Grignon qui a présenté « *la situation agricole et alimentaire mondiale et ses conséquences pour l'Afrique* ».

Nous avons ensuite, lors de la deuxième séance du séminaire, avec nos amis Marc Dufumier, titulaire de la chaire d'agriculture comparée et de développement agricole à l'Institut national agronomique Paris Grignon et Ibrahima Sene, agronome, membre du Bureau politique du PIT, abordé les évolutions des agricultures africaines en particulier en Afrique de l'ouest. Avec une question fondamentale : une transition améliorant la productivité est-elle possible tout en maintenant le tissu d'une agriculture paysanne familiale ?.

La troisième séance avec Amadou Tieoule Diarra, professeur de droit à la faculté d'études juridiques et économiques de Bamako et Vincent Ribier, chercheur au CIRAD, a permis de poser le problème des enjeux et acteurs des politiques agricoles et de développement rural en Afrique, notamment à partir du Mali et de sa nouvelle loi d'orientation agricole de 2005.

Ensuite, à partir de la problématique de l'intégration régionale, des négociations en cours entre l'union européenne et les pays ACP dont on sait l'importance pour le continent, il était important lors de la quatrième séance de réfléchir au rôle que peuvent jouer les organisations régionales africaines pour favoriser la souveraineté alimentaire. Et l'on sait que sur cette question, les conflits sont intenses entre les partenaires d'un commerce libéralisé et ceux demandant une intégration régionale qui permette de protéger les marchés, d'intégrer les systèmes de production pour que les paysans et les commerçants puissent vivre dignement de leur travail.

Vanessa Alby-Flores, chargée de programme à l'Institut de recherche et d'application des méthodes du développement et Jean-Christophe Bounou Bazika, directeur du Centre d'études et de recherches sur les analyses et politiques économiques au Congo Brazzaville, ont apporté un éclairage très utile sur ces questions.

Désormais structurées dans de nombreux pays, les organisations paysannes sont devenues des acteurs incontournables du développement agricole et rural, en témoigne

le Mali, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Réseau des organisations paysannes de producteurs africains (ROPPIA). Dihyé Amoakon, secrétaire général de l'Association nationale des organisations professionnels de Côte-d'Ivoire, Ibrahima Coulibaly, Président de la coordination nationale des organisations paysannes du Mali et coordinateur du ROPPIA pour le Mali, et Dodo Boureima, secrétaire exécutif de l'Association de la redynamisation d'élevage au Niger (par écrit) nous ont fait partager, lors du cinquième séminaire, les luttes paysannes en Afrique de l'ouest, leur combat contre l'OMC et l'agrobusiness, leur lutte pour la reconnaissance du concept de souveraineté alimentaire dans les législations nationales, régionales et internationales. Ils nous ont expliqué dans le détail l'espoir que représente pour le continent le réveil paysan africain.

Parler de ruralité, c'est certes parler d'agriculture, mais aussi d'emploi et de démographie. En effet, quand on sait que la population rurale africaine augmente, que les difficultés du secteur agricole s'aggravent, que les revenus diminuent, que le taux de chômage chez les jeunes est très important, on comprend que cela soit la cause d'un exode important vers les villes puis vers d'autres pays. Se pose alors la question de savoir comment freiner ces migrations en favorisant le développement du secteur non agricole et de pôles urbains secondaires. Mais aussi d'examiner comment des États eux-mêmes et les organisations internationales peuvent intervenir mieux dans la définition des orientations et stratégies pour améliorer les conditions de vie dans les campagnes africaines, René Billaz, agronome et président d'agronomes et vétérinaires sans frontières, et Antoine Raogo Sawadogo, président du Laboratoire citoyenneté, ancien président de la Commission nationale de la décentralisation du Burkina Faso, ancien ministre de l'administration territoriale et de la sécurité, à partir de leur expérience, ont montré que des actions concrètes pouvaient être articulées sur cinq éléments stratégiques :

- la diminution de la vulnérabilité agricole,
- l'intensification et la modernisation de l'activité agricole,
- l'augmentation et la diversification des revenus ruraux,
- l'amélioration du désenclavement,
- le soutien aux organisations de producteurs et aux infrastructures collectives.

On ne pouvait pas terminer cette première série de séance au séminaire, sans aborder le rôle de la France et de l'Union européenne face aux mondes ruraux africains. Ce fut Mme Florence Lasbennes, chef du bureau des politiques de développement économique et agricole à la DGCID (MAE) et Gaëlle Balineau, doctorante en économie du développement au CERDI, ont abordé ces questions en montrant la part de responsabilité de la France dans la situation des économies rurales africaines.

Quant à Mustapha Sadni Jallab, de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, il est intervenu sur « *le continent africain dans les négociations commerciales internationales et notamment les implications pour le secteur agricole* ».

Ce séminaire se poursuivra en France sur les questions foncières, cruciales en Afrique, les problématiques de l'agriculture et des réformes agraires en Afrique australe, notamment.

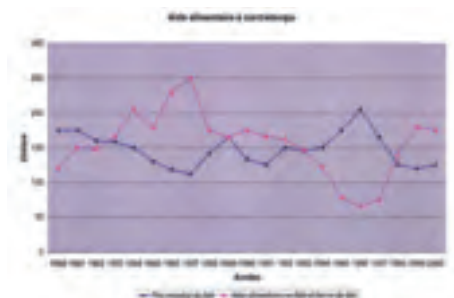
L'objectif est que la ruralité et la promotion de l'exploitation paysanne familiale soient au cœur des politiques publiques tant en France, qu'en Europe et en Afrique. Car il y va de l'avenir de l'humanité.

Agricultures africaines et APE

Marc Dufumier

Professeur à AgroParisTech

D'après les statistiques récentes de la FAO¹, les prix internationaux des produits agroalimentaires auraient bondi de près de 36 % en 2007, après une hausse de déjà 6 % en 2006. Ce renchérissement considérable des produits vivriers sur le marché mondial fait peser de graves menaces sur l'alimentation des populations les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne. Viandes et céréales sont d'ores et déjà devenues inabordables pour les couches sociales les plus modestes et les manifestations observées récemment à Dakar témoignent des difficultés accrues que celles-ci rencontrent pour se nourrir. Les pays qui, soumis aux conditionnalités imposées dans le cadre des plans d'ajustement structurels, n'ont pas protégé leur agriculture vivrière par des droits de douane d'un montant suffisant, risquent de souffrir de graves pénuries dans un avenir proche. Les productions destinées à l'exportation ne permettent plus en effet aux pays africains de se procurer les devises nécessaires pour acheter les produits dont ont besoin leurs populations rurales et urbaines sans cesse croissantes. Et il sera désormais illusoire de compter sur une éventuelle « aide alimentaire » internationale pour pallier leur déficit en denrées vivrières. Car force est de reconnaître que les dons en nourriture ne manquent pas de se tarir lorsque les grandes puissances céréalières parviennent aisément à écouler leurs surplus à des prix élevés auprès des pays les plus fortunés (cf. graphique ci-dessous). Des famines ne sont donc pas à exclure, au cas où interviendraient des accidents climatiques ou phytosanitaires semblables à ceux observés dans les années soixante-dix.



À l'origine de l'envolée actuelle des prix sur les marchés internationaux, on découvre des causes fort diverses, dont certaines sont strictement conjoncturelles (la baisse des stocks mondiaux résultant de la mise volontaire de terres en jachères en Europe et aux États-Unis, des accidents climatiques simultanés en Ukraine et en Australie, les anticipations des spéculateurs sur les marchés à termes, etc.) ; mais d'autres apparaissent bien

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

plus structurelles : un accroissement démographique mondial encore soutenu², la demande croissante en produits carnés et laitiers de la part des classes moyennes émergentes de l'Asie orientale et méridionale³, la transformation croissante de produits agricoles en agro-carburants, etc. Le fait est qu'une proportion toujours plus importante des céréales et des oléagineux produits dans le monde est destinée prioritairement à nourrir des animaux et abreuver des voitures, au risque de ne plus pouvoir être achetés par les populations les moins solvables des pays du Sud. Et des craintes sérieuses existent par ailleurs en ce qui concerne les effets prévisibles du réchauffement climatique sur les fluctuations futures de la production céréalière mondiale.

Les années prochaines pourraient donc s'avérer fort difficiles pour les nations africaines qui ne parviennent plus à satisfaire leurs propres besoins en produits agroalimentaires. Or, du fait du peu d'attention portée à l'agriculture par maints gouvernements et par les bailleurs de fonds internationaux au cours des dernières décennies, les pays d'Afrique traversent presque tous une crise agraire et rurale d'une extrême gravité dont les conséquences se manifestent déjà sous de multiples aspects : diminution des pouvoirs d'achat et des niveaux de vie, malnutrition croissante, décapitalisation des exploitations, moindre production de biomasse, érosion croissante des sols, exode rural accéléré et migrations massives vers l'étranger, tensions sociales aiguës et risques croissants de guerres civiles, etc. Nombreux sont désormais les jeunes adultes qui essaient de fuir la misère de leurs régions d'origine et de migrer vers l'Europe ou les dernières zones forestières encore libres d'accès.

Les experts s'accordent aujourd'hui sur le fait que cette crise économique et alimentaire dont les pays de l'Afrique subsaharienne sont plus particulièrement les victimes trouve son origine dans la faible productivité et l'insuffisante compétitivité de leurs agricultures. Faute de revenus suffisants, les paysanneries africaines n'ont guère été jusqu'à présent en mesure d'équiper leurs exploitations agricoles et d'accroître leur productivité. La question est donc de savoir quelles sont les conditions socio-économiques qu'il conviendrait de réunir au plus vite pour que les agriculteurs africains puissent élever sensiblement cette dernière et soient ainsi en mesure d'assurer par eux-mêmes la sécurité alimentaire de leurs pays, tout en dégagant des revenus suffisants pour pouvoir vivre et travailler dignement, sans devoir quitter brutalement leurs régions d'origine.

Sans doute nous faudrait-il tout d'abord ne pas oublier les conditions agro-écologiques extrêmement contraignantes auxquelles les paysanneries doivent très souvent faire face : climat semi-aride des régions sahéliennes, sols lessivés et acides des zones les plus arrosées, terrains exposés à l'érosion sur les pentes montagneuses, etc. De même conviendrait-il de reconnaître l'exiguïté de nombreuses exploitations agricoles dans les régions montagneuses les plus densément peuplées de l'Afrique des Grands Lacs

² De l'ordre de 28 millions de bouches supplémentaires à nourrir tous les ans.

³ La consommation de viande par les Chinois est passée de 20 à 50 kilos par habitant et par an en moins d'une génération. Cette demande accrue en produits animaux a des conséquences d'autant plus importantes sur l'augmentation de la demande en produits végétaux qu'il faut environ de trois à dix calories végétales pour fournir une calorie animale.

(Rwanda, Burundi, etc.). Mais une chose est sûre cependant : une grande gamme de techniques appropriées aux conditions agro-écologiques et socio-économiques des paysannes africaines et ne supposant pas le recours à l'importation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires existe d'ores et déjà dans la plupart des régions d'Afrique.

Les paysannes africaines ont en effet déjà maintes fois fait preuve de leur capacité à innover et à modifier leurs systèmes de culture et d'élevage en tenant compte des évolutions de leur environnement agro-écologique et socio-économique. Ainsi en a-t-il été récemment, par exemple, dans le sud du Mali, où suite aux interventions multi-formes de la Compagnie malienne des textiles (CMDT), de nombreux agriculteurs ont eu accès à des crédits gagés sur la production cotonnière et ont pu ainsi acquérir des animaux et divers équipements attelés. En moins de trois décennies, ces paysans sont parvenus à remplacer leurs anciens systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis par un système dans lequel les champs cultivés le sont désormais tous les ans, sans période de retour à la friche (jachère). Ces parcelles sont situées sur un *ager* plus ou moins abondamment fertilisé par des apports de matières organiques en provenance des aires réservées à la pâture des animaux (*saltus*).

De même convient-il d'apprécier à sa juste valeur la façon avec laquelle de nombreuses paysannes ont su intégrer différentes espèces d'arborées dans leurs systèmes de culture vivriers ; les arbres à enracinement puissant dont la croissance a été systématiquement favorisée au sein même des champs cultivés contribuent à fixer du carbone par photosynthèse durant la saison sèche, à puiser des éléments minéraux dans les couches les plus profondes des sols, puis à les bloquer provisoirement dans leur biomasse aérienne, avec pour effet de fertiliser ensuite les horizons superficiels des terrains lors de la chute de leurs feuilles. Les arbres de la famille des légumineuses favorisent par ailleurs la fertilisation azotée de ces mêmes terrains grâce à des processus de fixation biologique de l'azote de l'air. Mais ces pratiques paysannes ont trop souvent été sous-estimées par les autorités politiques et les fonctionnaires de l'État, et il est devenu urgent pour ces derniers de repenser totalement leurs politiques de recherche et développement technologiques au service des paysannes.

Le fait est que les projets de recherche et développement trop directement inspirés des agricultures européennes ou nord-américaines n'ont pas vraiment obtenu les résultats escomptés. À l'opposé de la démarche qui consiste à vouloir ne sélectionner qu'un nombre limité de variétés « standards » en station expérimentale pour tenter ensuite de les transférer aux paysans indépendamment de leurs différentes conditions écologiques, quitte à artificialiser et uniformiser de façon draconienne les environnements dans lesquels on envisage leur mise en culture, il conviendrait d'opter désormais pour des approches beaucoup plus agro-écologiques consistant à adapter les systèmes de production aux conditions écologiques prévalentes dans les diverses régions africaines, à la diversité des sols, des microclimats, des « mauvaises » herbes, et des prédateurs et agents pathogènes qui prédominent dans chacune des régions. Les agriculteurs pourraient ainsi tirer au mieux profit des cycles du carbone, de l'azote et des éléments minéraux, en sélectionnant à chaque fois dans leurs écosystèmes les espèces, races et variétés, les plus à même de produire les calories alimentaires, protéines, vitamines, minéraux, fibres textiles, molécules médicinales, etc., dont les populations ont le plus besoin. Seraient ainsi privilégiés

giés la croissance et le développement des plantes et des animaux sélectionnés dans leurs écosystèmes d'origine, sans avoir ensuite à remanier de fond en comble ces derniers.

Mais on ne doit cependant pas oublier que les obstacles à l'accroissement des productions agricoles ne sont jamais d'ordre exclusivement agro-écologique et techniques ; elles résultent bien davantage des conditions dramatiquement défavorables dans lesquelles les agriculteurs ont accès aux terres, au crédit, aux intrants et matériels, aux marchés locaux des produits et du travail. En premier lieu, les paysannes africaines les plus pauvres souffrent de leur sous-équipement. Car s'il est vrai qu'un nombre croissant de familles paysannes a désormais accès à la traction animale et à des outils attelés, il n'en reste pas moins exact que la très grande majorité des agriculteurs africains continuent de travailler exclusivement avec des outils manuels : houes, bêches, machettes, bâtons fousseurs, etc. Avec ces seuls outils, il leur est quasiment impossible de produire suffisamment de nourritures pour leur propre consommation et/ou de dégager les revenus monétaires qui leur seraient nécessaires pour acheter de quoi manger. Les trois-quarts des gens qui souffrent aujourd'hui de la faim et de la malnutrition sont ainsi des paysans dont la productivité du travail est insuffisante ; le dernier quart est le fait de ménages qui, faute de pouvoir devenir compétitifs, ont quitté brutalement leurs villages et ont rejoint prématurément la périphérie des grandes villes sans pour autant y trouver les emplois espérés.

Les techniques qui permettraient aux ménages paysans d'accroître leur productivité, d'élever leurs propres revenus et de résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition en Afrique, ne pourront être mises en œuvre que si sont préalablement réunies un certain nombre de conditions économiques, sociales et politiques, parmi lesquelles il convient de citer surtout :

- la sécurisation des droits d'accès et d'usage au foncier et aux ressources naturelles dans les pays et régions où la terre ne fait pas encore vraiment l'objet d'une appropriation privative (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale)
- la redistribution du foncier agricole au profit des paysans pauvres dans les pays et régions où la concentration foncière héritée de l'histoire coloniale fait obstacle à la justice sociale et à l'intensification durable des systèmes de culture et d'élevage (principalement en Afrique australe et orientale)
- la protection des agricultures vivrières à l'égard des importations en provenance des pays à agricultures déjà hautement productives et subventionnées par le biais de droits de douanes conséquents, afin que les paysans africains puissent très vite bénéficier de prix plus rémunérateurs, incitatifs et stables.

Il ne faut pas exclure que les prix internationaux des produits agricoles et alimentaires soient amenés de nouveau à baisser dans quelques années lorsque les exploitants agricoles latifundiaires du Nouveau Monde (Argentine, Brésil, Australie, États-Unis d'Amérique, etc.) seront parvenus à élargir sensiblement leurs surfaces cultivées et à accroître un peu leurs rendements. Le plus urgent sera alors de libérer les paysannes africaines de ce que certains appellent le « libre » échange sur le marché mondial des produits agroalimentaires et de ne plus les mettre en concurrence avec les exploitants des divers pays où la productivité agricole est bien supérieure à la leur.

Prenons l'exemple d'un paysan pauvre de la Casamance (sud du Sénégal) qui repique encore son riz à la main. Il ne peut guère repiquer plus d'un demi-hectare par an ; et sans aucun moyen pour fertiliser sa rizière, son rendement net à l'hectare ne parvient pas à atteindre une tonne de paddy (grain de riz). Cela ne lui donne pas plus de 500 kg de par actif et par an. À l'opposé, ses concurrents de Camargue ou de Louisiane qui disposent de tracteurs, de semoirs de grande largeur et de moissonneuses-batteuses automotrices, parviennent chacun à implanter plus d'une centaine d'hectares par an ; et avec l'emploi d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, ils peuvent aisément obtenir des rendements supérieurs à 5 tonnes à l'hectare, soit un produit brut d'au moins 500 tonnes par actif et par an. Même en considérant que les quatre cinquièmes de leur production servent à couvrir les coûts en semences sélectionnées, intrants chimiques et usure des matériels, la valeur ajoutée annuelle par actif n'en équivaut pas moins à 100 tonnes de paddy par an, soit 200 fois plus qu'avec le paysan casamançais. Sur le marché de Dakar, les riz de Casamance côtoient malheureusement des riz thaïlandais, européens et nord-américains. Pour pouvoir vendre leur riz aux mêmes prix que ces concurrents, les paysans sénégalais sont finalement obligés d'accepter une rémunération de leur travail 200 fois inférieure à celle des exploitants du Nord. Comment pourraient-ils, dans ces conditions, dégager des revenus suffisants pour équiper davantage leurs exploitations et devenir compétitif à leur tour ?

Productivités comparées du travail en Casamance (Sénégal) et en Camargue (France)

	Casamance	Camargue
Surface/actif/an	0,5 hectare	100 hectares
Rendement à l'hectare	1,1 tonne	5 tonnes/hectare
Produit brut/actif/an	550 kg de paddy	500 tonnes de paddy
Valeurs perdues	Semences : 50 kg pour 0,5 ha	4 / 5
Valeur ajoutée/actif/an	500 kg de paddy/actif/an	100 tonnes/actif/an

Le drame est que de tels écarts de productivité existent aussi avec l'arachide, le mil, le sorgho, le coton, etc. Chacun d'entre nous sait, par exemple, que sur les rayons d'un quelconque supermarché, en Europe comme à Dakar, un litre d'huile d'arachide se vend à peu près au même prix que le litre d'huile de tournesol situé à ses côtés. Mais a-t-on alors vraiment conscience qu'il y a 200 fois plus de travail agricole dans le premier que dans le second ? Le drame est que lorsque nous nous échangeons de l'huile d'arachide et de tournesol au même prix sur le marché international, les Sénégalais offrent 200 fois plus de travail qu'il ne leur en est donné en contrepartie.

Le fait pour les pays des régions intertropicales humides de l'Afrique de spécialiser leurs économies dans l'exportation de café, cacao, poivre ou bananes, produits pour lesquels il n'existe pas de concurrents deux cents fois plus productifs dans les pays du Nord, ne semble pas non plus devoir être la solution. Les paysans africains rentrent en effet en compétition avec ceux des pays d'Asie et d'Amérique latine qui, soumis à la même concurrence des produits vivriers en provenance des grandes exploitations du Nord, ont aussi spécialisé leurs systèmes de production vers ces mêmes produits. Tant

et si bien qu'en concurrence les uns avec les autres, tous les pays du Tiers-Monde finissent par en livrer des quantités excédentaires et contribuent à provoquer la chute de leurs prix sur le marché international. Cette chute des prix n'est enrayée que lorsque les agriculteurs du Sud renoncent à fournir de tels produits tropicaux. Cela n'intervient que lorsque leurs exportations deviennent moins rémunératrices que les cultures vivrières destinées aux marchés intérieurs. En définitive, la rémunération des producteurs africains de café, cacao, bananes, poivre et autres produits tropicaux, finit elle aussi par s'aligner sur celle procurée par les cultures vivrières pour lesquelles les agriculteurs du Sud souffrent de la concurrence des pays du Nord.

Telle que recommandée par l'OMC et envisagée dans les avant-projets d'Accords de partenariat économique avec l'Europe, la « *libéralisation* » des échanges internationaux vise pourtant à éliminer toutes les formes de protection aux frontières et à supprimer toutes les taxes ou subventions qui pourraient aboutir à des « distorsions » de prix sur les marchés nationaux de produits agricoles. Chacun des pays en concurrence serait alors amené à spécialiser son économie en fonction de ses propres « *avantages comparatifs* ». Mais de quels « *avantages comparatifs* » peuvent encore disposer les paysans africains, sachant que les écarts de productivité sont si élevés dans le domaine agricole et qu'il n'est plus guère possible de créer des emplois en quantité suffisante dans les villes pour les victimes de l'exode rural prématuré ? Qui donc oserait aujourd'hui investir dans les villes africaines où les troubles politiques vont directement de pair avec l'exode rural et la misère croissante qui affecte les nouvelles populations urbaines ? Le plus « rentable » n'est-il pas devenu pour l'Afrique d'exporter clandestinement sa force de travail vers l'Europe, puisque les paysans ruinés qui migrent vers les grandes villes ne parviennent plus à y trouver les emplois et les revenus qui leur permettraient d'assurer le bien-être de leurs familles ?

La question n'est donc pas seulement de lutter contre les subventions aux exportations agricoles des pays riches, mais de donner aussi le droit aux nations africaines de faire ce que les Européens ont fait eux-mêmes avec succès au lendemain de la deuxième guerre mondiale : protéger leurs agricultures vivrières dans le cadre de marchés communs régionaux aux droits de douanes conséquents. Il ne pourra en être ainsi que si les normes fixées à l'OMC s'éloignent des règles du « libre-échange » ; et les gouvernements européens seraient bien inspirés de s'en écarter délibérément lorsqu'ils proposent des « *accords de partenariat économique* » aux gouvernements africains. Mais tel n'a pas été le cas jusqu'à présent, et ces derniers ne devraient donc surtout pas signer ces accords dans l'état où ils leur sont proposés aujourd'hui avec insistance. Et il va de soi que si les gouvernements africains doivent logiquement être autorisés à protéger leurs agricultures de l'importation des surplus européens en produits vivriers, il faudrait que l'Europe cesse de vouloir exporter ces derniers à tout prix. D'où l'urgence de la voir réformer sa Politique agricole commune (PAC) de façon à réorienter son agriculture vers la satisfaction des besoins manifestés sur son marché intérieur, quitte à y encourager des processus de production plus artisanaux et plus respectueux de l'environnement.

Les conditions de la révolution agricole en Afrique

Jacques Faye

Sociologue du monde rural,

ancien directeur de l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA)

La révolution verte en Afrique est une nécessité, mais elle ne peut pas être la même que celle que l'on a connue en Asie dans les années soixante-dix. Les conditions de sa mise en œuvre sur le continent africain doivent être précisées. Plus fondamentalement, une nouvelle vision du développement rural et agricole doit être forgée. Si le continent fait apparaître des situations très diverses, le cas du Sénégal et les travaux qui y ont été menés nous renseignent sur les conditions de vie dans la majorité des pays africains.

Trois éléments caractérisent la révolution verte en Afrique :

- Il faut une augmentation rapide et continue de la productivité agricole. Dans le bassin arachidier au Sénégal, un actif agricole cultivait, dans les années soixante, 1 hectare avec un rendement d'une tonne/hectare. Aujourd'hui, il cultive un demi-hectare pour un rendement de l'ordre de 300, 400 kg/hectare. Cela montre donc une forte régression de la productivité ces 40 dernières années, alors que le potentiel est beaucoup plus élevé. Au contraire, la productivité agricole doit augmenter de façon soutenue et continue.
- Contrairement à l'Europe et à l'Occident, il nous faut faire cette révolution verte en préservant les ressources naturelles, et même, dans certains endroits, en restaurant ces ressources. Il est indispensable de s'adapter aux nouvelles situations issues du changement climatique.
- Elle nécessite une révolution énergétique. On ne pourra pas, s'appuyer comme certains pays émergents l'ont fait, sur les énergies fossiles pour faire face aux besoins énergétiques de plus en plus importants d'une agriculture qui se modernise. Il nous faudra inventer d'autres formes d'énergies alternatives et de fertilisation des sols, notamment.

En réalité, certains paramètres font que nous n'avons plus d'autres choix que d'entreprendre cette révolution agricole africaine. La croissance de la population reste importante, même si elle décélère. On compte actuellement près de 750 millions d'Africains. À l'horizon 2030, nous serons autour d'1,5 milliard. D'ici 2050, la population africaine va doubler, et davantage s'urbaniser. Plus du tiers de la population du continent vit en-dessous du seuil de pauvreté et en milieu rural. Dans certaines régions, 50 à 60 % des gens sont pauvres ; ailleurs cette proportion monte parfois jusqu'à 80-90 %. Il est donc urgent de relever ce défi de la pauvreté¹.

La crise énergétique pose de nouvelles contraintes, et nous interdit de recourir massivement à l'énergie fossile pour faire face aux besoins d'une agriculture qui se trans-

¹ Voir la carte *Rural poverty*, source : FAO, p. 147

forme pour améliorer sa productivité. Il faut donc trouver d'autres sources d'énergie, compatibles avec la préservation des ressources naturelles et le changement climatique.

La croissance des pays émergents change aussi la donne. La Chine, l'Inde, etc., consomment de plus en plus car leur pouvoir d'achat augmente et leurs modèles alimentaires se modifient. Dans les années soixante, un Chinois consommait à peu près 4 kg de viande par an. En 2008, selon les prévisions, un Chinois consommera entre 40 et 50 kg de viande. Cela se traduit par une augmentation des prix des aliments sur le marché mondial.

Je ne partage pas l'optimisme de certains spécialistes qui pensent que d'ici quelques années l'offre va se réajuster et répondre à la demande. Même si c'était le cas, cet ajustement se ferait à un niveau tellement élevé que la majorité de nos populations rurales et urbaines, dont le pouvoir d'achat n'augmente pas ou très peu, ne pourrait plus faire face à ces augmentations de prix.

De graves problèmes se profilent donc à l'horizon. Nous ne pourrons plus acheter ces produits sur le marché international. Historiquement, on a fait le choix de produire des matières premières à exporter et d'importer les produits de première nécessité. Dans le cas du Sénégal, c'est la France, puissance coloniale, qui, au début du XIX^e siècle, a fait le choix de nous faire produire de l'arachide et de nous faire consommer des brisures de riz. Nos gouvernements n'ont pas remis en cause ces orientations. Jusqu'alors, lorsque la CEDEAO prend des directives sur les produits agricoles, concernant les tarifs extérieurs communs, qui sont par ailleurs en cours de négociation, on fait le choix de nous déprotéger totalement favorisant ainsi les importations pour nourrir les populations urbaines à bas prix, mais aussi et de plus en plus, pour nourrir les populations rurales. La remise en cause de ce choix sera extrêmement difficile. Cela va donc se traduire par des augmentations de prix agricoles et alimentaires sur le marché. Nos populations défavorisées et pauvres en milieu urbain et en milieu rural, n'auront plus accès à une nourriture satisfaisante à des prix correspondant à leur pouvoir d'achat.

Enfin, il faut relever le défi numéro 1 de l'Afrique, celui de l'emploi des jeunes. Au Sénégal, près de 200 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Or, seuls 20 000 emplois sont créés par les secteurs public et privé. Les 180 000 jeunes qui restent n'ont d'autre solution que d'aller vendre quelques cartes téléphoniques ou des mouchoirs dans la rue. La majorité d'entre eux n'ont pas été à l'école, n'ont pas le profil pour exercer un métier ou des emplois créés en milieu urbain. À l'horizon 2030, 300 000 jeunes vont arriver sur le marché du travail au Sénégal et la grande majorité n'aura pas de formation...

La question de la révolution verte est éminemment politique. Un fossé immense existe entre les populations rurales et les populations urbaines en termes d'accès aux infrastructures et aux services publics. Ce hiatus ne pourra pas continuer éternellement. Les ruraux sont clairement des citoyens de seconde zone. Et ces jeunes partent parce qu'ils sont considérés comme tel. Les départs massifs continueront temps que manqueront dans les campagnes les infrastructures et les services publics. Donc il faudra réduire ce fossé.

Quelles sont les conditions techniques d'une révolution agricole et rurale ? Celles-ci sont bien connues ; elles sont listées dans le rapport annuel de la Banque mondiale,

le document du NEPAD, les politiques agricoles de la CEDEAO, etc. Il faut de la recherche, des infrastructures, des services publics, de l'éducation, de la formation, et donc de l'investissement. Mais cela ne suffit pas.

Quelles sont les conditions sociopolitiques d'une révolution verte en Afrique ? Là se pose de manière tout à fait fondamentale la question de la libéralisation ou de la protection. Le Sénégal a toujours importé à bas prix et en quantité suffisante. La population y est habituée. Les politiques ont fait ce choix car il leur permet de rester au pouvoir. En assurant l'alimentation des populations urbaines, et cela au moindre coût, les gens ne font ni grève, ni manifestation de rue, ni ne dénoncent le fonctionnement de l'appareil d'Etat. D'une certaine mesure, les gouvernants ont raison. C'est le choix du court terme et de la simplicité pour gagner les prochaines élections.

Les populations rurales sont de plus en plus nombreuses à vivre de ces produits importés. Le repas sénégalais de base, des familles rurales n'est pas constitué de mil, mais de riz, qui est importé. Augmenter son prix, c'est donc pénaliser les paysans pauvres. Par ailleurs, nos élites économiques vivent majoritairement d'importations de produits alimentaires. C'est un lobby extrêmement puissant qui a une influence forte sur les décideurs politiques.

Concernant les populations urbaines, on peut constater certains paradoxes. Les gens qui ont manifesté à Bruxelles le 11 janvier 2008, contre les APE, pour protéger leur agriculture, étaient les mêmes qui demandaient quelques semaines auparavant la suppression de la TVA sur la farine importée et des taxes à l'importation.

Le problème majeur est donc qu'il n'existe aujourd'hui aucun consensus pour une protection, qui plus est, élevée, des productions locales, nécessaire à un développement de notre agriculture. On ne peut esquiver cet obstacle. Qui est d'accord pour protéger ? Il est difficile de demander aux populations urbaines, dont le pouvoir d'achat est faible et n'augmente pas, de payer encore plus cher leur nourriture. Ils ne pourront faire face.

Pourtant, la protection constitue une arme efficace, bien qu'elle requière un manie-ment habile car on ne peut l'utiliser de façon systématique et massive.

De quoi d'autre disposons-nous ? Des soutiens internes, et sous différentes formes. Faire ce choix, c'est reconnaître, comme l'Europe et l'Amérique l'ont fait, la multifonctionnalité de l'agriculture. Les paysans sont les protecteurs des ressources naturelles de nos pays. C'est une activité qu'il faut donc régénérer. Ils protègent un bien public dont bénéficie l'ensemble des populations. Par conséquent, il faut que l'ensemble des citoyens acceptent de rémunérer les paysans pour leur rôle de protection des ressources naturelles, et pour le rôle qu'ils doivent jouer massivement dans l'adaptation au changement climatique. Les soutiens internes permettront d'améliorer leur productivité. Mais la protection à la frontière ne suffira pas, d'autant que son recours massif sera impossible.

Ensuite, il y a les questions d'orientation stratégique interne. Que veut-on ? S'appuyer sur l'agriculture familiale ? Développer un entrepreneuriat agricole ? Développer l'agrobusiness ? Ce débat en court depuis un certain nombre d'années, et nos politiques penchent vers l'agrobusiness, et l'entrepreneuriat agricole. Nos leaders politiques pensent et sont intimement convaincus que nos paysans sont incapables de moderniser

notre agriculture. Quelques plans de développement décidés récemment relèvent d'une telle conception.

L'enjeu est bien de décider quelle forme de production agricole nous voulons. Vouloons-nous aider les agricultures familiales à transformer leur agriculture quitte à passer à des formes d'entrepreneuriat agricole ? Si l'on opte pour ce choix, alors il faut aider les jeunes qui sont dans l'agriculture à passer à l'entrepreneuriat agricole. Mais ces trois formes de mise en valeur agricole sont en concurrence, pour les ressources naturelles, pour l'eau et la terre, pour la main-d'œuvre, et pour l'allocation de ressources financières. Les décideurs politiques doivent donc réguler cette compétition.

L'exploitation agricole familiale pose également des questions et fait apparaître des contradictions. Les jeunes partent des campagnes pour les villes parce qu'ils ne veulent plus que l'aîné de la famille accumule en sa faveur, mais à leur détriment, en utilisant leur force de travail. Ces jeunes cadets ne bénéficient pas de l'accumulation faite au niveau de l'exploitation agricole. Les rapports de caste et de genre doivent aussi changer. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les candidats au départ sont les plus jeunes des familles de castes inférieures et d'anciens quartiers. La population doit accepter de négocier de nouveaux rapports au sein de l'exploitation agricole familiale pour qu'il y ait un partage plus équilibré du surplus dégagé.

La réforme foncière constitue un autre enjeu fondamental qui ne se pose pas seulement en Afrique australe. Elle se pose aussi en Afrique de l'Est et dans nos pays. Depuis toujours, on parle de la corruption dans nos systèmes politiques clientélistes, des détournements des deniers publics et de l'aide publique au développement. Mais, la forme de corruption la plus grave et la plus répandue est avant tout celle qui se fait autour du foncier. Nos décideurs politiques transfèrent systématiquement les terres agricoles à leurs clientèles politiques et pour calmer les populations urbaines. On n'en parle pas alors que cette pratique dépasse de très loin les montants de la corruption par l'argent direct. L'État est le principal créateur d'insécurité foncière au niveau des exploitations agricoles familiales. On ne peut pas demander à nos paysans d'investir dans la transformation de leur système de production en leur déniaient tous droits sur le foncier et sur les ressources naturelles dont ils sont propriétaires historiquement de surcroît. Ce problème est extrêmement difficile à régler.

L'autre condition de la révolution verte est le développement d'activités économiques non agricoles en milieu rural et en milieu urbain. Celle-ci va se traduire par un excédant de main-d'œuvre agricole, qu'on le veuille ou pas. Il faut que des gens sortent de l'agriculture pour que ceux qui restent puissent en vivre et dégager des surplus pour alimenter l'appareil économique.

Cette population sans emploi est chassée vers les villes ou tente désespérément de partir à l'étranger. Dans le nord du bassin arachidier, j'ai pu constater au cours d'enquêtes, que les familles se réunissent pour décider de la répartition des jeunes actifs selon les différentes options : certains iront à Touba servir le marabout, d'autres iront en Mauritanie apprendre la menuiserie, d'autres encore iront à Dakar faire du commerce, on cotisera pour payer une pirogue à ceux qui sont désignés pour gagner l'Espagne. C'est ainsi que les familles s'organisent pour répartir la main-d'œuvre familiale.

Les migrations ne sont donc plus un projet individuel, mais un projet familial, qui a un coût terrible. La plupart s'entassent dans les bidonvilles, les autres se perdent en mer ou dans le Sahara, quand ils ne sont pas envoyés en prison. Hamidou Dia, député sénégalais, m'a confié cela : « *L'année dernière, j'ai visité les prisons de Dakar, mais c'est fou. 80 % des détenus sont des jeunes ruraux.* » Personne n'en parle.

La révolution verte ne peut avoir lieu sans le développement corollaire d'activités économiques pour ceux qui doivent sortir de l'agriculture. S'ils restent à travailler la terre, ils continueront à détruire les ressources naturelles et n'auront pas le choix. Ces activités non agricoles se développeront à partir de la transformation des matières premières agricoles, à partir de services aux agriculteurs et de façon artisanale, sous la forme de PME, PMI et commerces, en milieu rural, dans les bourgs et en ville.

Il faut éviter de tomber dans le piège où la révolution agricole ne servirait qu'à nourrir les populations. Elle doit s'accompagner d'un développement des activités non agricoles pour que les millions de jeunes africains qui sont condamnés à sortir de l'agriculture, partiellement ou entièrement, aient une activité économique qui leur permette de vivre.

Les défis de la citoyenneté et la décentralisation sont au premier plan car ce sont les institutions locales qui vont pour l'essentiel mener cette révolution. Un pouvoir effectif et les ressources correspondantes doivent leur être attribués.

Une fois ces conditions définies, on peut esquisser dans ses grandes lignes, une vision du développement agricole et rural pour l'Afrique, qui se résumerait en trois grands points :

- Nourrir les populations africaines : contrairement à ce que nous proposent les grandes organisations internationales (Banque mondiale, FMI, etc.), exporter ne sert à rien ! Ce ne sont pas avec les exportations que nous allons nous développer. L'immense marché qui s'ouvre à l'Afrique est celui de sa propre population, et de son alimentation. L'urgence est de produire pour que les Africains vivent.
- Développer des activités et des emplois non agricoles autour de l'agriculture pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.
- Créer une citoyenneté rurale aussi riche, acceptable et attirante pour les jeunes que la citoyenneté urbaine.

Cette vision s'appuie nécessairement sur les agricultures familiales, qui doivent être au cœur des politiques agricoles. Il faut les accompagner et les aider à se transformer, quitte à ce qu'elles deviennent des entreprises agricoles. Mais, l'agrobusiness ne nous mènera nulle part.

Les institutions locales publiques et privées doivent impérativement être renforcées pour atteindre les objectifs de préservation des ressources naturelles, d'adaptations au changement climatique et de modernisation agricoles. Mais, cela induit de rompre avec le système politique clientéliste et l'économie de rente. Si l'on fait de cette condition, un préalable, aucune avancée ne sera possible ; néanmoins, au fur et à mesure des changements, nous devons remettre en cause et défaire ce système au profit d'un fonction-

nement plus démocratique respectueux des droits de l'homme, plaçant ce dernier au cœur des politiques de développement agricole et rural.

Quelles sont les élites politiques, économiques, religieuses, intermédiaires, les alliances et les forces politiques capables de porter une telle révolution verte ? Nous faut-il des élites vertueuses ? Dans ce cas, quelles forces sociales les porteront au pouvoir ?

La Banque mondiale, le FMI, ainsi que nos organismes interétatiques ne peuvent pas nous aider car ils refusent d'aborder ces problèmes sous l'angle politique. Or la question est éminemment politique.

La gestion de l'eau, un enjeu géopolitique

Abdoulaye Faye

Professeur à la Faculté des sciences de l'Université Cheikh Anta Diop

L'augmentation de la population mondiale a des conséquences sur la gestion de la ressource en eau, particulièrement pour l'Afrique. La demande en eau va devenir de plus en plus importante, notamment pour l'agriculture, une activité qui en consomme en grande quantité. Depuis les années soixante-dix, la ressource en eau potable intéresse les Nations unies qui y ont consacré une décennie internationale conclue par la conférence internationale de Mar-El-Plata en 1977. La déclaration de New Dehli sur l'environnement et la santé, et la déclaration de Dublin sont également fondatrices sur ce plan car elles introduisent la notion de gestion intérieure des ressources hydriques.

Il existe bien d'autres documents, tels que les déclarations ministérielles sur la sécurité de l'eau, les rapports biennaux, etc. qui mettent en valeur des aspects bien connus de la problématique, mais peu s'attachent aux questions techniques liées au cycle de l'eau, des problèmes d'évaporation du réservoir que constituent les océans, de condensation, de stockage, des précipitations, du ruissellement, de l'écoulement, soit en surface, soit en profondeur. Ce cycle est global et concerne chaque espace de la planète.

Les eaux douces représentent selon les estimations, 0,116 % du total des ressources en eau. Il est nécessaire de distinguer les flux naturellement entretenus par le cycle de l'eau, dits renouvelables, schématisés par le circuit « précipitation, évaporation et écoulement et retour à l'océan ». Ces flux expliquent les notions d'écoulement, de pluies efficaces, d'alimentation des cours d'eau, de ruissellement.

La répartition des prélèvements dans les eaux souterraines et les eaux superficielles est une donnée importante : 62 % de l'eau potable viennent des eaux souterraines et 38 % des eaux superficielles. Les industries prélèvent 41 % en eaux souterraines, 59 % dans les eaux superficielles. L'irrigation pour l'agriculture aurait besoin de prélever 111 % dans les eaux superficielles, et 29 % en eaux souterraines. Pour rendre disponible la ressource, il faut également mobiliser de l'énergie.

L'essentiel de l'exploitation de l'eau dans nos pays provient de systèmes aquifères relativement étendus, comme celui du Sahara septentrional, les aquifères multicouches du bassin du Tchad, du bassin de Mourzouk, des bassins d'Asie et d'Australie. Au Sénégal, nous avons un bassin, avec une ressource en eau qui est soi-disant renouvelable, mais les études ont montré qu'elle diminuait.

L'impact des changements de température peut être soit positif, soit négatif, tout dépend de la région où l'on se situe. Le continent africain se trouve par exemple dans des zones mitigées. Au Sénégal, l'impact concernera d'abord la recherche des nappes qui sera plus difficile. Au niveau des précipitations, selon les zones, l'impact sera positif ou négatif.

La fiabilité des prédictions telles que les modèles les montrent actuellement, dépend de la région. Alors qu'en région polaire par exemple, la modification des réserves est quasi-certaine, celle des zones tropicales fortement liée à l'évolution des pluies, est plus incertaine. Quoi qu'il en soit la vulnérabilité des nappes, dans les eaux souterraines

et donc dans les ressources en eau en général, s'accroît en raison des déséquilibres, de la baisse ou des excès des ressources créant des situations de pénurie et dans d'autres cases, des inondations.

Evidemment, l'augmentation des besoins liée aux populations et au développement économique, va entraîner un certain nombre de conflits, entre amont et aval des cours d'eau, notamment. Ceci demande une gestion efficace et équitable des ressources en eau.

Au Sénégal, la pluviométrie montre une péjoration climatique à partir de 1965, malgré la difficulté d'estimer les réserves, avec une baisse du niveau des nappes dans la zone ouest du Sénégal, notamment.

Sur le fleuve Sénégal, l'écoulement caractérisé par une saison haute et une saison basse, connaît des valeurs extrêmes, entre 3 000 m³ par seconde jusqu'à 9 m³ au mois de mai quand on est au plus bas de la saison sèche. De 500 m, le niveau glisse à 75 mm vers le sud. Cela se répercute en premier lieu sur l'agriculture.

Les données mettent donc en évidence une baisse du niveau des nappes, du débit des grands cours d'eau et une augmentation des coefficients de ruissellement. Cela peut engendrer des problèmes de qualité, mais aussi de salinisation, de pollution des nappes, provoquant des maladies, comme la fluorose dentaire ou osseuse, grands enjeux de santé publique au Sénégal.

Cette baisse drastique de la ressource en eau peut entraîner des tensions et des conflits d'usage qui sont liés à l'exploitation intensive des eaux tant superficielles que souterraines. Une abondante littérature a été consacrée à la description de ce phénomène, mais il y a aussi les conséquences économiques d'une exploitation intensive due à l'agriculture et la multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La question qui se pose est ainsi de savoir si, dans une optique de planification, il faut attribuer l'eau pour la production agricole afin de maintenir une activité économique, ou bien faut-il préserver la ressource pour assurer aux générations futures un approvisionnement en eau potable. C'est souvent la logique économique qui l'emporte au détriment du développement durable. Ce conflit entre développement agricole et demande humaine peut se doubler d'un conflit interne entre exploitants agricoles. Le niveau de la nappe descend, et les sources se tarissant, les petites propriétés disparaissent progressivement poussant les gens à l'exode.

Face à ces problèmes, comment réagir ? Les accords politiques nécessaires à la résolution des problèmes transfrontaliers, organisent la plupart du temps le partage de la ressource entre plusieurs États. C'est toute la problématique des aquifères transfrontaliers par exemple. Le plan de gestion peut également s'établir dans le cadre national. Actuellement dans les solutions que nous préconisons pour l'alimentation en eau à partir des ressources au Sénégal, figure la possibilité de réaliser des transferts d'eau. L'essentiel des ressources en eau actuellement utilisées provient de la nappe profonde, la nappe maëstrichtienne, si bien que toute la partie est du pays, à la différence du centre et de l'Ouest où nous avons une péjoration extraordinaire tant en quantité qu'en pollution de la nappe, est confortablement alimentée. La solution tendrait donc à effectuer des

transferts d'eau en utilisant la nappe à l'est du pays et en l'amenant par canalisations au niveau de la partie centrale et au niveau de Dakar. Cela pose un certain nombre de problèmes qui devraient être résolus dans certains types de planifications à l'étude.

Un accroissement de la ressource disponible peut également s'obtenir en organisant la lutte contre le gaspillage de la ressource. L'agriculture étant une activité consommatrice d'eau, elle doit être transformée pour permettre une meilleure efficacité des techniques d'irrigation, une diminution des pertes dans les réseaux, etc.

Le recyclage des eaux usées permet de fournir des quantités supplémentaires d'eau disponibles par exemple pour l'irrigation de certaines cultures. Il permet en outre d'accélérer le cycle d'épuration naturelle de l'eau et d'assurer la protection du milieu environnant. L'effort de réutilisation des eaux usées est particulièrement important dans certains pays.

Dans la façade maritime, le dessalement de l'eau de mer comme source artificielle, est envisagé, mais les techniques encore très coûteuses ne permettent pas de le mettre en œuvre rapidement et à grande échelle. Les transferts d'eau d'une région à une autre posent aussi de nombreux problèmes qu'il faudrait discuter afin de mettre en œuvre à bon escient les projets d'exportation d'eau.

Projets de développement agricole et différenciations sociales au Tchad

Mbainaissem Doual

Agronome

Grâce à ses ressources et à ses potentialités, le Tchad devrait pouvoir nourrir non seulement les Tchadiens, mais aussi toute l'Afrique centrale. Malheureusement, le pays souffre d'un déficit en gouvernance qui ne permet pas de mobiliser les ressources issues du pétrole pour assurer la sécurité alimentaire des Tchadiens.

Peuplement et violence politique

Le territoire s'étend sur une superficie de 1 244 000 km² où vivent 27,8 millions d'habitants, pour une densité de 7 habitants par km². La répartition des principaux groupes linguistiques est la suivante : Arabes (15 %), Gorane (6 %), Hadjaräï (8 %), Kanem (9 %), Mayo-kebbi (12 %), Ouaddaï (15 %), Sara (30 %), Zaghawa (1,5 %).

Depuis l'indépendance le 11 août 1960, le pays a connu des situations politiques chaotiques. Le conflit actuel du Darfour impliquant le Tchad et le Soudan, remonte en effet à la création, le 22 juin 1966, à Nyala au Soudan, du premier mouvement contre le pouvoir central du Tchad, le Front de libération nationale du Tchad (Frolinat).

Sur le plan intérieur, le pays connaît une succession de coups d'État et de guerres civiles. Le général Félix Maloun devient président après le coup d'État militaire du 13 avril 1975. En 1978, le 22 janvier, sont signés à Khartoum des accords avec le Conseil de commandement des forces armées du Nord (CCFAN) de Hissène Habré qui est alors nommé premier ministre. Le 12 février 1979, la guerre civile éclate à N'djamena, poussant Hissène Habré à prendre la fuite vers le Darfour le 15 décembre 1980. Les FAN prennent la capitale le 7 juin 1982, mais ils sont renversés à leur tour par le Mouvement patriotique du salut (MPS) et son chef, Idriss Déby, qui prend le pouvoir le 1^{er} décembre 1990.

La prise de pouvoir par le colonel Idriss Déby s'est produite grâce à l'appui des parrains étrangers que sont la France, la Libye et le Soudan et au soutien massif des Zaghawa du Darfour.

Dès son arrivée Idriss Déby, s'est attelé à remercier les Zaghawa du Darfour soudano-tchadien en les plaçant dans les postes stratégiques (Douane, Cotontchad). La maîtrise des douanes permet à son groupe d'importer et d'exporter du Nigéria, du Soudan et de la Libye d'importantes quantités de marchandises (hydrocarbures, produits manufacturés et alimentaires), qui mettent en péril l'économie du pays et ont provoqué la fermeture de plusieurs entreprises industrielles. Plusieurs dizaines de milliers d'hommes appartenant à cette ethnie furent intégrés dans les forces armées tchadiennes et dans la garde républicaine ; ils sillonnent le pays par groupe de dix à vingt dans leurs Toyota pick-up à la recherche de proies à rançonner. Trop limitées pour être largement distri-

buées, les rentes étatiques sont réservées aux proches et alliée de la famille Déby. La détentation du pouvoir permet par contre d'autoriser la tribu à se servir sur le pays.

En mars 1996, une nouvelle constitution est adoptée limitant le mandat présidentiel à deux fois cinq ans. Des élections présidentielles furent organisées en juin-juillet 1996, 2001 et 2006. Avec le soutien de M. Xavier Darcos qui était en ce temps ministre de la Coopération, Idriss Déby a pu changer la constitution et rompre de fait le consensus national, créant ainsi une situation très conflictuelle. L'union des partis politiques d'opposition s'est battue en vain contre cette modification.

Zones agro-écologiques, systèmes de production et contraintes

Les potentialités agricoles du pays sont considérables : 39 millions d'ha cultivables (soit 30 % du territoire), dont 19 millions d'ha de terres arables, se répartissant entre 13, 3 millions d'ha défrichés propres à l'agriculture et 5,6 millions d'ha potentiellement irrigables, dont 335000 ha facilement irrigables. Les plaines d'inondation, particulièrement étendues dans la moitié sud du pays, contribuent notamment aux potentialités agricoles.

Selon les statistiques du ministère de l'Agriculture, 2,4 millions d'ha étaient cultivés en 2004-2005, soit 1,85 % du territoire, la majeure partie des activités agricoles se situant en zone soudanienne (55 % de la superficie). À noter aussi un total de 20000 ha actuellement irrigués.

On peut distinguer trois grandes zones agro-écologiques :

- la zone saharienne désertique représentant la moitié du territoire. Elle est caractérisée par une faible pluviométrie limitée au sud par l'isohyète 200 mm. On y pratique l'agriculture irriguée (dattes, arbres fruitiers, blé, mil, légumes) et le petit élevage camelin transhumant ;
- la zone sahélienne, au centre, isohyète 200-700 mm, constitue une zone pastorale et agropastorale. La production se réalise autour des points d'eau : systèmes oasiens, ouadis. On cultive des céréales, des arachides, de l'ail et des oignons sur des sols sableux et pauvres. La densité de la population y est de 17 habitants au km². Sur ce territoire représentant 43 % de la superficie totale du pays, les parcelles sont en moyenne de 0,25 à 1 hectare ;
- la zone soudanienne, au sud, où l'on compte 25,3 habitants au km². À vocation agricole, la région produit du coton en culture pluviale, du riz et des cultures maraîchères en culture mixte. Sur 200 000 hectares répartis en près de 350 000 exploitations agricoles, on obtient 150 à 200 000 tonnes de coton.

Les systèmes de production se heurtent depuis longtemps à de grandes difficultés : une mauvaise gouvernance, une faible productivité, une insuffisance du matériel agricole, les aléas climatiques, le manque de semences améliorées adaptées à chaque zone. La société cotonnière a toujours constitué une manne financière pour tous les gouvernements. Les paysans de la zone soudanienne ont été énormément ponctionnés et devaient également faire face au coût élevé des intrants agricoles, aux difficul-

tés de transport de la marchandise et à la concurrence du coton subventionné des États-Unis.

Inégale répartition des investissements

Concernant les investissements agricoles, on peut remarquer de nombreuses inégalités. Entre 1993 et 2003, le Tchad a reçu 190,49 milliards de FCFA de l'aide extérieure, dont :

- 123,3 milliards de l'Union européenne concentrés dans les secteurs du transport et des infrastructures routières, de l'hydraulique villageoise et l'appui au programme de réformes macroéconomiques ;
- 58,12 milliards de FCFA de la Banque africaine de développement, soit 30,5 % du volume global de l'aide ;
- 15,9 milliards de FCFA du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) (8,33 %) ;
- 14,584 milliards de FCFA de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) ;
- 12 milliards de FCFA de la coopération allemande GTZ/KfW ;
- 9,61 milliards de FCFA de la coopération taïwanaise ;
- 8,41 milliards de FCFA du fonds de l'OPEP ;
- 8,2 milliards de FCFA de la coopération suisse ;
- 8,1 milliards de FCFA de la coopération française ;
- 8 milliards de FCFA de la coopération libyenne.

La question essentielle est celle de l'utilisation et de la gestion de l'argent. Les fonds se sont répartis de la manière suivante :

- 43,75 % des investissements agricoles financés par l'extérieur se sont concentrés dans la région du lac (61,127 milliards de FCFA) ;
- 32,5 % dans la région de Batha, Biltine, Guéra, Salamat ;
- 7 % pour le Kanem ;
- 2,6 % pour la région de Borkou, dans la zone soudanaise ;
- 11,59 % pour des projets nationaux d'appui aux structures paysannes, à l'État, de renforcement des capacités, etc.

Le tableau 1 et le graphique 1 page 172 montrent la distribution régionale des projets de développement agricole.

À cette inégalité territoriale régionale s'ajoutent les inégalités que l'on peut qualifier de sociales, plutôt que d'éthniques car elles ont une forte dimension politique. L'inégalité sociale commence par la coordination, la désignation, le choix des hommes et des femmes qui vont diriger les institutions, et donc les projets.

Premier constat de différenciation sociale, la quasi-absence de femme. Comme si, au Tchad, aucune femme n'était en mesure d'assurer la coordination et la gestion des projets de développement. Or, un grand nombre de Tchadiennes sont qualifiées dans l'agriculture, notamment.

La deuxième différenciation sociale s'observe, par exemple, dans les projets de développement de la production végétale. Sur seize projets, seulement quatre d'entre eux sont dirigés par des personnes originaires du sud du pays, la région où la densité de peuplement est la plus forte. Celles-ci sont désignées par le gouvernement.

Dans la région sahélienne, cela pose un certain nombre de problèmes. Des emplois et des richesses y sont créés, mais les régions à vocation agricole n'ont pas ces avantages. Les territoires de production végétale sont négligés au profit des régions de production agropastorale, sans grand succès cependant, en raison des implications politiques et socio-économiques de tels choix. En effet, cela a eu pour conséquence l'émergence de revendications fédéralistes ou séparatistes dans la zone méridionale, si bien que des thèses se développent en faveur de la création d'une fédération.

À cause des discriminations, les défenseurs de ces positions demandent une république fédérale qui les sépare entièrement du nord du pays.

Les implications politiques de la gestion des investissements sont également la consolidation d'un État prédateur, et sur le plan socio-économique, l'insécurité alimentaire, l'accroissement de la pauvreté qui rendent les Objectifs du millénaire pour le développement tout à fait illusoire.

L'objectif n'est pas de soutenir ces revendications qui aboutiraient au morcellement du pays. En revanche, il faut avancer vers une fédération de l'Afrique fondée sur un État fédéral. Or, les politiques mises en place par le gouvernement dans le domaine de l'éducation, de la production, notamment végétale, provoquent de telles réactions. On observe la même concentration régionale des projets de construction des puits et des forages.

Les bailleurs de fonds ne jettent-ils pas leur argent à fonds perdus ? L'insécurité alimentaire règne encore et les régions où des fonds très importants ont été investis ont toujours besoin d'aide alimentaire.

En conclusion, il est nécessaire de recréer les conditions d'un État impartial ayant pour objectifs l'équité et l'égalité entre les Tchadiens, qui puisse investir efficacement dans l'économie.

Tableau 1 : Distribution régionale des projets de développement agricole

Projet	Coûts	Durée	Bailleurs	Localisation
PVERS	11 434 000 000	1999-2003	FAD FAT	Batha, Biltine, Guéra, Salamat
PDRDB	11 448 000 000	2002-2008	FAD, PAM	Biltine
PSANG II	12 125 000 000	2003-2011	FIDA, PNUD	Bitkine ; Mangalmé, Mongo
PDRIBET	2 087 000 000	2003-2007	BID	Borkou
PRODER-K	10 433 000 000	2004-2013	FIDA	Kanem
Casier B	968 000 000	2001-2003	TAIWAN	Bongor
PRPH	2 664 000 000	2003-2005	KFW	Bongor, Pala
Hydro-Agricole Mamdi	30 701 000 000	1998-2003	BAD, BID, BDEA	Lac
DR de Doum Doum	3 281 000 000	1999-2006	BADEA	Lac
PDIS	10 396 000 000	1998-2003	BADEA, BID, OPEP	Salamat
PDRPL	18 509 000 000	2001-2007	FAD, FAT	Lac
Aménagement N'Gouri	8 636 000 000	2003-2008	BADEA	Lac
PSSA	850 000 000	2004-2007	LIBYE	Batha, Ba-Illi, N'Djamena, Sahr, Kelo, Bongor
RENCAR	700 000 000	2001-2006	FRANCE	Nationale
PAEPS	700 000 000	2003-2007	FRANCE	Nationale
PSAOP	14 772 000 000	2004-2009	BM	Nationale
TOTAL	139 704 000 000			

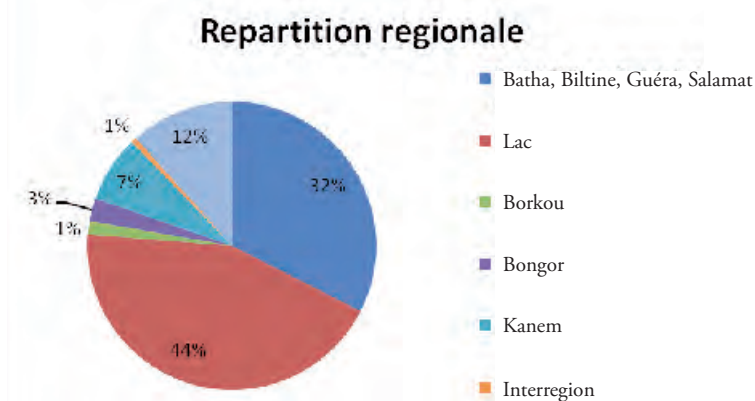
Graphique : Distribution régionale des projets de développement agricole

Tableau 2 : Répartition régionale des coordinateurs des projets

Projet	Origine du coordinateur
PVERS	septentrionale
PDRDB	septentrionale
PSANG II	septentrionale
PDRIBET	septentrionale
PRODER-K	septentrionale
Casier B	septentrionale
PRPH	méridionale
Hydro-Agricole Mamdi	méridionale
DR de Doum Doum	septentrionale
PDIS	septentrionale
PDRPL	septentrionale
Aménagement N'Gouri	septentrionale
PSSA	méridionale
RENCAR	méridionale
PAEPS	méridionale
PSAOP	septentrionale

La stratégie commerciale de l'Union européenne et ses impacts sur l'Afrique

Helmut Markov

Député européen (GUE/GVN),

président de la Commission du commerce international

Les débats du colloque méritent d'être rapportés au sein du Parlement européen, mais aussi de la Commission du commerce international. En effet, il est important que les collègues parlementaires puissent entendre d'autres voix africaines afin de comprendre que nous avons tous des approches différentes. Et après que Francis Wurtz et d'autres intervenants aient apporté de nombreux éléments sur les accords de partenariat économique, je vais tout d'abord résumer l'idée globale et les points stratégiques maîtres de ce que nous appelons « la stratégie pour une Europe compétitive ».

Les éléments clés de la stratégie sont représentés par la Commission européenne dans pratiquement toutes les négociations commerciales dans lesquelles elle est impliquée, à l'OMC comme dans les accords régionaux et bilatéraux. Le but est de montrer que ni l'approche basique ni l'attitude de la Commission n'ont obtenu un réel succès puisqu'elle n'a pas réussi à servir les intérêts des multitudes de travailleurs en Afrique comme en Europe. Pour les États membres, c'est la Commission européenne, mandatée par les conseillers européens, qui exerce son autorité dans le domaine de la politique commerciale extérieure. Bien que des réunions de coordination aient lieu entre les représentants des États membres (au sein du Comité 133¹), mon sentiment est que la Commission a les pleins pouvoirs concernant son action politique dans le commerce extérieur.

Dans le cadre de la stratégie « Une Europe compétitive dans l'économie mondialisée », publiée en octobre 2006, la Commission a défini les priorités mondiales au regard des aspects du commerce extérieur. Ces priorités constituent la base de nombreuses autres communications et activités. L'idée clé est de promouvoir l'accès, pour les entreprises européennes, aux marchés étrangers, ce qui signifie une réduction des prix et des barrières non tarifaires dans la mesure du possible pour les exportations européennes, les investissements européens et les filiales étrangères des compagnies européennes.

Cette stratégie a également pour but d'améliorer l'accès aux matières premières et aux sources d'énergie, l'ouverture des marchés publics et des services en général, et la protection des droits de propriété intellectuelle (brevets).

L'autre description de ce qui se passe actuellement dans la politique commerciale globale et qui est très illustrative : la charrue est mise avant les bœufs ! Et en effet, à chaque fois qu'elle s'adresse au public, dans toutes ses publications, la Commission met à nouveau l'accent sur son engagement dans les négociations de l'Agenda de Doha pour le développement. Des accords bilatéraux et régionaux sont supposés être complémentaires aux règles régissant l'OMC. Mais dans ce cas, je ne vois pas la logique de cette insistance sur des accords multilatéraux relatifs à des sujets qui sont en réalité les plus

1 Comité créé par le Traité instituant la Communauté européenne (article 133), chargé de donner un avis dans le domaine de la politique commerciale. Des Comités 133 spécialisés ont été mis en place dans un certain nombre de secteurs : services, textiles, etc.

controversés dans les négociations multilatérales. L'histoire de Doha a été interrompue suite au désaccord persistant sur les questions de réduction territoriale, de subventions dans le secteur agricole et de l'ouverture des marchés aux services.

En outre, la protection des investissements, la politique de concurrence et la passation de marchés publics, trois desdites questions de Singapour, ne seront très certainement pas discutées au sein de l'OMC dans un futur proche. Ainsi, je pense qu'il n'existe aucune raison de les inclure dans les APE avec, en l'occurrence, ces pays qui étaient les plus hésitants sur ces questions. La question de savoir si la conclusion d'un nombre accru de traités bilatéraux pourrait augmenter les chances d'aboutir à un accord au niveau multilatéral est, tout du moins, très discutable. Je suis également très critique sur les tentatives relatives à une zone de libre-échange Europe/États-Unis, eu égard aux standards sociaux et écologiques inégaux différenciant ces deux régions développées, plus ou moins semblables économiquement. Je m'interroge d'autant plus : si 30 années d'un accès au marché non réciproque vers l'Union européenne n'ont pu améliorer la situation des pays du groupe ACP, comment est-ce qu'un accord commercial réciproque pourrait y aboutir ? Mais c'est ce que l'Union européenne a l'intention de faire avec les APE. Cela vaut également pour les propositions de contrats de libre-échange avec d'autres régions ou pays, comme par exemple la région du Golfe, le MERCOSUR, les pays de la CAN, la Corée du Sud, le Brésil. La Commission utilise plus ou moins le même modèle d'accord pour toutes ces régions.

Observons quelques chiffres ! Environ 60 % de la population d'Afrique de l'Ouest vivent de l'agriculture. 75 % des pauvres vivent dans les zones rurales. Le PNB de l'agriculture ne représente pas plus de 20 % du PNB. Parallèlement, 40 % de l'alimentation de base sont importés. Le total des exportations de marchandises des pays ACP ne représente pas plus de 4,3 % des importations de l'Union européenne. Les exportations correspondantes de l'Union européenne vers les pays ACP se montent à 4,1 %. En même temps, l'Union européenne a reçu 42 % des exportations des pays ACP et fourni 29 % de leurs importations. Toutes les régions, à l'exception de l'Afrique centrale, sont des exportateurs nets. En 2006, les échanges avec l'Afrique, sans l'Afrique du Sud, dont l'économie est la plus développée, ont représenté 68 % de l'ensemble du commerce de l'Union européenne avec les ACP. L'Afrique de l'Ouest est la destination la plus importante pour les exportations de produits alimentaires agricoles européens. L'ensemble des exportations de produits alimentaires agricoles des pays ACP vers l'Union européenne représenterait 4,5 % des importations totales européennes. S'agissant des pertes de tarifs après l'élimination des tarifs proposée par l'APE pour l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal par exemple, aurait perdu 7,8 % de ses recettes. Sauf erreur de ma part, cela représente 1,39 % du budget national, peut-être cela ne vous paraît-il pas élevé, mais dans l'Union européenne, nous débattons du fait que les pays membres devraient payer 0,1 % de plus au budget de l'Union. Le débat est placé très haut et personne ne paiera plus.

Si les tarifs étaient réduits à ce qui avait été prévu dans le projet d'APE, cela aurait entraîné un choc budgétaire, un afflux de produits agricoles finis aux dépens de la production locale, la souveraineté alimentaire ne pourrait être assurée, comme nous le voyons aujourd'hui, et cela aurait empêché le développement lent des industries dans les pays en voie de développement.

En outre, nous ne devrions pas oublier les subventions agricoles et autres soutiens que les pays membres de l'Union européenne offrent à leurs agriculteurs. Les pays en voie de développement ne sont pas en mesure d'assurer les mêmes soutiens. J'ai compris que c'était une demande aujourd'hui et c'est légitime ; mais ceci prendra du temps.

Je ne suis pas contre un soutien raisonnable du secteur agricole en Europe, mais, dans un premier temps, je ne veux pas soutenir un commerce qui dénaturerait le support national, et des subventions à l'exportation au profit du commerce agricole. Dans un second temps, la situation des finances publiques dans les pays partenaires est un autre point à considérer lors des négociations sur les accords commerciaux.

Je soutiens également fortement l'accès libre sans tarifs ou quotas pour les exportations des PMA vers l'Union européenne. Mais nous constatons maintenant que parfois les PMA ne produisent uniquement que des marchandises spécifiques vouées aux exportations.

Ce sont ces raisons, ainsi que d'autres, qui ont amené les pays ACP à refuser de signer les APE initiaux et maintenant les accords provisoires. Quelques-uns les ont signés pour ne pas tomber dans le régime « tout sauf les armes » appliqués aux PMA pour leur assurer un accès libre, sans droits de douane, au marché européen. Ces pays craignent de perdre des parts importantes de leurs recettes, certes minimales mais existantes. Mais ces accords provisoires ne diffèrent pas tellement des projets d'APE dans leur objectif. Ils pourraient être désormais simplement conclus en tant qu'accords sur les marchandises, excluant, par exemple, les produits finis agricoles sensibles. Mais ils imposent des négociations sur des accords étendus et je crains que ces accords provisoires ne diffèrent que légèrement des projets d'APE initiaux.

À ce propos, ce fut déjà problématique que les négociations APE aient eu lieu au sein de l'Union européenne et de groupes régionaux, qui ne correspondent pas aux groupements régionaux existants. Tout particulièrement, sur le continent africain, où il existe des espaces de coopération régionale et de commerce sud/sud.

Voici quelques éléments de conclusion :

1. Il est nécessaire de prendre en considération les énormes différences dans le développement et les besoins. Cela relève certes d'une bonne intention que de vouloir promouvoir l'emploi, la protection du consommateur et de l'environnement, des prix inférieurs de l'alimentation et des produits alimentaires et l'énergie des citoyens européens ; mais ceci ne doit pas aller à l'encontre des besoins des personnes vivant dans le reste du monde.

Bien au contraire, pour un nombre malheureusement élevé de pays, les conditions préalables élémentaires pour la vie quotidienne de l'être humain doivent être garanties, telles que la paix, la souveraineté alimentaire et l'accès aux services publics. Elles doivent être assurées avant même de songer à la libéralisation et à la privatisation. Ainsi, des demandes de traitements spéciaux et différentiels devraient être maintenues comme conditions préalables pour les pays ACP et acceptées par l'Union européenne.

2. La coopération régionale et l'intégration : la mise en commun de la souveraineté dans le cadre de l'intégration régionale, politique et économique peut jouer et, dans

une certaine mesure, joue déjà un rôle important dans la prévention des conflits et le maintien de la paix. Dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable, elle pourrait aboutir à une capacité renforcée des gouvernements à protéger les intérêts de leurs citoyens au lieu de conduire à une perte de souveraineté. Elle doit être gérée intelligemment, parce que l'intégration régionale peut aussi engendrer des risques tels qu'une perte de transparence et de responsabilité démocratique dans la prise de décisions, une augmentation des crimes à travers la suppression des contrôles aux frontières, ou une démocratisation sociale finalement impossible avec une libéralisation hâtive et une concurrence entre les salariés exacerbée.

Au cours des négociations actuelles sur les APE, nous devons nous assurer que les contrats de partenariat européens sont en harmonie avec les initiatives d'intégration régionale des ACP, et contribuent à les consolider au lieu de les fragiliser. Tous les accords adoptés par certaines régions doivent être ouverts aux autres membres de leurs organisations régionales respectives afin de ne pas gêner mais plutôt de renforcer le commerce sud/sud.

3. Les efforts accrus à l'égard de la cohésion et de la prudence en matière de libéralisation : le processus d'intégration économique européen n'a pas été seulement fondé sur la libéralisation mais a été complété par une politique de régulation afin de soutenir et protéger certains secteurs. La combinaison de nouvelles approches de politique libérale et d'une privatisation inconditionnelle est un énorme danger, même au sein de l'Union européenne. Un dumping social, ce qui signifie une pression sur les bas salaires, des temps de travail plus longs, une diminution de la protection des salariés et une sécurité relâchée, sont les résultats d'une concurrence de moins en moins régulée. Les travailleurs au sein de l'Union européenne sont montés les uns contre les autres et cela devient de plus en plus vrai à un niveau global. Par exemple, j'ai étudié le cas du chemin de fer Dakar-Bamako qui était la fierté du Sénégal et du Mali avant que la pression du FMI aboutisse à sa privatisation et sa vente à une société de chemin de fer franco-canadienne, Transrail. Ainsi, le résultat est similaire à ce que nous pouvons constater en Europe après une libéralisation partielle des services publics : le licenciement des employés, un manque de transport de passagers, la fermeture de gares, un sérieux manquement d'investissements nécessaires, des prix croissants, des syndicats eux-mêmes impuissants, une économie locale autour des gares qui disparaît, des gens qui n'ont pas accès aux cabinets de leur docteur et aux services, et l'écroulement des infrastructures. Seules les entreprises demeurent rentables pour les propriétaires car elles utilisent le chemin de fer pour le transport de marchandises.
4. Un réel partenariat sur le développement : l'Union européenne pourrait soutenir ces mécanismes grâce à l'expertise et le financement sans définir au préalable le modèle et la forme de tels instruments politiques qui doivent être adaptés aux intérêts et circonstances particulières à chaque région. Au lieu de se concentrer sur une libéralisation du commerce et sur un accès aux marchés pour les compagnies des pays développés, l'Union européenne devrait mettre davantage l'accent sur le soutien à apporter au développement institutionnel régional, au dévelop-

pement des compétences et des ressources humaines dans l'intégration régionale. Une coopération fonctionnelle efficace à l'égard de l'établissement d'une politique distributive à l'intérieur des régions signifie que les partenaires doivent décider pour quoi, dans quelle mesure et dans quel délai ils ont l'intention d'utiliser l'argent et l'aide nécessaires. Ils peuvent décider d'eux-mêmes ce qu'ils souhaitent développer avec cet argent.

5. Une amélioration de la coopération entre les pays ACP et l'Union européenne au niveau parlementaire. Il existe déjà l'Assemblée parlementaire Europe/ACP. Lors d'une récente réunion à Kigali au Rwanda en décembre dernier, l'Assemblée a adopté une résolution commune, les parlementaires ayant conseillé à la Commission européenne de ne pas faire pression sur les pays ACP pour qu'ils signent rapidement les APE, et confirmé que les états des ACP nécessitaient un délai plus long afin d'évaluer au mieux les implications des accords proposés. Elle a insisté sur le fait que toute initiative pouvant fragiliser le processus d'intégration régionale en cours des ACP devait être évitée et que tous les accords ne devaient léser aucun pays. Les parlementaires ont également revendiqué des asymétries appropriées dans les accords, en particulier en ce qui concerne la définition du soutien à la garantie commerciale des produits sensibles, la durée des périodes de transition et la voie de libéralisation basée sur des repères de développement, les garanties et les règlements de conflits. Il a été clairement exposé que, dans le domaine de la concurrence des services, la propriété intellectuelle et les marchés publics, quelques régions ACP ne désirent pas aborder ces questions et que la Commission devrait l'accepter. Une importante assistance financière et technique aux pays ACP a été réclamée afin de leur permettre de répondre aux réglementations et standards liés aux importations européennes, et de pouvoir bénéficier d'un accès réellement amélioré au marché. Personnellement, j'ai trouvé cela plutôt encourageant, les parlementaires des ACP et de l'Europe ayant communément soulevé les demandes faites de longue date par les pays ACP.
6. Des processus de consultation largement plus efficaces avec la société civile et les organisations de la base. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, des décisions fondamentales dans la politique économique et commerciale touchent à la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Le travail des ONG représentés ici, ainsi que les efforts de la Fondation Gabriel Péri sont encourageants, et de telles initiatives ont certainement empêché quelques gouvernements de signer des traités qui auraient pu aller à l'encontre de la population. Mais la Commission va certainement poursuivre sa nouvelle approche libérale qui menace le développement durable en Europe et dans les pays en voie de développement. Seules des sociétés civiles fortes, avec leurs forces politiques progressives, seront en mesure de critiquer cette approche et de la changer au mieux. J'espère que, lors du prochain meeting entre l'Union européenne et l'Afrique, quelqu'un pourra dire : « *Nous avons modifié cette approche, nous en avons désormais une nouvelle beaucoup plus solide ; et, dans nos différents pays, nous connaissons un progrès beaucoup plus important qu'avant* ».

Discussion

Atsutsè Agbobli (Togo) : « *La situation actuelle de l'Afrique s'explique d'abord par l'incapacité des élites africaines à assumer leurs responsabilités. Nous parlons beaucoup, au cours de ces travaux, de l'Unité africaine. C'est également, de mon point de vue, une nécessité historique. L'idée de l'Union européenne est née au XVIII^e siècle, et les Britanniques s'y sont toujours opposés. Ne commettons pas la même erreur. Nous sommes, nous, condamnés à nous unir. Sans cela, nous serons incapables d'aller de l'avant. Cherchons donc, dans les relations internationales, les forces capables de nous aider à la réaliser, et ainsi à contribuer à la construction d'un monde plus égalitaire, plus juste. Ceci dit, je trouve que nous n'évoquons pas assez, dans cette enceinte, notre problème fondamental, à savoir la modernisation industrielle de nos sociétés. Cela passe d'abord par une révolution agricole menée au moyen de la modernisation des structures agraires, des techniques de production, et des systèmes d'exploitation. Il nous faudra ensuite opérer la révolution des transports et des communications. La révolution industrielle est fondée sur le machinisme, lui-même appuyé sur la révolution scientifique qui nécessite au préalable une révolution intellectuelle et morale. Celle-ci suppose à son tour une nouvelle vision du monde, une conception combattante de la vie et une nouvelle méthodologie d'action. Les élites africaines ont à ce titre un rôle très important à jouer. Au lieu de croire que leur salut viendra de l'extérieur, qu'elles profitent de l'expérience de l'étranger pour bâtir des industries africaines. Car contrairement à ce que les gens pensent, les sociétés industrielles ne sont pas du tout entrées dans une ère de postmodernité. La machine reste au cœur du processus de production. Les Africains doivent aussi comprendre que nous devons nous allier aux forces progressistes pour que le monde gagne en justice et que tous les habitants de cette planète, condition d'existence de l'homme, puissent jouir de ses ressources. C'est à mon avis une ambition fantastique que de lutter pour un monde qui soit la terre de tous ses enfants.* »

Sophie Bessis (France) : « *Je voudrais pour commencer réagir aux propos de Jean-Claude Mairal. Lorsque l'on parle de réforme agraire et de politique agricole nationale, il faut préciser quelle réforme on a en vue. Car pour le moment, elles ont toutes constitué en une mise sous tutelle de la paysannerie et ont concrètement signifié la ruine des agricultures traditionnelles. Il suffit de se référer aux exemples de l'Algérie et de l'Éthiopie. Cela tient au fait que, dans ces années-là, la question agricole, fondamentale, a été déconnectée de la politique économique. Pourquoi ? Nous étions alors, dans les années soixante-dix, en plein mythe industrialiste. Le développement, c'était le nombre de cheminées d'usine, d'où la marginalisation de l'agriculture. Et les pays socialistes comme les pays capitalistes, sont les enfants du prométhéisme industrialiste de l'Europe moderne. Leur querelle, durant la Guerre froide, n'a jamais porté sur la nature du développement, mais sur la propriété des moyens de production. Voilà pourquoi la question agraire a été délaissée, et que ses réformes ont toujours eu pour but de contrôler une population incontrôlable, la paysannerie.*

Ensuite, pour le moment, les politiques agricoles nationales sont inexistantes. Comme l'a souligné Jacques Faye, les gouvernements africains ont volontairement reconduit les structures coloniales afin d'extorquer les surplus paysans pour créer leur bureaucratie.

Pour ce qui est du franc CFA, qui ne concerne tout de même qu'un quart de la population africaine, il s'agit évidemment d'un outil au service des classes dominantes africaines.

Car sa surévaluation a rendu les importations bon marché, au détriment de la production paysanne locale. Ce n'est pas par hasard qu'au moment de sa dévaluation soient montées au créneau les petites bourgeoises urbaines prolétarisées. »

Falilou Kane (Sénégal) : « Le lac Tchad a déjà été réduit au cinquième de sa surface. Souvenons-nous que la culture du coton a asséché la mer d'Aral en Union Soviétique. Veillons à ce qu'il ne nous arrive pas la même chose. La prochaine guerre mondiale aura l'eau pour enjeu.

D'autre part, n'oublions pas que l'UE, lorsqu'elle négocie à l'OMC, est du côté du Nord, des États-Unis et des subventions. Elle nous assure pourtant toujours qu'elle est avec nous. C'était la teneur du discours de l'actuel directeur de l'OMC, ancien commissaire au commerce de la Commission européenne. Mais quand nous l'avons vu à Cancun en 2003, il était dans le camp de ceux qui voulaient profiter de nous. Nous avons pu heureusement constituer un front de résistance, avec l'appui d'Attac et d'autres ONG, constitués de l'UA, des pays d'Amérique latine, du groupe de Cairns et des PMA qui a bloqué les négociations.

Effectivement, les élus ont un rôle important à jouer dans tous ces processus, mais combien d'élus sénégalais sont là pour nous écouter ? Au lieu de manifester à Bruxelles, ils devraient se coaliser avec d'autres Africains et des progressistes pour faire pression sur le Parlement européen et obtenir des APE avantageux. »

Souleymane Massamakan Keita (Mali) : « La vraie sécurité consiste à nous nourrir nous-mêmes. C'est pourquoi l'agriculture est si utile et qu'il faut lui donner des moyens conséquents. La souveraineté alimentaire restera longtemps un slogan si l'Afrique ne fait rien concrètement en ce sens. Le premier acte de la loi agricole promulguée au Mali a ainsi été de distribuer des tracteurs aux paysans alors que les questions du foncier et des engrais n'étaient pas résolues. À ce titre, les Journées paysannes ne jouent pas leur rôle. Elles se résument à des espaces vains où les ingénieurs s'écoutent discourir. »

Mamadou Dansokho (Sénégal) : « Concernant les APE, je souhaiterais revenir sur l'étude d'impacts qui a été menée au Sénégal. Celle-ci a été financée par l'Union européenne et commandée à un cabinet d'expertise européen. Par ailleurs, la méthode utilisée révélait une survalorisation du facteur capital par rapport au facteur travail, et ne prenait pas en compte les conséquences en termes d'emploi et de hausse du chômage en cas d'application des accords. Ces aspects nous ont conduits à rejeter le rapport d'évaluation. Nous avons ici le personnel formé pour effectuer de tels travaux.

Dans les négociations, les enjeux se sont portés sur la protection de l'agriculture industrielle et vivrière. Mais de nombreuses incertitudes n'ont pas été levées et ont affaibli le pouvoir de négociation de la CEDEAO. Il aurait fallu préciser de quelle agriculture industrielle nous parlions, car celle-ci est vaste. Pour les cultures vivrières, le gouvernement du Sénégal aurait dû établir, comme l'a fait la Côte d'Ivoire, une liste de produits sensibles bénéficiant d'un régime préférentiel. La CEDEAO n'est en outre, pas parvenue à coordonner les positions et renforcer sa position dans la négociation.

Les autorités n'ont pas pris leur responsabilité sur ce point et se sont opposées à leur tour aux APE, devançant les ONG et les organisations de base comme le CNCR, investis depuis 2000 dans la lutte contre ces accords. »

Mohamed Ould Maouloud (Mauritanie) : « Pour reprendre les comparaisons faites par Lamine Diallo dans son propos, je dirais que notre continent est comme un lion famélique en cage qui n'a pas son destin en main. Comment peut-on parler de partenariat alors que les relations existantes sont inégales et mal fondées. Dans la réinvention du dialogue euro-africain, l'Afrique peut faire valoir ses atouts, et possède de nouvelles cordes à son arc dans les négociations. Si l'Inde, la Chine et l'Amérique latine sont en mesure d'aider le continent à remettre en cause l'ordre mondial, l'Europe serait bien inspirée de prendre les devants de ce renouvellement lié aux enjeux géopolitiques internationaux.

Sur l'aspect commercial et agricole notamment, l'Europe pourrait aider l'Afrique à améliorer la qualité des produits qu'elle fabrique et qu'elle peut exporter. D'autant que nous savons désormais pertinemment que les migrations de la jeunesse sont liées à la crise agricole, provoquée d'une certaine manière par les importations de marchandises du Nord et l'aide alimentaire.

En Mauritanie, la population s'alimentait dans le passé de produits qu'elle cultivait comme le sorgho. Puis après les années de sécheresse et le recours forcé à l'aide alimentaire internationale, les habitudes alimentaires se sont modifiées, si bien qu'aujourd'hui les populations se nourrissent de blé et ne produisent plus.

Les fondements de ce nouveau partenariat peuvent également émerger de colloque comme celui-ci, car il nous donne une opportunité exceptionnelle de débattre et de nous éclairer sur les problèmes du monde. Je regrette cependant que nous n'ayons que très succinctement évoqué les problèmes de positionnement de l'Europe sur la scène internationale. »

Amadou Boureima (Niger) : « L'Afrique aiguit l'appétit des nouvelles puissances en quête de ressources pétrolières et minérales. Mais le grand enjeu du développement du continent demeure l'agriculture. Que font ces puissances en termes d'investissements agricoles ? Nous n'avons pas abordé cette question au sujet de la Chine en Afrique, alors qu'elle est un grand exportateur de riz, surtout en Afrique occidentale. Pourtant, ce secteur a terriblement besoin d'investissements car l'Afrique ne peut pas se développer sans son agriculture. Rappelons qu'au Niger 80 à 87 % de la population est rurale et que 90 % des habitants sont analphabètes. Les élites intellectuelles africaines doivent par conséquent mettre leurs connaissances et leur savoir-faire au service du monde rural.

Par ailleurs, il faut noter que les organisations paysannes n'ont pas encore toute leur place dans les négociations, notamment sur les APE. Le Réseau des organisations paysannes et de production de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a certes apporté sa contribution dans le processus, mais ses propositions n'ont pas été retenues. Si les décisions continuent de se prendre exclusivement au plus haut niveau, les organisations de la société civile descendront dans la rue pour s'y opposer.

Enfin, il y a un sujet d'importance qui n'a pas été abordé : les OGM. Ceux-ci pénètrent actuellement les marchés africains, menaçant les semences issues de la biodiversité du continent. Aucun mécanisme n'a été mis à notre disposition pour que nous puissions être éclairés sur les OGM et les risques de leur utilisation. Une coopération bénéfique avec l'Europe pourrait notamment proposer un dialogue entre les élites scientifiques des deux continents pour guider les agriculteurs sur cette question.

Plus largement, l'Afrique doit mettre au point ses propres mécanismes de développement durable car elle possède les ressources naturelles et humaines pour le faire. »

Échanges d'expériences sur le processus démocratique en Afrique

Synthèse

La transition démocratique des années 1990 montre désormais ses limites. Les conférences nationales, les débats institutionnels autour du statut du président, du suffrage universel et les volontés de mettre en œuvre les principes de séparation et d'égalité de pouvoir (en particulier par le pouvoir judiciaire), avaient permis de structurer le processus électoral (commissions électorales nationales autonomes), l'espace public et partisan, de transformer la vie politique et de promouvoir une pédagogie citoyenne. Mais le doute s'est installé sur la viabilité de la démocratie et sur le mode de dévolution constitutionnelle du pouvoir par les urnes. Si bien que dans la plupart des pays sinon tous, la démocratie en tant que système de gestion de l'Etat ne semble pas acceptée.

Des alliances politiques de circonstance dictées par des considérations personnelles plus que par des projets politiques (Sénégal 2000, Kenya 2002), ou la manipulation des constitutions (extension des prérogatives du chef de l'Etat, réduction de la fonction de premier ministre) ont fait des élections et finalement de la démocratie de simples formalités destinées à satisfaire les exigences minimales d'une « communauté internationale » et de bailleurs de fonds qui cautionnent souvent le maintien au pouvoir de régimes contestés, au lieu de les amener à concevoir la politique autrement. Aux enjeux internes s'ajoutent des influences extérieures loin d'être favorables.

La dérive présidentielle s'observe par une longévité au pouvoir exceptionnelle (plus de 40 ans au Gabon et au Togo, plus de 20 au Burkina Faso, près de 30 au Cameroun). Les garde-fous ont pratiquement tous disparu laissant place à un « césarisme démocratique », caractérisé par la faiblesse de la représentation nationale, un multipartisme dévoyé et la fragilité d'institutions judiciaires, qui ne parviennent pas à se défaire de l'emprise du pouvoir politique.

La perte de crédibilité du processus électoral par la professionnalisation de la fraude a conduit à une désaffection à l'égard du politique que traduit le faible taux de participation. Les partis politiques souffrent en outre d'un manque de cohésion et d'une misère matérielle, pour l'opposition, qui facilite le débauchage et encourage le vagabondage politique.

Plutôt que de mettre en doute la perception que les sociétés africaines ont de la démocratie, il s'agit d'établir la part de responsabilité des acteurs du jeu démocratique à l'épreuve du pouvoir. Les analyses se dispensent souvent de pointer les pratiques clientélistes, d'entrisme gouvernemental, d'achat de conscience, de débauchage pour privilégier le caractère ethno-régional comme facteur d'explication. L'existence des listes électorales, les longues files d'attente devant les bureaux de vote prennent le pas sur la matérialité du vote. Le recours au suffrage universel comme mode de sortie de crise perd de sa signification politique. Pire, il provoque des violences postélectorales et des boycotts (Kenya, Tchad, Sénégal).

Dans beaucoup de pays (Bénin, République centrafricaine, Mali, Sénégal, Tchad, Madagascar, Guinée, Togo) et bien que chaque État garde ses spécificités, les mêmes techniques se retrouvent. La loi électorale est promulguée avec retard. La composition et les missions des Commissions électorales nationales autonomes ou indépendantes (CENA/CENI) n'ap-

portent pas les garanties nécessaires. Les listes électorales ne sont pas fiables car les populations n'ont pas de carte d'identité ou bien celles-ci sont distribuées de façon aléatoire. Les gouvernements n'appellent pas la population à s'inscrire sur les listes. Élaborées dans la précipitation, elles ne sont jamais affichées avant le scrutin comme le prescrit la loi. L'argent est devenu le principal argument du débat politique. Les candidats sont souvent en quête d'immunité parlementaire. Les agents locaux sont mal formés. Les documents électoraux – on trouve même des bulletins pré-votés déjà paraphés – sont distribués contre de l'argent à des responsables de partis. Les représentants des partis d'opposition signent contre rémunération des procès-verbaux de dépouillement vierges. Les recours auprès des cours constitutionnelle ou suprême sont impossibles car elles ne sont pas indépendantes. L'armée est chargée de ramasser les urnes.

Les campagnes électorales sont biaisées. Les gouvernements procèdent à des inaugurations ou à des lancements de diverses infrastructures et chantiers avec une large couverture médiatique. Les partis présidentiels et les autres, parfois financés par le pouvoir, distribuent des tee-shirts, des pagnes, des ballons, des engins, de l'argent ou organisent de grands banquets. Il faut y ajouter les formations politiques constituées par des inconnus dans le but de capter la subvention d'État.

Les observateurs internationaux très souvent encadrés par le pouvoir n'assistent pas à toutes ces étapes de la fraude qui se déroulent en amont du vote.

La problématique des partis politiques et de leur inégalité est posée, avec pour corollaire la question du financement public de la vie politique. Les organisations civiles indépendantes du pouvoir sont frileuses à l'égard des partis d'opposition discrédités et ne veulent pas intervenir dans le champ politique, sauf en Guinée où les syndicats ont organisé la contestation, mais les résultats sont faibles, car ils n'ont pas vocation à assumer la responsabilité de l'organisation de toute la vie publique.

Ce dévoiement de la démocratie structure deux États contradictoires comme au Tchad. Vis-à-vis de l'extérieur et des bailleurs, le gouvernement fait tout pour répondre aux normes exigées par les partenaires financiers étrangers, alors qu'à l'intérieur aucun principe ne guide ses actions. Le but inavoué y est de bâtir un État informel relevant du tribalisme où règne l'impunité.

Au Mali, le consensus politique et la démocratie multipartiste y sont jugés exemplaires. Mais le gouvernement par une logique de captation des fonds sur le plan international alimente un clan d'affairistes, de politiciens, d'opérateurs économiques, qui bradent l'économie du pays (secteur minier, transport ferroviaire, foncier) aux dépens des populations dont le niveau de pauvreté ne baisse pas.

Les progrès ne doivent pas être balayés d'un revers de la main. La Mauritanie est parvenue à sortir du cycle des putschs électoraux depuis 2005 ; mais des éléments de continuité perdurent et font émerger le risque d'un retour au parti-État sous le patronage du président de la République.

Les sociétés africaines dans leur rapport au pouvoir à l'État s'approprient les ressorts de la démocratie, mais les règles d'équilibres font défaut. Pour fonder le vivre ensemble a-t-on besoin de « cousins plaisants » ou de citoyens ? Un gouvernement doit avoir en face de lui une assemblée exerçant le pouvoir législatif et un pouvoir judiciaire fort. Le continent gagne sa dignité en jugeant ses tortionnaires et les détourneurs de deniers publics. Mais au fond, la démocratie peut-elle advenir avec tant de pauvreté et d'inégalités ?

Où va le processus démocratique en Afrique ?

Assane Fall-Diop

Journaliste à Radio France International

Le thème choisi pour cette dernière table ronde est sans doute celui qui est le plus en prise directe avec l'actualité africaine, qui se fait l'écho au quotidien de l'évolution du processus de démocratisation de notre continent, avec ses succès mais hélas, surtout, avec ses soubresauts et ses ratées. Échanger autour des expériences sur le processus démocratique en Afrique revient à parler d'espoirs déçus, de crise armée, de contestation électorale, mais aussi d'avancées, d'espoirs, de leçons et d'expériences pouvant aider au choix d'une meilleure voie pour conduire et réussir cette longue marche vers ce que j'appellerai la raison, la raison politique.

En me référant à l'actualité africaine du moment, je ne peux qu'être effaré de constater qu'au terme de deux mandats successifs comme Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le diplomate ghanéen soit appelé aujourd'hui à la rescousse pour aider à régler la crise politique kényane née, comme vous le savez, de la contestation de la réélection de Mwai Kibaki par les partisans de son principal rival Raila Odinga. Une crise qui s'est soldée par un désastre humanitaire terrifiant, qui a déjà coûté la vie semble-t-il à 800 personnes, provoqué des dizaines de milliers de déplacés, et pour la première fois de l'histoire du Kenya, poussé des dizaines de milliers d'autres Kenyans à l'exil, notamment en Ouganda.

Je rappelle également que l'Afrique était à la tête de l'ONU, au Secrétariat général, lorsque survint en 1994 le génocide du Rwanda. L'Égyptien Boutros Boutros-Ghali en était alors le patron. Il ne s'agit pas de contester ici ni les qualités, ni les compétences, ni les valeurs de ces diplomates africains de haut rang, mais force est de constater les limites de leur influence face aux forces centrifuges qui dictent la marche du monde, ce qu'on appelle la géopolitique. Je veux parler notamment du rôle des grandes puissances, des véritables maîtres du jeu, de l'agenda de l'ONU et des priorités de l'organisation en matière notamment de gestion des conflits à travers leurs positions hégémoniques, leur intérêt, notamment au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Vous savez que la Grande-Bretagne, pour ne prendre que cet exemple, est en charge du dossier du Soudan à l'ONU parce qu'elle était l'ancienne puissance coloniale du Soudan. Donc en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, c'est la Grande-Bretagne qui suit et qui prépare les résolutions sur le Soudan, tout comme il revient à la France d'avoir préparé nombre de résolutions sur la crise ivoirienne. Par conséquent, le processus de démocratisation en Afrique relève bien sûr d'enjeux internes, mais aussi d'influences extérieures qui sont souvent bien loin d'être favorables à cette marche de notre continent vers ce que j'appellerai un monde meilleur.

Pourquoi le retour sur la scène politique du Congo Kinshasa dont Laurent Désiré Kabila, après des décennies d'un pouvoir sans partage de Mobutu, a-t-il provoqué l'un des bains de sang les plus terrifiants du continent ? Le nord Kivu, plus largement l'est

du Congo Kinshasa était, il y a encore quelques jours, un théâtre de désolation, de mort, de viols de femmes, d'embrigadements d'enfants soldats. Une conférence régionale vient d'aboutir, nous dit-on, à un accord de paix, un pacte qui donne une impression d'inachevé. Parmi les signataires de cet accord, vous le savez on trouve des criminels de guerre qui, du seul fait de leur signature, sont comme, si je puis dire, blanchis des pires crimes et violations des droits de l'homme qu'ils ont commis.

Autre sujet d'actualité en rapport avec le processus de démocratisation de l'Afrique et ses chausse-trappes, ses chaos, les événements au Niger où l'on observe depuis février 2007, la résurgence, dans le nord de ce pays qui compte parmi les plus pauvres au monde, de la guérilla touareg sur toile de fond d'enjeux autour de gisements d'uranium et d'un pouvoir centralisé ignorant, peut-être, les attentes de telle ou telle région ou de telle ou telle fraction de la communauté nationale.

En Côte d'Ivoire, le pays sort progressivement de la crise politique militaire de septembre 2002, avec l'attente fébrile des élections promises d'ici la fin 2008. Il n'a échappé à aucun observateur que si ce sont les Ivoiriens qui ont payé le prix fort du drame qui a secoué leur pays, l'origine de cette crise ne se limite pas aux seules frontières de la Côte-d'Ivoire et aux seuls acteurs politiques de ce pays.

Au Tchad prévaut toujours le dialogue de sourds entre le pouvoir d'Idriss Déby Itno et les forces politiques d'opposition traditionnelles, pacifiques, mais aussi avec les mouvements armés que l'on connaît. Là encore la donne internationale que représente la présence militaire française, il faut le souligner, et bientôt celle de la force EUFOR, chargée de la protection des déplacés, nous dit-on, des nationaux et des réfugiés darfouris dans l'est du pays, est à prendre en compte.

On peut appliquer le même constat à la République centrafricaine, où une partie de cette force EUFOR doit être déployée.

Les facteurs internes de ces crises sont parfois mis de côté hélas par la communauté internationale, et par certains pays. Ladite communauté internationale impose des solutions diplomatiques, voire militaires, de manière parfois clientéliste et de courte vue hélas. Des solutions qui permettent à certains régimes contestés, de se maintenir au pouvoir plutôt que d'amener ces régimes à concevoir la politique autrement, c'est-à-dire de manière démocratique. Les élections truquées, les amendements de constitution pour faire sauter les verrous de la limitation du nombre de mandats successifs à la tête de nos États, sont devenues monnaie courante. Et forcément, ces dérives provoquent des tensions qui sont autant d'embûches sur cette piste plutôt chaotique des processus de démocratisation.

Dans certains pays, les promesses de l'alternance du pouvoir sont parfois décevantes et frustrantes. On voit des leaders politiques qui passent dans le pouvoir après trente ans dans l'opposition qui, au lieu de répondre aux attentes de changement de leurs compatriotes, s'est mise à se dupliquer, voire accentuer les mêmes travers et défauts que les ex-tenants des partis uniques, leurs prédécesseurs, en se drapant, bien sûr, du suffrage universel. Je me rappelle du constat d'un chercheur belge qui me disait « *au fond Mobutu n'incarne rien d'autre que le clone de Léopold II* », qui était le seul maître de ce vaste Congo, quatre-vingt fois grand comme l'empire belge de l'époque.

État des lieux des processus de démocratisation en Afrique

Albert Bourgi

Professeur de droit à l'Université de Reims

Le thème des processus de démocratisation en Afrique est d'une actualité permanente, mais aussi controversé, au point d'ailleurs que le doute s'est petit à petit installé dans les esprits, pas simplement dans la classe politique, mais au sein de la population même. Le doute s'est installé sur la viabilité de la démocratie sur le continent, sur la solidité des acquis politiques qui ont été obtenus il y a plus d'une quinzaine d'années, sous la pression notamment de la contestation d'opinions publiques qui étaient en quête d'espace de liberté. Les interrogations multiples sur la démocratie en Afrique portent également sur les alternances démocratiques où elles se sont produites, voire sur les conséquences des échecs enregistrés ici ou là et d'une manière générale sur le mode de dévolution constitutionnelle du pouvoir par les urnes.

Beaucoup d'études portant sur le pouvoir en Afrique présentent souvent le continent comme un ensemble d'États, de régimes qui présenteraient des traits presque uniques, communs à eux tous. Or, le tableau sociopolitique du continent est d'une grande complexité : les situations sont contrastées d'une région à l'autre, et à l'intérieur d'une même région. Le meilleur des alternances côtoie le pire. Les crises, pour certaines d'entre elles, ont été extraordinairement sanglantes et tragiques ; mais, elles ont permis pour l'essentiel de prendre la mesure de certaines expériences et de manières de faire de la politique.

En une quinzaine d'années, des mythes sont tombés en matière de démocratie. Des pays réputés être des modèles se sont petit à petit fourvoyés, qu'ils aient connu des transitions de type consensuel, « unilatéral » – où des concessions étaient consenties par les pouvoirs en place pour tenir la contestation –, ou plus radicales, notamment à travers les conférences nationales. Chaque pays a sa propre expérience, sa propre histoire parcourue par des mouvements sociaux, et un environnement socioculturel particulier, voire des pesanteurs ethno-régionales.

Dans un premier temps, il est nécessaire de camper à grands traits le décor des processus démocratiques en Afrique subsaharienne en privilégiant les pays francophones, tout en ménageant des incursions dans d'autres aires culturelles et linguistiques. Dans un deuxième temps, seront identifiées les principales dérives que connaissent certaines expériences démocratiques en Afrique, et, pour terminer, seront esquissées quelques perspectives qu'offre toujours la démocratie africaine.

Le thème choisi est révélateur des changements qui sont intervenus dans les modes de conquête et d'exercice du pouvoir en Afrique. Le fait de s'y intéresser nous permet de mesurer le chemin que l'Afrique a parcouru pendant plus de trois décennies, alors qu'elle semblait figée dans un système de parti unique où l'État était aux mains d'un chef cumulant tous les pouvoirs entouré d'hommes et de femmes entièrement dévoués

à sa seule personne. Les changements politiques n'étaient guère le fruit des élections, ils résultaient de coups de force, de coups d'État, de révolutions de palais, sans aucune conséquence sur le fonctionnement autoritaire du pouvoir, voire sur la longévité politique des dirigeants. Je vous renvoie à un certain nombre de pays, les uns sur un mode caricatural – le cas du Togo –, d'autres sur un mode plutôt anecdotique – le cas du Gabon.

La contestation du début des années quatre-vingt-dix a eu pour effet d'ébranler les systèmes en place, sinon de les abattre. Et les changements ont suivi, qu'ils aient emprunté la voie radicale des conférences nationales ou celle plus consensuelle des réformes politiques prenant parfois la forme de concessions ou d'une simple application des constitutions. Il ne faut pas oublier qu'au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire, les constitutions de l'Indépendance prévoyaient le multipartisme, sauf qu'aucun texte n'avait été écrit pour régler précisément la question des partis politiques. Aucune loi n'ayant été prévue, le parti unique était donc de fait constitutionnalisé.

Des réformes ont mis l'accent sur les moyens d'ouvrir la voie à la démocratie et à son corollaire, le principe de l'alternance démocratique. Si l'on s'en tient aux conférences nationales les plus significatives, celles du Bénin de 1990, du Mali et du Niger, les questions institutionnelles autour du statut du Président de la République, de la réhabilitation du suffrage universel comme mode de régulation, ont donné lieu aux plus vifs débats. Les discussions ont porté ici ou là sur la nature du régime politique à mettre en place : présidentiel, semi-présidentiel, voire même au Sénégal, les débats autour de l'instauration d'une vice-présidence en 1992 et 1993, à la veille notamment des élections générales de 1993.

L'une des principales préoccupations était de donner tout son sens au suffrage universel, de mettre en place un régime politique qui serait plus respectueux des principes de séparation et d'égalité des pouvoirs, d'instaurer des contre-pouvoirs, par un jeu de contrôle, en particulier par le pouvoir judiciaire, et d'éviter ainsi tout retour à ce qu'on appelait le présidentielisme, et à une concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul homme, chef de l'État et chef de parti. Dans le sillage de ces préoccupations, de la contestation et d'un renouveau du constitutionnalisme ont été emportés des régimes qui tentaient pour certains d'entre eux de se confondre avec le peuple. Sékou Touré affirmait que le Parti démocratique de Guinée (PDG) était le parti de tout le peuple. Or, il a fallu une simple déclaration d'un capitaine à Radio Conakry pour que le PDG disparaisse complètement et qu'il n'y ait plus de parti unique.

Ainsi se sont produites certaines alternances démocratiques. Si elles ont, dans un premier temps, concerné des pays qui ont connu des modes de transition radicaux, elles se sont également étendues à d'autres États qui ont soit renoué avec le pluralisme partisan, soit entrepris des réformes institutionnelles et surtout modifié les modes d'organisation des processus électoraux.

Ce dernier point est capital tant l'Afrique a été le théâtre de mascarades électorales. Au début, des progrès ont été enregistrés en matière de régularité des scrutins et les

changements se sont surtout incarnés dans l'avènement de structures électorales autonomes ou indépendantes : CENA ou CENI, observatoire national des élections, avec un partage des attributions entre ces structures électorales et les ministères de l'intérieur traditionnellement en charge de l'organisation des élections.

Et contrairement aux pratiques antérieures de bourrage des urnes donnant des résultats qui ne correspondaient en aucune manière avec le rapport des forces, sur le plan intérieur, les dysfonctionnements constatés n'avaient pas systématiquement d'incidence sur la sincérité du vote. Ceci est d'autant plus important que l'Afrique avait longtemps souffert de toutes les turpitudes qui ont transformé les élections en de simples formalités administratives destinées le plus souvent à satisfaire les exigences minimales de ce qu'on appelle la « communauté internationale ».

L'alternance par les urnes a été simulée par l'affirmation du phénomène partisan et la mise en place de coalitions partisans qui regroupaient des partis d'opposition et certaines franges de l'ex-parti unique. Cela a été le cas pour le Sénégal en 2000 et le Kenya en 2002. Ce mode normal de conquête du pouvoir reposait parfois sur des bases fragiles. Il s'agissait d'alliances de circonstance davantage dictées par des considérations purement personnelles que par des contingences de type programmatique. Cela était néanmoins révélateur du changement de comportement des acteurs politiques.

À l'évidence, la nouvelle vitalité du pluralisme partisan que certains observateurs tentent toujours de minimiser, a permis progressivement de transformer la vie politique et de promouvoir une pédagogie citoyenne qui était un prélude à l'élargissement de l'espace public. On a assisté, dans cette période de post-contestation, à une meilleure structuration de l'espace partisan qui ne se réduisait plus à un face à face dominant entre les nouveaux partis dits démocratiques et les anciens. Cette confrontation a progressivement cédé le terrain à des antagonismes fondés non plus sur une opposition idéologique, des choix de société ou même des projets politiques, mais plutôt sur des critères de gouvernance et de gestion de l'État, notamment sur des problèmes de corruption et d'honnêteté dans l'exercice du pouvoir.

Dans le même temps, les partis politiques naissants et anciens se sont efforcés d'asseoir des modes d'organisation et de fonctionnement qui obéissaient à des principes plus démocratiques notamment pour la désignation de leurs principaux responsables. Mais cette nouvelle donne laissait entière la question de l'inégalité des moyens des partis politiques avec pour corollaire, la question du financement public de la vie politique.

C'est cette grande fluidité de la vie politique, favorisant parfois les alternances, qui a aussi permis l'irruption des opinions publiques forgées désormais par une presse libérée, et par une société civile mieux organisée, plus attentive aux droits fondamentaux et aux libertés publiques. Et dans pareil climat, les contre-pouvoirs classiques notamment celui incarné par les pouvoirs judiciaires, paraissaient aller dans le sens du changement. Mais au fil des ans, ce nouvel environnement politique, bien que bâti sur un socle démocratique, s'est révélé très fragile. Il se heurte, notamment à la fin des

années quatre-vingt-dix – c'est ce qui se passe encore aujourd'hui –, tout à la fois à des politiques qui ne répondaient pas aux attentes sociales de plus en plus pressantes, et aux tentations de restauration de l'ordre politique ancien, auquel succombaient les partis au pouvoir et ceux qui les incarnaient – et qui continuent à les incarner – à la tête des États.

Sans pour autant prendre la forme de remise en cause radicale, ces dérives d'une ampleur inégale selon les pays, ont eu pour effet de saper les fondements des reconstructions politiques et institutionnelles du début des années quatre-vingt-dix, et surtout, de jeter le discrédit sur la sincérité des changements suivis par les pouvoirs en place, après le choc de la contestation postélectorale. Dès lors, la démocratie constitutionnelle prévue par les textes s'est de plus en plus identifiée à des artifices qui se confondent avec des élections où l'on se préoccupe d'abord de voir si le candidat officiel au pouvoir doit être élu au premier tour et se dispenser d'un second tour toujours périlleux. Ces artifices prenaient et prennent encore aujourd'hui la forme d'une manipulation des constitutions, notamment des dispositions relatives aux prérogatives du chef de l'État étendues jusqu'à l'infini et parfois jusqu'à l'absurde, avec une réduction drastique de la fonction de premier ministre et des autres institutions de la République.

Dans ce registre, il me semble que plutôt que de s'interroger sur le bilan des alternances, sur leur gestion issue des transitions démocratiques, et sur le respect des engagements électoraux, il est plus utile de réfléchir sur les pratiques politiques et constitutionnelles des pouvoirs en place, sur l'usage qui a été fait des règles qui ont permis à l'expression démocratique de s'épanouir, ainsi que sur les actions aujourd'hui déployées pour enraciner davantage le pluralisme. En réalité, quel que soit le bilan que l'on peut dresser de l'exercice du pouvoir, l'essentiel est de savoir si les conditions ont été préservées, et si elles sont toujours réunies, pour permettre au peuple souverain de se prononcer librement lors des échéances électorales et, le cas échéant, de sanctionner les dirigeants en place, eux-mêmes issus du suffrage universel. Il s'agit moins de mettre en doute la perception que les sociétés africaines ont de la démocratie – c'est le fameux relativisme culturel –, que d'établir la part de responsabilité des acteurs du jeu démocratique à l'épreuve du pouvoir.

Gardons à l'esprit l'exemple du Bénin et du scrutin de 1996, où le chef de l'État sortant, Nicéphore Soglo, a été sanctionné par le suffrage universel, moins pour son bilan considéré comme bon sur le plan politique, économique et social, que pour son comportement suffisant. L'arrogance est sanctionnée par les méfaits de l'intrusion de sa famille dans le jeu politique. Et aux yeux des Béninois, ce premier président de l'ère démocratique n'avait tout simplement pas respecté le pacte moral et éthique qui avait été scellé lors de la conférence des forces vives de la nation en février 1990.

En 2006, la maturité du citoyen béninois a permis quand même de déjouer les pièges tendus par Mathieu Kérékou qui, manifestement, ne voulait pas partir. Au Sénégal également, en mai 2000, l'alternance a été davantage la conséquence du phénomène classique de l'usure du pouvoir. Cela rappelle le fameux slogan de 1968 en

France, disant « *ça suffit* ». L'exemplarité du Bénin ne se réduit pas simplement au bon fonctionnement des institutions, notamment celles qui ont en charge la régularité du scrutin comme la Cour constitutionnelle.

Les pouvoirs se livrent aujourd'hui aux mêmes pratiques pour vider de leur substance les règles les plus élémentaires à observer dans une démocratie pluraliste, dans le seul but de rendre improbable toute éventuelle alternance. Derrière des apparences démocratiques, c'est-à-dire l'organisation d'élections, le fonctionnement des institutions parlementaires et judiciaires, de structures électorales autonomes, une presse pluraliste, l'extension de l'espace public, tout est mis en œuvre, avec l'aide du parti et ses relais dans la société, pour qu'il se pérennise au pouvoir et instrumentalise le mode constitutionnel de dévolution du pouvoir.

La dérive présidentielle observée depuis quelques années, illustrée jusqu'à la caricature par une longévité au pouvoir tout à fait exceptionnelle en Afrique, est incontestable. La fourchette oscille entre plus de quarante ans (Gabon, Togo) et vingt-cinq ans pour les plus jeunes (Burkina Faso). Il faut convenir que dans un nombre croissant d'États, les garde-fous érigés par les constituants dans la décennie 90 pour encadrer juridiquement et politiquement les attributions du président de la République - instauration de la dualité de l'exécutif, limitation du nombre et de la durée des mandats - ont pratiquement tous disparu, laissant la place à une sorte de césarisme démocratique pour reprendre une formule utilisée par un de nos chefs d'État. Un peu partout, la fonction présidentielle marque son empreinte sur tout l'édifice institutionnel.

Le fonctionnement de l'État dans tous les domaines et dans les moindres détails, s'ordonne autour de la personne du chef de l'État, et la généralisation de la fonction de premier ministre parfois même désigné comme chef de gouvernement par certaines constitutions, n'a en rien modifié les choses, ni installé le moindre équilibre. Le gonflement des services de la présidence de la République a, dans les faits, débouché sur la mise en place de gouvernements bis dont les ficelles sont exclusivement tirées par le président de la République. Autant dire que, dans cette caricature de séparation et d'équilibre des pouvoirs, la voie est inévitablement ouverte à toutes les dérives.

Ce tableau serait incomplet si on ne mentionnait pas aussi la faiblesse institutionnelle et politique de la représentation nationale, ainsi que la fragilité des institutions judiciaires qui ont souvent beaucoup de difficultés - ce ne sont pourtant pas les compétences qui manquent - à se défaire de l'emprise du pouvoir politique. Tout en respectant les procédures prévues par les textes (la majorité qualifiée au parlement pour la voie de la révision des constitutions, parlement souvent transformé en chambre d'enregistrement ; la voie référendaire), les révisions constitutionnelles qui se succèdent à un rythme effréné, ont fait sauter les verrous constitutionnels qui avaient été le plus souvent mis en place pour des raisons de convenance personnelle, ou pour préparer une succession familiale. Elles émanent en outre de chefs d'État qui s'abritent derrière la volonté du peuple. Le dernier exemple en date est celui du Cameroun. De toutes les provinces du Cameroun émaneraient des pétitions qui demandent précisément que le chef

de l'État en place depuis 1982 soit rééligible en 2011. Il vaut mieux s'y prendre à l'avance, surtout pour essayer de déminer le terrain à l'intérieur même du parti au pouvoir !

De telles pratiques se sont généralisées et conduisent à dévoyer l'esprit de changement, notamment lorsqu'elles sont conjuguées avec la modification des lois électorales et l'adoption de modes de scrutin à un tour. Ces dérives rendent impossibles, ou très difficiles, les alternances au pouvoir, que les refontes ou les simples révisions constitutionnelles du début des années quatre-vingt-dix étaient censées faciliter. Dans un contexte où la prestidigitacion constitutionnelle est de plus en plus fréquente, rares sont les pays qui font exception, et qui interdisent toute révision concernant la clause de limitation du nombre de mandats. On peut citer le cas de la Mauritanie, où la constitution de 2006 prévoit que le président jure sur le Coran devant Allah qu'il ne touchera pas à la disposition concernant le nombre de mandats et la durée du mandat.

Le tropisme présidentieliste puise sa force dans la faiblesse des moyens d'action des principaux acteurs du jeu démocratique et l'inexistence de véritables contre-pouvoirs qui constituent l'essence du pluralisme. Le risque de pérennisation des régimes en place, de non-fonctionnement et de non-viabilité du mécanisme d'alternance démocratique s'accroît avec un multipartisme dévoyé pour ne pas dire parfois de façade, et la persistance du réflexe de parti unique dont les méfaits sont amplifiés lorsque le chef de l'État cumule ses fonctions exécutives avec celles de chef du parti au pouvoir.

La problématique des partis politiques est ainsi clairement posée. Elle surgit chaque fois qu'une crise politique éclate dans un pays et que nombre d'observateurs tentent d'en expliquer les raisons par les dysfonctionnements du multipartisme et l'échec du système des partis. Les analyses se dispensent très souvent de mentionner la responsabilité du pouvoir en place, de pointer aussi les pratiques clientélistes, d'achat de conscience, de débauchage, bien éloignées des valeurs les plus minimalistes et de la notion même de la démocratie. Et si je n'adhère pas aux critiques portant sur le nombre trop important de partis politiques, je considère néanmoins que le caractère ethnique régionaliste pris comme facteur d'explication n'est pas pertinent.

Il n'en demeure pas moins que les partis politiques en général, notamment ceux d'opposition, ont leur part de responsabilité dans les dérives actuelles, et ceux-ci pèchent tout d'abord par l'incohérence et l'absence de visibilité de leurs stratégies. Le système du parti dans son ensemble souffre de la pratique de l'entrisme gouvernemental : majorité élargie, majorité présidentielle, gouvernement d'union nationale. Celui-ci, concocté le plus souvent par les états-majors de parti, n'est pas de nature à clarifier les choix politiques des électeurs, et conduit à une désaffection à l'égard du politique que traduit le faible taux de participation électorale au Sénégal pour les élections législatives, et au Mali de manière constante. Dans le prolongement de cette première explication, les partis politiques souffrent aussi d'un manque de cohésion sur le plan doctrinal et éprouvent généralement des difficultés à passer du stade de la contestation à celui des propositions. Si certains d'entre eux gagnent la bataille de la rue, ils ne réus-

sissent pas toujours à transformer ces soutiens populaires avérés lors des réunions pré-électorales en victoire le jour du scrutin.

L'autre explication tient évidemment à la précarité matérielle des partis, hormis ceux au pouvoir qui usent et abusent des moyens de l'État pour fidéliser les électeurs, les transporter sur les lieux de vote et immobiliser des moyens de transport qui seraient susceptibles de transporter les électeurs des autres partis politiques. Ce fut le cas en Mauritanie. La misère matérielle des partis n'est pas étrangère aux entreprises de débouchage auxquelles se livrent les partis au pouvoir, ainsi qu'aux pratiques de vagabondage politique, contre lesquelles le législateur africain a commencé à réagir.

Quant aux processus électoraux, après avoir contribué à débrider la vie politique, ils sont en passe désormais de provoquer un climat de suspicion qui pèse de plus en plus sur la sérénité du débat politique. Le paradoxe est que plus l'Afrique s'accoutume aux échéances électorales, plus la quête de régularité et de transparence des scrutins omniprésente au début des années quatre-vingt-dix paraît se banaliser, voire s'estomper faute de consensus entre le pouvoir en place et les différents protagonistes politiques. Les structures électorales, dont la perte de crédibilité est désormais l'une des causes principales des contestations et des violences postélectorales, leur composition et l'évolution de leur fonctionnement ont clairement démontré que leur seule existence, quelle que soit leur appellation, n'est plus une garantie de transparence et de régularité. Cette léthargie électorale intervient à un moment où le mécanisme de la fraude se professionnalise et dans ce domaine on semble être entré dans l'ingénierie. L'ordinateur est aujourd'hui en lieu et place des anciennes administrations territoriales, adeptes des procédés grossiers de fraude utilisés depuis longtemps, sous la forme de votes multiples, de fichiers électoraux peu fiables et d'achat de voix par le biais de grands électeurs.

Cette nouvelle donne électorale intervient à un moment où les partenaires extérieurs évoquent les élections non plus en termes de régularité mais en termes de crédibilité, ce qui dénote une appréciation à la baisse et à géométrie variable selon les pays, de la transparence des élections. Les apparences, c'est-à-dire l'existence de listes électorales, de matériel électoral, ainsi que de longues files d'attente devant les bureaux de vote, prennent le pas sur la matérialité du vote. Ainsi, la régulation des antagonismes politiques susceptibles de générer la violence, par le jeu des consultations électorales voit sa portée réduite. Et le recours au suffrage universel considéré comme un mode de sortie de crise, perd de plus en plus sa signification politique.

Le constat ainsi posé signifie-t-il que l'Afrique est vouée à la fatalité de l'autoritarisme politique et des déviances démocratiques ? Nullement, je crois que le mouvement est en marche et ne se réduit plus, aux seuls changements institutionnels. Les sociétés africaines, y compris dans leurs rapports entre l'État et le pouvoir, sont en train de s'appropriier tous les ressorts de la démocratie. Qu'on ne se méprenne pas, il est tout autant inacceptable d'ignorer les dérives qui entachent nombre d'expériences politiques, que de balayer d'un revers de la main les avancées enregistrées qui tranchent avec les anciens modes d'exercice du pouvoir. Le pluralisme, fût-il imparfait et même dévoyé au-

jourd'hui, est une réalité et cela se traduit quelle que soit la capacité d'immobilisme des pouvoirs en place, par un jeu politique plus ouvert qui revendique au moindre discours, mais aussi dans les pratiques, le respect des règles d'équilibre instaurées par les lois fondamentales. Et à cet égard, la juridisation des débats politiques et l'attention portée par les acteurs sociaux aux cadres juridiques institutionnels constituent l'une des données de l'évolution constatée au cours des dernières années.

La vigilance des sociétés civiles et de la presse en général, demeure de véritables remparts contre les dérives que chacun d'entre nous a à l'esprit. Désormais, la quête de démocratie n'est plus la seule affaire des politiques, elle est de plus en plus accaparée par les divers acteurs sociaux.

Quant aux partis politiques, et je reste convaincu que ce sont les principaux vecteurs de la démocratie, ils sont aujourd'hui face à un défi extrêmement important, celui de surmonter la suspicion et le scepticisme que les opinions publiques ont de leur capacité à faire changer les choses, et surtout à tenir leurs engagements. Les acteurs politiques sont également soumis à ce fameux défi de renouveler leur offre leur stratégie de conquête du pouvoir.

Cette démocratie aujourd'hui consubstantielle avec la question de l'alternance démocratique, ne se réduit pas à la pratique des élections et au gouvernement de la majorité, c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire, c'est un code moral. N'est-ce pas justement ce code éthique qui est co-substantiel à la démocratie aujourd'hui mal menée dans un certain nombre de pays.

Les élections au Bénin : quelques problèmes récurrents

Guy Ossito Midiohouan

Ancien conseiller du président de la République, professeur à la FLASH Université d'Abomey-Calavi, Cotonou

Depuis trois ans, le Bénin est en campagne électorale permanente. 2006 : élections présidentielles ; 2007 : élections législatives ; 2008 : élections communales et municipales. Les problèmes évoqués ici ne concernent pas spécifiquement les élections de 2007, mais ce sont des problèmes récurrents du processus électoral depuis l'avènement du système démocratique en 1990.

L'un des principaux problèmes de l'organisation des élections au Bénin est ce qu'on peut appeler « la mauvaise gestion consensuelle du temps ». Tout se passe comme si les instances concernées ne tenaient aucun compte des contraintes de temps découlant des textes légaux ou tout simplement liées à la nécessité d'une préparation rigoureuse et d'un déroulement correct des élections. « *De toutes les façons, ça se fera quand ça se fera* », ou encore « *Aucune œuvre humaine n'est parfaite* », entend-t-on souvent dire.

Rien ne se déroule donc conformément aux prescriptions des textes légaux que tout le monde est prêt à ignorer, le cas échéant, au nom de la paix sociale et de l'unité nationale – même les institutions en charge de l'organisation, de la proclamation des résultats et du contentieux.

Ainsi, on note que la loi électorale, qui change constamment, est toujours votée et promulguée avec beaucoup de retard à chaque élection, ce qui entraîne des conséquences en chaîne sur tout le processus.

Le retard dans l'installation de l'instance chargée de l'organisation des élections découle du point précédent et se trouve aggravé par les calculs politiques des groupes parlementaires.

En effet, la CENA est composée de personnalités désignées selon un quota déterminé par le président de la République, l'Assemblée nationale et la société civile, auxquelles s'ajoutent quatre membres du secrétariat administratif permanent de la CENA (SAP/CENA). La répartition du quota de l'Assemblée nationale selon sa configuration politique est ce qui pose le plus de problèmes et prend le plus de temps. En 2007, la CENA fut installée 53 jours avant la date du scrutin alors que les textes prévoient 90 jours avant le mois de la tenue du scrutin.

La CENA a des démembrements, au niveau des douze départements (CED), au niveau des communes (CEC) et au niveau des arrondissements (CEA), dont les membres sont eux aussi désignés selon des quotas par les mêmes instances. On imagine le casse-tête que constitue la désignation centralisée de tous ces membres qui demande toujours plus de temps que prévu.

À cela, il faut ajouter les crises dans le fonctionnement de la CENA, crises qui peuvent aboutir à la démission de certains membres ou à la destitution du président et à son remplacement comme en 2007, sans compter que les démembrements connaissent souvent, eux aussi, des perturbations pouvant aller jusqu'à la confiscation des listes électorales au mépris de la loi...

Problème crucial qui décrédibilise les élections et auquel on peine à trouver la solution : la non-fiabilité de la liste électorale.

La majorité de la population ne disposant ni d'acte d'état civil ni de carte d'identité, et la plupart des agents recenseurs étant d'un niveau approximatif, mal formés et soumis aux influences des forces politiques, la voie se trouve ouverte à toutes les dérives : fausses inscriptions, inscriptions multiples, inscriptions de mineurs, inscriptions d'étranger, etc.

La nécessité d'une Liste électorale permanente informatisée (LEPI) est apparue très tôt. Le projet fut conçu dès 1998 et on attendait cette liste sécurisée pour les élections présidentielles de 2006. Malheureusement, le projet ne connut qu'un début d'exécution, l'argent alloué ayant été détourné à d'autres fins. Le ministre responsable fut déferé devant la Haute Cour de justice et écroué.

Dans l'impossibilité de réaliser la LEPI pour les élections législatives de 2007, on y substitua le projet RAVEC (Recensement administratif à vocation d'état civil) qui vise à délivrer au plus grand nombre des jugements supplétifs à l'issue d'audiences foraines. Ce projet est toujours en cours.

Il reste cependant qu'un jugement supplétif n'est pas une pièce d'identité et que le problème demeure entier, surtout lorsque l'on sait que les listes électorales s'élaborent dans la précipitation et ne sont presque jamais affichées avant le scrutin (la loi prescrit pourtant qu'elles le soient un mois avant le scrutin).

Par ailleurs, l'argent occupe une place de plus en plus importante dans la campagne électorale. La loi régit l'utilisation de l'argent par les partis et les candidats dans le cadre des élections mais personne ne respecte la loi. L'hypocrisie est générale. Il n'est nullement exagéré de dire que l'argent est devenu le principal argument du débat politique, ce qui permet à des personnes peu recommandables, à des gens qui doivent des milliards à l'État et qui sont en quête d'immunité de se faire élire députés ou maires.

Autre obstacle au bon déroulement des processus électoraux, la mauvaise formation des agents électoraux, conséquence des conditions de précipitation dans lesquelles s'effectue la préparation des élections.

La mise en place du matériel électoral se heurte en outre à de nombreuses difficultés. En 2007, le gouvernement, arguant de sa volonté de réduire le coût des élections qui reviennent trop cher au budget national, fit appel d'autorité, contre l'avis de la CENA, à l'armée pour la mise en place du matériel électoral. Par ailleurs, on note parfois plusieurs heures (pouvant aller jusqu'à une demi-journée et plus) de retard dans la mise en place du « matériel sensible » le jour du scrutin.

La non-fiabilité de la cellule informatique caractérisée par sa vétusté, le mauvais entretien du matériel informatique et l'incompétence des opérateurs de saisie engendrent perte et manipulation des données, d'autant que la fourniture de l'énergie électrique est irrégulière.

Enfin, des pratiques immorales fragilisent la démocratie. La subornation des élus pour constituer une majorité hétéroclite sans aucune cohésion politique sur la base d'intérêts privés est une pratique qui tend malheureusement à se banaliser, ternissant ainsi l'image de la démocratie.

Pour conclure, disons le mot : le désordre voire la pagaille qui caractérise l'organisation et le déroulement des élections favorisent les contestations pouvant dégénérer en

conflits. Telles qu'elles se déroulent actuellement les élections constituent une grave menace pour la démocratie. Il est impératif de sortir de cette voie dangereuse. Le modèle alternatif ne se trouve pas nécessairement en Europe ou aux États-Unis qui nous cachent souvent le monde. Il y a un pays du Sud qui fait une expérience tout à fait exemplaire dans ce domaine qui mérite d'être mieux connue. Il s'agit du Venezuela où le déroulement du référendum de décembre 2007 a surpris le monde entier.

Les élections en République centrafricaine

Martin Ziguélé

*Ancien premier ministre, président du Mouvement pour la libération
du peuple centrafricain*

Si la République centrafricaine est enclavée au cœur de l'Afrique, elle est en plus un pays particulier, à tous points de vue, comme vous le constaterez dans l'anecdote qui suit : lors des dernières élections présidentielles et législatives de mars et mai 2005 en Centrafrique, j'ai modestement représenté le MLPC, aux élections présidentielles. Je suis arrivé au deuxième tour, face au Général Bozizé mais, fait historique peut-être unique en Afrique, je n'ai pas pu voter parce que mon nom ne figurait pas sur les listes électorales. On ne m'a donc pas permis de voter et, cependant, j'ai été présent au premier puis au second tour, où j'ai été battu.

Un tel épisode pose le problème même de la crédibilité du processus électoral en Centrafrique et, par extension, dans beaucoup de pays africains. Je retiens un mot de Monsieur Bourgi : il y a véritablement en Afrique, aujourd'hui, une « *ingénierie de la fraude* », et il ne faut pas se méprendre quant à l'étendue et à la profondeur du phénomène. De façon rituelle, quand des événements – comme au Kenya – nous interpellent, l'attention de la communauté internationale et des pays africains se focalise sur le phénomène, puis cette attention se dissipe, et aux élections suivantes, également tumultueuses, le problème revient au premier plan parce qu'il réside d'abord dans les listes électorales. Vous remarquerez que les gouvernements africains n'appellent jamais les populations à aller s'inscrire chaque année sur les listes électorales, et on ne les remet jamais à jour comme le préconisent tous les codes électoraux des pays africains d'inspiration juridique francophone.

Pourquoi cela ? Parce qu'il n'est pas dans l'intérêt du pouvoir de maintenir à jour les listes électorales. Et je pense que le travail des partis politiques, puisqu'on nous demande de faire des propositions, est de veiller à ce que, chaque année, les militants de chaque parti politique aillent s'inscrire sur les listes électorales, et les partis politiques doivent veiller à la révision annuelle de ces listes électorales.

Le deuxième problème que nous avons constaté pendant les élections en Centrafrique c'est que le dépouillement des bulletins de vote constitue le deuxième chaînon de la fraude. Pourquoi ? Parce que les représentants des partis politiques de l'opposition sont généralement soudoyés par le parti au pouvoir. Les représentants des partis de l'opposition signent, contre rémunération, des procès-verbaux de dépouillement vierges, et donc les représentants du parti au pouvoir n'ont plus qu'à y inscrire les chiffres qu'ils veulent.

Troisièmement, il y a le rôle des observateurs dits « internationaux ». Je ne veux calomnier personne mais lors des élections de 2005 en Centrafrique, un ancien chef d'État d'un pays des Grands Lacs, qui était envoyé par l'Organisation internationale de la

francophonie (OIF) – je pense que c’est suffisamment précis pour qu’il soit identifié – a dit, lors d’une réunion des partis politiques de l’opposition participant aux élections, et je cite : « *De toute façon, en Afrique aujourd’hui il vaut mieux qu’un militaire gagne les élections pour assurer la sécurité dans nos pays* ». Et d’ajouter que nous ne devions pas continuer à revendiquer la transparence des élections. Cela dit tout, et même leur communiqué sanctionnant le résultat des élections était signé avant leur proclamation du résultat des élections. Cela pose, pour le moins, un problème quant au rôle des observateurs internationaux.

Le quatrième problème c’est le rôle de la Cour constitutionnelle. En République centrafricaine, elle a été présidée, suite un décret présidentiel, par un magistrat que je considère comme l’un des protagonistes du « cinéma électoral ». En effet, ce magistrat, radié deux fois de la fonction publique, et deux fois repris cependant, avait réalisé une prouesse : sur les onze candidats qui se présentaient aux élections, il en a éliminé sept, sous divers prétextes. Votre humble serviteur était de ceux-là, parce que mon certificat médical disait que j’étais apparemment en bonne santé. Pour lui cela signifiait que j’étais certainement malade. J’ai donc été éliminé. Il a fallu qu’on se retrouve tous à Libreville, sous l’égide du président Bongo, pour que nous soyons « *remis en course* ».

Cinquièmement, il y a un phénomène « *curieux* » que nous avons tous observé lors des dernières élections. Après les premiers tours des présidentielles et législatives, notre parti disposait de sept élus et une quarantaine de nos candidats étaient en ballottage favorable pour le second tour. Entre les deux tours, nous avons constaté que la coalition qui soutenait Bozizé (qui n’avait que deux députés élus au premier tour) et certains chefs d’État d’Afrique centrale se sont réunis et ont commencé à exercer des pressions diverses sur nos alliés politiques de l’Union des forces vives de la Nation. En dépit des accords électoraux, ces partis hier alliés se sont mis à me considérer, excusez-moi de parler de moi, comme le diable en personne. Et les radios, les journaux, tous les jours, expliquaient à longueur de journée que la victoire ne pouvait revenir qu’à Bozizé, alors que nous nous avions déjà 7 députés et qu’il n’en avait que deux. Concomitamment, on a envoyé des ministres du gouvernement comme ministres résidents dans toutes les préfectures ; on a relevé les préfets des régions où nous étions en avance et après le deuxième tour des élections nous n’avons eu que 5 députés supplémentaires, et Bozizé... quarante-neuf.

Voilà les élections en Afrique. Les pressions politiques étaient quotidiennes et l’armée allait chercher les urnes sans qu’il y ait jamais de retentissement sur les médias internationaux. Tout ce que nous disions était comme les prêches de Moïse dans le désert. Devant cette situation, quand il y a eu la proclamation des résultats, nous avons saisi la Cour constitutionnelle. Elle a rendu un jugement que les juristes devraient pouvoir lire afin de faire constater et comprendre ce qu’est l’Afrique. Quand j’ai vu ça, je suis allé à la radio et j’ai reconnu les résultats des élections. Pourquoi ? Parce que je voulais protéger mon parti, protéger notre pays et donner du temps au temps, comme disait Mitterrand, afin qu’un jour on s’aperçoive de la supercherie.

Je crois qu'il faut que les partis politiques d'opposition en Afrique constituent effectivement un réseau de solidarité. Les problèmes ne seront résolus que par les Africains et en Afrique. Il faut que nos expériences respectives soient connues de nos camarades des autres pays ; il faut que, deux ans avant les élections, nous nous soutenions mutuellement ; que nous portions nos revendications pour faire en sorte que les élections soient réellement l'expression du suffrage populaire. Si nous continuons dans la farce actuelle, nous nous ferons les complices de la disparition de l'Afrique en tant qu'entité politique. Participer à des élections en sachant que nous sommes dans une voie sans issue, c'est être complice, tout simplement, de la mort de la liberté et de la mort même de l'Afrique.

Les processus électoraux et démocratiques au Burkina Faso

Philippe Ouédraogo

Secrétaire général du Parti africain de l'indépendance, Burkina Faso

Pour parler des processus électoraux et démocratiques au Burkina Faso, nous les examinerons sur la période 1990-2007, en insistant particulièrement sur les dernières élections législatives de mai 2007.

RAPPEL HISTORIQUE

Le Burkina Faso qui s'appelait Haute-Volta à son indépendance le 4 août 1960 a connu une I^{re} République (1960-1966), avec un régime de parti unique de fait, les autres partis ayant été successivement dissous par le pouvoir qui a finalement été renversé à la suite d'un mouvement populaire le 3 janvier 1966. La diversité de la composition de ce mouvement populaire relativement spontané ne lui a pas permis de tirer parti de la chute du régime, et à l'appel de quelques-uns de ses dirigeants, l'armée a alors pris le pouvoir.

En 1970 l'armée a imposé une deuxième république que la nouvelle Constitution plaçait sous sa surveillance et son contrôle, en lui accordant d'office la présidence de la République et un tiers des postes ministériels. Aux civils étaient notamment octroyés les postes de premier ministre et de président de l'Assemblée. Les partis politiques existant à cette période étaient principalement le RDA (majoritaire) et le PRA, existant déjà sous la période coloniale et qui vont connaître des scissions plus ou moins durables, ainsi que le MLN qui mettra fin à sa clandestinité à cette occasion, et le PAI créé en 1963 mais toujours clandestin.

Le 8 février 1974, prenant prétexte de contradictions internes au sein du parti majoritaire, entre le président de l'Assemblée et le premier ministre, l'armée reprenait la totalité du pouvoir. Mais après avoir tenté de caporaliser le peuple dans un MNR (Mouvement national du renouveau), à l'imitation du MNR (Mouvement national de la révolution) zaïrois et du RPT (Rassemblement du peuple togolais), elle fut obligée de mettre en place une III^{ie} République démocratique en 1977 après les protestations qui ont culminé avec les premières grèves totales de l'histoire du pays, celles des 15 et 16 décembre 1975.

Puis en neuf ans, de 1978 à 1987, la Haute Volta connaîtra :

- un régime démocratique (la III^{ie} République), élisant au 2^e tour, le 30 avril 1978, un ancien général, Sangoulé Lamizana comme président de la République, mais qui sera l'otage de civils,
- à nouveau un coup d'État, le 25 novembre 1980 dirigé par le colonel Saye Zherbo, qui a mis aux arrêts le général chef d'État major et le général président de la République, et qui a pris prétexte pour son action, le long bras de fer entre les syndicats et le gouvernement ;

- un deuxième coup d'Etat le 7 novembre 1982, bousculant le colonel dont l'autoritarisme s'était manifesté contre les syndicats et contre de jeunes officiers, et installant aux commandes du nouveau régime du CSP le médecin commandant Quedraou Jean Baptiste,
- puis un coup de force perpétré le 17 mai 1983 par des officiers supérieurs conduits par le colonel Yorian Gabriel, visant à écarter du pouvoir les jeunes officiers les plus nationalistes,
- trois mois plus tard, le 4 août 1983, un régime révolutionnaire que ces jeunes officiers nationalistes vont proclamer : c'était le CNR, dirigé par le capitaine Thomas Sankara,
- quatre ans plus tard, le 15 octobre 1987, les contradictions entre ces officiers révolutionnaires vont conduire au coup d'Etat le plus sanglant de l'histoire de notre pays : le capitaine Blaise Compaore renversera et assassinera son ami et frère d'armes Thomas Sankara, et présidera le régime du Front populaire dit aussi, au départ, de la Rectification.

Entre le coup d'État de février 1974 et celui du 15 octobre 1987, il y a lieu de noter la place prépondérante des organisations politiques civiles, avec lesquelles s'allieront les différents officiers à l'origine de l'avènement de ces différents régimes d'exception.

À cause des conditions de leur arrivée au pouvoir, les dirigeants du Front populaire vont d'abord connaître un grand isolement politique et social. À l'intérieur, ils seront confrontés à la défiance des CDR qui étaient le bras actif du CNR et qui vont mettre du temps à retourner leur veste, ainsi qu'au rejet d'une partie des officiers de l'armée qui vont tenter de se rebeller mais qui se feront massacrer. Ils subiront aussi la réprobation de l'opinion populaire, la défiance mêlée de crainte de tous ceux qui s'étaient exhibés de manière opportuniste durant les quatre années du CNR, ainsi que la méfiance des responsables politiques surpris pour la plupart par le dénouement sanglant du coup d'État. Au plan africain, le silence des officiels et les manifestations populaires de colère dénonçant l'assassinat de Thomas Sankara étaient loin d'être encourageants. Au plan international, l'assassinat du président Thomas Sankara sera unanimement dénoncé, car ce dernier, malgré ses déclarations provocatrices, avait réussi à attirer la sympathie de nombreux dirigeants du monde.

Après avoir stabilisé la situation interne, obtenu la neutralité par réalisme politique des chefs d'État étrangers, Blaise Compaoré va d'abord intégrer dans son Front populaire un certain nombre d'hommes politiques (1988-1989), avant de concevoir des réformes politiques plus importantes pour intéresser à son action politique de plus larges couches de populations.

LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE DE 1990

L'année 1989 avait enregistré des transformations au niveau du régime du Front Populaire. Constitué au départ d'organisations se réclamant de la révolution (ULC-Union des luttes communistes, UCB-Union des communistes burkinabé, GCB-Groupe des

communistes burkinabé), il s'ouvrait à des organisations plus libérales (CNPP-Convention nationale des patriotes progressistes, MDP-Mouvement pour la démocratie et le progrès). En mars 1990, environ deux mois avant le discours de La Baule de François Mitterrand, le président du Front Populaire signait un décret mettant en place une commission constitutionnelle. Celle-ci se réunit en avril, avec la mission d'élaborer un avant-projet de Constitution.

La Commission constitutionnelle était constituée de 104 personnes. La majorité était formée de représentants d'organisations du Front populaire (CDR, Associations de femmes, de jeunes, de paysans et d'anciens) et d'organisations politiques participant au Front populaire (ULC, UCB, GCB, CNPP, MDP,...). Mais elle comportait aussi des représentants de structures professionnelles (faculté de droit, magistrats, avocats), d'organisations de droits humains (MBDHP et LBDH), de l'Union des étudiants (UGEB), des syndicats, des chefs coutumiers, des communautés religieuses, aux côtés desquels le PAI était la seule organisation politique indépendante. Le président de la Commission, le médecin commandant Bognessan Arsène Ye, président des Comités révolutionnaires, avait été imposé dans le décret de mise en place de la Commission. Mais le vrai superviseur de la Commission était le président Blaise Compaoré, auquel se référait explicitement le président de la Commission, chaque fois que les débats ne permettaient pas de départager les points de vue.

Dès le départ, le débat s'est focalisé sur le type de Constitution : Constitution démocratique ou Constitution consacrant la primauté du Front populaire dans la gestion politique du pays ? La première thèse a fini par l'emporter, le PAI réussissant à rallier à cette position les organisations les moins inféodées au Front populaire (CNPP, mouvements des droits humains, UGEB, syndicats, religieux, coutumiers, avocats, juristes universitaires). Finalement l'avant-projet de Constitution fut achevé. Il faisait du Burkina Faso un pays démocratique et laïque où le pouvoir était démocratique et populaire. Il consacrait la reconnaissance des libertés fondamentales et des droits humains ainsi que la séparation des pouvoirs, établissait les règles de désignation des élus (président du Faso avec au plus deux mandats de sept ans chacun, députés et conseillers municipaux). Il organisait enfin le Burkina Faso en collectivités territoriales et désignait le président du Faso pour conduire la période de transition.

L'ADOPTION DE LA CONSTITUTION

L'avant-projet de Constitution fut soumis à l'examen des Assises constitutionnelles composées d'environ 3 000 membres des Comités révolutionnaires qui introduisirent les modifications que le pouvoir n'avait pu obtenir de la Commission constitutionnelle (2^e Chambre). Le texte qui en sortit fut soumis le 2 juin 1991 à un référendum auquel toutes les formations politiques et sociales appelèrent unanimement à voter « *oui* », malgré certaines réserves portant sur la durée du mandat présidentiel, la désignation du président du Front populaire pour assurer la période transitoire, et l'existence d'une 2^e Chambre.

LA PREMIERE FRACTURE POLITIQUE DE LA IV^e REPUBLIQUE

Après l'adoption de la Constitution, le président du Front populaire nomma une Commission ad hoc composée de manière égale de deux représentants par parti reconnu, pour discuter et régler différentes questions pendantes de la période de transition.

Dès sa première séance, la Commission ad hoc éclata, la moitié des partis refusant de siéger plus longtemps si, à l'exemple du Bénin, du Niger, du Mali et d'autres pays, il n'était pas immédiatement décidé la mise en place d'une Commission nationale souveraine (CNS), pour faire le bilan de la gestion du Front populaire et définir les modalités de gestion de la période transitoire (code électoral, organisation du territoire, circonscriptions électorales, mode de scrutin, dévolution du patrimoine et des ressources des comités révolutionnaires, etc.)

La fracture se produisit ainsi entre les partis qui condamnaient toute la période révolutionnaire, et les autres. Les premiers sortirent de la salle de réunion pour ne plus revenir, et les derniers décidèrent de poursuivre leurs travaux. Les premiers, avec le RDA, l'ADE, la CNPP/PSD, la CPS, l'UNFP, le MTP, le PTB, le PPS, l'ADES et différents autres partis créés par certains d'entre eux afin de s'assurer des voix complémentaires, constituèrent alors la CFD (Coordination des forces démocratiques). L'autre camp se regroupa en ARDC (Alliance pour le respect et la défense de la Constitution) qui comprenait l'ODP/MT, le PAI, l'UDS, le GDP, le MDS, le RSI, le PSB, l'UDPB, et divers autres petits partis créés manifestement à l'initiative du pouvoir.

De juin à novembre 1991, les deux camps organisèrent des marches et des manifestations pour faire étalage de leurs forces et faire entendre leurs voix et leurs différences. En particulier, la CFD dont les membres préparaient plusieurs candidats à l'élection présidentielle (RDA, ADE, CNPP/PSD, CPS), décida de boycotter ces élections fixées au 1er décembre 1991, tant que ne serait pas mise en place la Commission nationale souveraine. L'élection eut finalement lieu avec Blaise Compaoré comme unique candidat : il sera élu, mais les votants n'avaient été que de 25, 26 % des inscrits.

LES DIFFERENTS CODES ELECTORAUX SOUS LA IV^e REPUBLIQUE

Avant le référendum constitutionnel, un premier Code électoral avait été promulgué par une Zatu (ordonnance) du 20 février 1991. L'organisation des élections est placée sous la responsabilité du Ministère chargé de l'administration du territoire, de ses hauts commissaires, de ses préfets et des maires, mais les partis en compétition peuvent désigner des délégués pour les bureaux de vote qui sont prévus chacun pour 1 500 électeurs. Ce texte établit, dans des conditions alors traditionnelles, les dispositions relatives à l'élection du président du Faso, des députés et des membres de la Chambre des représentants (2^e chambre). Il ne prévoit pas l'élection des conseillers municipaux ou provinciaux. La circonscription électorale est la province, le mode de scrutin est celui de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Le nombre des députés est fixé à 77, mais sera ensuite porté à 107.

Sept nouveaux Codes ou lois modificatives seront adoptées ensuite par le Parlement après ce premier Code électoral :

- Loi n° 03/97/ADP du 12 février 1997 ; qui prévoit une Commission nationale d'organisation des élections chargée de la centralisation des votes, 1 bureau de vote pour 1 000 inscrits, le libre accès des bureaux de vote par des délégués des partis, l'encre indélébile, l'élection des conseillers municipaux (6 par secteur). Le nombre des députés y est porté à 111, une loi d'avril 1996 ayant fait passer le nombre de provinces de 30 à 45.
- Loi n° 021/98/AN du 7 mai 1998 qui institue pour la première fois une CENI, (6 représentants de la majorité, 6 de l'opposition et 15 de la société civile) jouissant en principe d'une autonomie d'organisation et de fonctionnement, chargée de l'organisation et de la supervision des opérations électorales, flanquée d'un Comité d'appui technique formé de représentants de ministères de l'administration territoriale, des finances, de la défense, de la justice, de l'information et des affaires étrangères ; elle a pour démembrements des CEPI (dans chaque province : 2 de la majorité, 2 de l'opposition et 7 de la société civile), CEDI (départements) et CECI (communes), mais c'est le Ministère de l'administration territoriale qui établit les listes et les cartes électorales ; en outre, les conseillers municipaux sont de deux (2) par secteur de commune ;
- Loi modificative n° 033/99/AN du 23 décembre 1999 qui porte le nombre de conseillers municipaux à trois (3) par secteur ;
- Loi modificative n° 004-2000/AN du 18 avril 2000 : modifiant la composition du Comité d'appui technique, les attributions de la CENI qui comprennent maintenant l'élaboration du budget des consultations, l'établissement des listes et cartes électorales et introduit la CERI (dans chaque région : 2 représentants de la majorité, 2 de l'opposition, 7 de la société civile et 1 de chaque administration de la région) avec une domination de la société civile et une représentation de l'administration comme nouveau démembrement de la CENI ; cette fois la région est la circonscription électorale pour les élections législatives (90 députés pour les 13 régions, et 21 députés sur une liste nationale) et le mode de scrutin est la proportionnelle au plus fort reste ; cette fois, il est aussi prévu l'élection de conseillers provinciaux, départementaux et municipaux ;
- Loi n° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 : cette loi a été élaborée à la suite des grandes manifestations de 1998 et 1999 qui ont suivi l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons et des revendications pour des réformes politiques démocratiques. La loi modifie la composition de la CENI, renforce ses attributions en lui confiant la gestion, la conservation et la révision du fichier électoral, l'établissement et la distribution des cartes électorales, la réception, le traitement et publication des candidatures, le transport des résultats des élections et leur transmission au Conseil constitutionnel et au Conseil d'État. Les CERI et les CEPI voient doubler le nombre des représentants de la majorité et de l'opposition, et celui des représentants de la société civile est réduit pour y être égal. Elle modifie les ministères représentés dans le Comité d'appui technique et crée un Observatoire national des élections (ONEL). Le nombre d'électeurs par bureau de vote est fixé à 800, et le bulletin unique est institué.

- Loi modificative n° 002-2002/AN du 23 janvier 2002 qui introduit la CEIA (pour les arrondissements de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), confie la présidence des démembrements à la Société civile, modifie la composition et le fonctionnement de l'ONEL, institue le paraphe du bulletin unique. Suite à l'adoption de cette loi, tous les partis politiques de l'opposition mettront fin à leur boycott des élections décidé en 1998 à l'initiative du Groupe dit du 14 février (G 14) ;
- Loi modificative n° 013-2004/AN du 27 avril 2004 : les élections législatives de mai 2002 avaient envoyé 42 députés de l'opposition à l'Assemblée et 54 au parti majoritaire, ce dernier avait attribué son recul au mode de scrutin et a rapidement entrepris de faire adopter des modifications au Code électoral de 2001-2002. Ces dernières portent principalement sur la circonscription électorale de l'élection législative qui redevient la province au lieu de la région, la suppression de la CERI comme démembrement de la CENI, sur le mode de scrutin des élections communales qui redevient la proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la réduction du nombre des membres dans les bureaux des démembrements (CEPI, CEDI, CECI, CEIA).

Il est actuellement question d'une nouvelle relecture du Code électoral, de la loi sur le financement des partis politiques et de la loi sur le statut de l'opposition.

LES SYSTEMES D'ORGANISATION DES ELECTIONS

Le référendum constitutionnel du 2 juin 1991, l'élection présidentielle du 1^{er} décembre 1991, les élections législatives du 24 mai 1992, et les élections municipales du 11 février 1995 ont été tous organisés de bout en bout par le ministère de l'administration territoriale et de la sécurité qui assure en outre la proclamation des résultats. La Commission nationale des élections placée à ses côtés et sous son contrôle assure essentiellement un rôle de suivi et d'interface avec les partis politiques. Les législatives de mai 1992 vont donner une nette victoire (72 députés sur 107) au parti au pouvoir (ODP/MT) ! Les autres partis crient à la fraude, mais ayant été surpris, ne peuvent apporter que des témoignages insuffisants que la Chambre administrative ou la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême ont vite faits de récuser ou de minimiser.

En 1996, la revendication pour une institution indépendante chargée de l'organisation des élections est plus nette mais le pouvoir y répond seulement par la mise en place, à côté du ministère chargé de l'administration territoriale qui pilote les élections, d'une Commission nationale d'organisation des élections (CNOE) confiée à des représentants des autorités religieuses et dans laquelle les représentants de la majorité et de l'opposition n'assument aucune responsabilité véritable. Les élections législatives du 11 mai 1997 seront organisées dans ce cadre. Elles donneront au CDP, résultant de la fusion de l'ODP/MT et de divers autres partis, une majorité encore plus forte (87 députés sur 111) qu'en 1992 ! Les dénonciations de fraude et de corruption ont fait état d'urnes et de lieux de vote clandestins, de cartes électorales volées ou ayant fait l'objet de rétention, de cartes électorales falsifiées, de votes multiples, de votes achetés, de bureaux de vote partisans, etc. C'est à partir de ces élections que sera instituée la CENI.

LES RESULTATS DES DIFFERENTS SCRUTINS ELECTORAUX

Les élections présidentielles de décembre 1991 boycottées par l'opposition regroupée dans la CFD ont connu un taux de participation de 25,28 % dont 86,41 % ont voté le candidat unique. Les législatives de 1992 ont connu un taux de participation de 33,80 % et ont donné 72 députés sur 107 au parti au pouvoir. Les municipales de février 1995 ont donné à ce parti près de 26 mairies sur 30. Les législatives de 1997 lui ont conféré 87 députés sur 111. Aux présidentielles de novembre 1998, le président sortant a été réélu avec près de 86 % des voix face à deux candidats sans envergure. Aux municipales de 2000, le parti majoritaire obtenait 44 mairies sur 49. Mais les législatives de 2002 ne lui donneront que 54 députés sur 111. Aux élections présidentielles de novembre 2005, le président sortant a été réélu avec 85,5 % des voix. Les municipales d'avril 2006 ont vu le parti majoritaire gagner 312 communes sur 351 et en mai 2007 les législatives lui ont donné 73 députés sur 111.

FAIBLESSES ET FRAUDES DANS L'ORGANISATION DES ELECTIONS – L'EXEMPLE DU SCRUTIN LEGISLATIF DU 6 MAI 2007

Les faiblesses et les manquements de la CENI

Un fichier électoral peu fiable

L'informatisation du fichier électoral avait été réclamée par les partis de l'opposition dès 1998 mais refusée par le gouvernement en avançant des arguments de coûts. La CENI a décidé en 2003 de la réaliser par la saisie informatique grâce à des opérateurs de saisie, des listes établies manuellement lors des inscriptions pour les élections législatives de 2002 et en incorporant les nouvelles inscriptions correspondant à l'élection présidentielle de 2005.

Les erreurs matérielles et les fraudes (inscriptions multiples, inscriptions avec des faux documents d'identité, etc.) qui entachaient ces listes de 2002 et de 2005 étaient donc reconduites dans cette « informatisation » de la CENI. Ainsi de nombreux électeurs ont continué à disposer de plusieurs cartes électorales, et aucune mesure n'a été envisagée pour la suppression des listes des électeurs décédés dans l'intervalle où que personne ne puisse voter à leur place. En outre, en violation des dispositions du Code électoral, l'affichage prévu des listes électorales devant chaque bureau de vote continuait à ne pas être respecté.

L'absence de fiabilité dans l'identification des électeurs

Alors que les partis d'opposition avaient demandé depuis 1998 que les électeurs ne puissent voter que munis d'un document d'identification portant leur photo (Carte d'identité, passeport, carte consulaire ou carte professionnelle), le Code électoral a maintenu la diversité de ces documents (acte de naissance, jugement supplétif d'acte de naissance, carte de famille) qui ne garantissent nullement que leur détenteur en est bien

le titulaire. Pourtant, en jouant les facilitateurs dans les crises politiques au Togo et en Côte d'Ivoire, le président Blaise Compaoré y a recommandé de mettre en place des cartes d'identité infalsifiables.

L'absence de fiabilité de la carte d'électeur

Les partis d'opposition avaient demandé en 2000, qu'à l'exemple de la Mauritanie et du Mali, les cartes d'électeurs portent la photo de leur titulaire. En 2002, ils demandaient qu'elle soit infalsifiable, avec l'adjonction de la photo et des éléments d'identification anthropométriques. Ce sont de telles cartes que le président du Faso, en tant que facilitateur du dialogue politique, recommandera au Togo et en Côte d'Ivoire.

Mais jusqu'à présent, la CENI et le gouvernement s'en tiennent pour notre pays à la carte d'électeur classique, générée par ordinateur à partir du fichier électoral dont on connaît les défauts.

La mauvaise distribution des documents électoraux

En 2007, la CENI a plusieurs fois reporté la distribution des documents électoraux (cartes d'électeurs, spécimen des bulletins de vote). Celle-ci n'a démarré que le jour même de l'ouverture de la campagne (14 avril 2007) à un moment où les responsables des partis étaient occupés à lancer le début de la campagne. Dans les villes, ces cartes ne se distribuaient que de 8 heures à 14 heures. Dans les villages, seuls quatre jours, non connus par avance, étaient consacrés à cette distribution.

Contrairement à la règle, les cartes ont pu être retirées par lots entiers par certaines personnes. Il en a résulté que beaucoup d'électeurs qui se présentaient ensuite n'ont jamais pu trouver leurs cartes. Par endroits, les membres de la CECI, eux-mêmes les monopolisaient et les « vendaient » contre espèces à des responsables de partis. Ces derniers s'entendaient ensuite avec des chargés de l'état civil pour établir à la hâte des jugements d'actes de naissance correspondant aux indications des cartes en leur possession, et remettaient alors ces dernières à leurs partisans qui pouvaient ainsi voter plusieurs fois dans différents bureaux de vote.

Distribution tardive des spécimens de bulletins uniques de vote

Alors que la campagne pour les législatives démarrait le 14 avril 2007, les spécimens de bulletins de vote nécessaires pour la campagne n'ont été remis aux responsables provinciaux des partis que le 13 avril, compromettant leur bon acheminement et distribution dans les communes et les villages.

Changements de procédures dans l'établissement des mandats des délégués des partis

Depuis 2002, la CENI n'accordait aucun crédit aux mandats établis par les responsables des partis pour leurs délégués dans les bureaux de vote. C'est durant la dernière semaine de la campagne que, débordée, elle va notifier en catastrophe aux responsables nationaux des partis qu'ils étaient à nouveau autorisés à délivrer eux-mêmes les man-

dates. Mais elle-même ne prendra pas de disposition particulière pour faire connaître cette consigne à ses démembrements dont beaucoup refuseront jusqu'au bout, avec les bureaux de vote qu'ils supervisent, les mandats établis par les partis.

La toute puissance des présidents des CEPI et des CEDI

En réalité, la CENI n'a pas de véritable contrôle sur ses démembrements dont les responsables sont souvent désignés à la suite de « *magouilles* » locales généralement orchestrées par le parti majoritaire avec l'appui des autorités administratives départementales ou communales. Les présidents des CEPI et des CEDI sont censés provenir de la société civile. Mais profitant de la faible qualité de la représentation des partis d'opposition, ce sont souvent des militants du parti majoritaire qui se présentent ainsi sous diverses étiquettes et profitent de leurs positions pour tendre des pièges aux partis d'opposition (refus d'inscription sur les listes, erreurs dans les inscriptions, non-acceptation des mandats, refus de l'autorisation de vérifier les listes, documents électoraux introuvables, rétention d'information, etc.)

Les fraudes et les manipulations dans les campagnes électorales et dans les scrutins

L'utilisation des projets de l'État comme arguments politiques

Dans les semaines ou les mois qui précèdent l'ouverture de la campagne, les membres du gouvernement procèdent à l'inauguration ou au lancement de diverses infrastructures ou de projets, avec une large couverture médiatique. Le parti au pouvoir se vantera d'être à l'origine des infrastructures déjà réalisées. Ses hommes préciseront que si leur parti n'avait pas la victoire, les projets prévus seraient interrompus ou déplacés dans les zones qui l'ont bien voté.

La corruption des électeurs, des personnes ressources et de certains chefs de partis

Les partis procèdent à chaque élection à la distribution des tee-shirts que le parti majoritaire fait parfois confectionner par millions, de pagnes ou de ballons. La corruption passe aussi par les banquets qui sont organisés notamment à l'occasion des meetings, par les dotations en engins ou en argent aux personnes ressources, par les promesses d'emplois aux jeunes ou aux chômeurs. L'acceptation du tee-shirt, du pagne ou du ballon, la participation à un banquet, l'acceptation d'un don, valent engagement à militer et à faire militer autour de soi pour le parti.

Les personnes ressources qui sont créditées d'une bonne influence dans leur milieu social (chefs traditionnels, notables, chefs de terre, imams des mosquées, marabouts, caréchistes, dignitaires des églises, commerçants grands et moyens, etc.) sont contactées par les responsables du CDP qui leur disent être spécialement mandatés par le chef de

l'État, Blaise Compaoré, pour demander leur soutien dans la campagne. Ils leur remettent quelques cadeaux (boissons, tee-shirts, affiches, etc.) et leur proposent de l'argent pour battre campagne, un engin pour faciliter leurs déplacements, auxquels peuvent s'ajouter des promesses complémentaires. Dans la plupart des cas, la méthode est efficace, puisque la personne ressource ne veut pas se mettre à dos le préfet, le haut commissaire ou le gouverneur, chefs de l'administration, mais qui quasiment tous, se conduisent en activistes du régime en place.

Il faut ajouter que beaucoup des partis reconnus (ils sont au nombre de 130) ont été constitués par des quasi-inconnus dans le but soit de capter la subvention d'État (divisée entre financement de fonctionnement et financement de campagne électorale), soit de s'agiter pour se faire ensuite acheter par le parti au pouvoir. Ainsi des chefs de partis qui se présentaient comme des opposants déterminés (PAREN et MPS/PF), n'hésitant pas à traiter de « *complices* » les autres partis, ont dû avouer en juillet 2005 qu'ils avaient reçu quelques dizaines de millions de francs de Blaise Compaoré pour le financement de leur campagne à l'élection présidentielle.

L'utilisation des cadres de l'administration et de l'armée ainsi que des moyens de l'état

Les responsables du parti au pouvoir (CDP) contactent explicitement tous les responsables de l'administration, les officiers et sous-officiers qui sont originaires de la province en leur faisant comprendre que leur promotion future est fonction de leur activité durant la campagne. Durant la campagne de l'élection présidentielle en 2005, un responsable politique CDP a même explicitement déclaré qu'aucun des chefs des circonscriptions administratives ou des directeurs de service n'avait passé un concours pour obtenir son poste. Par conséquent, pour mériter le maintien à sa position, chacun devait s'engager en faveur de Blaise Compaoré, dans la campagne présidentielle ou se démettre.

Pour aller d'un village à l'autre ou d'un meeting à l'autre, tous ces cadres sont invités à former un convoi avec leurs véhicules personnels ou leurs véhicules de fonction ou de service dont les plaques d'immatriculation ne sont même pas toujours masquées. Bien entendu, ces cadres disposent largement de carburant grâce aux bons d'essence fournis par l'État pour le fonctionnement de leurs services. Cela permet au CDP d'impressionner les populations qu'il invite d'ailleurs à constater que le parti a des moyens et est tout puissant ! En face, les autres partis ne peuvent au plus mobiliser que des cyclomoteurs et au plus une seule voiture !

Ces démonstrations de puissance donnent aux promesses démagogiques et aux menaces du CDP une crédibilité qui porte auprès de villageois crédules et facilement impressionnables. Cet effet est encore renforcé par le fait que les préfets des départements, les Hauts commissaires des provinces accueillent et hébergent dans leurs maisons de

fonction les responsables de campagne venus pour battre campagne dans leurs ressorts territoriaux.

Les votes multiples et les « charters » de fraudeurs

Les dernières élections législatives ont eu lieu le 6 mai 2007 avec toutes les fraudes permises par les insuffisances signalées précédemment. Ainsi, malgré l'encre « indélébile », certains ont pu voter plusieurs fois. Les bénéficiaires de cartes « achetées », ou des cartes de personnes décédées, ont eux aussi pu voter plusieurs fois. Des bus entiers (« charters ») de votants frauduleux ont circulé de ville en ville, ou se sont répartis dans les bureaux d'une même ville pour voter. Certains de ces « votants » titulaires de cartes soustraites ont même été débusqués dans certains bureaux de vote, puis confiés aux autorités chargées de la sécurité, lesquelles n'ont donné aucune suite à ces « flagrants délits ».

Le refus d'inscrire les observations relatives aux irrégularités constatées

Dans les bureaux de vote, certains partis étaient représentés par deux délégués au lieu d'un. Les présidents de bureaux de vote ont refusé systématiquement aux candidats de laisser inscrire sur les procès-verbaux les observations des candidats ou des superviseurs des partis ayant constaté des irrégularités. Les observations devaient être rédigées sur une feuille volante, et ils s'arrogeaient seuls la possibilité de les transcrire, ce qu'ils évitaient évidemment de faire par la suite.

L'encre prétendument indélébile

L'encre était prétendument indélébile. Mais beaucoup connaissaient les procédés pour en faire rapidement disparaître les traces sur les doigts. Dans certains bureaux de vote même, l'encre avait une consistance différente. Ceux qui voulaient opérer des votes multiples se sont ainsi bien moqués de « l'encre indélébile ».

Les différences des décomptes d'un même bureau de vote par la CECI et par la CEPI

Enfin, dans certains cas lors des élections législatives de 2007 (villes de Bobo-Dioulasso et de Banfora), des différences ont été constatées entre les décomptes des CECI et des CEPI pour les mêmes bureaux de vote !

Les autres pratiques frauduleuses du CDP

Alors que la campagne électorale était close le 4 mai 2007 à minuit, on a noté que dans certaines localités, des activistes du CDP continuaient de faire campagne ouvertement le 5 mai. Dans la nuit du 5 au 6 mai, ils ont parcouru les concessions, distribuant du sel et des billets de banque aux familles afin d'acheter leurs voix. Le 6 mai au matin, ils se positionnaient sur certains chemins pour rappeler aux électeurs le logo

qu'ils devaient voter. Certains disposaient même du bulletin de vote « pré-voté » en faveur du CDP, et même déjà « paraphés », qu'ils remettaient par avance aux électeurs pour éviter toute erreur et toute surprise.

La cécité organisée des observateurs nationaux ou internationaux

Depuis 1991, les observateurs internationaux, mais aussi nationaux, sont invités à observer « la régularité des élections ». Mais que peuvent voir des observateurs qui n'ont rien suivi, de toute la fraude préparée lors de l'établissement des listes et par la distribution de cartes d'électeurs peu fiables ?

Arrivés souvent la veille du scrutin, généreusement invités ou pris en main par des « amis » qui sont tout simplement des hommes du régime, prisonniers pour certains des règles protocolaires ou diplomatiques, ne visitant au mieux que 0,5 % des 13 000 bureaux de votes, en passant moins d'une heure dans chacun d'eux, les observateurs internationaux sont la caution facile pour le « certificat de régularité » complaisamment accordé aux responsables de la fraude électorale. Quant aux observateurs nationaux, beaucoup dépendent pour le financement de leur mission, du bon vouloir de l'Etat ou de partenaires étrangers.

Ainsi, en dépit de la bonne volonté et de l'honnêteté de certains observateurs nationaux et internationaux, le pouvoir arrive toujours à tripatouiller les suffrages parce que ses hommes de main s'y sont savamment préparés depuis de nombreux mois.

LES PARTIS D'OPPOSITION ET LES ELECTIONS AU BURKINA FASO

Sévèrement humiliée par le parti majoritaire, victime impuissante de ses fraudes et de sa mainmise totale sur l'administration, et sur l'organisation des élections, l'opposition répartie entre 1991 et 1997 dans une quinzaine de partis, va connaître son premier sursaut véritable après les élections législatives de mai 1997. Tous les partis, sauf celui du CDP, qui avaient espéré avoir des résultats honorables, en étaient revenus avec des scores minables : au total la dizaine des partis d'opposition qui avait participé au scrutin n'avait obtenu que quatorze (14) élus dont 4 pour le RDA, 6 pour le PDP (Parti pour la démocratie et le progrès) et 4 pour l'ADF (Alliance pour la démocratie et la féderation).

À l'issue de discussions étalées sur six mois, les partis d'opposition, d'obédiences idéologiques et politiques diverses, s'entendirent pour créer un regroupement pour poursuivre les objectifs suivants : 1- l'instauration d'une véritable démocratie par la lutte pour des réformes institutionnelles (institution d'une CENI véritablement indépendante, réforme du Code électoral, indépendance de la justice, etc.) en vue d'obtenir des élections transparentes ; 2- la restauration des règles, méthodes et principes républicains dans la gestion de l'État ; 3- la fin de l'impunité qui favorise la mauvaise gestion, les détournements et les agissements criminels ; 4- le respect intégral des droits humains par tous ceux qui détiennent une parcelle du pouvoir.

Ainsi naquit le Groupe du 14 février ou G14, le 14 février 1998 qui lança à sa naissance un « Appel à toutes les forces démocratiques » pour mener ensemble dans un « *front démocratique républicain* » la lutte pour une véritable démocratie dans le pays. Assez rapidement, il décida le boycott de toute élection à venir tant que les conditions d'élections transparentes et impartiales ne seraient pas réunies. Mais le refus de donner une plus grande force politique à leur regroupement par des stratégies électorales unitaires a bridé dès l'approche des premières élections à laquelle les partis du groupe ont accepté de participer. La plupart des autres regroupements de l'opposition seront constitués à l'image du G14, mais avec des objectifs plus conjoncturels : Coordination de l'opposition burkinabé (COB), Alternance 2005, Alliance pour la transparence des élections (ATE), Groupe d'initiative (GI). Ils ont tous disparu avec la conjoncture qui les a fait naître.

Quelques unions de partis d'opposition seront également tentées, mais sans jamais atteindre une envergure suffisante : Opposition burkinabé unie (OBU) aujourd'hui disparue, Convention panafricaine sankariste (CPS) transformée en Convention des partis sankaristes (CPS), Union des partis sankaristes (UPS), Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).

En tout état de cause, les partis d'opposition ne sont jamais arrivés à s'organiser pour prendre en charge et placer dans tous les bureaux de vote des délégués de qualité, capables de s'opposer aux manipulations et fraudes organisées par les hommes du parti au pouvoir.

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU BURKINA FASO

Les organisations de la société civile existantes sont très diverses. Les centrales syndicales, sont les plus anciennes et les plus durables (CGTB, CSB, ONSL, USTB, CNTB, etc.), coexistant avec divers syndicats autonomes. Les plus nombreuses agissent dans le champ des droits humains (MBDHP, MDH, LIDEJEL, FANIDHO, etc.) ou pour la défense des consommateurs (LDC, ADC, etc.). La lutte contre la corruption est jusqu'à présent le fait d'une seule organisation (RENLAC). La défense de la liberté de la presse est l'objet de la LDLP. Mais il convient de souligner qu'après avoir subi les dénonciations des premières organisations de la société civile pour ses violations des libertés, le pouvoir et son parti ont été ensuite, notamment à partir de 1998, à l'origine de la création de bon nombre d'entre elles.

Les organisations civiles qui sont indépendantes du pouvoir sont extrêmement frieuses à l'égard des partis politiques d'opposition, dont elles tiennent à se démarquer pour ne pas être accusées d'intervenir dans le champ politique ou d'être les instruments de ces partis. Leur défiance à l'égard des partis d'opposition les a même conduites à dénoncer la participation des partis aux élections, à refuser pendant une période d'être représentées à la CENI ou de contribuer à l'observation des élections.

La seule exception à cette règle de défiance est sans doute la création, à l'invitation du Groupe du 14 février, au lendemain de l'assassinat en décembre 1998 du journaliste Norbert Zongo et de ses trois compagnons, du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques, communément appelé « *le Collectif* », dont le travail pour la prise de conscience des citoyens sur leurs droits et l'importance de s'organiser et de lutter pour les défendre a porté des fruits appréciables.

CONCLUSIONS

Tous les scrutins électoraux qui se sont déroulés depuis 1991 ont été largement entachés par des pratiques frauduleuses, des achats de conscience et des votes, des manipulations dans la désignation des présidents des CECI pour préparer la désignation partisane des membres des bureaux des votes, dans le but de mieux organiser les fraudes électorales.

Dans ces conditions, les victoires « *éclatantes* », les « *raz de marées* » électoraux régulièrement proclamés depuis 1991 par le parti au pouvoir et ses hommes ne correspondent pas du tout à la réalité politique de l'implantation ou de la présence de ce parti. Il en est de même pour les résultats affectés aux autres partis. Cela s'est encore confirmé à l'occasion des dernières élections législatives de mai 2007.

Ces résultats électoraux soulignent encore plus aujourd'hui la nécessité pour tous les démocrates burkinabés, où qu'ils se trouvent, et pour les partis d'opposition, de lutter sans relâche pour faire réellement avancer la démocratie et ses valeurs au Burkina Faso.

Ils soulignent également la nécessité pour les véritables partis d'opposition, d'aller au-delà des regroupements et de mettre en œuvre des stratégies qui leur permettent de constituer une force plus cohérente, plus puissante et plus crédible, au service des aspirations démocratiques du peuple et de ses ambitions légitimes à un mieux-être.

Aussi longtemps que cette unité politique forte des démocrates et des forces politiques qui veulent réellement une autre politique conforme aux aspirations du peuple ne sera pas réalisée, aussi longtemps que les responsables de partis qui veulent réellement défendre les intérêts du peuple resteront désunis en raison de calculs égoïstes et à courte vue, le pouvoir actuel et ses hommes continueront à régner sur le Burkina Faso et à opprimer le peuple. Ils continueront à appliquer leur politique de pillage des ressources et des biens de l'Etat, à mépriser le peuple et à rester indifférents à sa misère, à poursuivre leur politique d'impunité qui permet tous les crimes et tous les détournements contre le peuple.

La démocratie au Tchad : un exercice impossible

Ibni Oumar Mahamat Saleh

Secrétaire général du Parti pour les libertés et le développement (PLD).

Le processus électoral au Tchad est malheureusement totalement verrouillé par les gouvernants, assurant ainsi à Idriss Déby une présidence à vie. Tout observateur avisé parviendrait à cette conclusion : l'alternance y est impossible en raison de l'institutionnalisation de la fraude.

PRÔNER LA DÉMOCRATIE ET INSTAURER UN RÉGIME AUTOCRATIQUE

L'institutionnalisation de la fraude électorale tire ses racines dans la non-acceptation de la démocratie en tant que système de gestion de l'État et du pays. Le concept est perçu comme une exigence de la communauté internationale et des bailleurs de fonds pour des convenances idéologiques de pure forme. Le pouvoir de N'Djamena n'y adhère en apparence que pour satisfaire cette attente.

Les élections sont considérées comme un vernis donnant une onction démocratique au pouvoir, pour ne pas être mis au ban de la communauté internationale. Ce n'est rien d'autre qu'un signe lancé à l'adresse de l'extérieur pour montrer qu'il est fréquentable.

De ce fait, tous les organes de l'État sont instrumentalisés au service des intérêts exclusifs du chef. Il s'agit pour le président de la République d'instituer, sans le proclamer, un régime autocratique de type parti-État. L'accession aux postes de responsabilité est subordonnée à l'allégeance au président de la République ou à son parti, le MPS, les dirigeants du parti étant eux-mêmes désignés sous le contrôle du président. C'est le cas pour le premier ministre, les ministres, toute la hiérarchie des ministères jusqu'aux chefs de service, les gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires et chefs de canton.

Les services financiers (douanes, impôts et taxes, Directions du budget, ordonnancement, dépenses, trésoriers, caissiers, contrôle a priori et a posteriori) sont aux mains des très proches du président de la République, des obligés, ou mieux, des membres de son cercle familial. Il en va de même pour les grandes entreprises et les secteurs porteurs tels que les banques, les assurances, le coton, le pétrole, les travaux publics...

En usant alternativement ou conjointement de la manipulation, de la corruption et de l'intimidation, le président de la République peut tout contrôler, au point de vider à l'envi lois et règlements de leur pertinence. Le déroulement du processus électoral se trouve ainsi vicié et perverti.

LE CONTRÔLE DE L'ARSENAL JURIDIQUE

Afin de se prémunir d'éventuelles contestations de la régularité et de la légalité de ses actes, le président de la République a veillé à s'assurer la maîtrise de la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire du pays.

Non seulement ses membres sont choisis par ses soins, du fait de sa mainmise sur les institutions, et ce quel que soit le mode de désignation prévu par la Constitution, mais il ne s'embarrasse même pas des dispositions constitutionnelles pour les installer ou les limoger, y compris le président de la Cour suprême. Ainsi, alors que la Consti-

tution fait de ce dernier une personnalité inamovible, le président de la République a procédé à son remplacement par décret.

Cette juridiction malmenée, bafouée, se trouve dans l'incapacité de dire le droit. Les saisines pour violations des procédures légales et constitutionnelles sont déboutées. Les membres de la chambre administrative de cette Cour s'évertuent à trouver des arguments de forme souvent ridicules pour s'abstenir de se prononcer sur le fond, laissant perpétrer des actes gouvernementaux illégaux.

LA MANIPULATION DES PROCESSUS ÉLECTORAUX

Les structures chargées d'organiser le recensement électoral sont entièrement aux mains du pouvoir. L'appareil gouvernemental est largement représenté : au niveau central, pas moins de six ministres dirigent les institutions qui le régissent. Pour fausser la représentation de la société civile, on crée des organisations telles que la CASSIDHO pour le volet droits de l'homme, ou la CLTT pour l'aspect syndical, avec pour seule raison d'être le soutien aux initiatives présidentielles. Au niveau décentralisé, ce sont les gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, chefs de canton, chefs de quartier et chefs de village qui encadrent.

Pour une population d'environ 9 millions d'habitants, la Commission électorale nationale indépendante annonce plus de 5,6 millions d'électeurs, alors que les statistiques indiquent que la tranche d'âge de dix-huit ans et plus représente moins de 45 % de la population totale, soit au maximum 4 millions.

Les électeurs sont répartis par bureaux de vote de façon très hétérogène. Environ un tiers sont ainsi affectés dans des bureaux situés à 20 km et plus de leur lieu de résidence ou de recensement. Cela suffit à les empêcher de voter et réduit le nombre de votants effectifs.

La composition de l'organe de gestion des élections, la Commission électorale nationale indépendante, est totalement inique, puisqu'elle ne prend pas en compte les parties en lice, ni la parité pouvoir/opposition.

Dès lors que le gouvernement, dans toutes ses composantes et structures, est aux mains du président de la République, tous ses représentants à la CENI sont ipso facto représentants du président de la République. Concrètement, en octroyant de treize à quinze membres au gouvernement, sans compter le siège attribué à son parti, le président de la République s'attribue quasi la majorité des trente et un membres. Si l'on ajoute les partis satellites qu'il propulse à l'Assemblée nationale, il peut compter sur la complicité de l'écrasante majorité de l'organe de gestion des élections : vingt-cinq membres sur trente et un, par exemple, pour les CENI chargées du référendum de modification de la Constitution et de la présidentielle du 3 mai 2006.

Sa mission assignée étant clairement d'assurer la victoire du ou des candidats du pouvoir, la CENI se livre à la falsification des résultats. Elle recourt pour cela à plusieurs techniques.

- L'incorporation d'électeurs fictifs. Des bureaux fictifs sont tout simplement ajoutés aux réels. Il leur est affecté des électeurs jusqu'à concurrence du surplus annoncé. Les intitulés des localités (cantons, villages, quartiers, ferricks...) sont transformés en bureaux.
- Le relèvement du taux de participation. Le taux réel de participation, très faible,

offre des marges de manœuvre. D'à peine 20 %, il peut être porté à plus de 60 %. Le surplus de voix est attribué aux candidats du pouvoir.

Exemple : voir tableau 1.

- L'établissement de faux procès-verbaux. De nombreux faux procès-verbaux sont émis lors des élections. Les vrais sont alors détruits, soit localement, soit au niveau central.
- La surcharge des procès-verbaux. Pour faciliter les recours du parti au pouvoir, les membres de la CENI surchargent délibérément certains procès-verbaux favorables aux candidats de l'opposition, afin de faciliter leur annulation par le Conseil constitutionnel.

TABLEAU 1

	inscrits	Votants	nuls	Exprimés	MPS	PDI	ARD	AND	URD	FAR
Résultat réels	880	280	4	276	78	21	8	97	27	45
Résultat CENI	880	780	4	776	578	21	8	97	27	45

	inscrits	Votants	nuls	Exprimés	MPS	PDI	ARD	AND	URD	FAR
Résultat réels	445	119	6	113	13	16	2	15	5	65
Résultat CENI	445	419	6	413	313	16	2	15	5	65

- la complicité dans la non-observation des dispositions légales.

La CENI a également pour mission de couvrir les violations du Code électoral, notamment en cautionnant :

- la mise à disposition tardive des listes d'émargement et le refus de les afficher ;
- la non-conformité de certains bureaux de vote ;
- l'expulsion des représentants de l'opposition des bureaux de vote ;
- le dépouillement de votes dans des conditions opaques ;
- le non-affichage des résultats dans les bureaux de vote ;
- la non-remise systématique des fiches de résultats aux représentants de l'opposition ;
- l'enlèvement des urnes par les responsables administratifs ou par des militaires ;
- la non-centralisation des résultats au niveau des circonscriptions électorales...

LE CONTRÔLE DE L'ARBITRAGE ET DU RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX ÉLECTORAUX

Cette fonction est dévolue au Conseil constitutionnel, dont les membres sont tous nommés par le président de la République et le président de l'Assemblée nationale qui ne font qu'un, du fait de l'instrumentalisation de l'Assemblée.

Le président de la République ne prend aucun risque dans leur désignation : ils sont triés sur le volet parmi les fidèles serviteurs, tous anciens directeurs de cabinet et de campagne, anciens premiers ministres ou premiers ministres potentiels. L'actuel président du Conseil constitutionnel a été directeur de cabinet, ministre pendant de nombreuses années et directeur de campagne du président pour la présidentielle de 2001. Le précédent avait été président de la CENI lors des élections de 1996-1997, puis ministre ; il est actuellement premier ministre. Celui qu'il a remplacé présente les mêmes

caractéristiques : directeur de cabinet, directeur de campagne de Déby en 1996, ministre et Premier ministre.

Le remplacement des présidents du Conseil constitutionnel s'est toujours effectué en violation des dispositions constitutionnelles, leur inamovibilité pendant la durée de leur mandat n'étant pas respectée.

Enfin, pratique courante, ceux qui participent aux fraudes sont récompensés : dernier en date, le président de la CENI pour la présidentielle de mai 2006 est devenu ministre dans le gouvernement formé le 15 août 2006.

L'instauration d'une démocratie réelle et de la transparence des élections doit passer par des solutions légales, réglementaires et pratiques aux fraudes relevées. Faute de quoi, le Tchad s'enlèvera dans une démocratie de façade, grosse de tous les dangers. La recherche de stabilité doit concerner les institutions et le pays, non les dirigeants.

ANNEXE

Accord politique du 13 août 2007 signé par dix-sept partis de la majorité et de l'opposition

1. Des organes de gestion des élections

Les opérations électorales sont organisées et supervisées par la Commission électorale nationale indépendante, qui s'appuie sur une structure technique, le Bureau permanent des élections.

La CENI, qui supervise toutes les opérations électorales (recensement, organisation des scrutins) jouit d'une autonomie de gestion financière. Sa composition est paritaire :

a) Au niveau national

Elle comprend 31 membres ainsi répartis :

Son Président est choisi parmi des personnalités tchadiennes reconnues pour leurs compétences, leurs expériences, leur intégrité morale et leur hauteur de vue ;

Majorité présidentielle : quinze membres, dont un par parti représenté à l'Assemblée nationale ;

Opposition démocratique : quinze membres, dont un par parti représenté à l'Assemblée nationale.

Le mandat des membres de la CENI est renouvelable à chaque consultation électorale. Un représentant du parti en compétition ou un délégué du candidat assiste aux travaux de la CENI et de ses démembrements en qualité d'observateur.

b) Au niveau décentralisé :

Les démembrements de la CENI sur toute l'étendue du territoire (région, département, commune, etc.) suivent, dans leur composition, la même formule de parité (X+X+1). La CENI, en fonction des élections à organiser, constitue les démembrements appropriés (régionales, départementales, communales...).

1-2 Les attributions et le fonctionnement

La CENI et ses démembrements sont ainsi disposés :

La CENI organise et supervise :

toutes les élections (référendum, présidentielle, législatives, régionales, départementales et locales) ;

le recensement électoral et la distribution des cartes d'électeurs.

Elle prend ses décisions par consensus, le cas échéant à la majorité qualifiée des 2/3, au troisième tour à la majorité simple.

Les démembrements de la CENI fonctionnent de façon analogue à l'organe mère. Leurs décisions lui sont soumises.

La CENI et ses démembrements sont saisis, pendant le déroulement de la campagne et du scrutin, des violations et entorses aux lois et règlements, afin de prendre les mesures conservatoires ; ils transmettent immédiatement les cas portés à leur connaissance aux juridictions compétentes pour décision en référé.

1-3 Le Bureau permanent des élections

Le Bureau permanent des élections est une structure administrative et technique chargée d'effectuer, sous l'autorité de la CENI, toutes les opérations techniques liées au processus électoral.

Organe permanent, le Bureau permanent des élections est dirigé par un directeur général nommé par décret sur proposition de la CENI.

Le directeur général du Bureau permanent des élections assure le secrétariat de la CENI.

Le Bureau permanent des élections peut faire appel à toute compétence nationale ou internationale.

2. Du recensement électoral

Le recensement électoral se fera selon les normes les plus modernes, avec délivrance de cartes d'électeur comportant des données biométriques.

Un fichier électoral informatisé et sécurisé sera établi. Il sera établi dans chaque localité une liste électorale des agents des forces de défense et de sécurité.

Le nombre d'électeurs par bureau de vote sera de 300 électeurs au maximum, habitant dans un rayon n'excédant pas 5 km.

Le gouvernement organisera, au préalable, un recensement démographique afin de disposer des données actualisées et fiables sur la population tchadienne, de mieux cerner le corps électoral et de bien déterminer le nombre de députés et de conseillers locaux des différentes circonscriptions électorales.

Le gouvernement saisira l'occasion de ce recensement pour établir les bases d'un état civil fonctionnel.

3. Des aménagements du Code électoral

3-1 Du nombre de députés et de la circonscription électorale.

Le nombre de députés à l'Assemblée nationale ne sera pas pléthorique ; il sera fixé après détermination fiable du nombre total d'habitants, et plus particulièrement des habitants de chaque unité administrative. Le département est la circonscription électorale. Un nombre déterminé de députés lui sera attribué.

Au-dessus d'un seuil démographique à déterminer, un député supplémentaire sera accordé à la circonscription par tranche à déterminer.

La tranche d'habitants pour laquelle un député supplémentaire est accordé sera déterminée après la mise à jour du découpage administratif et après avoir pris connaissance des données fiables de la population des différents départements.

La CENI proposera un seuil et une tranche acceptables au gouvernement.

Des correctifs seront envisagés pour les départements très étendus et peu peuplés.

3-2 Des délais d'affichage des listes électorales.

Le corps électoral est convoqué six mois avant la date du scrutin.

Les dates de clôture d'inscription sur les listes, le délai de publication des listes, les durées de campagne seront ajustés de façon cohérente.

Les listes électorales doivent être affichées devant les bureaux de vote au moins sept jours avant la date du scrutin.

3-3 Du montant de la caution.

Pour les législatives, le montant de la caution est fixé à 100 000 francs CFA par candidat.

Pour les locales (municipales, départementales et régionales), le montant de la caution est fixé à 50 000 francs CFA par liste.

3-4 Du vote par procuration.

Les dispositions de l'article 60 du Code électoral actuel seront complétées comme suit :

« Les formulaires de procuration, identiques sur tout le territoire national, sont contresignés par le délégué de la CENI et déposés au démembrement du ressort du Bureau de vote correspondant, quarante-huit heures avant la date du scrutin ».

3-5 De la subvention de l'État aux partis politiques.

L'État octroiera une subvention forfaitaire à tous les partis politiques légalisés.

3-6 Du soutien aux candidats et aux partis politiques en compétition.

L'État soutiendra les candidats et/ou les partis politiques en compétition, notamment en : mettant à leur disposition les spécimens des bulletins de vote ;

octroyant aux candidats et/ou partis en compétition des exonérations de certaines taxes pour l'acquisition des équipements et matériels liés à la campagne électorale.

3-7 De la mise à disposition à temps du matériel électoral.

Le matériel non sensible (urnes, isoloirs, lampes...) sera mis à la disposition des démembrements concernés de la CENI de manière qu'il soit déployé à temps dans les Bureaux de vote.

Le matériel sensible (bulletins de vote, scellés, encre indélébile, formulaires de procès-verbal...) sera disponible au niveau des démembrements de la CENI concernés, quarante-huit heures au moins avant le jour du scrutin.

3-8 De la composition du bureau de vote.

Le bureau de vote comprend cinq membres désignés par le démembrement de la CENI concerné, en respectant autant que possible la parité majorité/opposition, quinze jours avant la date du scrutin. La CENI entérine cette désignation.

3-9 De l'accès au bureau de vote.

Les délégués des candidats ou des représentants des partis en compétition dûment accrédités par la CENI doivent être autorisés à accéder à ces bureaux de vote.

3-10 De l'ouverture et de la fermeture des bureaux de vote.

Les bureaux de vote s'ouvrent à six heures et se ferment à dix-sept heures.

3-11 Des urnes et de leur sécurité.

Les urnes sont transparentes, munies de scellés en plastique numérotés, de couleurs différentes selon les étapes des opérations du scrutin.

3-12 Du bulletin de vote.

Il sera fait usage de bulletins de vote uniques à toutes les consultations électorales.

3-13 Du vote des nomades.

Les nomades votent le même jour que les autres citoyens.

3-14 Du vote des Tchadiens de l'étranger.

Les Tchadiens de l'étranger ont droit au vote et doivent voter le même jour que les Tchadiens de l'intérieur.

Ils ne peuvent prendre part au vote que les Tchadiens remplissant les conditions de nationalité, jouissant de leurs droits civiques et régulièrement inscrits dans les représentations diplomatiques (ambassades ou consulats).

Le gouvernement prendra toutes les dispositions permettant d'identifier et de recenser les citoyens tchadiens résidant à l'étranger.

Leur inscription sur les listes électorales est de la responsabilité de la CENI.

3-15 Du vote des membres des forces de défense et de sécurité.

Les membres des forces de défense et de sécurité sont consignés le jour du scrutin.

Ils votent un jour avant les autres citoyens, en dehors des casernes, dans des bureaux de vote supervisés par les civils.

Les délégués des candidats ou les représentants des partis en compétition dûment accrédités par la CENI doivent être autorisés à accéder à ces Bureaux de vote.

3-16 De la remise du procès-verbal de dépouillement.

Le président du bureau de vote doit remettre à chaque représentant de parti politique ou délégué de candidat présent au dépouillement une copie du procès-verbal comme moyen de preuve opposable en cas de contestation.

3-17 Du processus de centralisation et de publication des résultats par la CENI.

Les résultats sont obligatoirement affichés aux bureaux de vote, dès la fin du dépouillement.

Les résultats doivent être centralisés par les démembrements de la CENI concernés au niveau de la circonscription et en présence des représentants des partis ou des délégués des candidats.

La centralisation au niveau national se fera en présence des délégués des candidats ou des représentants des partis.

3-18 Du mode de scrutin.

Pour les circonscriptions à plusieurs sièges (rurales, municipales, départementales, régionales et législatives), le mode de scrutin se fait par choix de liste à un tour. Si aucune n'obtient la majorité absolue, la répartition des sièges est faite à la proportionnelle.

3-19 De l'institution des dispositifs permettant de constater les violations et irrégularités.

La CENI et ses démembrements doivent disposer d'équipes mobiles permettant de constater les violations des dispositions légales pendant le déroulement de la campagne et le jour du scrutin.

Ils peuvent prendre des mesures conservatoires et saisir les instances judiciaires compétentes en référé.

3-20 De l'observation des élections

Les observateurs nationaux et internationaux sont accrédités par la CENI. Ils doivent pouvoir suivre toutes les opérations du processus électoral. Dans la mesure du possible, l'observation couvrira au moins la moitié des Bureaux de vote sur au moins 2/3 du territoire national.

Les avis des observateurs orientent la CENI et les organes compétents dans la surveillance, le contrôle, ainsi que pour les invalidations et annulations.

3-21 De l'invalidation de mandat d'un député ou d'un élu local

Un député ou un élu local (rural, municipal, départemental, régional) élu sous l'étiquette d'un parti politique ne peut changer de parti pendant son mandat, sous peine de voir ce mandat invalidé et le siège remis en jeu par une élection partielle.

En cas de dissolution de son parti, le député garde son mandat. Il peut rester non inscrit ou s'apparenter au groupe parlementaire de son choix.

L'imbroglio tchadien : un horizon indépassable ?

Saleh Kebzabo

Député, président de l'Union nationale pour le développement et le renouveau.

APERÇU HISTORIQUE

Le Tchad couvre un territoire de 1 284 000 km² entouré de la Libye au nord, du Soudan à l'est, de la République centrafricaine au sud, du Cameroun, du Nigeria et du Niger à l'ouest. La colonisation française a duré de 1901 à 1960, année de l'indépendance du pays. Premier président de la République en 1960, François Ngarta Tombalbaye instaure le parti unique en 1963, le Parti progressiste tchadien (PPT), section locale du Rassemblement démocratique africain (RDA), jusqu'au coup d'État d'avril 1975 où il perd la vie. Le Conseil supérieur militaire (CSM) qui prend le pouvoir est dirigé par le général Félix Malloum. Menacé par la rébellion, il conclut un accord avec les Forces armées du Nord (FAN) d'Hissène Habré qui devient ainsi Premier ministre en août 1978. Les tensions entre le CSM et les FAN débouchent sur la guerre civile de février 1979, laquelle ouvre les portes de N'Djamena à diverses factions armées, dont la principale, les Forces armées populaires (FAP) de Goukouni Oueddei, s'installent au pouvoir après d'âpres négociations au Nigeria (conférences de Kano et de Lagos). En août 1979, Goukouni, au terme de ces pourparlers, prend la tête d'un Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) comprenant une douzaine de factions, dont les principales sont les FAP, les FAN et les FAT (Forces armées tchadiennes du colonel Kamougué).

En mars 1980, une nouvelle guerre éclate à N'Djamena, entre les FAN et les autres tendances qui réussirent à en chasser Hissène Habré en décembre. Les FAN, parties en rébellion dans l'Est et soutenues par le Soudan et par la France, reconquirent le pouvoir en juin 1982 pour en être de nouveau chassées en décembre 1990 par une dissidence interne soutenue, une fois encore, par le Soudan et par la France. Le colonel Idriss Déby Itno, devenu ensuite général d'armée, est au pouvoir depuis cette date avec son parti, le Mouvement patriotique du salut (MPS).

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'économie tchadienne était essentiellement rurale avant l'exploitation du pétrole qui a commencé en 2004. Pour diverses raisons, la production du coton, qui constituait l'essentiel des recettes d'exportation, décline, et l'élevage est confiné dans l'exportation du bétail sur pied vers le Nigeria, le Cameroun et la Libye.

Après plusieurs années de recherche, un consortium comprenant Exxon, Chevron et Petronas a commencé à extraire et à exporter le pétrole tchadien dont la production initiale de 220 000 barils par jour est tombée depuis près de deux ans autour de 150 000 barils par jour pour des raisons techniques. Un accord conclu avec la Banque mondiale avant le début de l'exploitation faisait obligation au gouvernement de consacrer 70 % des revenus aux secteurs prioritaires, 15 % au fonctionnement de l'État, 10 % aux générations futures et 5 % à la région productrice. Confronté à des difficultés financières, le gouvernement est revenu sur cet accord en 2005, en supprimant les fonds réservés aux générations futures, pour une nouvelle répartition respectivement de 65 %, 30 % et 5 %.

En 2006, les revenus pétroliers résultant d'un contrat de concession ont rapporté 296 millions de dollars pour une production de 56 millions de barils. Au 31 décembre 2006, le pétrole a rapporté 725 millions de dollars au Tchad, ce qui n'est pas négligeable si l'on sait que les recettes de l'État tournaient autour de 120 milliards de francs CFA (FCFA) annuellement. Ainsi, le budget initial 2007 de l'État était arrêté à 918 milliards de FCFA en recettes et 689 milliards de FCFA en dépenses, avec un excédent de 229 milliards de FCFA, qui a été ramené à 65 milliards ! En 2006 et 2007, plus de 200 milliards de FCFA ont été consacrés à des dépenses dites de sécurité, c'est-à-dire à la guerre. Cette année encore, ce ne sont pas moins de 60 milliards de FCFA qui seront affectés à la guerre. Ces chiffres, quoiqu'officiels, sont loin de la réalité, car le budget de l'État est une fiction, les dépenses non ordonnancées étant importantes.

La guerre étant devenue la priorité des priorités, les revenus pétroliers n'ont rien changé au quotidien des Tchadiens. L'État lui-même continue de connaître des difficultés de trésorerie, et les salaires des fonctionnaires n'ont enregistré qu'une hausse de 15 % obtenue après une grève dure. Le SMIG a été valorisé à 28 000 FCA, et l'inflation tourne autour de 8 %. Le secteur de l'énergie, perturbé ces dernières années par la vétusté de la centrale, semble revenir à la normale après l'acquisition de matériels qui assurent une production, à N'Djamena, d'environ 22 MWh. Les projets d'interconnexion avec les réseaux du Cameroun et du Nigeria tardent à se concrétiser.

LE CONTEXTE POLITIQUE

À l'instar d'autres pays africains, sous la pression extérieure, le gouvernement a engagé le Tchad dans le processus démocratique à partir de 1991 en autorisant la création de partis politiques et d'associations de la société civile. On compte actuellement quatre-vingt-sept partis politiques, dont plus des deux tiers se réclament de la majorité présidentielle. Une dizaine de partis seulement sont représentés à l'Assemblée nationale, où le parti au pouvoir et ses alliés comptent environ cent vingt-cinq députés sur cent cinquante-cinq.

La politique au Tchad est caractérisée par une rébellion endémique qui sévit depuis près de quarante ans. Malgré la prise du pouvoir par les mouvements armés depuis 1979, la situation reste la même, voire s'aggrave. Seul Hissène Habré, lors de la période de 1982-1990, a réussi à stabiliser le pays au moyen d'une répression féroce responsable de dizaines de milliers de morts. Depuis la dissidence au sein de l'armée en 1989, le régime d'Idriss Déby Itno ne maîtrise pas la situation. Dès janvier 1991, une rébellion venue de l'ouest a menacé le pouvoir.

Outre les affrontements meurtriers aux allures tribales dans la capitale, les foyers de tension se sont transformés en rébellion, d'abord au Sud. Une terrible répression s'abat sur les rebelles sudistes, réduits et soumis au prix de milliers de morts et de villages brûlés. Au nord, le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad, qui opérait dans l'Ennedi et dans le Tibesti, a ébranlé le pouvoir avant de s'éteindre après la mort de son chef, Youssouf Togoïmi.

Mais la rébellion la plus importante et la plus coûteuse pour le Tchad est celle qui sévit dans l'Est depuis quatre ans. Encore faudrait-il parler de rébellions, car elles sont nombreuses et multiformes, les plus importantes étant celles de Mahamat Nouri, de l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), et de Timane Er-

dimi, du Rassemblement des forces démocratiques (RFD). Des affrontements toujours plus meurtriers se déroulent fréquemment dans cette région voisine du Darfour soudanais. Malgré de nombreux accords signés, la rébellion sévit toujours à l'est, où elle est soutenue par le Soudan qui, de toute évidence, a décidé d'en découdre coûte que coûte avec Idriss Déby Itno.

Naguère allié au Soudan, le chef de l'État est devenu un pestiféré auprès de ses anciens amis qui voient en lui le véritable responsable de la rébellion au Darfour. De fait, ils n'ont pas entièrement tort...

La crise tchadienne a pris des dimensions internationales, depuis ses origines. La Libye a occupé et annexé la bande d'Aouzou en 1972, ce qui l'a entraînée dans une guerre ruineuse avec Hissène Habré. Celui-ci a gagné son procès contre elle à la Cour internationale de justice sur le conflit frontalier. La Libye a ensuite aidé militairement, jusqu'à une date récente, plusieurs factions tchadiennes à tour de rôle. Le Soudan joue aussi sa propre partition dans la déstabilisation quasi permanente du Tchad, au moins depuis la création du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat) en 1966.

En définitive, le mal tchadien reste pour l'essentiel la rébellion qui sévit à l'état endémique depuis une quarantaine d'années, et rien, pour l'instant, n'indique qu'elle pourrait prendre fin à court terme. Comme on le sait, aucun des nombreux accords signés avec la rébellion n'a été véritablement appliqué, excepté évidemment ceux qui ont amené des mouvements à déposer les armes et à rallier purement et simplement le régime. Le cas le plus ambigu reste celui du Front pour l'unité et le changement (FUC) de Mahamat Nour Abdelkérîm dont les troupes sont entrées dans N'Djamena en avril 2006, avant de s'en retirer. Lâché par son mentor soudanais, le FUC fut contraint de signer un accord en novembre 2006, et son chef fut nommé ministre de la Défense. Mais de sérieuses divergences opposèrent Mahamat Nour à Idriss Déby, obligeant le ministre de la Défense à se réfugier à l'ambassade de Libye au Tchad depuis novembre 2007, tandis qu'une importante partie de ses troupes a rallié la rébellion de Mahamat Nouri.

Le second problème, conséquence du premier, est le refus de la démocratie. Il n'est un secret pour personne que le président Déby se maintient au pouvoir par les armes et grâce à des élections truquées depuis 1996. Toutes les élections organisées, le référendum constitutionnel de 1996, les présidentielles de 1996, 2001 et 2007, les législatives de 1997 et 2002, ont été vivement contestées. D'où le boycott des législatives de 2002 par quelques partis, et celui de la présidentielle de 2007 par toute l'opposition. Sans entrer dans les détails des fraudes – vote des nomades, des mineurs et des militaires, votes multiples, procès-verbaux falsifiés –, on peut constater, par exemple, que chacun des présidents successifs de la Commission électorale nationale indépendante a été nommé au gouvernement immédiatement après les élections, tandis que les autres membres sont placés à des postes importants.

Sous la pression extérieure et des événements intérieurs, le président Déby a accepté de discuter et de signer avec l'opposition démocratique en août 2007 un accord pour des élections transparentes. Encore faudrait-il qu'il soit effectivement appliqué à l'occasion des élections législatives qui ont été repoussées à fin 2009 au plus tard.

Au titre des problèmes tchadiens figure incontestablement la mauvaise gouvernance, dans tous les domaines, avec l'option inavouée de bâtir un État informel. Il est

de notoriété publique que le président Déby pratique un système à deux vitesses : vis-à-vis de l'extérieur et des bailleurs de fonds, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour répondre aux normes exigées par les partenaires, alors qu'à l'intérieur aucun principe établi ne guide les actions gouvernementales. L'exemple le plus patent et le plus récent est la loi de finances dont la dernière a été adoptée en Conseil des ministres le 17 janvier pour être soumise à l'Assemblée nationale où elle entrera en discussion vers la mi-février. Au Tchad, le budget n'est qu'une fiction agitée à destination de l'extérieur. Le dysfonctionnement de l'appareil étatique se constate aussi dans les recrutements et les nominations aux postes de responsabilité, décidés sans critères définis et en dépit du bon sens. Idriss Déby a achevé de désintégrer l'armée avec la nomination de centaines de généraux dont la majorité sont des combattants illettrés.

Cette politique relève en fait du tribalisme : Idriss Déby Itno ne fait plus confiance qu'à sa famille, depuis la désaffection de certains de ses proches entrés en dissidence contre lui en 2005. Ainsi, la gestion des régies financières est-elle confiée, quasi exclusivement, à la tribu du chef de l'État, notamment les douanes. Les normes les plus élémentaires de la gestion étatique n'étant pas respectées, les prédateurs ne sont pas poursuivis et ont fait de l'État un patrimoine privé. L'impunité, évidemment, est de règle.

L'année 2007 marque le retour à la confiscation des droits et des libertés. Confronté à une situation militaire de plus en plus inextricable, obligé de monter lui-même au front pour galvaniser des militaires de moins en moins engagés, le président Déby sait qu'il mène une guerre impopulaire. Le système se durcit, et le pouvoir de plus en plus frileux ne supporte plus les critiques. Les arrestations des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des chefs de parti politique le disputent à la censure et à l'interdiction de radios privées. Quand un régime prend cette orientation, il faut s'attendre au pire.

La preuve de son isolement est visible dans les manifestations de soutien à la politique d'Idriss Déby Itno, organisées ces dernières semaines non pas par le MPS, mais par le gouvernement, qui y dépense des sommes colossales pour attirer beaucoup de monde.

Au total, le régime ne tient que grâce au soutien de la France. Présente au Tchad depuis l'indépendance, l'armée française y soutient résolument tous ses despotes.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Manifestement, le pouvoir d'Idriss Déby Itno, à bout de souffle, attend beaucoup de l'internationalisation du conflit. La présence des troupes étrangères au Darfour et à l'est du Tchad va certes stabiliser la situation, mais ne constitue pas une solution viable et durable.

La sortie de crise ne peut véritablement se produire que si les partenaires du Tchad exercent des pressions sur le gouvernement pour l'amener de nouveau à la table des négociations. Les accords conclus l'année dernière avec l'opposition démocratique, d'une part, et les mouvements politico-militaires, de l'autre, constituent une bonne base pour relancer les discussions. Ce qui achoppe avec l'opposition armée, c'est la garantie de sécurité après un accord sur leur cantonnement ainsi que sur l'application effective des accords. Depuis qu'il est au pouvoir, le président Déby a signé une cinquantaine d'accords, dont la plupart n'ont pas été respectés.

Comme le réclame l'ensemble de l'opposition, seul un accord inclusif pourrait sor-

tir le pays du chaos actuel. Les Nations unies, l'Union européenne et l'Union africaine, désormais parties prenantes du conflit, devraient s'impliquer dans la recherche de la paix dans les trois pays : Centrafrique, Soudan et Tchad. Elles disposent d'assez d'arguments à cet effet.

Le processus électoral au Sénégal

Moustapha Niasse

Ancien premier ministre du Sénégal, secrétaire général de l'Alliance des forces de progrès, président du Centre d'études et de recherches sur l'Afrique moderne

Sur l'ensemble du continent, la problématique de la démocratisation soulève une question fondamentale : L'alternance démocratique au travers d'élections transparentes régulières est-elle réellement possible ?

Chaque processus électoral fait apparaître une partie visible et invisible. La première est constituée d'une Commission électorale nationale autonome ou indépendante d'un code électoral voté par l'assemblée nationale et de ces décrets subséquents, que l'on brandit pour garantir la légalité, la régularité et la transparence des élections.

La partie invisible est formée par un staff présidentiel composé d'hommes et de femmes de l'ombre qui travaillent en permanence grâce à des mécanismes de remplacement.

Par ailleurs, le gouvernement dispose d'un arsenal informatique perfectionné doté des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication), acquis avec les moyens de l'Etat.

Le ministère de l'intérieur est muni d'un mandat dont l'application détermine la longévité des ministres. Le ministre lui-même prépare les résultats six mois avant le scrutin. Le pourcentage du vainqueur fait l'objet d'un marchandage, et lui-même le décide avant.

Le vainqueur a également à sa disposition une cassette bien fournie, le budget électoral est illimité et lié aux fonds souverains. On peut y puiser lorsque la situation du chef de l'Etat est menacée.

Il possède une grande large influence sur les fonctionnaires de l'administration territoriale qui peuvent voir leur plan de carrière totalement remis en cause s'ils ne le soutiennent pas. En cas de défaite, ils peuvent être mutés à des postes isolés.

Une officine en éveil prépare le mode d'annonce du pourcentage obtenu.

La carte électorale, au sens géographique, à savoir l'ensemble des sites prévus des bureaux de vote, est un document qui doit être porté à la connaissance de tous et affiché dans les mairies avant le scrutin. Or, au Sénégal, à la veille des élections, les votants ne savaient pas où aller déposer leur bulletin.

Ousmane Ngom, ministre de l'Intérieur du Sénégal, avait promis que chaque électeur serait inscrit sur les listes, cela a finalement été refusé. J'ai moi-même été inscrit lorsque je me suis présenté pour la quatrième fois, le préfet de ma région a ensuite été muté ! Il aurait fallu mettre des photos sur les registres et les cartes pour éviter la fraude.

Par ailleurs, le bulletin de vote unique présentant les candidats avec leur photo afin de faciliter leur identification par une population encore souvent analphabète, a été refusé.

On assiste à l'élaboration d'une ingénierie de la fraude électorale. Les observateurs ne sont là que pour entériner et crédibiliser les résultats.

Des élections transparentes et crédibles au Mali ?

D^r Oumar Mariko

Président de Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance

Le Mali offre le tableau d'un paisible pays loin des violentes turbulences politiques connues ailleurs. Ce climat est imputé au consensus politique et à la démocratie multipartiste du Mali jugée exemplaire. Il est tantôt attribué au rôle rassembleur du président Amadou Toumani Touré, tantôt à la sagesse de la classe politique. Ce tableau a été un cachet pour les dirigeants actuels leur permettant d'engranger des milliards de FCFA auprès des institutions financières internationales, des multinationales et des Etats du Nord, mais aussi de prendre des mesures politiques et économiques qui bradent toute l'économie du pays. Les privatisations ont continué dans tous les secteurs, si bien qu'il n'existe plus ni société, ni d'entreprise publique qui ne soit pas passée à la trappe. Le foncier fait l'objet de grandes spéculations et les contrats d'exploitations minières, de prestations de services publics sont largement en faveur des sociétés étrangères ou de leurs représentants. Ces acquéreurs nationaux et internationaux violent constamment les cahiers des charges et s'éloignent très souvent des motifs qui leur ont permis de rentrer en possession de ces structures.

Les budgets d'investissement sont la plupart du temps en dessous des budgets de fonctionnement. Et les investissements promus sont très peu productifs et parviennent mal à créer des emplois. Le secteur privé présenté, au détriment du public, comme moteur du développement, n'a pas réussi jusqu'ici à répondre aux préoccupations nationales d'occuper le marché intérieur, d'accroître les richesses et de créer des emplois. Il reste fortement tributaire du marché de l'État dont l'acquisition se fait généralement par la corruption et le trafic d'influence.

Le Mali dispose d'un potentiel agricole impressionnant. En effet, les terres disponibles particulièrement propres à l'agriculture et à l'élevage occupent près de 46 millions d'hectares. 3,5 millions seulement sont mis en valeur sur un total de 12 millions d'ha cultivables. Le potentiel irrigable est estimé à 2 millions d'ha dont plus de la moitié par gravitation. La pêche est le troisième pilier de l'économie et assure une production annuelle autour de 100 000 tonnes, plaçant le Mali en 3^e rang des pays africains producteurs de poissons d'eau douce.

Malgré cette situation, 46 ans d'indépendance n'ont pas sauvé le monde rural. 90 % des pauvres vivent en milieu rural et semi-urbain, ce qui constitue 75 % de la population totale du pays. L'agriculture malienne n'arrive pas à nourrir les citoyens. Les coûts des denrées alimentaires élémentaires sont prohibitifs. Les intrants agricoles, le matériel agricole et l'eau sont difficilement accessibles aux paysans, et les dépossessions voilées de terre fabriquent des paysans sans terre qui viennent grossir le rang des ouvriers et autres travailleurs au chômage.

Les ruraux demeurent les plus pauvres et sont confrontés à la faim, la disette, l'analphabétisme chronique, la maladie, le manque d'infrastructure routière, d'électricité et de communication.

La production agricole ne garantit pas d'excédents pour assurer la sécurité alimentaire et impulser l'industrie et l'agro-industrie.

Les paysans, les éleveurs, les pêcheurs et autres simples citoyens dans les milieux ruraux vivent de façon flagrante le mépris, les brimades, le déni de justice au quotidien. Les recours sont compliqués, onéreux donc difficilement accessibles. Les agents de l'État manquent de civisme et sévissent impunément dans ces milieux.

Le problème de logement décent reste crucial pour les travailleurs salariés de la fonction publique, dans les villes, mais aussi pour les non salariés, les ruraux et les citoyens des zones semi-urbaines. La politique des logements sociaux entrepris actuellement par le gouvernement est loin de répondre aux besoins exprimés. Les distributions de maisons se font dans des conditions défiant toute transparence.

L'environnement se dégrade au Mali. Des phénomènes liés à la désertification, aux produits d'exploitations minières, à l'utilisation des plastiques, à l'occupation anarchique des espaces, aux pesticides utilisés par les cultures industrielles, aux fumées des engins, aux feux de brousse inopportuns, aux cimetières de voitures, aux déchets humains mal tenus, sont légion.

Le Mali regorge d'or. Des sites sont périodiquement découverts par les orpailleurs traditionnels, rapidement captés par les services d'exploration étrangers ou mixtes. Le pays gagne peu dans cette exploitation (20 % sur la production présentée). Elle se fait dans des conditions de désastre écologique avec destruction de la flore, de la faune et l'exposition des populations aux maladies dues à la pollution des nappes d'eau par le cyanure, l'arsenic etc. Les conditions de travail des ouvriers y sont exécrables.

Le pillage de l'or du Mali se fait avec la complicité des dirigeants. Les sociétés minières étrangères l'organisent en concertation avec nos autorités. Les différentes grèves ouvrières, matées par les services de répression et la justice, intervenues ces dernières années, l'attestent avec éloquence. Aucune volonté politique n'apparaît pour arrêter cette anarchie.

Les orpailleurs traditionnels ne bénéficient d'aucun soutien de l'État et sont très souvent exposés à la vindicte des multinationales avec l'appui des services de répression de l'État. Les veines du pays sont largement ouvertes en la matière.

Le Mali s'est engagé dans les privatisations de ses sociétés et de ses entreprises d'Etat en 1980. Les arguments avancés consistaient à dire qu'elles constituaient un fardeau pour l'Etat, et qu'elles n'étaient que des tonneaux de Danaïdes. L'État devrait être réduit à ses fonctions de régulation, d'organisation du marché, et le privé locomoteur de l'économie ferait le développement du pays. Ce privé doit se constituer sur les décombres des structures publiques, et bénéficier d'un environnement juridique favorable. Pour ce faire, des lois de privatisations des structures ont été élaborées et un cadre juridique touchant la douane, les impôts et taxes dits incitatifs a été mis en vigueur.

Toutes les sociétés ainsi que les services publics ont été cédés aux capitaux privés. Vingt ans après, le constat est amer. Aucune de ces sociétés privatisées ne s'est constitué une part de marché national, indépendamment de l'intervention de l'État.

L'affairisme qui se développe actuellement tue les activités des opérateurs économiques professionnels concurrencés par les agents de l'État qui ne payent pas les impôts et taxes liés à l'exercice de la profession.

L'un des obstacles majeurs à la réalisation des programmes de développement est le manque de financement. Ce manque de financement n'est pas seulement la conséquence d'une pénurie, il est aussi lié aux détournements des deniers publics, à la mauvaise gestion, conséquence de l'impunité, et aux conditionnements de l'endettement.

Les Maliens qui sont contraints d'émigrer, contribuent chaque année à l'économie par un apport massif d'argent, permettant la construction et l'aménagement d'infrastructures sociales (écoles, maternités, infirmeries, pharmacies, téléphone, électricité, etc.). Dans leur exil, ils sont confrontés à des problèmes sociaux et juridiques de toutes sortes, ainsi que dans l'exercice de leur droit. En France, ils n'ont d'autres recours que les associations françaises qui se sont créées pour lutter contre les atteintes aux droits humains.

La paupérisation est visible au Mali malgré les efforts titanesques de l'Etat à vouloir la masquer par de grands coups médiatiques et le satisfecit de la « Communauté internationale ». Le dernier rapport du PNUD (qui classe le pays 175^e sur 177), contesté par les autorités, confirme cette déchéance visible.

L'état désastreux actuel de l'école malienne et les difficultés de se soigner pour le plus grand nombre de citoyens sont l'expression clinique de l'état lamentable de l'économie du pays, de l'injustice et de la discrimination du système actuel.

Écrasé par le quotidien, le citoyen malien a du mal à se retrouver dans les institutions susceptibles de constituer pour lui un quelconque recours : Assemblée nationale, Justice, parti politique et société civile, présidence de la République, primature.

La logique de captage de fonds sur le plan international effectué par le Président de la République tirant un large profit de ce « calme », se fait au profit d'un clan d'affairistes politiques ou opérateurs économiques, de grands commis de l'État et d'une certaine hiérarchie militaire, policière, ainsi que de la gendarmerie. Cette logique est loin de répondre aux préoccupations des Maliens.

C'est dans cette atmosphère que se sont déroulées les élections de 2007 au Mali. Notons que le multipartisme est réapparu suite à l'insurrection populaire de mars 1991, déclenchée par le mouvement étudiant soutenu par des associations politiques.

Ces associations politiques n'étaient rien d'autre que l'expression ouverte de formations politiques clandestines généralement marxistes. La lutte de ce mouvement populaire a été rejointe par des officiers supérieurs dans le sésail du pouvoir et qui lui donneront le coup de grâce.

Les élections ont eu lieu dans les conditions où le contexte politique mondial est dominé par le tout puissant capital international, les multinationales et le recul des valeurs et idéologies de gauche.

La pensée dominatrice du capital s'accompagne d'une généralisation de la misère pour les nations aux faibles moyens de production, et d'une paupérisation croissante des travailleurs dans les pays où l'économie est plus performante.

Les notions de nationalisme, de révolution de progrès, de socialisme, de communismes sont taxées de désuet ou simplement de « langue de bois ». La notion d'État-nation est détruite au profit de la « mondialisation », de la « globalisation » utilisée pour farder les activités prédatrices de l'impérialisme. Au Mali, les élections se sont déroulées sans visibilité réelle des programmes des partis politiques, de leur orientation philosophique et idéologique.

Les choix des électeurs ont été largement influencés par la quantité d'argent déversé et par l'implication de l'appareil d'État. Le lien à établir entre l'implication individuelle des uns et des autres dans le vote, et les conséquences économiques et sociales ne paraît pas évident pour les populations. Les espoirs déçus par les gouvernements successifs et par les partis politiques, les fausses promesses pendant la liesse populaire de mars 1991 ont joué sur le taux de participation qui chute progressivement.

Les élections présidentielles (avril 2007) et législatives (juillet 2007) n'ont nullement échappé à la règle. Elles sont apparues au temps fort du consensus politique. Celui-ci a plutôt servi les intérêts de la bourgeoisie nationale alliée à l'impérialisme.

Ces élections ont été marquées officiellement par un taux de participation de 36,40 % à l'élection présidentielle, et de 33,38 % et 29,90 % pour les 1er et 2e tours des élections législatives. Des fraudes massives ont émaillé le scrutin marqué par des disparitions de carte d'électeurs, des omissions inconsidérées sur les listes électorales, l'utilisation abusive de l'article 88 qui ne détermine pas le nombre de témoignage, a débouché sur des « simulacres ».

L'administration s'est impliquée de manière partisane selon les zones. Elle a cautionné les irrégularités, se cachant derrière les insuffisances de la loi électorale. Des candidats ou des mandats ont été vus en flagrant délit de distribution d'argent devant les bureaux de vote. Aucune réaction officielle n'y a mis fin. La cour constitutionnelle chargée de sanctionner les illégalités et irrégularités, et de valider le scrutin, a plutôt choisi de valider les irrégularités, les manquements à la loi électorale qu'elle a elle-même dénoncée.

C'est ce qui fait dire que les élections au Mali n'ont été ni sincères, ni régulières, ni transparentes et encore moins crédibles. La légitimité populaire n'a pas réussi à s'exprimer au moyen de la légalité. Les perspectives électorales sont peu reluisantes, et le diagnostic n'est pas en rapport avec la thérapeutique proposée.

Le constat du faible taux de participation, des irrégularités des ambiguïtés de la loi électorale, des fraudes massives et de l'achat de conscience a été fait. Ces manquements continuent car en cette période de révision de la liste électorale, des circonscriptions ont arrêté les inscriptions fin octobre alors qu'elles devaient s'effectuer jusqu'au 31 décembre. Les électeurs sont soumis aux va-et-vient intempestifs qui les découragent. Des carnets de recensement sont vendus aux partis politiques nantis, alors qu'au même moment, les autorités prônent le recrutement individuel. La CENI réclamée et obtenue par l'opposition au Président Alpha O. Konaré s'est laissée caporalisée par le pouvoir dès sa création. Elle a salué les élections avant même la proclamation de la cour. Cette dernière a jeté aux orties tous les propos du président de la CENI parlant de la sincérité et la crédibilité du scrutin. Pour faire effet et tromper l'opinion, il faut noter qu'à l'entrée de la CENI, son président avait dénoncé toutes les manipulations du fichier électoral et de la loi en cours. C'était en attendant d'avoir son budget. Dès que cela fut obtenu, il se retira dans son coin.

Toutes les structures de gestion des élections ont soufflé dans la même direction. La cour constitutionnelle après une virulente attaque contre les fraudes et les irrégularités, a fini par conclure comme les autres que l'on y pouvait rien et qu'il fallait accepter le verdict des urnes.

À la lumière de ce que nous avons vécu en matière d'élection et tenant compte de la domination impérialiste sur le plan politique, économique, sociale et culturelle, il est difficile d'admettre un changement profond sans une prise de conscience populaire avec ou sans violence. L'approbation de la « communauté internationale » prouve son adhésion au statu quo. Il ne peut en être autrement quand on sait que les accords économiques de privatisation et de révision du code douanier, entre autres, ne peuvent être mieux garantis qu'ainsi.

Cette « *communauté internationale* » ne saurait prendre de risque avec ceux qui ont des velléités de remise en cause du statu quo. L'éveil progressif des populations laisse entrevoir de belles perspectives pour les luttes progressistes car l'échec du néo libéralisme est patent. Saurons-nous en tirer le maximum pour redéfinir la nature de l'État, et son rôle pour le peuple ? Le débat reste ouvert...

Le cas du Cameroun

Samuel Mack-Kit,

Président de l'Union des populations du Cameroun

La définition que donne le dictionnaire de la démocratie – « *la doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens.* » – ressemble à celle de Montesquieu dans *L'Esprit des lois* (Livre II, chapitre XI) : « *Lorsque dans la République, le Peuple en corps à la souveraine puissance, c'est une démocratie.* ».

Pour certains constitutionnalistes français, on pourrait la définir comme un régime dans lequel le pouvoir vient du peuple, s'exerce par et pour le peuple, ou encore comme le gouvernement auquel le plus grand nombre participe.

Le mot démocratie est formé de deux racines grecques. *Demos* : peuple ; et *kratos* : règne, gouvernement, pouvoir. La notion de démocratie appelle nécessairement la notion de liberté sur laquelle elle s'appuie, car sans liberté de pensée et d'expression ouverte à tous, la démocratie devient un leurre.

Situé au fond du Golfe de Guinée, comptant une superficie de 475 000 km² et une population estimée à près de 20 millions d'habitants, le Cameroun comprend 200 ethnies utilisant pour communiquer 220 langues en plus du français et de l'anglais. L'espérance de vie y est de 46 ans ! Malgré son important potentiel agricole, minier et humain, le pays est considéré comme PPTE.

Les contacts entre Camerounais et Européens ont historiquement toujours été conflictuels. Ainsi en est-il de la présence allemande entre 1872 et 1916. La minorité allemande débarquée sur les côtes tente alors d'imposer sa volonté au peuple, sans succès. Pendant cette période, il n'y a donc ni démocratie, ni liberté. Lors de la présence franco-britannique de 1916 à 1960, les minorités européennes ont le pouvoir et gouvernent sans la participation du peuple. La lutte pour l'indépendance avait fait penser que le peuple camerounais, après plusieurs décennies, allait enfin jouir de la liberté et vivre dans une démocratie. Mais de 1960 à nos jours, le processus démocratique est demeuré douloureux.

Plusieurs forces dont les partis politiques et parmi ceux-ci l'UPC, le plus important d'entre eux à l'époque, avaient lutté pour l'indépendance du pays. L'idéal démocratique prescrivait qu'à l'avènement de celle-ci, la majorité des forces participeraient à la gestion du pays. Ce ne fut pas le cas.

La France et la Grande Bretagne, puissances tutrices, s'organisèrent avec la complicité agissante de l'ONU, pour remettre le pouvoir d'État à une minorité de Camerounais, acquis à la défense de leurs intérêts. Entre 1960 et 1966, la minorité complice des intérêts franco-britanniques et la majorité de la population du pays s'affrontèrent. Mais le soutien militaire des puissances coloniales a fait la différence. C'est ainsi que Monsieur Ahmadou Ahidjo, fait président de la République, imposa son parti politique, après avoir embastillé des leaders d'opposition à son projet.

1 Voir la carte « Allègement de la dette des PPTE », in P. Jacquet, L. Tubiana, Regards sur la terre (c) Presses de Sciences Po, 2007, p. 145.

De 1966 à 1991, le parti unique a régné. Le président du parti désignait les députés à l'assemblée nationale. Il détenait l'ensemble des pouvoirs.

La vérité historique nous fait obligation de signaler que pendant longtemps, le président du Cameroun a été un proconsul qui tenait son pouvoir du gouvernement français.

LUPC, parti politique créé le 10 avril 1948, bien que contrainte à la clandestinité, est alors devenue l'âme de la résistance à l'arbitraire du président Ahidjo d'abord et du Président Biya ensuite.

En 1971, le dernier chef historique de l'UPC, Ernest Ouandie est fusillé à Bafoussam après un simulacre de procès. Le 8 août 1974, l'UPC lance le Manidem (Manifeste national pour l'instauration de la démocratie) dont le premier objectif est de créer les conditions d'une réelle participation des larges masses populaires à la gestion des affaires du pays. Cette organisation relance le combat pour la reprise du processus démocratique.

L'UPC apporte ainsi son soutien à de nombreuses luttes. Lors de la répression des manifestations de juillet 1976 qui s'est traduite par l'emprisonnement et la pratique de la torture, elle suscite depuis l'étranger la constitution d'un comité d'aide aux prisonniers dont une des missions est de dénoncer l'arbitraire du pouvoir.

En 1984-1985, de nouvelles vagues d'arrestations frappent essentiellement des intellectuels qui se battent pour la démocratie.

Le 19 février 1990, le gouvernement de Paul Biya procède à l'arrestation de Maître Yondo Mandengue Black, avocat, qui avait initié une réflexion pour la création d'un nouveau parti politique. Une immense indignation et de vives réactions de la diaspora et des associations de défense des droits de l'homme aboutissent à sa libération.

Le journal *Le Messager* fut également la cible du pouvoir sous le règne du parti unique.

Les luttes ainsi menées ont contraint le président Biya à faire adopter en décembre 1990, par l'assemblée nationale, une loi autorisant le multipartisme.

Le peuple a alors ardemment souhaité l'organisation d'une conférence nationale souveraine, projet auquel le président s'est opposé, malgré les affrontements meurtriers.

En 1992, le RDPC, parti présidentiel, n'obtint pas la majorité aux élections législatives ; pourtant, par corruption et les manœuvres politiciennes, Paul Biya parvient à constituer une majorité à l'assemblée.

L'élection présidentielle qui suit se déroule dans un climat de violence latent. Certains candidats furent interdits de mener campagne. Monsieur Fru Ndi du Social Democratic Front, candidat de l'union de l'opposition pour le changement, déclara que P. Biya lui avait volé la victoire, ce qui propulsa le pays au bord de la guerre civile.

Depuis 1992, le Cameroun continue d'être gouverné par une minorité. Toutes les élections ont été remportées par le RDPC. La fraude électorale est un élément majeur de perturbation du processus démocratique qui le rend impossible. C'est l'une des conséquences de l'échec de l'indépendance. En 1948, lorsque l'UPC pose le principe de l'indépendance du Cameroun, les colons français s'opposent avec force, engageant une lutte féroce qui sera meurtrière. Des dirigeants de l'UPC sont assassinés. Certains historiens accusent l'armée française et son engagement au Cameroun. Cela est dû au fait que la gestion des affaires du pays après l'indépendance a été confiée aux défenseurs

des intérêts des colons français, fondant ainsi un nouveau type de régime désigné sous le vocable de « néocolonialisme ».

Cette situation démontre que les perspectives démocratiques ne peuvent être que la lutte. Le gouvernement entreprend tout ce qui lui est possible pour revenir au système de parti unique ; mais le RDPC est incapable de soutenir la concurrence à armes égales avec les autres partis politiques.

Le peuple camerounais continue de se battre :

- l'Association Justice et paix relevant de l'église catholique, n'a pas manqué après chaque élection de relever dans son rapport, les multiples fraudes qui perturbent le processus démocratique et faussent les résultats des élections.
- Plusieurs ONG dont PRODHOD, ACAT, les Nouveaux droits de l'homme Cameroun etc. se battent sur différents fronts pour permettre à la démocratie de s'épanouir.
- L'archevêque de Douala, en dénonçant dans ses courageuses prises de positions publiques, la mauvaise gouvernance du Président Biya, contribue sans conteste au combat pour la démocratie.
- Les médias, audiovisuels et écrits, mènent depuis 1992, auprès des autres forces sociales, un combat exemplaire même si de temps à autre ils s'accommodent de la situation voulue par la présidence.

Depuis le 13 septembre 2007, plusieurs partis politiques, des ONG et quelques personnalités ont lancé à l'initiative de l'UPC, le Forum national démocratique (FND) dont l'objectif est d'exiger la mise en place d'un code électoral démocratique.

Depuis le 31 décembre 2007, le président a décidé de modifier l'alinéa 2 de l'article 6 de la constitution, limitant à deux le nombre de mandat présidentiel. Des voix se sont élevées contre cette manœuvre, y compris au sein du RDPC, mais on craint les représailles. Le gouvernement viole quotidiennement l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme : *« toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».*

« ...Notre volonté est inébranlable. Nous connaissons aujourd'hui toutes sortes de difficultés et de privations, mais nous savons que tout cela débouchera inéluctablement sur un avenir lumineux dans un Kamerun à jamais débarrassé du néocolonialisme et de la gangrène impérialiste... »

Ernest Ouandie, Vice-président de l'UPC,
puis président du Comité révolutionnaire de l'UPC,
fusillé le 15 janvier 1971 par le gouvernement du président Ahidjo.

« ...Lorsque dans le silence de l'abjection, l'on entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur, lorsque tout tremble devant le tyran et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'empire... ».

François René de Chateaubriand

Évolution politique et avancées démocratiques en Mauritanie

Hamidou Baba Kane

Vice-président de l'Assemblée nationale de la République islamique de Mauritanie, premier vice-président du Rassemblement des forces démocratiques, consultant international.

La circonstance qui nous réunit à travers ce thème : « l'Afrique et l'Europe dans la nouvelle géopolitique mondiale » nécessite de ma part quelques considérations : On n'oublie trop souvent que les États aussi vivent et meurent. De façon pratique, nous devons interroger l'État dans ses fondements ou ses fondations par un examen minutieux des conditions de production de la norme. Quelle est la valeur d'une constitution ou d'un code électoral taillés sur mesure ? Ce qui est légal, n'est pas nécessairement légitime. Cette interrogation sur l'État, qui détient comme dirait Max Weber « *le monopole de la violence physique légitime* » devra également porter sur l'examen de ce que les structuralistes appellent les fonctions manifestes et latentes de l'État. Poussons aussi la réflexion sur la question de savoir au profit de qui ces fonctions sont-elles assumées par l'État et donc ses relations avec le citoyen et son environnement ?

En Afrique, l'État moderne tel que nous le connaissons précède la nation. Ce constat renvoie à la problématique des questions nationales et de la citoyenneté posant, à leur tour, le problème de la coexistence et de l'intégration des différentes communautés et des hommes dans un État unitaire. Partageant le même destin, dans quelle mesure et de quelles façons les différents groupes sociaux sont-ils associés à la gestion du pouvoir ? On sait que l'exercice du pouvoir politique secrète l'allocation des ressources. Or, dans un contexte de pauvreté aggravé par le défi écologique, c'est de la réponse qui sera apportée aux tensions sociales nées de la pression des demandes, que dépendront dans une large mesure, les succès et/ou échecs des politiques de développement mises en œuvre.

Par conséquent, puisque le politique surdétermine les autres secteurs en exerçant une primauté sur l'État, en tant que responsables de partis politiques, ce thème nous interpelle doublement, tant au plan de la réflexion politique qu'à celui de nos institutions, de nos pratiques et de nos valeurs.

Par conséquent, vous me permettrez de vous faire partager l'expérience de la Mauritanie. Il reste entendu que parmi les défis à relever figure celui de l'intégration sous-régionale et régionale, d'où la nécessité de prolonger toute réflexion prospective à l'environnement de nos pays.

L'examen de ces différents points nous permet de préciser ce qui mérite de retenir notre attention : j'aborderai les grandes lignes de l'évolution politique récente de la Mauritanie et je partagerai avec vous quelques éléments de réflexion sur les défis de la démocratie et du développement.

Au plan géopolitique, force est de constater que la Mauritanie se situe sur un arc de crises qui traverse l'Afrique d'est en ouest. Les pays de l'arc de crises (Éthiopie, Soudan, Tchad, Niger, Mali et Mauritanie) ont certes connu des fortunes diverses, mais à des degrés divers et selon les époques, le choc des cultures, masquant souvent des intérêts, a provoqué des violences d'une rare intensité dès les premières années d'indépendance. L'illustration la plus radicale a conduit à la scission de l'Éthiopie en deux États

(Éthiopie et Érythrée), mais également à la coupure officieuse du Soudan en deux, entre un Nord musulman d'ascendance arabe et un sud chrétien et animiste. Enfin, il n'est pas rare que l'onde de choc atteigne les États riverains des pays de l'arc de crises, quitte à différer les effets. Témoin, la crise sénégal-mauritanienne de 1989, qui fut d'abord mauritano-mauritanienne. Qui peut dire aujourd'hui, que la crise passablement identitaire en Côte-D'Ivoire ne présente pas les symptômes d'un conflit de civilisations ? À l'évidence, les zones de contacts sont potentiellement des zones de ruptures.

Si la situation de la Mauritanie est relativement différente dans un pays à cent pour cent musulman, elle n'échappe guère aux clivages raciaux, ethniques et sociopolitiques tels qu'observés au cours de ces quatre décennies d'indépendance.

Depuis son indépendance la Mauritanie a connu cinq régimes successifs :

- Le régime civil dominé par le Parti du peuple mauritanien (PPM) qui a dirigé le pays de 1960 à 1978. À l'instar des autres pays du continent, cette période a été dominée par l'institutionnalisation du Parti unique.
- De 1978 à 1991, la Mauritanie fut marquée par une succession de régimes militaires.
- Avec la constitution du 20 juillet 1991, on entre dans un processus dit démocratique, jusqu'au coup d'État du 3 août 2005.
- Le régime de la transition militaire (3 août 2005-mars 2007).
- Le nouveau régime civil issu des élections présidentielles post-transition militaire de mars 2007.

La période allant de la transition dite démocratique à nos jours étant plus proche de nous, plus longue et plus riche en leçons et évènements de tous genres, c'est plutôt sur elle que je vais m'appesantir.

Le processus dit démocratique (1991-2005)

Rappelons que de 1986 à 1991, le régime militaire en place s'était illustré par des violations massives des Droits de l'Homme ciblant la communauté négro-africaine de Mauritanie en particulier et se traduisant par des arrestations, emprisonnements, déportations de milliers de personnes dont certaines croupissent encore dans des camps de réfugiés au Sénégal ; ou pire encore, des exécutions extrajudiciaires dont plus de cinq cents militaires négro-africains en furent les victimes.

C'est sur ce fond de lourd passif humanitaire, harcelé de l'intérieur par les dénonciations et la contestation qui commençait à s'organiser ; et pressé de l'extérieur par la gauche au pouvoir en France notamment, que le régime militaire, pour ravalier sa façade de régime d'exception, s'engagea dans un processus dit démocratique.

Mais, si nous devons résumer d'une phrase ces douze années d'un processus démocratique accouché dans la douleur, nous dirons qu'elles ont été marquées par une décennie perdue pour la Mauritanie.

Le RFD considère que le péché originel du processus démocratique réside dans la manière même dont la constitution fut concoctée, à savoir dans des officines secrètes et soumises au référendum, sans débats. Cette loi fondamentale fut imposée au pays alors qu'un véritable plan de confiscation des élections se mettait en place. C'est ainsi

que les textes régissant les partis politiques, la presse, les échéances politico électorales, furent tous élaborés et fixés unilatéralement. Bien que d'inspiration démocratique, la constitution a été vidée de sa substance par le rajout frauduleux de l'article 104 après le vote référendaire et qui remettait au goût du jour l'ensemble des ordonnances répressives prises par le régime d'exception.

Pratiquement, toutes les consultations électorales (de 1992 à 2001) ne seront qu'une chronique de putschs électoraux déjà annoncés ! Les pitoyables anecdotes rapportées sur les pratiques frauduleuses des thuriféraires du régime, aboutissant à des résultats préfabriqués, mais souvent absurdes, ont mis à nu le caractère grotesque de ces triturations électorales.

Sur le front des libertés publiques, les espaces ouverts par la constitution ont été constamment refermés par un arsenal de textes répressifs, en violation de la lettre et de l'esprit de la loi fondamentale du pays.

Outre l'absence totale du respect du principe de séparation des pouvoirs, le conseil constitutionnel, le conseil supérieur islamique et la cour des comptes demeuraient des institutions purement formelles, qui tournaient à vide. Tandis que l'accès aux médias d'Etat était toujours obstinément refusé à l'opposition légale, la presse indépendante se réduisait pour l'essentiel à des titres qui paraissent comme ils pouvaient, c'est-à-dire irrégulièrement, selon les aléas de la censure. L'article 11 de la loi sur la presse fut interprété à volonté pour faire disparaître temporairement ou définitivement toute publication jugée indésirable.

Des institutions qui tournent à vide

Depuis la mise en vigueur de la constitution de juillet 1991, ouvrant la voie à des élections pluralistes, jusqu'au coup d'État du 3 août 2005, la Mauritanie a connu trois élections législatives (1992, 1996 et 2001). Les élections législatives de 1992 avaient été boycottées par l'opposition. Ce boycott fut diversement apprécié, mais nombreux sont les observateurs qui ont considéré que ce fut une erreur de l'opposition. L'absence d'une solution alternative efficace a sans doute accentué cette impression. Avec le recul, nous pensons que ce qui est important c'est de tirer les leçons d'un boycott comme d'une participation.

À la veille des élections législatives en 2001, bien que refusant toujours le dialogue avec l'opposition, face au désintérêt des populations et aux pressions extérieures, le régime de l'époque était contraint de faire quelques concessions mineures pour sortir de l'impasse démocratique. C'est ainsi que l'introduction frileuse d'une proportionnelle limitée à trois circonscriptions aux élections législatives de 2001, en était devenue la condition. L'opposition avait gagné 11 sièges sur 81 que comptait l'Assemblée nationale.

Les résultats enregistrés par l'opposition avaient fait dire à certains milieux, souvent à l'instigation de la propagande du régime, que les élections d'octobre 2001 avaient été transparentes. Mais, il doit être clairement entendu que les maigres avancées relatives aux élections de 2001 ne s'enracinaient dans aucune forme institutionnelle, d'où cette impression générale de fugacité, presque de futilité.

Cette législature (2001-2006) a été écourtée par le coup d'État du 3 août 2005. De 1992 à 2005, nous avons participé à deux élections présidentielles (1992 et 2003) et boycotté celles de 1997, mais nous n'avons jamais reconnu la légitimité du président de la République. Ainsi, pour nous, RFD, le coup d'État du 3 août 2005 avait suscité l'espoir de la fin du coup d'État permanent.

La période de la transition avec le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD)

Le changement intervenu le 3 août 2005 a mis à nu l'ensemble des pratiques mafieuses des hommes du pouvoir déchu et l'abîme dans lequel le pays allait être plongé. Parmi les principaux actes posés par les autorités de transition figurent les amendements apportés à la Constitution de juillet 1991 et l'engagement d'organiser des élections libres et transparentes. L'ordonnance prise par le CMJD et qui interdisait à ses membres comme à ceux du Gouvernement de se présenter ou de soutenir un quelconque candidat, ainsi que l'implication des partenaires au développement, comme de la société civile, constituaient des facteurs éminemment positifs quant à la transparence électorale.

Le nouveau contexte demeurerait cependant marqué à la fois par des éléments de continuité et de rupture. Parmi les facteurs de continuité figurent : (i) le refus systématique d'ouvrir le dossier du passif humanitaire (problèmes des réfugiés mauritaniens et des exécutions extrajudiciaires) ; (ii) la mal gouvernance ; et (iii) le maintien du découpage électoral et administratif des circonscriptions. Plus globalement encore, la transition militaire n'était pas porteuse d'une nouvelle constitution pour une nouvelle République !

Quant aux facteurs de rupture, ils ressortent essentiellement de l'assainissement de l'environnement politique à travers : (i) la création d'une commission électorale nationale indépendante ; (ii) l'existence d'un recensement à vocation électorale fiable ; (iii) la réforme du mode de scrutin ; (iv) un nouveau cadre légal accentuant la présence des femmes sur les listes électorales et, par conséquent, dans les assemblées représentatives ; et enfin (v) le statut de l'opposition.

Cependant, au lendemain, du référendum sur la Constitution, en juin 2006, les partis politiques ont dénoncé à l'unanimité l'ingérence flagrante du Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) dans le jeu politique en suscitant des candidatures indépendantes issues des rangs de ces formations politiques. Ces manipulations ont été perçues comme autant d'entreprises de sape de la neutralité officiellement proclamée par la junte au pouvoir ! Malgré les timides dénégations des autorités militaires, la grande majorité des Mauritaniens est convaincue du contraire ; et certains voudront y voir une manière comme une autre, pour le CMJD, de vouloir se maintenir. Dans cette veine, le discours du chef de l'État, à l'occasion du congrès des Maires de Mauritanie (27/01/07), faisant l'apologie du vote en faveur du bulletin blanc, avait renforcé la méfiance des acteurs politiques sur la sincérité des autorités militaires quant à leur neutralité et à leur volonté de respecter le calendrier de la transition. L'activisme des éléments clés du CMJD, dans le soutien manifeste de la candidature de l'actuel président de la République, a achevé de

convaincre ceux qui étaient sceptiques quant à la volonté du CMJD d'imposer ses propres successeurs.

Les résultats officiels avancés à l'issue des élections présidentielles de mars 2007 ont donné la victoire à M. Sidi O/Cheikh Abdallahi avec 52, 85 % des voix, contre 47,15 % à Ahmed Daddah.

Nous avons pris acte de ces résultats pour trois raisons majeures :

- La recherche d'une démilitarisation de la vie politique (nous avons connu 29 ans de régime militaire) ;
- La crainte du retour des anciens du régime déchu et de l'État PRDS (Parti républicain démocratique et social) ;
- La peur d'une sanction collective de l'histoire (cas du Kenya).

Sans doute avions-nous aussi, une autre raison inavouée. Vous savez qu'en période électorale, les motivations des soutiens à un candidat ou à un parti sont multiples et parmi ceux qui ne viennent que parce que le pouvoir est à portée de main, en cas d'échec électoral, ils se retirent. D'autres, les cadres notamment, manquent souvent de patience et ils ont donc des capacités de résistance qui s'érodent vite. Les raisons alimentaires prennent souvent le pas sur les idées à grande portée.

Le nouveau régime civil issu des élections présidentielles de mars 2007

Ce nouveau régime survient dans un contexte inédit :

- Un président élu en tant que candidat indépendant pour 5 ans ;
- Un Premier ministre, lui-même ancien candidat indépendant aux élections présidentielles, mais n'ayant aucun député à l'Assemblée nationale ;
- Un président de l'Assemblée nationale n'ayant que 5 députés ;
- Un Parlement dominé en nombre par des députés indépendants, mais qui ont eu leur légitimité avant le président de la République ;
- La principale formation politique représentée à l'Assemblée nationale est un parti de l'opposition (RFD).

Lors de l'état de grâce consécutif aux élections présidentielles, deux actes majeurs ont été pris par le nouveau pouvoir politique à savoir : (i) l'organisation du retour des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali ; et (ii) la loi criminalisant l'esclavage. Quoique préoccupés par leurs conditions de mise en œuvre et les mesures d'accompagnement nécessaires, nous avons bien sûr soutenu les deux actes posés par le nouveau pouvoir, qui demeurent des revendications permanentes et fondatrices de notre parti.

Mais les nouveaux signes d'inquiétudes résident aujourd'hui dans la création d'un parti-État sous le patronage du président de la République ; et ceci, en violation des dispositions de la constitution qui stipule en son article 27 que « *le président de la République ne peut être membre des structures dirigeantes d'une quelconque formation politique* ».

Nous considérons aujourd'hui, pour en avoir subi les conséquences désastreuses sur le fonctionnement de l'État, de ses institutions et de son administration, que la création d'un parti-État marque un recul démocratique et l'émergence de nouvelles agences autonomes dotées de moyens financiers importants, mais à la tête desquelles on trouve des activistes du nouveau parti en est un symptôme.

Éléments de réflexion sur les défis auxquels nous sommes confrontés

Au terme de cet exposé, je voudrais ouvrir quatre pistes de réflexion sur les défis à relever :

► **L'accord sur les règles du jeu démocratique.** Il est essentiel de nous intéresser aux conditions de production des textes juridiques. Il nous faut questionner la norme juridique, en opérant une rupture épistémologique. Il me semble que l'expérience africaine a largement prouvé que les ministères de l'Intérieur ne peuvent pas organiser des élections fiables, crédibles et transparentes. Le maître mot est le consensus entre les acteurs surtout politiques, sa recherche règle le problème des conditions de production des textes juridiques. Il nous faut mettre en place des institutions qui puissent survivre aux hommes. Voici l'un des grands défis !

► **La gestion des minorités.** Ne nous contentons pas de l'évocation d'une citoyenneté abstraite. Le paradigme que Mme Aminata Diaw Cissé pose sur le genre et l'anticonformisme dans son analyse¹, portent encore les stigmates de cette approche réductrice qu'elle combat. À l'observation de nos États et de nos sociétés, le genre ramené à la dimension homme/femme est plus un sujet de débat, une figure imposée, qu'une ligne de fracture dominante. La force d'une démocratie réside dans la place qu'elle est prête à accorder à ses minorités : ethniques, politiques, religieuses ou culturelles, et donc le genre, mais au sens large (relations entre groupes sociaux dominants et groupes sociaux défavorisés, dont les femmes, etc.). Les plus forts ne doivent pas écraser les plus faibles. Ceci m'amène à évoquer :

► **La paix civile et la sécurité.** Celles-ci constituent à notre sens l'une des conditions-cadre à la démocratie et au développement. Elles passent par une recherche constante de la cohésion nationale et sociale, d'où la nécessité de développer et de renforcer les alliances stratégiques à l'intérieur de nos pays et entre nos pays. Elles supposent aussi l'existence d'un appareil judiciaire efficient, capable d'assurer le règlement des différends pouvant naître entre les justiciables et de garantir la régulation sociale. Enfin, il n'y a pas de paix civile sans l'égalité de traitement des citoyens par les administrations publiques.

► **Démocratie et pauvreté.** Franchement, peut-on avoir une démocratie dans un pays pauvre ? Lorsqu'on voit comment certaines élections se déroulent avec un achat massif de consciences, c'est un détournement de votes. Malheureusement, ce qui est valable pour le simple électeur de base, l'est aussi pour des élus qui transhument le plus souvent vers les formations qui détiennent le pouvoir. Comment endiguer ce phénomène ?

1 Voir « Le rôle des femmes dans la lutte pour la démocratie et le développement durable en Afrique », p. 93.

La pauvreté est, par ailleurs, un phénomène plus rural, alors que l'essentiel des ressources financières et humaines est concentré dans nos capitales. Par conséquent, la question se pose de savoir comment décentraliser les stratégies de lutte contre la pauvreté ?

Pour conclure, je dirai qu'un bon partenariat entre l'Afrique et l'Europe passe avant tout par l'inventaire de nos différences. Ce faisant, on verra que le paradigme que j'ai posé dans l'introduction à savoir la surdétermination du politique sur les autres secteurs dans nos États, reste plus valable pour l'Afrique que pour l'Europe. Je dis bien du politique et non de la politique, car au fond, au-delà des gesticulations – pour ou contre – les APE, il nous faut développer la production agricole (agriculture, élevage, pêche) pour produire ce que nous mangeons et sortir du cercle vicieux de la dépendance à l'égard des importations des denrées de premières nécessités.

Enfin, il y a quelques jours, dans un colloque organisé par l'AFP (Alliance des forces du progrès de Mauritanie), j'avais posé la question de savoir : si le fleuve Sénégal, qui n'est d'ailleurs que l'un des plus petits cours d'eau de notre continent, était situé en Israël ou en Chine, les populations de ces pays seraient-elles dépendantes de produits agricoles importés ?

Madagascar : une démocratie en trompe l'œil

Éric Rakotomonga

Secrétaire général du Parti du congrès de l'indépendance de Madagascar

Madagascar a été colonisée à partir de l'année 1897. En 1960, et après d'âpres luttes sanglantes ayant emporté plus de 90 000 vies, il a obtenu son indépendance politique au sein de la communauté française. À partir de cette date et jusqu'en 1972, Madagascar a vécu sous un régime néocolonial. pendant cette période, une répression féroce s'abattait sur les partis politiques, et plus particulièrement sur l'AKFM. De 1975 à 2001, le peuple malgache a opté pour une voie socialiste de développement ; et depuis 2001-2002, les nouveaux tenants du pouvoir ont choisi la voie du libéralisme. L'histoire de Madagascar n'est au fond que le reflet de l'évolution des relations internationales, et s'apparente à celle de la plupart des pays d'Afrique.

Le soi-disant « vent de la Démocratie » a commencé à souffler dans notre pays à partir des années 2001-2002. Mais le pluralisme, tant prôné comme sa condition sine qua non, suffit-il ?

Il existe plus de 180 organisations politiques à Madagascar. La grande majorité d'entre elles porte le nom de « parti », mais un groupuscule (familial dans la plupart des cas) qui émet des avis sur tel ou tel événement peut-il être vraiment considéré comme un parti politique ? Un tel fourmillement favorise-t-il la démocratie ? Non, il en résulte, comme presque partout ailleurs, un discrédit des partis, des politiciens et de la chose politique.

Bien sûr, d'authentiques partis politiques, une dizaine, travaillent réellement à Madagascar. Mais ils ne suffisent pas à enrayer la tendance suivante. Chez nous aussi, le rôle dévolu aux partis politiques a été repris par les églises, les Organisations non gouvernementales, et des associations. Le renversement du gouvernement en 1991 et en 2001-2002 a ainsi été accompli avec la bénédiction, voire sous la conduite de la Fédération des églises chrétiennes de Madagascar (FFKM). Les ONG prolifèrent de façon spectaculaire. Ce constat n'est pas propre non plus à Madagascar, et comme ailleurs, leurs viesées purement politiques et leurs soutiens financiers sont de notoriété publique.

Un phénomène nouveau, en revanche, s'est fait jour ces dernières années : la chasse aux sorcières, aux opposants du régime libéral en place. Plusieurs dirigeants politiques de l'opposition sont actuellement écroués. D'autres sont en exils, et l'emprisonnement fermé les attend au cas où ils s'aviseraient de revenir au Pays. Est-ce là le chemin vers un processus démocratique à Madagascar ?

On a constamment martelé que, pour les partis en opposition, seule l'élection est la voie démocratique pour prendre le pouvoir. Or, comment est-ce possible si, dans une élection, les concurrents sont censurés, dès le départ, par les ressources financières à disposition ; si les moyens d'informations sont monopolisés par les candidats du pouvoir ; si les fraudes électorales sont si massives que l'impunité en la matière est devenue chose banale ? La falsification des listes électorales, la mise en place d'électeurs mobiles pouvant voter plusieurs fois dans plusieurs bureaux de votes, la profération de menaces

et d'intimidations, de menaces de mort – mises en pratique –, constituent un véritable terrorisme d'état. Plusieurs candidats AKFM, lors de la dernière élection municipale du 12 décembre dernier, ont ainsi été attaqués et gravement blessés à coup de hache ou de fusil. L'abus de pouvoir et l'utilisation des biens publics par les candidats d'état, l'achat des voix, et la falsification des résultats officiels sont, eux aussi, devenus chose courante. De nombreuses plaintes ont été enregistrées au Tribunal électoral pour signaler que de nombreux candidats (du parti présidentiel évidemment) déclaré officiellement élus n'ont en réalité obtenu que la troisième place dans leur circonscription. Pour couronner le tout, toutes ces irrégularités reçoivent généralement la « bénédiction » de la « Communauté internationale », instance suprême de validation des résultats d'une élection dans un pays pauvre !

Le libéralisme économique pratiqué par le gouvernement est généralement qualifié par le microcosme politique malgache de « *sauvage* ». Faisant fi de toute culture politique généralement admise, la stratégie économique de l'actuel pouvoir à Madagascar est marquée par la monopolisation de presque tous les secteurs par les entreprises du président de la République et de ses acolytes malgaches ou étrangers. Dans la plupart des investissements (extractions minières – or, diamant, pétrole, ielménite, bauxite –, exportation de vanille, etc.), les actions du chef de l'État sont obligatoires et doivent être prépondérantes.

Selon les sources officielles, Madagascar connaît actuellement un taux de croissance annuel de 4 à 6 %. Mais, en même temps, entre 2001 et 2008 (c'est-à-dire depuis la mise en place de l'économie libérale), la pauvreté a progressé de 71 à 80 %, toujours selon les statistiques officiels ! Les droits fondamentaux, tels que l'accès à l'eau potable, à une maison décente, à une nourriture correcte, sont loin d'être au niveau des normes mondiales. Peut-on parler de démocratie, si la plus grande partie de la population ne dispose pas de quoi vivre décemment ?

La démocratie à Madagascar, jusqu'à maintenant, n'est encore qu'une illusion, et ne répond pas à l'aspiration légitime de nos citoyens, comme en témoignent les dernières élections dans la capitale de Madagascar, Antananarivo. Depuis l'avènement de l'actuel régime, c'est la première fois que le parti au Pouvoir est battu, et ce par un score sans appel. Son adversaire (un jeune opérateur économique) a en effet obtenu 63 % des suffrages, pour 32 % au candidat présidentiel. Ce fait est très important, car Antananarivo a toujours été considéré comme la tête de pont de tous les changements dans le pays. Aussi, la défaite du parti dirigeant est interprétée comme son rejet par la population. Mais, incapable d'accepter ce fait, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour renverser la situation, en mettant différents bâtons dans les roues du maire. De la sorte, la tension politique commence de nouveau à augmenter dangereusement à Madagascar. C'est dans cette atmosphère que le peuple malgache appréhende les prochaines élections régionales et sénatoriales, qui se tiendront aux mois de mars et avril prochain.

Discussion

Issa Ndiaye (Mali) : « *Au Mali, c'est un président sans parti politique qui a été élu. Un système où la majorité et l'opposition – qui continue d'être appelée d'être appelée comme telle – siègent au gouvernement. Alpha Oumar Konaré avait institué cette pratique selon laquelle on fait élire des membres de l'opposition sur les listes de la majorité. La démocratie ne serait-elle qu'un melting-pot ?*

Par ailleurs, nous fonctionnons au consensus. Cela signifie qu'il n'y a pas de débat, on assiste à la création de partis qui soutiennent le président, il n'y a ni programme, ni projet. Pourtant, dans la tradition africaine, le consensus se fait à la suite d'un débat.

La société civile est manipulée. À l'issue de remaniement, on place dans le gouvernement des personnes qui seront censées la représenter, mais cela demeure symbolique.

Des journalistes ont été condamnés, ce qui remet en cause la liberté de la presse. Ceux qui pensent autrement n'ont pas accès aux médias ou font l'objet de menace.

Ces quelques considérations nous amènent à la question suivante : A quoi sert la démocratie aujourd'hui ? Je n'ai pas de solution, mais si elle correspond à ce que nous vivons actuellement, alors pourquoi ne pas l'abandonner ? »

Naffet Keita (Mali) : « *Je suis anthropologue et je représente le MIRIA, le Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine. Mon parti fait partie de la mouvance présidentielle. Nous avons deux députés à l'Assemblée nationale.*

Pour aborder la question de la démocratie, nous devons, fondamentalement, aller aux sources, aux fondements de cette pratique. À ce niveau, il y a deux éléments qu'on convoque beaucoup plus qu'on ne les réalise sur le fond. On a parlé hier de la Charte du Mali. Dans la pratique quotidienne, cette charte avait mis en place des formes de solidarité à travers la « parenté plaisante ou le cousinage à plaisanterie ». Or, dans le fonctionnement des référents culturels propres à des groupes de population et à une certaine époque bien déterminée de l'histoire non pas de l'entité Mali, mais d'une partie du Mali, peut-on convoquer ces référents culturels comme fondements, comme ferments, en réalité, du jeu démocratique ?

En partant de la Charte du Mali au niveau des 14 articles qui, de force, se conjuguent en 47 articles, il y a à mon avis quelques éléments nous permettant de fonder le « vivre ensemble ».

D'abord le respect des droits humains, la responsabilité à travers la reddition des comptes, la solidarité et la subsidiarité entre les différentes entités. À ce niveau, celui de la solidarité, ce sont les partis du progrès qui doivent essayer d'examiner ce qu'ils vont pouvoir faire ensemble, pour le cadre démocratique et dans les différents espaces africains.

Et puis, second niveau, la solidarité ou la parenté plaisante qui en réalité se décline à partir du petit jeu « entre copains ». Comment cette parenté plaisante peut-elle devenir une forme ou une morale de la gestion de l'État ? Pour cette gestion, avons-nous besoin des « cousins plaisants » ou plutôt de citoyens ? Tant qu'on ne peut pas résoudre ces questions-là, on ne peut, en réalité, tracer les cadres pour la démocratie.»

Mamadou Boye Ba (Guinée) : « *Avant de parler des élections et de la démocratie en Guinée, je veux donner la vision d'un homme politique de terrain de ce qu'on appelle le partenariat. Il en a été beaucoup question ici. Des professeurs nous en ont parlé, en présentant*

ce qui est souhaitable et ce qui ne l'est pas. Le rôle de l'homme politique, sur le terrain, c'est de réaliser ce qui est possible. Et le grand drame de l'Afrique, jusqu'à présent, ce sont les discours qui se succèdent sur ce qui est souhaitable, sans être suivis d'effets.

Quelles négociations entre l'Europe, l'Union européenne et l'Afrique ? Nous en avons beaucoup parlé mais a-t-on défini ce qu'est un partenariat ? Un partenariat, c'est l'égalité entre deux parties, qui négocient des propositions conformes à leurs intérêts et qui, ensemble, déterminent un objectif commun.

Malheureusement, l'Europe a choisi sa voie, et l'Afrique lui répond simplement « non ». Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. Le rôle des hommes politiques est d'imaginer jusqu'où on peut aller, et de s'organiser pour obtenir ce qui est possible. De nos discussions depuis trois jours, je ne sens pas émerger la volonté de négocier véritablement de telle façon que les intérêts soient protégés.

Au-delà de cette parenthèse, je veux dire que tout cela se déroule dans le cadre de la mondialisation – si l'on parle français – de la globalisation – si l'on parle anglais –. Puisque la mondialisation est inévitable, et que ce sont les puissants qui indiquent la voie c'est à nous de nous organiser pour défendre nos intérêts. Nous passons notre temps à nous plaindre de la responsabilité des colonialistes, ou de ceux-ci ou de ceux-là. Depuis des années, nous critiquons les occidentaux, mais nous, que voulons-nous ? Qu'est-ce qui est, selon nous, conforme à nos intérêts ? Pour défendre nos intérêts, il nous faut les représenter correctement. C'est rarement le cas.

Aujourd'hui on voit, on lit, on entend beaucoup de choses sur le « nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ». En quoi est-il nouveau ? Si ça ne marche pas, c'est parce que ce partenariat, fut-il nouveau, n'a pas été mis véritablement en place. Travailler parallèlement, ce n'est pas du partenariat. Un partenariat, c'est agir ensemble pour réaliser des projets communs. J'y insiste : nous avons beaucoup à faire pour nous organiser et défendre au fond nos intérêts.

Je m'étonne, par ailleurs, que l'on parle encore de gouvernement continental. J'ai eu la malchance, ou la chance, d'être là en 1963. J'ai donc entendu Kwamé Nkruma, Hailé Sélassié, et tous les autres. Nous avons alors beaucoup parlé. Mais l'Afrique n'a jamais voulu faire un choix. Il s'agissait de savoir : veut-on vraiment un État ? Veut-on créer une nation africaine, oui ou non ? Si tel est le cas, c'est bon d'avoir un gouvernement central. Mais, à l'inverse, il ne faut pas parler de gouvernement africain. Le président Senghor évoquait alors des « cercles concentriques ». Mathématicien, je lui ai expliqué qu'il se trompait parce qu'il ne peut s'agir de cercles concentriques, mais de cercles différents. Il n'y a que deux solutions : ou un seul cercle, c'est-à-dire un seul centre, c'est ce que voulait Nkruma ; ou plusieurs centres, plusieurs cercles, et certainement pas des concentriques. Il n'a pas compris (il n'était pas un grand mathématicien) et je suis malheureux de voir que, presque quarante ans après, on reprend cette comparaison des cercles concentriques. Or, elle ne veut rien dire !

Il ne peut exister de gouvernement continental que s'il existe, en même temps, une assemblée, un exécutif et le législatif et le judiciaire à côté de l'exécutif. Cela demande des décisions. On veut une nation, oui ou non ? On veut une confédération, une fédération ? C'est un problème politique. Il exige d'être réglé autrement.

Enfin, je veux évoquer rapidement le problème rural. Quelqu'un a dit qu'il y a trois manières de se ruiner : la plus rapide c'est par le jeu ; la plus agréable, avec les femmes ; et la

plus sûre, avec l'agriculture ! Aucun pays n'a réussi son agriculture sans subvention. Les paysans sont subventionnés partout. Et l'Afrique, elle, veut réussir à développer son agriculture sans subvention. Ce n'est pas possible. Ça n'a jamais existé. N'inventons pas de choses inutiles. Si vous voulez développer votre agriculture, vous la subventionnez et, surtout, vous nommez des gens compétents pour s'en occuper. Par ailleurs, le transfert de technologie est obligatoire. Donc il faut commencer par l'organiser et par se donner les possibilités de modifier un environnement permettant la maîtrise de ces technologies, avant de penser à développer le riz ou le manioc. À partir de ce moment-là, on peut développer la production.

Malheureusement, nous sommes pressés, très pressés.

Je souhaite évidemment terminer en évoquant la situation en Guinée, notamment une expérience nouvelle que nous avons tentée avec des syndicats. Grâce à la CEDEAO, ils ont réussi à prendre le pas sur les partis politiques. La Guinée est l'un des rares pays au monde où l'on a dit aux partis politiques : « tout ce qui est politique ne vous regarde pas, c'est à la société civile de s'en occuper ». Ça a donné ce que ça devait donner. Aujourd'hui tout est bloqué, ça ne marche pas du tout. Les syndicats n'ont aucune autre légitimité que syndicale. Ils n'ont pas vocation à assumer la responsabilité de l'organisation de la vie publique. Tout ce qui a été dit sur le processus électoral des autres pays s'applique à la Guinée. Notre pays a battu encore une fois des records en essayant une solution soutenue par la CEDEAO mais qui a donné un résultat nul.»

Ibrahima Moktar Sarr (Mauritanie) : « Si je fais miennes certaines observations qui ont été formulées par mes prédécesseurs, je veux noter que dans le cas particulier de l'Afrique, la Mauritanie est « le cas particulier de ces particularités ». On ne peut comprendre la situation de la Mauritanie sans prendre en considération que ce pays est traversé, depuis plusieurs années, parce que nous appelons une question nationale.

En Mauritanie, des populations sont opprimées du fait de leur appartenance raciale et culturelle. Avec le régime de Maaouiya Ould Taya, nous avons atteint le paroxysme de cette oppression nationale, par la confiscation de toutes les libertés, par la déportation massive (au Sénégal et au Mali) et par la liquidation physique de ces populations. C'est un génocide, et le mot n'est pas trop fort. Nous avons vécu cette situation jusqu'à la veille du coup d'État du Conseil militaire pour la justice et la démocratie. L'opposition nationale a estimé que c'en était trop, qu'il fallait faire un pas en avant pour régler les problèmes du pays. Nous étions tous convaincus que Maaouiya était le seul « goulet d'étranglement », et qu'une fois lui parti, les problèmes seraient réglés.

Avant l'avènement des militaires, il y a eu une situation d'insurrection, qui s'est manifestée à plusieurs reprises. Le coup d'État manqué du 8 juin 2003, dirigé par le commandant Hannena, s'est répété en octobre 2004. Il y a eu par la suite une attaque contre l'armée mauritanienne, dans une localité qui s'appelle Ngléti, attaque qualifiée de terroriste et attribuée aux djihadistes. Ces événements ont montré que le régime était en danger. Cela explique la réaction des militaires du Conseil militaire pour la justice et la démocratie. Ils étaient complices du régime de Maaouiya Ould Taya, et ne voulaient pas être mis devant le fait accompli. Ely Ould Mohamed Vall, chef de cette junte, était depuis vingt ans le directeur de la sûreté de Maaouiya Ould Taya. Il ne pouvait ignorer ce qui se passait, il en était le complice. Par conséquent, si ce régime était mis à bas, Ely Ould Mohamed Vall et ses ca-

marades n'échapperaient pas à la sentence. Voilà pourquoi ils ont pris l'initiative et ont déclaré à la classe politique, qu'ils ont réunie, « nous n'avons pas la légitimité à régler tous les problèmes ». Ils se sont attaqués simplement aux aspects démocratiques de la transition mais ont négligé les aspects essentiels, à savoir l'unité nationale et les problèmes des droits de l'homme, qui sont à l'origine du départ de Maaouiya Ould Taya. Il faut noter, ici, la complicité de la classe politique d'opposition dans cette affaire. Ces militaires alliés au pouvoir étaient contestés par l'Union africaine, l'Union européenne, la francophonie et l'ensemble des organisations internationales, qui condamnaient le coup de force. La classe politique avait compris que l'action de la seule opposition politique ne pouvait faire sauter le « goulet d'étranglement » Maaouiya Ould Taya et que cette action militaire était nécessaire. Mais nous ne sommes pas allés à l'essentiel. Il fallait imposer à ces militaires le règlement des vrais problèmes. Ils ne pouvaient s'y soustraire si l'opposition était déterminée à le leur imposer. Seulement, sur cette question essentielle que j'ai appelée la question nationale, l'opposition était divisée. C'est le fond du problème en Mauritanie.

Pour terminer, j'ai oublié de me présenter. Je suis écrivain, journaliste de formation, j'ai été député à l'Assemblée nationale et candidat à la présidence de la République, où j'ai obtenu 8 % des voix. C'est un début ! Aujourd'hui je suis secrétaire général de l'Institution de l'opposition démocratique. Je ne voulais pas aller aux élections, c'est Albert Bourgi qui m'a dit en octobre : « il faut quand même essayer d'accompagner ce processus ». Mais le résultat est là, aujourd'hui on revient à la case départ. Le parti-État est en train de se reconstruire et la question de la garantie militaire de la transition n'est pas réglée en Afrique. Je l'ai dit récemment à Ouagadougou et personne n'en a tenu compte. Tant qu'on n'arrivera pas à régler la question de la garantie militaire, on ne règlera pas les problèmes de transition démocratique. Les militaires détiennent encore les leviers de commande et ils imposent ce qu'ils veulent. Ils ne sont pas disposés à appliquer un programme qui n'est pas le leur. »

Jacqueline Mondeina (Tchad) : « On ne peut pas évoquer un débat juridique sur la Constitution et sur la Convention contre la torture, quand il y a une loi sénégalaise qui a incorporé les notions de crime de guerre, crime de génocide et crime contre l'humanité dans la législation nationale.

Il n'y a pas lieu de revenir là-dessus, car c'est faire la part belle aux avocats de Hissène Habré, qui se saisiront de l'occasion pour évoquer la non-rétroactivité de la loi pénale. Dans notre cas, il n'est pas question d'évoquer cette non-rétroactivité. Sinon on n'aurait pas eu le procès de Nuremberg, on n'aurait pas eu le procès sur le Rwanda. Je crois qu'il ne faut pas évoquer l'amendement à la Constitution. Il faut, simplement, commencer l'instruction de l'affaire Hissène Habré parce que rien n'y fait obstacle. Tout le reste n'est que manœuvres dilatoires pour empêcher que ce dossier voie le jour.

Je prends l'exemple du Tchad où nous avons choisi de mener notre combat sur deux fronts. Le front international, avec les plaintes contre la seule personne de Hissène Habré et, au Tchad, les plaintes contre ses sbires devant les juridictions du pays. Puisque le Tchad ne voulait pas juger Hissène Habré, il fallait nous opposer une loi relative à la création d'une cour chargée de le juger ainsi que ses complices. Une telle cour n'existe pas, mais on nous a quand même opposé cette loi pour déclarer l'incompétence des juridictions nationales tchadiennes. Nous avons démontré la non-existence de cette cour. Un huissier s'est rendu sur le terrain. Il m'a dit : « Madame, je n'ai pas constaté l'existence d'une telle cour ». J'ai rétorqué : « si il y a une loi qui l'a créée,

elle doit exister. Si elle n'existe pas, j'ai besoin d'un procès-verbal qui en atteste. ». C'est ce qui m'a été remis. Par notre action, notamment auprès du Conseil constitutionnel, la loi a été retirée de l'ordonnancement juridique tchadien, afin que le dossier revienne sur la table du juge d'instruction. Ce qui est en train de se faire au Tchad et au Sénégal est égal. Le Tchad a initié une enquête sur les huit années de règne de Hissène Habré. Le rapport de cette enquête fait état de 40 000 morts et de milliers de disparus, de veuves et d'orphelins. Les autorités n'ont rien fait de ce rapport. Il a fallu l'action des organisations des droits de l'homme sur le terrain pour s'attaquer à la lutte contre l'impunité, pour la prioriser et faire du dossier Hissène Habré un dossier exemplaire. Quant au Tchad, il a simplement engagé une procédure d'urgence pour récupérer l'avion et le téléphone satellite qu'a emportés Hissène Habré à l'époque. Cela montre le manque flagrant de volonté du Tchad de juger Hissène Habré.

J'ai été heureuse, ce matin, quand le Président de séance a fait une remarque sur les accords de paix dont les signataires sont des seigneurs de guerre, des auteurs de violation massive, constante et grave des droits de l'homme. Ces accords les couvrent par le biais d'amnisties. Le Tchad est dans cette logique. Dès lors, comment parler de cette impunité zéro prônée par l'Afrique ?

Aujourd'hui on évoque la dignité de l'Afrique. C'est en raison du nécessaire respect de cette dignité que ce dossier est revenu sur notre continent. C'est bien, mais n'oublions pas les victimes. Le débat n'est pas centré autour d'elles, qui cherchent justice, et pour lutter contre l'impunité il faut qu'il en soit ainsi. On parle beaucoup de la dignité de l'Afrique, alors qu'elle regorge de tortionnaires et de détourneurs des deniers publics. Si on commençait par juger ce Monsieur, je crois que, petit à petit, on irait effectivement vers le respect de la dignité de l'Afrique. »

Ahmed Ould Abdallahi (Mauritanie) : *« L'Alliance populaire progressiste est un parti qui est dirigé par l'actuel président de l'Assemblée nationale, Monsieur Messoud Ould Boulkheir. L'ensemble des députés de l'Assemblée nationale, de la mouvance présidentielle comme de l'opposition, malgré leur nombre restreint, lui ont accordé leur confiance. Nous sommes un parti membre de la mouvance présidentielle. Nous participons également à la gestion des affaires publiques en Mauritanie, ceci à la suite des accords signés avec l'actuel président de la République Sidi Ould Cheikh Abdallahi. Je rejoins les camarades qui m'ont précédé sur l'évaluation faite du bilan de la période de Maaouiya, ainsi que de la période dite de transition. Permettez-moi d'énumérer quelques aspects qui peuvent servir l'analyse de la situation actuelle en Mauritanie, sous le régime qui a débuté depuis le mois d'avril passé.*

Il y a eu des avancées importantes en matière de renforcement de l'unité nationale, un plus grand respect des libertés publiques, une plus grande implication des partis politiques, un développement de la liberté de la presse, plus de respect de la séparation des pouvoirs. L'adoption d'un programme de retour organisé de nos compatriotes qui étaient au Sénégal, ou la promulgation d'une loi qui interdit et criminalise les pratiques esclavagistes, participent aussi au renforcement de l'unité nationale.

Cependant un certain nombre de faiblesses grève l'exécution du programme commun signé entre nous et le président. Il y a un retard dans la mise en œuvre des programmes qui visent à l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement ceux destinés à alléger la montée permanente des prix.

La deuxième différenciation sociale s'observe, par exemple, dans les projets de développement de la production végétale. Sur seize projets, seulement quatre d'entre eux sont dirigés par des personnes originaires du sud du pays, la région où la densité de peuplement est la plus forte. Celles-ci sont désignées par le gouvernement.

Dans la région sahélienne, cela pose un certain nombre de problèmes. Des emplois et des richesses y sont créés, mais les régions à vocation agricole n'ont pas ces avantages. Les territoires de production végétale sont négligés au profit des régions de production agropastorale, sans grand succès cependant, en raison des implications politiques et socio-économiques de tels choix. En effet, cela a eu pour conséquence l'émergence de revendications fédéralistes ou séparatistes dans la zone méridionale, si bien que des thèses se développent en faveur de la création d'une fédération.

À cause des discriminations, les défenseurs de ces positions demandent une république fédérale qui les sépare entièrement du nord du pays.

Les implications politiques de la gestion des investissements sont également la consolidation d'un État prédateur, et sur le plan socio-économique, l'insécurité alimentaire, l'accroissement de la pauvreté qui rendent les Objectifs du millénaire pour le développement tout à fait illusoires.

L'objectif n'est pas de soutenir ces revendications qui aboutiraient au morcellement du pays. En revanche, il faut avancer vers une fédération de l'Afrique fondée sur un État fédéral. Or, les politiques mises en place par le gouvernement dans le domaine de l'éducation, de la production, notamment végétale, provoquent de telles réactions. On observe la même concentration régionale des projets de construction des puits et des forages.

Les bailleurs de fonds ne jettent-ils pas leur argent à fonds perdus ? L'insécurité alimentaire règne encore et les régions où des fonds très importants ont été investis ont toujours besoin d'aide alimentaire.

En conclusion, il est nécessaire de recréer les conditions d'un État impartial ayant pour objectifs l'équité et l'égalité entre les Tchadiens, qui puisse investir efficacement dans l'économie.

Aussi, nous avons une crainte liée à la régression supposée du développement de la démocratie avec le retour du parti unique. Ce que nous vivons aujourd'hui, c'est un rassemblement des forces rétrogrades en Mauritanie, y compris celles qui freinaient, dans le temps, le progrès et la démocratisation du pays. Le rapport des forces à l'intérieur du regroupement de l'ensemble de ces partis peut entraîner, le retour au point de départ.

Membres de cette mouvance présidentielle, nous n'avons jamais cessé de dénoncer et critiquer l'ensemble des points qui nous semblent les plus importants dans le cadre des relations et du programme de réformes qui a été cosigné par les deux partis. »

Clôture des travaux

Pr Sémou Pathé Gueye

Nous avons réuni pas moins de vingt-trois pays d'Afrique et d'Europe, sans compter le représentant du pays le plus peuplé au monde qu'est la Chine. Nous avons rassemblé, pour discuter de l'avenir de la démocratie en Afrique, les représentants de trente-trois partis politiques, impliqués au quotidien dans le débat public.

Pour traiter de questions comme l'agriculture, des spécialistes capables de réflexion au-delà des seuls aspects techniques nous ont aidés à mettre clairement en relief les enjeux politiques et géopolitiques qu'elles comportent. L'agriculture, ce n'est plus seulement l'affaire des agronomes et des paysans. C'est devenu un problème planétaire, qui contribue pour beaucoup à la détermination du rapport de force à l'échelle mondiale, pour aujourd'hui et pour demain.

Rencontre historique donc, pour des raisons quantitatives, mais aussi par sa qualité. Des compétences techniques associées à des compétences politiques ont été mobilisées, tout en évitant l'isolement dans une tour d'ivoire pour s'articuler au réel. Soulignons-le, ce n'est pas la loi du genre en matière de colloques internationaux.

Nous nous sommes efforcés d'unir théorie et pratique, connaissance scientifique et action politique, convaincus que nous sommes que sans cette combinaison d'une science qui se nourrit de la politique et d'une politique qui sache rendre son dû à la science, il n'y a aucune chance ni que la politique s'oriente de façon judicieuse ni que la science influence de façon effective le destin des peuples. J'ajoute que cet indispensable effort est d'une particulière actualité.

Ainsi l'année dernière, l'UNESCO a réuni à Buenos Aires une grande conférence sur les nouveaux liens à créer à l'échelle mondiale entre chercheurs et décideurs. Deux mille participants et plus de quatre-vingts universités et centres de recherche de la planète s'y sont retrouvés, pour montrer, précisément, que les hommes politiques ne doivent plus tourner le dos à la science, et que la science doit se préoccuper de comprendre pourquoi les hommes politiques agissent comme ils le font. Si les deux ne se comprennent pas, il y a un problème. C'est avec cette préoccupation de dialogue, de mutuelle compréhension que nous avons travaillé. Chaque fois que nous avons proposé un homme politique, nous nous sommes interrogés : quel est son profil scientifique ? Nous aimons bien nos dirigeants politiques, mais il n'y en a pas ici un seul qui soit venu avec comme unique bagage le statut que lui ont conféré les assemblées générales ou les congrès où il a été élu.

Nous nous sommes également dit que, parmi les chercheurs, il fallait les compétences requises pour prétendre en être à part entière, mais aussi l'implication dans l'action politique. Ce ne fut pas facile, mais je crois que nous sommes parvenus à nos buts.

L'intervention de l'ambassadeur de Chine a également une signification historique.

Quiconque connaît la démarche diplomatique et le style des Chinois sait que le propos de son Excellence a un sens politique fort. C'est au moment qu'il fallait, devant l'auditoire qu'il fallait, que ce propos a été livré. Et je suis convaincu que les spécialistes en science politique en mesureront bien la portée. Ce moment particulier de notre colloque ajoute à son originalité et à son importance.

Je pense que personne n'a contesté la pertinence du thème retenu. Le grand problème de l'Afrique, c'est que l'on peut avoir parfois le sentiment qu'elle n'existe pas sur notre planète. On a l'impression que les grandes questions qui agitent le monde, qui déterminent le destin des peuples ne nous concernent pas ou ne nous concernent que de façon secondaire. Le fil conducteur a été de resituer notre continent dans le monde et de le faire dans la perspective que nous avions voulue : ne plus regarder l'Afrique avec les yeux des autres, mais essayer de regarder le monde à partir de l'Afrique.

Il m'est arrivé de parler de révolution copernicienne, de rupture épistémologique. Je crois que les réflexions accumulées constituent des ingrédients à utiliser pour stimuler le travail de la matière grise africaine sur les grands problèmes du monde. Précisément parce que l'Afrique n'est pas isolée, nous ne pouvons mener cette entreprise qu'en nous associant, dans un débat fraternel, à des partenaires, des amis de l'Afrique, sur lesquels nous pouvons compter non seulement pour produire des idées, mais aussi pour le combat dans l'intérêt bien compris de nos différents peuples. Nous avons accueilli ici des chercheurs européens dont tout le monde connaît la valeur intellectuelle. Parmi eux, nous avons des alliés potentiels et réels dans les grandes institutions où se discutent et se décident les affaires du monde. Ainsi, indirectement, notre présence est assurée dans nombre d'instances internationales, et tout ce dont nous avons débattu pendant trois jours y fera intrusion, d'une manière ou d'une autre.

La grande faiblesse de nos chefs d'État, et de l'Afrique, c'est que ceux qui sont considérés en général comme des amis, ne le sont pas en réalité. Ce sont les amis de nos dirigeants politiques, et leur action n'est pas conforme à l'intérêt de l'Afrique. À l'inverse, ceux qui sont ici ne sont pas venus pour renforcer le joug qui pèse sur l'Afrique, mais pour examiner comment, avec les Africains, travailler à créer des rapports à l'intérieur desquels les peuples se libèrent et progressent ensemble.

Nous avons abordé trois axes. D'abord, nous avons examiné le contexte, et nous nous sommes demandés quelles sont les lignes de force qui traversent le monde. Quelles perspectives ouvrent-elles ou ferment-elles et comment, forts de cette connaissance, pouvons-nous faire avancer l'Afrique vers un monde nouveau dans l'intérêt des peuples ?

S'agissant du continent lui-même, des communications nous ont permis de voir la façon dont il pourrait maximiser ses atouts et minorer ses faiblesses, afin qu'il améliore ses chances d'un meilleur positionnement dans le monde. Nous disposons désormais de textes, de pistes de réflexion sur les questions essentielles de la gouvernance, de l'État, de la politique.

Deuxième axe, l'agriculture. Lorsque j'ai expliqué à un collègue l'ambition de notre colloque, il s'est étonné : *« qu'est-ce que l'agriculture a à faire avec les autres questions ? »*

À quoi j'ai rétorqué : « *comment peut-on vivre dans le monde actuel et ignorer les questions de l'agriculture, y compris la question de l'eau ?* » À juste raison, on parle de l'arme alimentaire. Dans le monde en construction, la question de l'accès aux ressources naturelles, à leur contrôle et à leur exploitation, devient un enjeu capital dans l'établissement du rapport des forces à l'échelle mondiale.

L'eau, c'est le pétrole de demain. Toutes nos ressources aquifères vont faire l'objet d'une convoitise de plus en plus grande. De même pour l'alimentation. La population mondiale poursuit sa croissance, alors que l'agriculture se développe dans une direction inquiétante, surtout en Afrique. Nous n'avons pas beaucoup discuté d'OGM ni de biotechnologies, mais la tendance est très perceptible. De nouvelles variétés sont développées à partir des productions africaines, puis brevetées, et nos populations n'y ont plus accès. Le paysan pauvre du Sénégal, du Mali, ou du Burkina Faso va perdre la technologie ancestrale par laquelle il reproduit ses conditions d'existence. Le rapport marchand qui prévaut aujourd'hui dans la chaîne mondiale va lui être appliqué et transformera sa vie quotidienne. Voilà pourquoi nous avons eu raison d'accorder à l'agriculture la place essentielle qui est aujourd'hui la sienne. Et je me félicite que nous soyons allés au-delà du diagnostic, au-delà de la critique, pour faire des propositions de stratégie qui, appliquées, pourraient nous aider à résoudre de façon satisfaisante cette question.

Quant au troisième axe, son importance coule de source. C'est la question de la démocratie, et nous ne l'avons pas abordée de façon abstraite. Nous avons fait en sorte que l'expérience accumulée dans nos différents pays permette de mieux comprendre ce que les anciens premiers ministres Martin Ziguélé et Mustapha Niasse ont respectivement appelé « *l'ingénierie* » et la « *technologie* » de la fraude.

Que faire ? Si nous allons vers des élections, c'est la fraude assurée. Si nous récusons les élections, il n'y a pas d'autre solution que la lutte armée. Il n'est pas évident que cela nous ferait gagner en liberté ou en amélioration des conditions de vie. Là où cela a été fait, les conséquences pour les peuples, dans ces deux domaines, ont souvent été dramatiques.

Tel est notre problème. Entre une légalité qui a cessé depuis longtemps d'être légitime, et la légitimité dont nous pouvons nous prévaloir en raison de l'inadéquation des politiques menées et des moyens par lesquels les pouvoirs se conservent, les forces progressistes africaines sont confrontées à un dilemme. Toutefois, ce n'est pas encore une impasse, parce que nous avons pris la pleine mesure de la complexité de la situation. Mais si nous ne réglons pas ce problème, nous ne réglerons pas celui de la démocratie comme condition indispensable à la mobilisation des peuples pour leur permettre de prendre pleinement leur destin en mains. Comment les impliquer, comment les engager, comment faire en sorte qu'ils redeviennent les maîtres, les artisans de leur propre histoire ? C'est de démocratie, de développement, d'aptitude de l'Afrique à créer, dans ce monde de plus en plus difficile, un rapport de forces qui lui soit favorable, dont il est ici question. La réflexion amorcée doit donc se poursuivre ; au moins sommes-nous

sûrs d'avoir bien posé les termes du problème. Et un problème bien posé, c'est sa solution en partie trouvée.

Voilà pourquoi il y a nécessité de constituer un réseau, dont l'importance a été soulignée, pour construire autre chose que la Françafrique dont nous ne voulons pas. Nous voulons un réseau qui, dans son esprit, ses mécanismes de fonctionnement, comme dans son contenu, soit fondé sur le principe et l'esprit de partenariat. La Françafrique, c'est la coopération du cavalier et de la monture. Nous, nous voulons une coopération de partenaires qui se respectent mutuellement, qui travaillent dans le sens de leurs intérêts respectifs et légitimes. Pas un réseau pour tout faire, car « qui trop embrasse mal étreint ». Alors, que voulons-nous ?

Nous voulons nous retrouver chaque fois que possible pour dialoguer, échanger des expériences, nous enrichir mutuellement, fonder les bases d'une solidarité et la pratiquer. Les voies et moyens de ces retrouvailles sont multiples. Il peut s'agir de colloques. Par exemple, après « Dakar I » et « Dakar II », « Dakar III » dans deux ans. En voyant bien le redoutable défi que nous aurons à relever : de la première à la seconde édition, le niveau s'est considérablement élevé. Il faudra qu'il soit encore plus haut en 2010 !

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent aussi être utilisées. Nous – partis, organisations ici présentes – disposons de sites Web. Utilisons-les pour échanger nos expériences. J'ajoute que la Fondation Rosa Luxemburg a exprimé sa volonté de travailler avec nous, sous des formes à examiner, tout comme la Fondation Gabriel Péri.

Nous pourrions donc mutualiser nos expériences et réflexions. Rappelons-nous quand Amath Dansokho et l'actuel président de la République (qui a fait beaucoup de chemin depuis) ont été arrêtés, il y a quelques années. Le premier ministre Abdou Diouf avait alors reçu pas moins de quatre-vingt-huit messages de protestation en faveur d'Amath. Le président a peut-être beaucoup plus « d'amis » que nous aujourd'hui, mais à l'époque pas un ne s'est mobilisé pour lui. En revanche, interpellé Dansokho, c'était aussitôt provoquer la réaction des forces progressistes et rendre très difficile l'emprisonnement d'un homme entouré d'une telle solidarité, en Afrique et ailleurs. J'y insiste : nous avons besoin d'un réseau qui, lorsque quelqu'un voudra nous « faire des misères », saura s'élever contre l'arbitraire, parce que nous habitons un monde où cette solidarité agissante est indispensable, décisive à bien des égards.

Ce que nous avons accompli contribue à ce que Massoudou Hassoumi, du Niger, a appelé « *renouveler l'offre politique* ». On dit souvent des hommes politiques qu'ils ne se préoccupent pas des questions fondamentales des peuples. On ajoute même, parfois, qu'ils ne comprennent rien à rien et souvent les universitaires les regardent avec dédain. Je pense que si nous travaillons dans la direction que nous avons esquissée, ici à Dakar, en ce mois de janvier 2008, nous aurons bien contribué à un renouvellement de la politique.

256	PAYS	NOM	PRENOM
	Afrique du Sud	MATLHAKO	Christopher Tshepo
	Afrique du Sud	SALOOJEE	Anver
	Allemagne	HOPFMANN	Arndt
	Allemagne	MARKOV	Helmuth
	Bénin	MIDIOHOUAN	Guy Ossito
	Burkina Faso	OUEDRAOGO	Philippe
	Cameroun	MACK-KIT	Samuel
	Congo-Brazzaville	BOUNGOU BAZIKA	Jean-Christophe
	Côte d'Ivoire	ATEBY	Edmond Williams
	Côte d'Ivoire	DIAUM	Ousmane
	France	BESSIS	Sophie
	France	BOURGI	Albert
	France	BOURSIER	Marie-Pierre
	France	DUFUMIER	Marc
	France	ESCOFFIER	Jean-Paul
	France	FALL-DIOP	Assane
	France	GENDRON	Jean-Yves
	France	HAZEBROUCQ	Théophile
	France	HUE	Robert
	France	JULLIARD	Jean-François
	France	KADIAKHE	Boye
	France	LE MOING	Chrystel
	France	MAIRAL	Jean-Claude
	France	MASO	Michel
	France	OKIEMY	Bienvenu
	France	PRIER	Pierre
	France	ROGALSKI	Michel
	France	THUANDET	Gilles
	France	TIRERA	Lamine
	France	VOIR	Patrice
	France	WURTZ	Francis
	Gambie	SIDIBEH	Lamin
	Ghana	BENJAMIN-SAMPSON	Evelyn
	Guinée Conakry	BA	Mamadou Boye
	Guinée Conakry	KAMARA	Tibou
	Madagascar	RAKOTOMANGA	Eric
	Mali	KEITA	Naffet
	Mali	KEITA	Souleymane Massamakan

Chargé des relations internationales	Parti communiste d'Afrique du Sud
Professeur, conseiller du de la présidence	Gouvernement sud-africain
Coordinateur de projets de développement en Afrique de l'Ouest	Fondation Rosa Luxemburg
Député européen (Gue/Gvn), président de la Commission du commerce international	Parlement européen
Professeur	Université d'Abomey-Calavi FLASH Département de Lettres Modernes
Ancien président du conseil économique et social, ancien ministre	Secrétaire général du Parti africain de l'indépendance (PAI)
Président	Union des populations du Cameroun (UPC)
Docteur en économie, directeur	CERAPE
Député de Yopougon, juriste consultant	FPI
	PIT CI
Directrice de recherches	Iris (institut de recherches internationales et stratégiques)
Professeur	Université de Reims
Secteur international	Conseil national du PCF
Professeur, agronome	Institut AgroParisTech
Président	AFASPA
Journaliste	RFI
Chargé du secteur Archives et histoire	FGP
Responsable du secteur éditorial	FGP
Sénateur, maire, vice-président de la commission des affaires étrangères	Sénat
Journaliste	<i>Le Canard enchaîné</i>
Consultant	
Chargée de mission aux relations internationales	FGP
Vice-président	Conseil régional d'Auvergne, CIDEFE, FGP,
Directeur	FGP
Vice-doyen professeur de droit	Université de Reims (CERRI)
Journaliste	<i>Le Figaro</i>
Chercheur, directeur de la revue <i>Recherches internationales</i>	CIREN (EHESS-CNRS)
Attaché culturel et enseignement supérieur	Ambassade de France
Juriste-politologue-sociologue	Centre d'études et de recherches de sciences administratives (CNRS-Université Panthéon Assas)
Conseiller régional Rhône Alpes	
Député européen, président de la Gue/Gvn	Parlement européen
Professeur	Faculty of humanities and social sciences, university of Gambia
Gender and youth coordinator	Organisation of african trade union unity
Président	Union des forces démocratiques de Guinée, ancien député
Directeur	<i>L'Observateur</i>
Secrétaire général	AKFM
Docteur en anthropologie	Université de Bamako – FLASH et secrétaire aux relations extérieures du MIRIA – Mouvement pour l'indépendance la renaissance et l'intégration africaine Coordination nationale des organisations paysannes

PAYS	NOM	PRENOM
Mali	MARIKO	Oumar
Mali	NDIAYE	Issa
Mali	SAMAKE	Ousmane
Mauritanie	KANE	Hamidou Baba
Mauritanie	OULD ABDALLAHI	Ahmed
Mauritanie	OULD MAOULOU	Mohamed
Mauritanie	SARR	Ibrahima Moktar
Mauritanie	WANE	Saoudatou Mamadou
Niger	BOUREIMA	Amadou
Niger	HASSOUMI	Massoudou
Nigeria	ONI	Duro
République Centrafricaine	ZIGUELE	Martin
Sénégal	ANSOUMANA	Badji
Sénégal	ATTOUMANE DIAW	
Sénégal	CAMARA	Sarah
Sénégal	CAURANT	Justine
Sénégal	CHEIKHON ISSA	Sylla
Sénégal	DANSOKHO	Amath
Sénégal	DANSOKHO	Mamadou
Sénégal	DIA	Hamidou
Sénégal	DIAGNE	Malick
Sénégal	DIAGNE	Rokhaya Oumar
Sénégal	DIALLO	Lamine
Sénégal	DIANGUINA	DIARISSO
Sénégal	DIAW CISSE	Aminata
Sénégal	DIAWARA	Souleymane
Sénégal	DIEDHIOU	Abou Aziz
Sénégal	DIEDHIOU	Lamine
Sénégal	DIEME	Aminata
Sénégal	ALY DIENG	AMADY
Sénégal	DIOP	Bécaye
Sénégal	DIOP	Moustapha
Sénégal	DIOUF	Lamine
Sénégal	DIOUF	Mamadou
Sénégal	DRAME	Fatou
Sénégal	EBIA	Marceline
Sénégal	FAYE	Abdoulaye
Sénégal	FAYE	Jacques

FONCTION	ORGANISATION
Secrétaire général parti SADI, député à l'Assemblée nationale	Assemblée nationale, Parti SADI
Professeur ancien ministre	Université de Bamako
Responsable du programme renforcement des capacités, socioéconomiste	Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement (IRPAD)
Vice-président du RFD, député vice-président de l'Assemblée nationale	Rassemblement des forces démocratiques
Membre du bureau exécutif	Alliance populaire progressiste (APP)
Professeur, président de l'UFP	Université de Nouakchott, Union des forces du progrès
	Alliance pour la justice et la démocratie
	Mouvement pour la rénovation
Présidente des femmes	AJD/MR
	Plateforme paysanne pour le Niger
Secrétaire général adjoint	Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS)
Professeur	Université de Lagos
Ancien premier ministre, président du MLPC	Mouvement de libération du peuple centrafricain
Secrétaire porte parole	MFDC (The Movement of democratic forces in the Casamance)
Secrétaire général syndicaliste	CNTS (Confédération nationale des travailleurs du Sénégal)
Secrétaire générale	UTS (Union des travailleurs du Sénégal)
Journaliste	RTS (Radiodiffusion télévision sénégalaise)
Secrétaire général	SUDES (Syndicat unique et démocratique des enseignants du Senegal)
Secrétaire général du PIT, ancien vice-président de l'assemblée nationale	Parti de l'indépendance et du travail
Professeur d'économie	UCAD
Professeur d'université, écrivain	
Enseignant	UGB
Docteur en philosophie	UCAD
Ingénieur, président	TEKKI
Professeur énergie environnement	
Professeur à la faculté des lettres et sciences humaines,	UCAD
Etudiant	Forum civil
Journaliste	Agence de presse PANA
Président des jeunes	UNCS (Nuion nationale des consommateurs)
Etudiant	UGB
Economiste, professeur, écrivain	UCAD
Conseiller	TEKKI
Etudiant	UGB
Directeur de la production	NBN génération TV
	MSU (Mouvement pour le socialisme unifié)
Etudiant	UGB
Etudiant	UCAD
Professeur titulaire des universités,	Faculté des sciences de l'Université Cheick Anta Diop
Sociologue du monde rural, ancien directeur de l'Institut sénégalais de recherche agricole	

PAYS	NOM	PRENOM
Sénégal	NALLA FALL	Papa
Sénégal	GAYE	Adama
Sénégal	GAYE	Babacar
Sénégal	GAYE	Seynabou
Sénégal	GUEYE	Ibrahima Moktar
Sénégal	GUEYE	Sémou Pathé
Sénégal	GUEYE	Ousmane
Sénégal	GUISSE	Amadou
Sénégal	GUISSE	Bocar
Sénégal	KASSE	Magueye
Sénégal	LAYE	Mohamed
Sénégal	LOUME	Codoli
Sénégal	LY	Mohamed
Sénégal	MBENGUE	Ababacar
Sénégal	MBENGUE	Fatou Thierno
Sénégal	N'GOM	El-Hadj
Sénégal	NIANG	Aïda
Sénégal	NIANG	Massène
Sénégal	NIANG	Oulimata
Sénégal	NIASSE	Moustapha
Sénégal	OUEDRAOGO	Jean-Bernard
Sénégal	PREIRA	Alain
Sénégal	SECK	Sagar
Sénégal	SENE	Ibrahima
Sénégal	SY	Mansour
Sénégal	TANDIA	Aboubakr
Sénégal	THIAM	Magatte
Sénégal	THIAM	Omar
Sénégal	TEUW NIANE	Mary
Sénégal	THIOUBE	Tabara
Sénégal	TINE	Abdourahmane
Sénégal	WANE	Baïla Amadou Moctar
Tchad	DOUAL	Mbainaissem
Tchad	IBNI OUMAR	Mahamat Saleh
Tchad	KEBZABO	Saleh
Tchad	MOUDEINA	Jacqueline
Togo	AGBOBLI	Atsutsè

FONCTION	ORGANISATION
Président du Conseil national du patronnât sénégalais	(CNP)
Journaliste	
Porte-parole	PPS (Parti populaire sénégalais)
	PIT/UDFS
Ingénieur	LDMPT (Ligue démocratique / Mouvement pour le parti du travail)
Philosophe, directeur du LERSCAM	Université Cheikh Anta Diop, PIT
	PIT
Economiste	Secrétariat PIT
Conseiller	TEKKI
Enseignant UCAD	PIT
Enseignant	PIT
Journaliste	Radio oxyjeune
Médecin	PIT
Professeur	Université de Reims
Secrétariat	PIT
Socio-économiste	CA/CONGAD (Conseil des ONG d'appui au développement)
Etudiant	UJDAN (Union des jeunes démocrates Alboury Ndiaye)
Secrétaire général	MSU
Secrétariat	UDFS
Ancien premier ministre et ambassadeur des Nations unies pour l'alliance des civilisations	Président de l'AFP (Alliance des forces de progrès)
Secrétaire exécutif adjoint	CODESRIA
Économiste	PIT
Doctorante	UCAD
Agro-économiste	PIT
	PIT
Etudiant	UGB
Professeur	PIT
Secrétaire général	UPAS (Union Patriotique du Sénégal)
Professeur titulaire des universités, recteur de l'université Gaston Berger de Saint Louis, membre de l'Académie des sciences	UGB
Etudiant	UGB
	Secrétariat PIT
Professeur	
Ingénieur agronome	UND
Secrétaire général du PLD	Parti pour les libertés et le développement
Député président de l'UNDR	Union pour le développement et le renouvellement
Présidente ATPDH	Association de promotion et de défense des droits de l'homme
Historien, politologue, journaliste, directeur d' <i>AfricHebdo</i> , président du MODENA	Mouvement pour le développement national

Robert Hue - Avant-propos.....	5
Session 1 : L'Afrique dans la nouvelle géopolitique mondiale	7
➤ 1 ^{re} partie : Quels dialogues avec l'Afrique ?.....	7
1. Synthèse.....	7
2. Amath Dansokho, Allocution d'ouverture.....	9
3. Robert Hue, Afrique-Europe : les lignes de force d'un avenir commun.....	11
4. Sophie Bessis, Mutations, enjeux et défis politiques dans le monde d'aujourd'hui.....	19
5. Mamadou Lamine Diallo, Atouts et faiblesses de l'Afrique dans la mondialisation.....	23
6. Francis Wurtz, La stratégie européenne en Afrique : le cas des Accords de partenariat économique (APE).....	31
7. Moustapha Niasse, Les conséquences de l'échec des APE.....	35
8. Sémou Pathé Gueye, L'Afrique de Sarkozy : du mépris culturel à la méprise géopolitique.....	40
9. Michel Rogalski, Afrique/États-Unis : une relation singulière.....	43
10. Adama Gaye, La nouvelle donne chinoise en Afrique.....	51
11. Lu Shaye, La Chine, une opportunité et non une menace pour l'Afrique.....	60
12. Jean-Claude Mairal, Les coopérations décentralisées pour de nouvelles relations Europe/Afrique.....	68
13. Discussion.....	71
➤ 2 ^e partie : L'État et les acteurs sociaux africains face aux défis mondiaux.....	75
1. Synthèse.....	75
2. Atsutsè Agbobli, Quel État en Afrique face aux nouveaux enjeux géopolitiques ?.....	76
3. Papa Nalla Fall, Le regard de l'entreprise africaine.....	82
4. Evelyn Benjamin-Sampson, Les syndicats africains et la géopolitique mondiale.....	86
5. Dr Aminata Diaw Cissé, Le rôle des femmes dans la lutte pour la démocratie et le développement durable en Afrique.....	93
➤ 3 ^e partie : Stratégies et perspectives pour l'Afrique	100
1. Synthèse.....	100
2. Pr Anver Saloojee, L'approche sud-africaine d'une politique de transformation sociale globale.....	102
3. Jean-Christophe Bounou Bouzika, Les limites des stratégies de lutte contre la pauvreté.....	109
4. Pr Mary Teuw Niane, L'Afrique, la science et la technologie.....	120
5. Pr Hamidou Dia, Réflexions sur l'idée d'un gouvernement continental.....	124
6. Bienvenu Okiémy, Approche comparative des constructions européenne et africaine.....	129
7. Discussion.....	138

Cartes	143
---------------------	-----

Session 2 : Enjeux ruraux et agraires en Afrique -

Les responsabilités de l'Europe	147
1. Synthèse	147
2. Jean-Claude Mairal, « Enjeux ruraux et agraires » : présentation du séminaire	149
3. Marc Dufumier, Agriculture africaine et APE	153
4. Jacques Faye, Les conditions de la révolution agricole en Afrique	159
5. Abdoulaye Faye, La gestion de l'eau, un enjeu géopolitique	165
6. Mbainaissem Doual, Projets de développement agricole et différenciations sociales au Tchad	168
7. Helmut Markov, La stratégie commerciale de l'Union européenne et ses impacts sur l'Afrique	174
8. Discussion	179

Session 3 : Échanges d'expériences sur le processus démocratique

en Afrique	182
1. Synthèse	182
2. Assane Fall-Diop, Où va le processus démocratique en Afrique ?	184
3. Albert Bourgi, État des lieux des processus de démocratisation en Afrique	186
4. Guy Ossito Midiohouan, Les élections au Bénin : quelques problèmes récurrents	194
5. Martin Ziguélé, Les élections en République centrafricaine	197
6. Philippe Ouédraogo, Les processus électoraux et démocratiques au Burkina Faso	200
7. Ibni Oumar Mahamat Saleh, La démocratie au Tchad : un exercice impossible	214
8. Saleh Kebzabo, L'imbroglio tchadien : un horizon indépassable ?	222
9. Moustapha Niasse, Le processus électoral au Sénégal	227
10. Oumar Mariko, Des élections transparentes et crédibles au Mali ?	228
11. Samuel Mack-Kit, Le cas du Cameroun	233
12. Hamidou Baba Kane, Évolution politique et avancées démocratiques en Mauritanie	237
13. Éric Rakotomonga, Madagascar : une démocratie en trompe l'œil	244
14. Discussion	246

Pr Sémou Pathé Gueye, Clôture des travaux	252
--	-----

Conception, réalisation et impression :
Public Imprim® 69200 Vénissieux

Achevé d'imprimer
en septembre 2008

L'Afrique et l'Europe sont à la croisée des chemins. Les défis mondiaux posés par la raréfaction des énergies fossiles avec pour corollaire l'augmentation de leur coût, la croissance démographique, l'alimentation des populations, le réchauffement climatique et la nécessaire protection de notre environnement, exigent de renouveler toutes les coopérations. Mais les projets divergent. Certains défendent la rentabilité économique, telles que les nouvelles orientations de la politique africaine de la France tendent à le montrer ; d'autres portent une vision plus ambitieuse en termes de développement humain, d'accès aux droits fondamentaux comme l'alimentation, la santé, l'éducation, l'eau potable, et de garantie d'un revenu décent pour vivre. Ce sont toutes ces questions qui ont été débattues à Dakar durant trois jours, du 24 au 26 janvier 2008.

Robert Hue

Président de la Fondation Gabriel Péri

7€

*Fondation Gabriel Péri
11, rue Étienne Marcel - 93500 Pantin
Tél. 01 41 83 88 50
fondation@gabrielperi.fr
www.gabrielperi.fr*